00030251

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016

[library stamp]

OEUVRES
COMPLETTES
DE
LOUIS DE SAINT-SIMON.

TOME NEUVIEME.

HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DES RÈGNES
DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV
JUSQU'À LA MORT DE L'AUTEUR.

Tome I.

Avertissement.

On a publié en France à différentes reprises des anecdotes sans liaison ni ordre, tirées du dépôt des affaires étrangères et qu'on a intitulées *Mémoires du duc de St. Simon*, 3 voll. avec 4 voll. de Supplément.

Dans le dépôt des affaires étrangères se trouvent en effet onze volumes in-folio de mémoires manuscrits ou imprimés que le Duc de Saint-Simon avoit rassemblés et réunis pêle-mêle et sur lesquels il devoit composer les mémoires de son tems.

Les soi-disants Mémoires du Duc de Saint-Simon en 7 voll. in-8. sont l'extrait, même infidèle de 8 voll. in-4. qu'avoit extrait l'abbé de Voisenon: cet extrait de l'abbé de Voisenon étoit lui-même un Extrait des onze volumes in-fol. déposés au bureau des affaires étrangères et les onze voll. in-fol. sont, non les Mémoires originaux du Duc de Saint-Simon, mais simplement les matériaux de ces Mémoires que nous offrons aujourd'hui au public.

On trouve chez les mêmes Libraires

OEUVRES POSTHUMES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE *en 15 voll. in-8. et un vol. de Supplément.* Seconde édition imprimée sur beau papier et en beaux caractères; prix 32 livres broché, et sur papier vélin 90 liv.

Cette édition originale dans laquelle on a rétabli tous les passages supprimés ou altérés par l'ancien ministère est la seule complette qu'il faut se garder de confondre avec les contrefaçons infidèles et vicieuses.

OEUVRES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE, publiées du vivant de l'auteur; servant à completter la collection des Oeuvres de ce grand roi, *en 4 voll. in-8.* Prix 16 liv. br. et sur papier vélin 30 liv.

OEUVRES
COMPLETTES
DE
LOUIS DE SAINT-SIMON,

Duc et Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi et de la Toison-d'or, etc. etc.

Pour servir à l'Histoire des cours de Louis XIV, de la Régence et de Louis XV.

Avec des Notes, des Explications et des Additions à la fin de chaque volume, extraites des Correspondances et des portefeuilles de l'auteur et de plusieurs Princes et Seigneurs ses contemporains.

30251

TOME NEUVIEME.

A STRASBOURG
chez J. G. TREUTTEL, Libraire
et se trouve A PARIS
chez ONFROY, Libraire, rue St. Victor n°. 11.
1791.

00030251

TABLE

des personnages illustres des regnes de Louis XIV et Louis XV dont l'Auteur a tracé le caractère et les principaux traits de la vie dans le premier Tome de ce Dictionnaire.

A.

Aguesseau, (le chancelier d') pag. 1
Albergotti. 13
Angeau, (d') 14
Argenson, (d') 20
Arpajon, (la duchesse d') 26
Aubigné, (d') 29
Aubigny, (d') 33
Aumont, (le duc d') 35

B.

Barbezieux. 38
Bavière, (électeur de) 44

page

Belle-Isle, *maréchal*, (duc de) 47
Bergheyck. 54
Beringhem. 56
Boufflers, (le maréchal de) 58
Brissac, (duc de) 64
Brissac, *major des gardes-du-corps du roi.* 75

C.

Canillac. 79
Catinat, [le maréchal de] 84
Cavois. 85
Chaise, [le père de la] 91
Chamillart, ministre. 98
Charles XI, *roi de Suède.* 114
Charles XII, *roi de Suède.* 117
Charnacé, *page du roi.* 126
Charost, [le duc de] 131
Châtelet, [la marquise du] 145
Chavigny; [les frères] 147
Cheverny, ministre. 155
Citeaux, [abbé de] 157

page

Coislin, [le cardinal de] 158

Cordelier inconnu. 163

D.

Dangeau voyez *Angeau.*

Daniel, Jésuite, [le P.] 168

Desmarets. 174

Desmarets, archevêque d'Auch. 174

Duras, [le duc de] 176

E.

Estrées, (duc d') 177

Estrées, Second maréchal d', 188

Estrées, [le cardinal d'] 193

NOTES ET *ADDITIONS.*

I. Alexis. *Addition à son article, et sur les moeurs des Russes, avant Pierre I.* 199

II. d'Aguesseau. *Addition à son article.* 207

III. d'Argenson. *A son article.* 209

		pag.
IV.	*Sur le comte de* Bonneval.	214
	Second mémoire du comte.	235
V.	*Sur le duc de* Boufflers, *depuis maréchal de France, formé par le maréchal de Villars, dans une de ses lettres.*	245
VI.	*Sur la* Brinvilliers.	248
VII.	*Sur* Cavalier, *chef des protestans des Cevennes.*	249
VIII.	*Sur le prince de* Cellamare, *et sur ses intrigues.*	251
IX.	Colbert.	252
X.	*Sur* Colbert, *sur son fils et sur la manière, dont son père le formoit.*	302
XI.	*Sur le cardinal* d'Estrées, *sa correspondance de Rome sur le Conclave.*	310

HOMMES

HOMMES ILLUSTRES,

DES RÈGNES DE LOUIS ET LOUIS XV.

AGUESSEAU. (LE CHANCELIER D')

Il naquit en 1668; avocat-général à vingt-deux ans et demi, en 1691; procureur-général en 1700; chancelier et garde des sceaux en 1717, à quarante-huit ans.

Le père de son père étoit maître des comptes, et il est bon de ne pas aller plus loin. Ce maître des comptes maria pourtant sa fille au père de messieurs d'Armentières et de Conflans, gendres de madame de Jussac dont j'ai parlé, et du bailli de Conflans, avec la petite terre de Puiseux qu'ils ont encore : les soeurs du chancelier ont été mariées long-temps avant

qu'il le fût; la cadette à Le Guerchois, mort conseiller d'état sans enfans; et l'autre à Tavannes, père et mère de Tavannes, lieutenant-général, commandant en Bourgogne, et chevalier des ordres; et de l'archevêque de Rouen, grand aumônier de la reine, ci-devant évêque comte de Châlons, dont par brevet il a conservé le rang.

D'Aguesseau, de taille médiocre, étoit gros, avec un visage fort plein et agréable jusqu'à ses dernières disgraces, et toujours avec une physionomie sage et spirituelle, ayant un oeil plus petit que l'autre.

Il n'a jamais eu voix délibérative avant d'être chancelier: on se piquoit au parlement de ne pas suivre ses conclusions par une jalousie de l'éclat de sa réputation dont il n'a joui qu'à sa mort, cette jalousie l'ayant emporté sur l'estime intérieure qu'on étoit obligé d'avoir pour lui: il avoit beaucoup d'esprit d'application, de pénétration, de savoir en tous genres, de gravité de magistrature, d'équité, de piété, d'innocence de moeurs qui firent le fond de son caractère; on peut

dire même que c'étoit un bel esprit et un homme incorruptible; avec cela il fut doux; bon, humain, d'un accès facile et agréable, et dans le particulier, avec de la gaieté et de la plaisanterie salée, mais sans blesser personne; extrêmement sobre, poli, sans orgueil, et noble sans la moindre avarice, naturellement paresseux, dont il lui étoit resté de la lenteur.

Qui ne croiroit qu'un magistrat, orné de tant de vertus et de talens, dont la mémoire, la vaste lecture, l'éloquence à parler et à écrire, la justesse jusque dans les moindres expressions des conversations les plus communes, avec des grâces, de la facilité, n'eût été le plus grand chancelier qu'on eût vu depuis plusieurs siècles?

Il est vrai qu'il auroit été un premier président sublime, et il ne l'est pas moins que devenu chancelier, il fit regretter jusques aux d'Aligre et Boucherat.* Ce paradoxe est difficile à comprendre; il se voit pourtant à l'oeil, depuis trente ans qu'il est chancelier, et avec tant d'évidence, que je pourrois m'en tenir

là ; un fait si étrange mérite d'être développé.

Un si heureux assemblage étoit en effet gâté par divers endroits qui étoient demeurés cachés dans sa première vie, et qui éclatèrent tous à la fois sitôt qu'il fut parvenu à la seconde.

La longue et unique nourriture qu'il avoit prise dans le sein du parlement l'avoit pétri de ses maximes et prétentions, jusqu'à le regarder avec plus d'amour, de respect et de considération que les Anglois n'en ont pour leur parlement; et je ne dirai pas trop, quand j'avancerai qu'il ne regardoit pas autrement tout ce qui émanoit de cette compagnie, qu'un fidèle, bien instruit de sa religion, regarde les décisions des conciles oecuméniques.

De cette sorte de culte naissoit trois extrêmes défauts qui se montroient très-fréquemment. Le premier, qu'il étoit toujours pour le parlement, quoiqu'il pût entreprendre contre l'autorité royale, ou d'ailleurs

au-delà de la sienne ; tandis que son office, qui le rendoit le supérieur et le modérateur des parlemens et de la bouche du Roi à leur égard, l'obligeoit à le contenir quand il passoit ses bornes, surtout quand il attentoit à l'autorité du Roi ; alors son équité et ses lumières lui montroient bien l'égarement du parlement ; mais de le réprimer, étoit plus fort que lui.

La mollesse, secondée de cette sorte de culte dont il l'honoroit, étoit peinée et affligée de le voir en faute ; mais de laisser voir qu'il y fût tombé, c'étoit un crime à ses yeux dont il gémissoit de voir souillés les autres, et dont il ne pouvoit se souiller lui-même.

Il mettoit donc tous ses talens à pallier, couvrir, excuser, donner des interprétations captieuses, à éblouir sur les fautes du parlement, à négocier avec lui d'une part, et avec le Régent de l'autre ; à profiter de sa timidité, de sa facilité, de sa légéreté pour tout émousser, tout énerver en lui ; en sorte qu'au lieu d'avoir dans le magistrat un ferme soutien de l'autorité du Roi, et un vrai juge des justices,

on en tiroit à peine quelque bégaiement forcé, qui affoiblissoit encore le peu à quoi il avoit pu à peine se résoudre, et qui donnoit courage, force et hauteur au parlement; et si quelquefois il s'est expliqué avec lui en d'autres termes, ce n'étoit toujours qu'après un long combat, et toujours bien plus facilement qu'il n'étoit convenu de faire (*).

Un second inconvénient qu'on trouvoit dans le personnel de d'Aguesseau étoit l'extension de ce culte particulier du parlement à tout ce qui portoit robe, qui devoit, selon lui, imposer le respect. Quoiqu'il fit, on ne pouvoit s'en plaindre qu'avec la dernière circonspection; les plaintes n'étoient pas écoutées sans de longues preuves juridiquement ordonnées; avec cela même elles étoient rejetées avec grand dommage pour le plaignant, si grand qu'il fût, si elles n'étoient

(*) En cela d'Aguesseau étoit encore plus respectable: cent parlemens auroient dû exister alors en France, pour s'opposer aux ordres arbitraires du vil Dubois, aux emprisonnemens, aux opérations iniques de Law, et aux moeurs dissolues du temps: Law et Dubois auroient dû être alors réprimés par cent d'Aguesseau.

appuyées de la dernière évidence. Il se fournoit tout entier à sauver l'honneur de la robe, comme si la robe en général étoit déshonorée, parce qu'un frippon en étoit revêtu pour son argent : il proposoit des compositions, des arrangemens pour s'en rapporter à lui ; il avoit recours à des longueurs ruineuses, qui pourroient équivaloir à des dénis de justice ; et toujours l'homme de robe en sortoit au meilleur marché, et surtout le plus blanc qu'il pouvoit et le plus légèrement tansé. Il ne comprenoit pas comment on pouvoit se porter à casser un arrêt du parlement : il employoit, pour l'éviter, des manèges ; et ce n'étoit qu'après la plus belle défense qu'il souffroit que l'affaire fût portée au bureau des cassations.

Ce bureau, composé par lui-même comme tous les autres du conseil, n'ignoroit pas son extrême répugnance. On peut croire qu'il savoit la ménager, et qu'il falloit des raisons bien claires pour les engager à porter la cassation au conseil, qui à son tour n'avoit pas moins de ménagement que le bureau.

Si, malgré tout cela, l'évidence l'entraînoit, le chancelier, qui ne pouvoit se résoudre à prononcer le blasphême de casser, inventa une autre formule, et prononçoit que l'arrêt seroit comme non-avenu, encore n'étoit-ce pas sans quelque péroraison de défense ou de gémissement. Or on voit clairement que cela attaque la justice distributive.

Un autre mal sorti de la même source, c'étoit un attachement aux formes, et jusqu'aux plus petites, si littérales, si précises, si serviles, que toute autre considération, même de la plus évidente justice, disparoissoit à ses yeux devant la plus petite formalité: il y étoit tellement attaché, comme à l'ame et à la perpétuité des procès, qui sont la source de l'autorité et des biens de la robe, qu'il ne tint pas à lui qu'il ne les introduisît au conseil des dépêches, où jamais on n'en avoit ouï parler, bien loin de s'y arrêter.

L'absurdité étoit manifeste. Ce conseil n'est établi que pour juger des différens, qui ne peuvent rouler sur les formes, ou des procès qu'il plaît au Roi d'évoquer à sa personne, et

qu'il juge, lui, tout seul, parce que là, ceux qui en sont n'ont que voix consultat[illegible]

Il faudroit donc que le Roi fût instruit de la forme comme un procureur, ou qu'il jugeât à l'aveugle sur la foi des gens qui la sauroient: or, ces gens-là l'ignorent comme nous l'ignorons tous, ou l'ont oubliée, comme les secrétaires d'état qui y rapportent, ou du moins qui y opinent quand il entre un autre rapporteur, et qui n'ont ni le temps, ni la volonté de les apprendre.

Le chancelier fit en deux ou trois occasions la tentative d'alléguer les formes au conseil des dépêches; quoique vivant bien avec lui, je l'interrompis autant de fois, et je combattis sa tentative: à chaque fois elle demeura inutile, avec un grand regret de sa part qu'il montra franchement.

Le long usage du parquet avoit gâté l'esprit à d'Aguesseau: l'état du parquet est de ramasser, examiner, peser, comparer les raisons des deux et différentes parties; car il y en a souvent plusieurs au même procès; et d'établir

cette espèce de bilan avec toutes les grâces et les fleurs de l'éloquence, sans que les juges sachent de quel côté l'avocat-général sera avant qu'il ait commencé à conclure.

Quoique le procureur-général, qui ne donne ses conclusions que par écrit, ne soit pas exposé au même étalage, il est obligé au même examen, au même bilan avant de conclure; et cette continuelle habitude, pendant vingt-quatre ans, dans un esprit scrupuleux en équité et en formes, fécond en vues, savant en droit, en arrêts, l'avoit formé à une incertitude qui lui faisoit tout prolonger à l'infini.

Il en souffrit le premier: c'étoit un accouchement pour lui que de se déterminer. S'il étoit pressé par un conseil de régence ou autre, il flottoit, errant sans se décider, jusqu'au moment d'opiner, étant de la meilleure foi du monde, tantôt d'une opinion, tantôt d'une autre, et il opinoit à son tour comme il lui venoit dans cet instant.

Je l'ai dit du duc de Chevreuse, et le répète du chancelier; il coupoit un cheveu en quatre,

aussi étoient-ils fort amis. La vieille duchesse d'Estrées, Vaubrun, qui pétilloit d'esprit, et son amie, fut pressée de lui parler pour quelqu'un; elle s'en défendit par la connoissance qu'elle avoit de ce terrein raboteux; *mais, madame*, dit le client, *il est votre ami intime*: cela est vrai, dit-elle; mais c'est un ami travesti en ennemi.

Ces défauts venoient de trop de lumières, de vues, et de trop d'habitude au parquet: d'ailleurs il étoit homme savant, aimoit les langues savantes, la physique, les mathématiques et la métaphysique. A huis clos il faisoit chez lui des exercices sur ces sciences avec ses enfans et avec des savans obscurs, et ils y passoient un temps infini, qui désespéroit ceux qui avoient affaire à lui.

C'étoit pour les sciences que d'Aguesseau étoit né : il eût été, il est vrai, encore excellent premier président : mais à quoi il eût été plus propre, c'est d'être à la tête de la littérature des académies, de l'observatoire, du collége royal et de la librairie : il eût eu affaire

à des savans comme lui, et non avec le monde qu'il ne connut jamais, et dont, à la politesse près, il n'avoit aucun usage.

Le duc de Grammont lui demanda un jour, si, depuis qu'il étoit chancelier avec un grand usage des chicanes et avec la longueur des procès, il n'avoit jamais pensé à faire un réglement qui abrégeât les friponneries (*). *J'ai commencé*, dit-il, *à jeter ce réglement sur le papier; mais en avançant, j'ai réfléchi au grand nombre d'avocats, procureurs, huissiers que ce réglement ruineroit, et la compassion que j'ai eue m'a fait tomber la plume. La durée et le nombre des procès fait la richesse et l'autorité de la robe, et par conséquent il les faut laisser pulluler et s'éterniser.* Voilà un long article; mais je l'ai cru d'autant plus curieux, qu'il fait mieux connoître comment

---

(*) Quand on réfléchit sur le produit que le Roi retire des officiers de justice, sur la finance des offices, sur les droits royaux établis, sur le simple timbre du papier, on reconnoît que les gens de loi ne sont pas les seuls à contribuer à la cherté de la justice que le Roi, de concert avec la magistrature, vend si cher aux François.

un homme, de tant de droiture, de talens et de réputation, est peu à peu parvenu à rendre sa droiture équivoque (*), ses talens pires qu'inutiles, à perdre sa réputation, et à devenir le jouet de la fortune.

ALBERGOTTI.

ALBERGOTTI avoit le régiment Royal-italien qui vaut beaucoup, et que Magalotti son oncle avoit eu auparavant. Il avoit plus d'esprit que son oncle, de grands talens pour la guerre, et beaucoup de valeur, plus d'ambition encore, et tous les moyens lui étoient bons.

C'étoit d'ailleurs un homme très-dangereux, très-intimement mauvais, et foncièrement mal-honnête homme, avec un froid dédaigneux, et des journées entières sans dire une parole. Son oncle qui, étoit Florentin, l'avoit initié dans la confiance de M. de Luxembourg, et par là dans la compagnie choisie de l'armée,

(*) La postérité connoît mieux que M. de Saint-Simon, l'immortel d'Aguesseau sur l'article de la droiture.

qui lui facilita celle de la cour. Il étoit intimement lié aussi avec M. le Duc.

ALBERGOTTI devint ensuite un favori de M. de Vendôme, qui lui valut la protection de M. du Maine, laquelle l'approcha de Madame de Maintenon. On verra, dans la suite, qu'il est bon de faire connoître cet Italien.

ANGEAU, (D')

Chevalier des ordres du Roi, menin de Monseigneur, et chevalier d'honneur de madame la Dauphine.

ANGEAU (D') étoit un gentilhomme de Bauce, tout uni, et huguenot dans sa première jeunesse; toute sa famille, qui l'étoit, ne tenoit à personne. Il ne manquoit pas d'un certain esprit, surtout de celui du monde, et de conduite. Il avoit beaucoup d'honneur et de probité. Le jeu, par lequel il se fourra à la cour, qui étoit toute d'amours et de fêtes, incontinent après la mort de la Reine-mère, le mit dans les meilleures compagnies. Il y

gagna tout son bien. Il eut le bonheur de n'être jamais soupçonné; il prêta obligeamment et se fit des amis, et la sureté de son commerce lui en acquit d'utiles et de véritables.

Il fit sa cour aux maîtresses du Roi, et le jeu le mit de leurs parties avec lui; elles le traitèrent avec familiarité, et lui procurèrent celle du Roi. Il faisoit des vers; il étoit bien fait, de bonne mine et galant.

Le voilà debout à la cour, mais toujours subalterne. Jouant un jour avec le Roi, dans les commencemens des augmentations de Versailles, le Roi, qui avoit été importuné d'un logement pour lui, et qui avoit bien d'autres gens qui en demandoient, se mit à le plaisanter sur sa facilité à faire des vers, qui, à la vérité, étoient rarement bons, et tout d'un coup lui proposa des rimes fort sauvages, et lui promit un logement; delà il acheta une charge de lecteur du Roi, qui n'avoit point de fonction, mais qui donnoit les entrées du petit coucher, et son assiduité lui mérita le régiment du Roi, infanterie,

qu'il ne garda pas long-temps; puis il fut envoyé en Angleterre, où il demeura peu; et à son retour il acheta le gouvernement de Touraine.

Son bonheur voulut que M. de Richelieu fît de si grosses pertes au jeu, qu'il vendit sa charge de chevalier d'honneur de madame la Dauphine, au mariage de laquelle il l'avoit eue pour rien; son ancienne amie, madame de Maintenon, lui fit permettre de la vendre tant qu'il pourroit, et à qui il voudroit; et M. d'Angeau, qui ne manqua pas une si bonne affaire, en donna 500,000 livres. Revêtu d'une charge qui faisoit de lui une espèce de seigneur, il obtint le collier de l'ordre, bientôt après, en 1688.

Il perdit sa charge à la mort de madame la Dauphine, mais il avoit eu une place de ménin de Monseigneur.

Madame la Dauphine avoit eu une fille d'honneur d'un Chapitre d'Allemagne, jolie comme le jour, et faite comme une nymphe, avec toutes les grâces de l'esprit et du corps;

cet

cet esprit étoit médiocre, mais juste, sage et sensé, et avec cela une vertu sans soupçon: elle étoit fille d'un comte de Lowenstein, et d'une soeur du cardinal de Furstemberg, qui a fait tant de bruit dans le monde, et qui étoit dans la plus haute considération à la cour.

Ces Lowenstein étoient de la maison Palatine, mais d'une branche mésalliée par un mariage qu'ils appellent *de la main gauche*, mais qui n'en est pas moins légitime. L'inégalité de la mère fait que ce qui en sort n'hérite point, mais a un gros partage, et tombe du rang des princes à celui de comte.

Le cardinal de Furstemberg, qui aimoit fort cette nièce, cherchoit à la marier; elle plaisoit fort au roi et à madame de Maintenon, qui se prenoient fort aux figures; elle n'avoit rien vaillant comme toutes les allemandes. D'Angeau, veuf depuis long-temps d'une soeur de la maréchale d'Étrées, fille de Morin le juif, qui n'en avoit qu'une fille, dont le grand bien qu'on lui croyoit l'avoit mariée au duc de Montfort, se présenta pour

une si grande alliance pour lui, et aussi agréable. Mlle. de Lowenstein, avec toute la hauteur de son pays, vit le tuf à travers tous les ornemens qui le couvroient, et dit qu'elle n'en vouloit point. Le Roi s'en mêla. Madame de Maintenon, madame la Dauphine, le cardinal son oncle, le voulurent, et la firent consentir. Le maréchal et la maréchale de Villeroy en firent la noce, et d'Angeau se crut Électeur-Palatin. C'étoit le meilleur homme du monde, mais à qui la tête avoit tourné d'être seigneur, ce qui l'avoit chamarré de ridicules.

Madame de Montespan avoit fort plaisamment et très-véritablement dit de lui, *qu'on ne pouvoit s'empêcher de l'aimer ni de s'en moquer.* Ce fut bien pis, après sa charge et ce mariage. Sa fadeur naturelle, entée sur la bassesse du courtisan, et recrépie de l'orgueil du seigneur postiche, fit un composé que combla la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Lazare, que le Roi lui donna, comme l'avoit eue Nérestang, mais dont il tira tout le parti qu'il put, et se fit le singe du Roi dans les

promotions qu'il fit de cet ordre, où toute la cour accouroit pour rire avec scandale, tandis qu'il s'en croyoit admiré.

D'Angeau fut de l'académie françoise, et conseiller d'état d'épée, et sa femme fut la première des dames du palais, comme femme de chevalier d'honneur, et n'y en ayant point de titrée. Madame de Maintenon l'avoit goûtée; sa naissance, sa vertu, sa figure, un mariage du goût du Roi et peu du sien, dans lequel elle vécut comme un ange; la considération de son oncle et de la charge de son mari, tout cela la porta, et ce choix fut approuvé de tout le monde (*).

(*) D'Angeau est auteur d'une suite chronologique des événemens publics de la cour, aussi timide que les présens Mémoires sont hardis.

ARGENSON. (D')

ARGENSON (D') étoit un homme d'infiniment d'esprit, et d'un esprit souple qui pour sa fortune s'accommodoit à tout : il valloit mieux pour la naissance que la plupart des gens de son état ; et il faisoit depuis long-temps la police, ou plutôt l'inquisition, d'une manière transcendante, étant sans frayeur du parlement qui l'avoit souvent attaqué.

Il avoit sans cesse obligé les gens de qualité, en cachant au feu Roi et à Pontchartrain des aventures de leurs enfans ou parens qui n'étoient guères que des fautes de jeunesse, qui les auroient perdus sans ressource, s'il ne les eût accommodées d'autorité, tirant subitement le rideau dessus.

Avec une figure effrayante, qui retraçoit celle des trois juges des enfers, d'Argenson s'égayoit de tout avec supériorité d'esprit : il avoit mis un tel ordre dans cette innombrable multitude d'habitans de Paris, qu'il n'y avoit nulle

personne considérable dont, par jour, il ne sut, s'il le vouloit, la conduite et les habitudes, avec un discernement exquis pour appésantir ou pour alléger sa main à chaque affaire qui se présentoit, penchant toujours aux partis les plus doux, avec l'art de faire trembler les plus innocens devant lui.

Courageux, hardi, audacieux, dans les émeutes; et par-là maître du peuple; ses moeurs tenoient beaucoup de celles qui sans cesse avoient à comparoître devant lui; et je ne sais s'il reconnoissoit beaucoup d'autres divinités que la fortune.

Au milieu de fonctions pénibles, et avec une apparence toute de rigueur, l'humanité trouvoit aisément grâce devant lui; et quand il étoit avec des amis obscurs et d'assez bas étage, auxquels il se fioit plus qu'à des gens plus relevés, il se livroit à la joie, et il étoit charmant dans ces compagnies.

Il avoit quelques lettres; mais peu ou point de capacité d'ailleurs, en aucun genre, à quoi l'esprit suppléoit; et une grande

connoissance du monde, chose rare dans son état.

Il s'étoit livré sous le feu Roi aux jésuites, mais en faisant le moins de mal qu'il put, sous un voile de persécution, qu'il se sentoit nécessaire pour persécuter moins en effet, et pour épargner même les persécutés.

Comme la fortune étoit sa boussole, il ménageoit également le Roi, le ministre, les jésuites et le public.

Il avoit eu l'art de se faire un grand mérite auprès de M. le duc d'Orléans, alors fort maltraité, de ce cordelier, emmené d'Espagne par Chalais, qu'il fut chargé d'interroger à la Bastille; et Mr. le duc d'Orléans n'avoit pu l'oublier.

Depuis il m'avoit courtisé sans bassesse, sans visites, mais dans toutes les choses où il avoit pu me témoigner son attention : et il avoit bien voulu se charger du temporel fort dérangé du monastère de la Visitation de Chaillot, comme commissaire, où madame de Saint-Simon avoit une soeur d'un vrai

mérite, que nous aimions fort; monastère d'ailleurs rétabli par la famille de la maréchale de Lorges.

Law avoit trouvé beaucoup d'accès auprès de ce magistrat, qui lui-même s'en étoit fait auprès de l'abbé Dubois, et qui n'aimoit point du tout M. de Noailles, sans être mal avec lui.

Le parlement lui en vouloit cruellement; sa charge ne le rendoit pas réconciliable avec cette compagnie: et le Régent et lui avoient souvent besoin l'un de l'autre.

De son naturel il étoit royal, fiscal, tranchant, et ennemi des longueurs, des formes inutiles ou qu'on pouvoit sauter, des états neutres et flottans; mais comme il cherchoit à se concilier tout, il avoit, du temps du feu Roi, cultivé des liaisons avec ses bâtards, beaucoup plus étroites que nous ne nous en doutions, ni le Régent ni moi.

Cette ignorance, les raisons tirées de ce qui vient d'être expliqué de son caractère,

de sa conduite ; beaucoup aussi l'éloignement extrême qui étoit entre le parlement et lui, dans un temps où il s'agissoit d'avoir le dessus sur cette compagnie, qui se mettoit en état de dominer, me détermina à lui pour les finances et pour les sceaux ; afin de donner plus d'autorité au nouveau ministre, et au Régent, un garde des sceaux en sa main, fermé, hardi, et qui, pour sa propre vade, se trouveroit, interressé à ne pas ménager beaucoup le parlement. On connoît son ministère et sa chute.

D'Argenson mourut le 6 mai 1721, dans sa singulière retraite, au-dehors de la maison des filles de la Croix, du faubourg Saint-Antoine ; homme d'esprit, de connoissance du monde, de mille affaires d'état, de finances, de magistrature, &c : il pensoit noblement, honnêtement ; et il auroit été bon et grand, s'il y avoit été élevé ; mais son esprit s'étoit tellement rétréci et accoutumé au petit, qu'il ne put jamais ni s'étendre, ni s'élever : il avoit passé sa jeunesse dans le chétif détail de lieutenant-général d'Angoulême qu'avoit eu son père.

Il étoit pauvre, mais de meilleure condition que la plupart des gens de robe; aussi s'en piquoit-il; aussi respectoit-il à obliger les gens de qualité, dont il se prétendoit, avant que ses pères eussent pris la robe.

Devenu maître des requêtes, il épousa la fille de Caumartin, qui s'en fit honneur, et qui, par le chancelier de Pontchartrain, alors contrôleur-général, le fit lieutenant de police: c'est où il excella, et où il sauva bien des gens de qualité et des enfans de famille. Il étoit obligeant, poli, respectueux, sous une écorce quelquefois brusque et dure, et d'une figure de Rhadamante, mais dont les yeux pétilloient d'esprit et réparoient tout le reste. Il ne put soutenir sa chute, et ne sortit plus de sa chambre et du parloir.

Il commença à signer vers la fin, *De Voyer*, au lieu de *Le Voyer* qui est son nom.

Ses enfans, qui depuis ont fait une si grande fortune, et qui veulent pousser leurs enfans dans une carrière d'un autre genre, imitent sement la dernière façon de signer de leur père, et de faire appeler leurs enfans.

ARPAJON. (LA DUCHESSE D')

La duchesse d'Arpajon, mariée, belle et jeune, à un vieillard qui ne sortoit plus du Rouergue et de son château de Séverac, s'étoit vue noyée de dettes et de procès depuis qu'elle fût veuve; pour sa fille unique, dont les incidens importans l'amenèrent à Paris pour y plaider au Conseil. C'étoit une personne d'une grande vertu, d'une excellente conduite, qui avoit une grande mine et des restes de beauté. On ne l'avoit presque jamais vue à la cour ni à Paris, et on l'y appeloit *la duchesse des Bruyères*, par dérision; elle ne l'étoit qu'à brevet. Madame de Richelieu mourut bientôt après son arrivée, et la surprise fut extrême de voir la duchesse d'Arpajon tout-à-coup nommée dame d'honneur de madame la Dauphine en sa place : elle-même le fut plus que personne. Jamais elle n'y avoit pensé, ni M. de Beuvron son frère. Ce fut pourtant lui qui la fit sans le savoir. Il avoit été plus que bien avec madame de Maintenon; celle-ci n'oublia point ses anciens

amis de ce genre; elle compta sur l'attachement de sa sœur pour lui, par reconnoissance, et parfaitement isolée à la cour. On ne pouvoit avoir moins d'esprit; mais ce qu'elle en avoit étoit fort sage; et elle avoit beaucoup de sens, de conduite et de dignité; il est impossible de faire mieux sa charge qu'elle le fit, avec plus de considération et plus au gré de tout le monde; elle espéra donc être choisie, elle le demanda, le monde le crut et le souhaita; mais les vingt mille écus que madame Barbisi, la vieille mie de madame la duchesse du Lude, fit accepter à la vieille servante de madame de Maintenon, décidèrent contre madame d'Arpajon. Le Roi voulut la consoler et madame de Maintenon aussi, et firent la comtesse de Rouci, sa fille, dame du palais; la mère ne prit point le change, elle demeura outrée. Le transport de joie de sa fille l'affligea encore plus; et leur séparation entière qu'elle envisageoit, l'accabla. Elle aimoit fort sa fille, que cette place attachoit en un lieu où la mère ne pouvoit plus paroître que fort rarement avec bienséance, et elle se voyoit tombée en solitude;

elle ne la put supporter ; peu de mois après elle eut une apoplexie, dont elle mourut quelque temps après.

Cette consolation prétendue, donnée à madame d'Arpajon, et cette différence des deux belles-soeurs, la comtesse de Roucy faite dame de palais, et madame de Blanzac chassée, combla la douleur de madame la maréchale de Rochefort. Elle étoit cousine-germaine de la duchesse du Lude, fille des deux soeurs, et vivoit fort bien avec elle.

Autre creve-coeur. A peine la voulut-elle voir, et ne reçut qu'avec aigreur toutes ses avances. Enfin après avoir long-temps gémi, elle fut apaisée par une place de menin de Monseigneur, donnée à M. de Rochefort son fils, sans qu'elle l'eût demandée.

AUBIGNÉ, (D')

FRÈRE DE MADAME DE MAINTENON.

Il arriva un assez petit événement, mais tout singulier sur d'Aubigné qu'il est bon de conserver. Madame de Maintenon, dans ce prodige incroyable d'élévation, où sa bassese étoit si miraculeusement parvenue, ne laissoit pas d'avoir ses peines. Celle d'avoir un frère tel que d'Aubigné n'étoit pas une des moindres, à cause de ses incartades continuelles. On le nommoit *le comte d'Aubigné.*

Il n'avoit jamais été que capitaine d'infanterie, et parloit toujours de ses vieilles guerres, comme un homme qui méritoit tout, et à qui on faisoit le plus grand tort du monde de ne l'avoir pas fait maréchal de France depuis long-temps. D'autre fois il disoit assez plaisamment qu'il avoit pris son bâton en argent. Il faisoit à madame de Maintenon des sorties épouvantables de ce qu'elle ne le faisoit pas

duc et pair, et sur tout ce qui lui passoit par la tête; il ne se trouvoit pas récompensé de n'avoir rien eu que les gouvernemens de Belfort, puis Aigues-mortes, auprès de Coignac qu'il garda avec celui de Berry, pour lequel il rendit Aigues-mortes. Il couroit les petites filles aux tuilleries et par-tout; il en entretenoit toujours quelques-unes, et vivoit le plus souvent avec elles et leur famille, et avec des compagnies de leur portée; où il mettoit beaucoup d'argent; car c'étoit un panier percé. Fou à enfermer, mais plaisant, avec de l'esprit et des saillies et des réparties auxquelles on ne se pouvoit attendre; et avec cela bon homme et honnête homme, poli et sans rien de ce que la vanité de la situation de sa soeur eût pu mêler d'impertinent; mais d'ailleurs il étoit à merveille, et c'étoit un plaisir qu'on avoit souvent avec lui que de l'entendre parler des temps de Scarron et de l'hôtel d'Albret, quelquefois des temps antérieurs, ne se pouvant pas contraindre, surtout au sujet des aventures et des galanteries de sa soeur, dont il faisoit le parallèle avec sa dévotion et sa situation présente.

Il y avoit beaucoup d'embarras à écouter ces propos, qu'on n'arrêtoit pas où on vouloit, et qu'il ne tenoit pas entre deux ou trois amis, mais à table devant tout le monde, sur un banc des tuilleries, et fort librement encore dans la galerie de Versailles, où il ne se contraignoit pas, non plus qu'ailleurs, et où il soutenoit ce ton goguenard, en employant même le terme de beau-frère, quand il vouloit parler du roi.

Madame de Maintenon, fatiguée et désolée d'un frère aussi extravagant, fit tant, par le moyen de Saint-Sulpice, instrument à tout faire pour madame de Maintenon, que, comme c'étoit un homme tout à sauts et à bonds, et qui avoit toujours besoin d'argent, on lui persuada de quitter ses débauches, ses indécences et ses demêlés domestiques, de vivre à son aise, et pour cela de se retirer dans une communauté qu'un M. Doyen avoit établie sous le cloître de Saint-Sulpice pour des gentilshommes, ou soit disant, qui vivoient là en commun dans une espèce de retraite et d'exercices de piété, sous la direction de quelques prêtres de Saint-Sulpice.

M. d'Aubigné, pour avoir la paix, et plus encore parce que madame de Maintenon le voulut, se retira dans cette communauté, et disoit tout bas à ses commères, que cela étoit bien dur, et qu'elle s'en étoit bien passée.

M. d'Aubigné ne laissa ignorer à personne que sa soeur se moquoit de lui, de vouloir faire accroire qu'il étoit dévot; qu'on l'assiégeoit de prêtres et qu'on le feroit mourir chez ce M. Doyen. Il n'y tint pas long-temps sans recourir aux filles aux tuilleries, et par-tout où il put; mais on le ratrappa, et on lui donna pour gardien un des plus plats prêtres de Saint-Sulpice, qui le suivoit partout comme son ombre, et qui le désoloit. Un quelqu'un de meilleur aloi n'eût pas pris un aussi sot emploi; mais ce magot n'avoit rien de meilleur à faire, car il n'avoit pas l'esprit de s'occuper, ni même de s'ennuyer. Il recevoit de d'Aubigné force sottises, mais il étoit payé pour cela, et gagnoit fort bien son salaire par une assiduité dont il n'y avoit peut-être que lui qui pût être capable. M. d'Aubigné n'avoit qu'une fille unique, dont

madame

madame de Maintenon avoit toujours pris soin, qui ne quittoit jamais son appartement, qu'elle conduisoit et montroit par-tout, et qu'elle élevoit sous ses yeux comme sa propre fille.

AUBIGNY, (D')

ÉVÊQUE-COMTE DE NOYON.

M. DE NOYON mourut à Paris à 74 ans. On trouva dans ses papiers des brouillons de sa main, pour servir à son oraison funèbre: tant la vanité avoit séduit ce prélat, d'ailleurs docte, fort honnête homme, très-homme de bien, bon évêque et de beaucoup d'esprit.

Son évêché fut donné à un homme de condition et de très-saintes moeurs et vie, mais qui d'ailleurs étoit *un butor.*

M. de Chartres (Godet) avoit trouvé à Saint-Sulpice un gros pied-plat, lourd, bête, ignorant, esprit de travers, mais très-homme de bien. Saint prêtre pour desservir, non pas une cure, mais une chapelle, surtout Sulpicien;

excellent en toutes les minuties et les inutiles puérilités qui y font loi, et qu'il mit toute sa vie à côté ou même au-dessus des plus éminentes vertus. Ce garçon n'en savoit pas davantage, et n'étoit pas capable de rien apprendre de mieux ; d'ailleurs pauvre, crasseux et huileux à merveille. Ces dehors, trop puissans sur M. de Chartres qui, par ses mauvais choix, a perdu notre épiscopat, l'engagèrent à s'informer de lui. C'étoit un homme de bonne et ancienne noblesse d'Anjou, qui s'appeloit d'Aubigny ; ce nom le frappa encore plus : il le prit ou le voulut prendre pour un parent de madame de Maintenon, qui étoit d'Aunis, et s'appeloit d'Aubigné. Il lui en parla, et à ce pied-plat aussi, qui, tout bête qu'il fût, ne l'étoit pas assez pour ne pas sentir tous les avantages d'une telle parenté, dont on lui faisoit toutes les avances. Madame de Maintenon se trouva ravie de s'enter sur ces gens-là ; les armes, le nom, et peu après la livrée, furent bientôt les mêmes. Le rustre noble fut présenté, à Saint-Cyr, à sa prétendue cousine, qui ne l'étoit pas tant, mais qui pouvoit tout.

Teligny, frère de l'abbé, qui languissoit de misère dans sa chaumière, accourut par le messager, et fit aussi connoissance avec le prélat et sa royale pénitente. Celui-ci se trouva un compère délié, entendu et fin, qui gouverna sous son frère, suppléa tant qu'il put à ses bêtises. M. de Chartres, qui voulut décrasser son disciple, le prit avec lui, le fit son grand-vicaire; et ce bon gros-garçon, sans avoir pu rien apprendre en si bonne école que des choses extérieures, fut nommé évêque de Noyon où sa piété et sa bonté le firent estimer, et ses bêtises et ses travers détester, quoique parés par son frère qui ne le quittoit point, et qui étoit son tuteur.

AUMONT, (LE DUC D')

MINISTRE A LONDRES.

L'HÔTEL de Paris, à Londres, où logeoit le duc d'Aumont, fut entièrement brûlé, et il fallut abattre une maison voisine pour empêcher que l'incendie ne se communiquât aux autres. Sa vaisselle fut sauvée; il prétendit

avoir perdu tout le reste, et prétendit aussi avoir reçu plusieurs avis qu'on le vouloit brûler et même assassiner, et que le Roi, à qui il l'avoit dit, lui avoit offert de lui donner ses gardes.

Le monde en jugea autrement à Londres et à Paris, et se persuada que lui-même étoit l'incendiaire, pour gagner sur ce qu'il en tireroit du Roi, et pour couvrir une contrebande monstrueuse, dont les Anglois se plaignirent ouvertement dès son arrivée, et où il gagna infiniment (*): c'est au moins ce qui se débita publiquement dans les deux cours et dans les deux villes, et ce que presque tous en crurent.

M. d'Aumont avoit été toute sa vie un panier percé, qui avoit toujours vécu d'industrie. Il avoit eu long-temps affaire à un père fort dur, et à une mère qui le haïssoit fort, et qui étoit une terrible dévote; il s'étoit marié malgré eux, par amour réciproque, à

(*) On le prétendit, cela est vrai: mais ce fut là un de ces bruits populaires, fondés sur aucune preuve.

mademoiselle de Piennes, dont la mère étoit Godet, comme l'évêque de Chartres, qui fit à la fin entrer madame de Maintenon, et le Roi par elle, lequel imposa enfin, et obligea le père à consentir, après plusieurs années, que ce mariage demeuroit accroché, et que tous deux étoient résolus à n'en jamais faire d'autre.

Le duc d'Aumont étoit d'une force prodigieuse, d'une grande santé, débauché à l'avenant, d'un goût excellent, mais extrêmement cher en toutes sortes de choses, meubles, ornemens, bijoux, équipages; il jetoit à tout, et tiroit des monts d'or des contrôleurs-généraux et de son cousin de Barbezieux, avec qui, pour n'en pas tirer assez et à son gré, il se brouilla outrageusement. Il prenoit à toutes mains, et dépensoit de même. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais qui ne savoit rien; à paroles dorées, sans foi, sans âme, de peu de réputation à la guerre pour en parler sobrement, et à qui son ambassade ne réussit ni en Angleterre, ni en France. Avant la mort de son père, logeant dans une

maison de louage, il l'ajusta et la dora toute, boisa son écurie comme un beau cabinet, avec une corniche fort recherchée tout autour, et où il y avoit par-tout des pièces de porcelaine.

On peut juger par-là de ce qu'il dépensoit en toutes choses. Le Roi donna deux cents, cinquante mille livres à milord Fonibet, et au duc d'Aumont cent mille livres, et cinquante mille par an pendant quatre ans, tant en considération de son incendie, que de la dépense de son ambassade.

BARBEZIÉUX,

MINISTRE D'ÉTAT.

Barbezieux avoit eu une grande besogne à dresser pour tous les détails des troupes, des vivres, et des différentes parties et plans de guerre.

Au fort de ce travail, il eut la douleur de voir Chamillart ministre dans le temps

qu'on s'y attendoit le moins ; ce fut pour lui un coup de foudre. Depuis plus de soixante ans, ses pères avoient eu, dans sa même place, une très-principale part au gouvernement des affaires ; et lui-même, depuis près de dix ans qu'il la remplissoit, ne s'y étoit guères moins acquis de crédit et d'autorité qu'eux. Chamillart tout nouveau, et depuis deux ans à la cour, en étoit encore à rechercher de lui faire sa cour, après avoir été souvent dans l'antichambre de son père et à la sienne : Barbezieux fut outré de cette préférence, et il ne put se laisser adoucir. Avec un courage haut, fier et présomptueux à l'excès, il se livra plus que de coutume à la débauche avec ses amis, et fit tout ce qu'il put pour noyer dans les plaisirs ses chagrins ; mais ceux-ci surnagèrent et le conduisirent, en cinq jours de temps, au tombeau, avant trente-trois ans.

C'étoit un homme d'une figure frappante, extrêmement agréable, mais mâle, avec un visage gracieux et aimable, et une bonne physionomie. Il avoit beaucoup d'esprit, de

pénétration, d'activité, de justesse, et une facilité incroyable au travail, sur laquelle il se reposoit pour prendre ses plaisirs; et en faisoit mieux et plus en deux heures qu'un autre en un jour. Toute sa personne, ses manières, son langage, son énonciation étoit aisée, juste, choisie, mais naturelle, avec de le force et de l'éloquence; tout étoit gracieux en sa personne; et aucun homme n'avoit autant l'air du monde, et les manières d'un grand seigneur, tel qu'il eût bien voulu être.

Ses façons étoient des plus polies, et quand il lui plaisoit, des plus respectueuses; et sa galanterie la plus naturelle et la plus fine, avec des grâces répandues par tout: aussi, quand il vouloit plaire, il charmoit; et quand il obligeoit, c'étoit au triple par ses manières.

Nul homme ne rapportoit mieux une affaire, n'en possédoit plus pleinement tous les détails, ni ne les manioit plus aisément que lui; il sentoit avec délicatesse toutes les différences des personnes, et avec capacité,

toutes celles des affaires, leurs gradations, leur plus ou moins d'importance; et il épuisoit les affaires d'une manière surprenante; mais orgueilleux à l'excès, entreprenant, hardi, insolent, vindicatif au dernier point, et facile à se blesser des moindres choses, et très-difficile à revenir.

Son humeur étoit terrible et fréquente; il la connoissoit; il s'en plaignoit; il ne la pouvoit vaincre. Naturellement brusque et dur, il devenoit alors brutal, et capable de toutes les insultes et de tous les emportemens imaginables qui lui ont ôté beaucoup d'amis; il les choisissoit mal, et dans son humeur, les outrageoit quels qu'ils fussent, et les plus grands et les plus proches; et après il en étoit au désespoir; changeant avec cela, mais le meilleur et le plus utile ami du monde tandis qu'il l'étoit, et l'ennemi le plus dangereux, le plus terrible, le plus suivi, le plus implacable, et naturellement féroce. C'étoit un homme qui ne vouloit rencontrer de résistance en rien, et dont l'audace étoit extrême. Il avoit accoutumé le Roi à remettre

son travail quand il avoit trop bu, ou qu'il avoit fait quelque partie ; et il lui mandoit qu'il avoit la fièvre ; le Roi le souffrit par l'utilité et la facilité de son travail, et le plaisir de faire tout croire et de former un ministre ; mais il ne l'aimoit pas, et s'apercevoit fort bien de ses absences et de ses fièvres factices ; mais madame de Maintenon, qui avoit perdu son père trop puissant, et qui, par des raisons personnelles, protégeoit le fils qui étoit très - respectueux devant elle, et hors d'état de sortir de son devoir à son égard. C'étoit, à tout prendre, de quoi faire un grand ministre, mais étrangement dangereux. C'est même une question, si ce fut une perte pour l'état, par l'excès de son ambition ; mais ce n'en fut pas une pour la cour et le monde, qui gagna beaucoup à la mort d'un homme que tous ses talens n'auroient rendu que plus terrible à mesure de sa puissance, et dont la sureté étoit très-médiocre dans le commerce, et fort accusé dans les affaires de sa gestion, non par avarice ; car c'étoit la libéralité, la magnificence, la prodigalité même qui l'avoient déjà mené

bien loin ; mais pour servir ou pour nuire, et surtout pour aller à son but.

Fagon, qui l'avoit condamné d'abord, et qui ne l'aimoit point non plus que son père, fut accusé de l'avoir trop saigné exprès : du moins lui échappa-t-il des paroles de joie de ce qu'il n'en reviendroit point, une des deux dernières fois qu'il sortit de chez lui.

Il désoloit souvent par les réponses hautes qu'il faisoit à ses audiences; il faisoit attendre les premières personnes de la cour dans ses antichambres, tandis qu'il jouoit dans son cabinet avec ses chiens, et qu'il s'amusoit avec quelques bas complaisans; et encore après avoir fait attendre long-temps, il sortoit souvent par les derrières.

Il mourut la veille des Rois, et la cour étoit à Marly. Plusieurs belles dames, qui perdoient beaucoup à sa mort, étoient fort éplorées dans le sallon de Marly; mais quand elles se mirent à table, et qu'on eut tiré le gâteau, le Roi témoigna une joie qui parut vouloir être imitée; il ne se contenta pas de crier

la reine boit, mais comme au cabaret, il frappa et fit frapper chacun de sa cuiller et de sa fourchette sur son assiette, ce qui causa un *charivari* fort étrange, qui, à diverses reprises, dura tout le souper; les pleureuses firent *chorus*, et se livrèrent même à cette sorte de plaisir avec plus de vivacité et de plus longs éclats de rire que les autres.

Le huit, le Roi donna sa charge à Chamillart, qui voulut remettre alors les finances; mais le Roi ne le lui permit pas.

BAVIÈRE, (ÉLECTEUR DE)

nommé roi d'Espagne par le premier testament du Roi.

Il y avoit cinq ou six mois que le Roi d'Espagne, hors de toute espérance d'avoir des enfans et dans une infirmité de toute sa vie qui s'augmentoit à vue d'oeil, avoit voulu fixer la succession de sa vaste monarchie, indigné qu'il étoit de tous les projets de la partager après lui, qui lui revenoient sans

cesse. La Reine sa femme avoit beaucoup de crédit sur son esprit, et elle-même étoit entièrement gouvernée par une allemande qu'elle avoit amenée avec elle, qu'on appeloit *la comtesse de Berlips*, et qui amassoit pour elle et pour les siens des trésors à toutes mains. Cette reine étoit soeur de l'Impératrice; mais en même temps comme elle de l'Électeur Palatin, par conséquent parente et de la même maison de l'Électeur de Bavière. Malgré la haine des deux branches électorales, depuis l'affaire de Bohême, on crut que l'amour de sa maison l'avoit emporté sur celui de ses proches, et que la Reine, menée par *la Berlips*, avoit eu grande part à la disposition du Roi d'Espagne. Il fit un testament; il appela à la succession entière de toutes ses couronnes et états le Prince électoral de Bavière, qui avoit sept ans. Sa mère, qui étoit morte, étoit fille unique du premier lit de l'empereur Léopold, et de Marguerite-Thérèse, soeur du Roi d'Espagne, tous deux seuls du second lit de Philippe IV, et de la fille de l'empereur Ferdinand III: je dis seuls, parce que tous les autres sont

morts sans alliance. La Reine, épouse de notre Roi, étoit, par cette raison, seule du premier lit du même Philippe IV, et d'une fille de notre roi Henri IV, et soeur aînée de père du Roi d'Espagne et de l'Impératrice, mère de l'Électrice de Bavière, dont le fils, en faveur duquel ce testament se fit, étoit en effet le véritable héritier de la monarchie d'Espagne, eu égard aux renonciations du mariage du Roi et de la paix des Pyrénées.

Dès que ce testament fut fait, le cardinal Portocarrero le dit en grand secrét au marquis d'Harcourt, qui dépêcha d'Igulville au Roi avec cette nouvelle. Le Roi, ni lors, ni depuis qu'elle fut devenue publique, n'en parut pas avoir le plus léger mécontentement. L'Empereur n'en dit rien aussi. Il espéroit bien cette vaste succession et de réunir dans sa branche tous les états de sa maison; mais son conseil avoit ses ressources accoutumées. Il n'y avoit pas long-temps qu'il s'en étoit servi pour se défaire de la fille de Monsieur, ainsi qu'on l'a vu. Le Prince électoral de Bavière mourut fort brusque-

ment, le premier jour de Février, et personne ne douta que ce ne fût par l'influence du Conseil de Vienne. Ce coup remit l'Empereur dans ses premières espérances, et plongea l'Europe dans la douleur et dans le trouble des mesures à prendre sur l'ouverture de cette prodigieuse succession, que chacun regardoit avec raison comme ne pouvant pas être éloignée.

BELLE-ILE, MARÉCHAL, (DUC DE) ET SON FRÈRE.

UNE fortune commença pendant la régence à poindre, grande depuis, mais peu espérable alors, et par après traversée d'une manière terrible, montée ensuite au comble avec la rapidité la plus incroyable, mais conduite et soutenue par l'esprit, le travail, la persévérance infatigable, l'art et la capacité des deux frères également unis, qui peuvent passer pour les prodiges de ce siècle.

Belle-île, petit-fils de Fouquet, si célèbre par

sa fortune et sa plus profonde disgrace, étoit fils d'un homme qui s'étoit présenté à tout, et dont le Roi n'avoit voulu pour rien, à cause de son père qu'il avoit tenu plus de vingt ans en exil. Son mariage du duc de Lévis, je dis duc, pour faire connoître l'alliance, car il ne le fut que de trente ou trente-cinq ans depuis; ce mariage, dis-je, étrange et encore étrangement fait, acheva de le mettre à l'aumône. Sa femme n'avoit rien, et sa famille, bien loin de lui donner, fut plus de vingt ans sans ouïr parler ni d'elle, ni de son mari. Ils furent réduits à vivre chez l'Évêque d'Agde, frère de M. Fouquet, et pendant longues années exilé de son diocèse. Revenus enfin à Paris, au pot de madame Fouquet, mère de Belle-île, jusqu'à la mort de cette espèce de sainte, ils se trouvèrent bien à l'étroit.

Belle-île étoit cadet du sur-intendant; ses aînés emportoient les débris qu'ils avoient pu sauver, mais qui, à la mort de M. de Vaux, sans enfans, et du P. Fouquet de l'oratoire, le fils aîné de Belle-île et de la soeur de M.

de-

de Lévis, prit le nom de comte de Belle-île, et son frère celui de chevalier de Belle-île. Je m'étends sur eux, parce qu'il sera souvent mention d'eux dans la suite de ces mémoires. Tous deux entrèrent dans le service : l'aîné fut refusé avec aigreur d'un régiment de cavalerie. Le Roi dit que ce seroit beaucoup encore, s'il lui accordoit, avec le temps, l'agrément d'un régiment de dragons. Il l'obtint enfin ; il se signala dans Lille, et fut fait brigadier en sortant. Il y fut dangereusement blessé. Le maréchal de Boufflers le servit si bien, que Haute-feuille, ayant demandé à se défaire de sa charge de mestre-de-camp-général des dragons, Belle-île en eut la préférence. C'était un furieux pas, et sous le feu Roi, que de s'élever d'où il étoit parti. Quel prodige ! et comment le voir aujourd'hui gouverneur absolu d'une grande place, et d'une province frontière, chevalier de l'ordre, ayant les entrées chez le Roi, et tout-à-coup maréchal de France, duc vérifié, ambassadeur extraordinaire pour l'élection de l'Empereur, général d'armée, et le dictateur de l'Allemagne !

L'aîné des Belle-île étoit grand, poli, bien fait, respectueux, entrant, insinuant, et aussi honnête homme que le peut permettre l'ambition effrénée; il avoit la sorte d'esprit qu'il falloit pour la servir; il n'en vouloit pas montrer, il ne lui en paroissoit que pour plaire, jamais pour embarrasser, encore moins pour effrayer; il avoit un fond de douceur et de complaisance, une juste mesure entre l'aisance, dans toutes ses manières, et la retenue; un art infini, mais toujours caché dans ses propos et ses démarches; une insinuation délicate et jamais aperçue; une attention et précaution continuelle dans tous ses pas et discours, jusqu'au langage des femmes et au badinage léger qui lui ouvrirent une infinité de portes. Il ne négligea ni les cochères, ni les quarrées, ni les rondes; il vouloit plaire aux maîtres, aux valets, à la bourgeoisie, aux prêtres de paroisses ou de séminaire, quand il en rencontroit, et à plus forte raison, au général et à son écuyer, aux ministres et aux derniers commis. Tel fut Belle-île *in minoribus*, sans se démentir, à mesure que

la fortune l'éleva, il se déploya; et ce qu'il pratiqua davantage, ce fut l'application à connoître ceux dont il pouvoit avoir besoin, et ne rien oublier pour les gagner et pour les infatuer de lui avec les plus simples et les plus doux contours, et à ne pas faire un pas, une visite, sans un choix réfléchi, et pour l'avancement de ses vues.

Le chevalier de Belle-île avoit bien des conformités avec son frère, et encore plus de dissemblances. Sa figure n'étoit pas si bien, et l'air ouvert et naturellement simple, et libre dans l'aîné, manquoit au cadet. Il avoit l'entrant et l'insinuant de son frère, mais qui ne s'annonçoit pas comme dans l'aîné. Pour le gros du monde, il étoit cynique, contredisant, mordant; mais avec ceux qu'il croyoit devoir ménager, et il en ménageoit beaucoup, il étoit aussi maniable et complaisant que son frère, sans que cela lui fût aussi naturel; beaucoup plus d'esprit et d'étendue que lui, peut-être aussi l'esprit et les vues plus indigestes; nulle douceur dans les moeurs que forcée, et on s'en apercevoit;

il y avoit plus de discernement en lui que dans son frère, et il étoit plus difficile à tromper ; peut-être aussi étoit-il moins honnête homme ; mais il étoit rancunier, ce que le frère ne paroissoit pas ; enfin comme son frère, il ne faisoit aucune démarche sans une vue, mais avec des desseins plus vastes, et tous deux d'une suite que rien ne dérangeoit, et d'un courage d'esprit invincible.

Le chevalier avoit plus de ruse et de profondeur que l'autre, et il étoit moins capable de se rebuter et de démordre. Il avoit un froid de glace, mais qui en dedans cachoit une disposition toute contraire, et un air compassé et de sagesse qui n'attiroit pas avec autant de valeur que son frère, et possédant, comme lui, tous les détails militaires, et de subsistances et de dépôts ; il le surpassoit peut-être en celui de toute espèce d'arrangement. Personne n'a eu, comme eux, l'art imperceptible d'amener de loin et de près les hommes et les choses à leurs fins, et de savoir profiter de tout. Le cadet, avec un flègme plus obstiné que son frère, étoit

bien plus propre que lui à gouverner et à régler les dépenses et l'économie domestique, a dresser des mémoires d'affaires d'intérêts; à conduire dans les tribunaux celles qu'il y falloit porter, et à leur donner le tour et la subtilité dont elles pouvoient avoir besoin; enfin la présence d'esprit et la souplesse à l'attaque et à la défense judiciaire avec le style coulant, éloquent et net; tous deux sans cesse occupés, vivant les yeux ouverts, à se faire des amis, des créatures, avec choix dans leurs paroles, et ne se lâchant jamais dans les entretiens qu'avec grande mesure et choix.

L'union des deux frères fut telle, qu'il n'y eut qu'un coeur et une ame, sans la plus légère lacune, et dans la plus parfaite indivisibilité. Tout étant en commun entre eux, biens, comme les secrets et les conseils, sans partage ni réserve, ils avoient la même volonté en tout, et la même autorité domestique. Le cadet, qui étoit moins à portée que l'aîné, ne songea qu'à sa fortune, et s'occupa surtout du domestique; l'aîné

s'attacha au-dehors ; mais tout fut conduit comme par un seul. On ne sauroit ajouter au respect, à l'amitié, aux soins, aux attachemens qu'ils eurent pour leur père, et à la confiance qu'ils eurent pour leur mère, qui enfin trouvèrent leur bonheur par eux. L'aîné fut sobre, le cadet aimoit à souper et à boire le petit coup, mais sans préjudice des occupations qui lui tenoient l'esprit bandé.

BERGHEYCK.

Bergheyck étoit un homme de Flandre, et de meilleure famille qu'on ne l'est ordinairement dans ce pays-là, et qui avoit travaillé dans les finances des Pays-bas, sur la fin de Charles II : l'Électeur de Bavière l'y trouva fort employé à la mort du Roi d'Espagne. Sa capacité et sa droiture donnèrent confiance en lui ; sa fidélité et son zèle y répondirent avec beaucoup d'esprit, de sens, de lumières, de justesse ; une grande facilité de travail, et d'abord beaucoup de douceur avec tout le monde et dans la manière

de gouverner, avec une grande modestie ; un entier désintéressement, et beaucoup de vues.

On pouvait dire que Bergheyck étoit un homme très-rare, et qu'il avoit une connoissance parfaite, non-seulement des finances, mais de toutes les affaires des Pays-bas. Avec tous ces talens, il étoit grand travailleur et fort appliqué, avec une exactitude et une simplicité singulière en tout. C'étoit un homme qui ne s'avançoit jamais, qui ne parloit aussi jamais contre sa pensée, mais ferme dans ses avis, et qui les mettoit en tout leur jour ; obéissant, après qu'il avoit dit toutes ses raisons, tout comme s'il les eût suivies, et non pas des ordres contraires ou différens de ce qu'il avoit cru et exposé comme meilleur ; fort homme de bien, point du tout riche, et n'ayant jamais rien fait pour sa famille : c'étoit enfin un de ces trésors que les rois savent rarement connoître, et dont il est plus rare encore qu'ils ne se dégoûtent pas. Ses voyages à Versailles étoient rares et toujours fort courts.

BERINGHEM,

PREMIER ÉCUYER.

HENRI IV, tout au commencement de son règne, lors très-mal affermi, passoit son chemin à cheval avec une petite suite, et s'arrêta chez un gentilhomme pour faire repaître ses chevaux, manger un morceau, et gagner pays. C'étoit en Normandie, et il ne connoissoit point cette province. Ce gentilhomme le reçut le mieux qu'il put dans la surprise, et en le promenant dans sa maison, en attendant que le dîner fût prêt. Il étoit curieux en armes, et en avoit une chambre assez bien garnie. Henri IV se récria sur la propreté dont elles étoient tenues, et voulut voir celui qui en avoit le soin. Le gentilhomme lui dit que c'étoit un hollandois qu'il avoit chez lui, et lui montra lepère de Beringhem. Le Roi le loua tant, et dit si souvent qu'il seroit bien heureux d'avoir des armes aussi propres, que quelqu'un de sa suite comprit qu'il avoit envie de l'hollandois, et

le dit au gentilhomme. Celui-ci, ravi de faire sa cour au Roi et d'être utile à son domestique, le lui offrit; et après quelques complimens, le Roi lui avoua qu'il lui avoit fait plaisir. Beringhem eut le même soin des armes du Roi, lui plut par-là, et en eut à la fin une charge de premier valet-de-chambre, qu'il fit passer à son fils, lors de ce grand vacarme, qui fit tant de bruit dans le monde, du commerce et des intelligences de la Reine avec l'Espagne, où la Reine, par ordre du Roi, fut fouillée jusque dans son sein, au Val-de-grâce, par le chancelier Séguier, qui, par sa politique conduite en cette occasion, s'assura pour toujours de la protection de la Reine, sans se commettre avec le Roi ni avec le cardinal de Richelieu.

Tout ce qui étoit alors le plus dans la confidence, prit la fuite ou fut chassé. Beringhem se sauva à Bruxelles. C'étoit un homme d'esprit et d'intrigue, et le plus avant de tous dans celle-ci, parce qu'il étoit sur le pied qu'on pouvoit se fier à son secret et à sa parole. Dès que la Reine fut veuve et

régente, son premier soin fut de rappeler et de récompenser ses martyrs. Beringhem avoit affaire à une femme qu'il avoit complétement servie, et à un premier ministre qui ne vouloit que la confusion, et qui, dans la primeur de son règne, vouloit flatter celle par qui il régnoit, et s'acquérir des créatures importantes dans son plus grand intérieur. Beringhem sut en profiter; et de premier valet-de-chambre fugitif, il osa lever les yeux sur la charge de premier écuyer, et il l'osa avec succès.

BOUFFLERS. (LE MARÉCHAL DE)

LE maréchal de Boufflers mourut à Fontainebleau l'année 1711, âgé de 68 ans: il n'est rien de si surprenant qu'avec aussi peu d'esprit et un esprit aussi courtisan, non jusqu'aux ministres avec qui il savoit se soutenir, il ait conservé une probité sans tache, une générosité aussi parfaitement pure, une noblesse du premier ordre, une vertu vraie et sincère, qui ont continuellement éclaté. Il fut exactement juste pour le mérite et

les actions des autres, sans distinction ni acception, et à ses propres dépens, bon et adroit à excuser les fautes; hardi à saisir les occasions de remettre en selle les plus disgraciés; il eut une passion extrême pour l'état, son honneur, sa prospérité; il n'en eut pas moins, par admiration et reconnoissance, pour la gloire et la personne du Roi. Personne n'aima mieux sa famille et ses amis, et ne fut plus exactement honnête homme, ni plus fidelle à tous ses devoirs. Les gens d'honneur et les bons officiers lui étoient en singulière estime; et avec une magnificence de roi, il sut être réglé autant qu'il le put, et singulièrement désintéressé. Il fut sensible à l'estime, à l'amitié, à la confiance, discret et secret au dernier point, et d'une rare modestie en tout temps, mais qui ne l'empêcha pas de se sentir et de se faire pesamment sentir aussi à qui *s'outrecuidoit* à son égard. Il tira tout de son amour du bien, de l'exacte droiture de ses intentions et de son travail au-dessus de ses forces ordinaires, qui nonobstant le peu d'étendue de ses lumières, tira souvent de

lui des mémoires, projets, lettres d'affaires très-sensées. Le service si rare et si heureux qu'il rendit à la bataille de Malplaquet lui avoit tourné la tête jusqu'à oser demander l'épée de connétable, et sur le refus, la charge de colonel-général de l'infanterie, supprimée aussi et plus dangereuse encore. Ce refus, encore plus sec, l'outra; il oublia ses récompenses, il ne vit que les refus en contraste de tout ce qui fut prodigué au maréchal de Villars pour prix de la même bataille et d'une campagne où tous les genres de mérite étoient de son côté, et de celui de Villars tous les démérites possibles. Le Roi se dégoûta de lui, comme d'un ambitieux, et ne s'en contraignit pas. Boufflers aimoit le Roi comme on aime un maître, et le craignoit, l'admiroit, l'adoroit presque comme un dieu. Il sentit que l'impression étoit faite, et bientôt après qu'elle étoit sans remède; il en tomba dans un déplaisir cuisant, amer, sombre, qui lui fit compter toute sa fortune pour rien, et le jeta peu-à-peu dans des infirmités qui le conduisirent au tombeau. Pour le bien faire connoître,

entrons dans le détail sur son personnel et sur ses services.

Le prince Eugène n'avoit pas dissimulé sa joie lorsqu'il sut qu'il auroit à faire au maréchal de Boufflers, et qu'il craignoit moins un homme comblé d'honneurs et de récompenses, qu'il n'eut fait un officier-général dont toutes les espérances de fortune auroient été fondées sur sa défense. Il éprouva qu'il s'étoit trompé, et je ne comprends pas comment le souvenir de la défense de Namur ne lui avoit pas donné une autre opinion de Boufflers qui, à la vérité, en fut fait duc, mais qui, à cette exception grande à la vérité, étoit déjà tout ce qu'il étoit à Lille. L'ordre, l'exactitude, la vigilance, c'étoit où il excelloit. Sa valeur étoit nette, modeste, naturelle, franche, froide; il voyoit tout, et donnoit ordre à tout, sous le plus grand feu comme s'il eût été dans sa chambre. Egal dans les périls, dans l'action, rien ne lui échauffoit la tête, pas même le plus fâcheux contre-temps. Sa prévoyance s'étendait à tout, et dans

l'exécution, il n'oublioit rien. Sa bonté et sa politesse, qui ne se démentoient en aucun temps, lui gagnoient tout le monde; son équité, sa droiture et son attention à se communiquer et à prendre conseil, sa patience à laisser débattre avec liberté, sa délicatesse à faire toujours honneur de leurs conseils, quand ils avoient réussi, à ceux qui les lui avoient donnés, et des actions, à ceux qui les avoient faites, lui dévouèrent les coeurs. Les soins qu'il prit en arrivant pour faire durer les munitions de guerre et de vivres; l'égale proportion qu'il fit garder en tous les temps du siége en la distribution du pain, du vin, de la viande et tout ce qui sert à nourriture où il présida lui-même; et les soins infinis qu'il fit prendre et qu'il prit lui-même des hôpitaux, le firent adorer des troupes et des bourgeois; il les aguerrit, je dis les troupes des salades, qui faisoient la plus nombreuse partie de la garnison, les fuyards d'Oudenarde et les bourgeois qu'il avoit enrégimentés, et en fit des soldats qui ne furent pas inférieurs à ceux des vieux corps.

Accessible à toute heure, prévenant par tout, attentif, autant qu'il le pouvoit, à éviter la fatigue aux autres et les périls inutiles, il fatiguoit pour tous, se trouvoit par-tout, et sans cesse voyoit et disposoit par lui-même, et s'exposoit continuellement. Il couchoit tout habillé aux attaques, et il ne se mit pas trois fois dans son lit depuis l'ouverture de la tranchée jusqu'à la chamade. On ne peut comprendre comment un homme de son âge et usé à la guerre, pouvoit soutenir un tel travail. On lui reprocha qu'il s'exposoit, et il le faisoit pour tout voir lui-même. Plusieurs fois il fut blessé, s'en cachoit tant qu'il pouvoit, et n'en changeoit rien à sa conduite journaliere : mais un coup à la tête l'ayant renversé, il fut porté chez lui, et malgré lui on le voulut saigner; il s'y opposa, de peur que cela ne lui ôtât de ses forces, et voulut sortir. Sa maison investie, il fut menacé par les cris des soldats qu'ils quitteroient leurs postes s'ils le revoyoient de plus de vingt-quatre heures de-là; il les passa assiégé chez lui, forcé à se faire saigner et à se reposer; quand il reparut, on ne vit jamais tant de joie.

L'abondance à sa table étoit sans délicatesse; il se traita à proportion comme les autres pour les vivres; et outre ce qu'il avoit porté d'argent pour lors, il en emprunta encore, et s'en servit pour le service, pour le donner au soldat, et pour secourir les officiers avec une simplicité admirable. La bonté d'ame étend l'esprit quelquefois, et l'éclaire dans de grandes occasions.

BRISSAC, (DUC DE)

BEAU-FRÈRE DE L'AUTEUR DE CES MÉMOIRES.

Le duc de Brissac mourut à Brissac le premier ou le second jour de l'année 1699. Il étoit frère unique de la maréchale de Villeroy, et mon beau-frère, sans enfans de ma soeur avec laquelle il avoit très-mal vécu. Il n'en eut point non plus de la soeur de Vertamont, premier président du Grand Conseil, qu'il épousa pour son grand bien, qu'il mangea si parfaitement, que n'y ayant pas même de douaire ni de reprise pour elle; elle continua à vivre

comme

comme elle faisoit depuis long-temps, chez son frère qui lui donna jusqu'à des souliers et des chemises. Elle étoit bossue avec un visage assez agréable, et beaucoup d'esprit et fort orné, qui l'étoit encore plus de beaucoup de douceur et de vertu. M. de Brissac savoit et avoit beaucoup d'esprit et des plus agréables, avec une figure de plat apothicaire, grosset, basset et fort enluminé; mais c'étoit un de ces hommes nés pour faire mépriser l'esprit, et pour être le fléau de leur maison; d'une vie obscure, honteuse, de la dernière, de la plus vilaine et de la plus sale débauche, à quoi il se ruina radicalement, jusqu'à n'avoir point de pain long-temps avant de mourir; sans table, sans équipages, sans rien jamais qui ait paru, sans cour et sans jamais avoir un homme ni femme qu'on pût nommer.

Cossé étoit fils du frére cadet de son père, mort chevalier de l'ordre. Il avoit épousé, depuis plusieurs années, une fille de Béchameil, qui étoit surintendant de Monsieur, soeur de la femme de M. Desmarets, neveu de M. Colbert; chassé et long-temps exilé à

la mort de Nointel, que Monsieur fit faire intendant en Bretagne, puis conseiller d'état. J'appris cette mort à Versailles, où j'étois presque toujours ; je compris que Cossé trouveroit des difficultés à être duc de Brissac par le fond de la chose même, et par la sottise de bien des ducs. Je sentis en même temps combien il importoit à la durée des duchés qu'il le fût ; et je me hâtai, dès le lendemain matin, d'en parler à M. de la Tremouille, à M. de la Rochefoucault, et à quelques-autres que je persuadai si bien, qu'ils me promirent d'appuyer Cossé tant qu'ils pourroient, et de prendre même fait et cause pour lui si cela devenoit nécessaire. Je ne m'étois pas trompé à ne pas perdre de temps ; le soir même, comme on attendoit le coucher du Roi, le duc de Rohan parut dans le sallon, devenu depuis la chambre du Roi. Il vint à moi, et me dit que plusieurs ducs l'avoient vu à Paris sur la prétention de Cossé, dont on ne doutoit pas ; qu'ils étoient fott résolus de s'y opposer, et l'avoient prié de m'en parler de leur part : le duc de Grammont s'étoit aussi chargé de m'en parler et à plusieurs autres. Il

s'étendit sur l'avantage de gagner un rang d'ancienneté, et de diminuer le nombre des ducs. Je lui répondis que j'étois surpris que lui, qui étoit plus instruit que ceux dont il me parloit, eût pu se laisser prendre à leurs raisons; qu'il étoit, à la vérité, fort à désirer que les rangs d'ancienneté parmi les ducs ne fussent pas troublés par des chimères et des prétentions qui n'avoient que du crédit, comme celle de M. de Luxembourg et plusieurs autres, et qu'il plût au Roi de ne plus prodiguer si facilement cette dignité; mais que de chercher à l'éteindre sur un issu de mâle d'un duc, c'étoit un jour l'éteindre sur nous-mêmes, puisqu'il n'y avoit aucun de nous à qui cela ne pût arriver en plusieurs façons dans sa maison; que je croyois au contraire qu'il étoit d'un intérêt très-principal de conserver, le plus longuement qu'il étoit possible, les duchés dans les maisons où ils étoient, et pour l'honneur de la dignité, et pour l'intérêt des maisons, quand c'étoit une succession de mâle en mâle, et non par des extensions chimériques, par des femelles et par des parentés masculines, qui ne sortoient

point de celui en faveur duquel le duché avoit été érigé; que le cas des Cossé étoit simple; que son père étoit fils puîné, et frère puîné des ducs de Brissac, et lui cousin germain de celui qui vient de mourir, par conséquent en tout droit de l'être, et nous en tout intérêt de l'y aider; qu'à l'égard du rang, je ne pouvois m'empêcher de lui dire que c'étoit une raison misérable, et qu'autant il étoit insupportable de céder à des chimères ou à des entreprises, ou à des nouveautés, autant étoit-il agréable de suivre une régle honorable entre nous; de précéder des cadets, et de n'avoir aucune peine à avoir des anciens, et à leur céder partout. M. de Rohan n'étoit pas aisé à persuader; après avoir écouté ses répliques, et qu'il eût vu que je ne me rendois point, il me dit d'un ton plus haut: „ Que lui et ces messieurs „ auroient beaucoup de plaisir, si je voulois „ être des leurs; mais que leur résolution „ étoit prise d'intervenir contre Cossé, et de „ demander que le duché-pairie de Brissac „ fût déclarée éteinte; „ à ce mot, je le pris par le bras, et lui répondis que si lui et ces messieurs tenoient bon, nous verrions donc un

schisme, parce que j'avois parole de messieurs de la Tremouille, de Chevreuse, de la Rochefoucault, de Beauviliers et de plusieurs autres, de prendre, si le cas y échéoit, fait et cause pour Cossé, et qu'on verroit alors qui auroit plus de raison ou meilleure grâce de ceux qui soutiendroient la conservation de la dignité au descendant si proche de mâle en mâle de celui pour qui elle avoit été érigée, ou de ceux qui voudroient porter l'éteignoir sur lui, et en donner l'exemple pour leur postérité à eux-mêmes. M. de Rohan fut bien étonné à ce propos; j'en profitai et lui proposai d'en parler à ceux que je venois de lui nommer, qui étoient à Versailles, et qu'il trouveroit si aisément sous sa main. Le Roi vint se déshabiller, et finit notre conversation. Elle fut efficace; je la rendis le lendemain à ceux que j'avois gagnés, qui me promirent de nouveau de prendre fait et cause. Ils s'en expliquèrent à d'autres fortement, tellement que les Rohan et Grammont, et les autres qui avoient pris la résolution de s'opposer à Cossé, n'osèrent pousser leur pointe ni même en parler davantage.

Je pouvois, quoique fort jeune, avoir quelque poids dans cette affaire, après ce qui s'étoit passé dans celle de M. de Luxembourg. Le duc de Brissac est plus ancien que moi, et je n'avois aucune habitude avec Cossé, qui étoit un bavard fort borné et fort peu compté, qui avaloit du vin avec fort mauvaise compagnie, et n'en voyoit pas tort ordinairement de bonne. Son cousin avoit trop étrangement vécu avec ma soeur et avec mon père, pour que je pusse m'intéresser à sa maison par rapport à elle; et j'étois, depuis plusieurs années, en procès avec M. de Brissac et ses créanciers, pour la restitution de la dot de ma soeur : c'étoient là des raisons de meilleur aloi que celles que le duc de Rohan m'avoit alléguées, et qui ne pouvoient être contre-balancées par la maréchale de Villeroy (*), dont je fus depuis ami très-intime, mais avec qui alors je n'étois guères qu'en connoissance, et en aucune avec son mari. Mais l'intérêt général me détermina et me toucha assez pour hasarder ma dette; Cossé, qui sut l'obligation qu'il m'avoit,

(*) Elle étoit soeur du duc de Brissac.

accourut me remercier et me mettre hors d'intérêt sur un procès que j'avois déjà gagné une fois, et que l'on m'avoit renouvelé par des chicanes. Il m'en pressa même, mais je ne le voulus pas, parce que tous les créanciers de son cousin lui auroient pu faire la même loi sur cet exemple, comme beaucoup firent même sans cela. Il n'avoit pu y suffire ni atteindre à la propriété de Brissac, essentielle pour en recueillir la dignité. Je sentois bien ce que je hasardois avec une succession ruinée, ventilée, en proie aux frais et aux chicanes, et à Cossé lui-même à qui il resteroit peu ou point de bien, après s'être épuisé par une acquisition aussi essentielle, où chaque intéressé le rançonneroit. Mais la même considération générale de la conservation des duchés dans les maisons, me fit aussi courir volontairement le hasard de ce qui pourroit arriver de ce procès. Cossé avoit bien des difficultés à surmonter: il falloit être propriétaire du duché de Brissac par succession, non par acquisition, et pour cela avoir la renonciation de la maréchale de Villeroy et de ses enfans, qu'ils donnèrent aussitôt; et ce qui fut le plus long

et le plus difficile, s'accommoder avec un monde de créanciers du feu duc de Brissac, et à leur perte, parce que les biens ne suffisoient pas. Outre ces embarras domestiques, que la chose en soi emportoit avec elle, il n'étoit pas le vrai héritier, et il ne le devenoit que par la renonciation de la maréchale de Villeroy et de ses enfans. Il étoit donc, par cette raison, très-équivoque que le duché ne fût pas éteint, parce que la règle du grand fief est que le mort saisit le vif sans intervalle, et ce vif n'étoit point lui, mais la maréchale de Villeroy et ses enfans après elle incapable comme femelle, de recueillir ni transmettre une dignité purement masculine, ce qui en opéroit l'extinction; par conséquent la renonciation de cette femelle pouvoit très-bien n'avoir pas plus d'effet en faveur de Cossé, que la succession qu'elle abandonnoit n'en avoit sur elle; c'est-à-dire, la tradition de la terre sans la dignité, puisqu'elle ne pouvoit pas donner ou abandonner autre chose que ce qu'en acceptant elle recevoit, qui étoit la terre, non la dignité dont son sexe la rendoit incapable, et conséquemment éteignoit en sa personne,

la succession passant nécessairement par elle, soit qu'elle l'acceptât ou qu'elle y renonçât. A ces raisons on pouvoit encore ajouter que ces successions de dignités en collatéral étoient de droit étroit, et qu'il ne pouvoit dépendre d'une volonté de particuliers de faire un homme duc, ou de l'empêcher de l'être; ce qui arrivoit pourtant en ces cas, par l'acceptation ou par la renonciation de la maréchale de Villeroy. On ne peut nier la force de ces argumens; mais la réponse se trouvoit écrite dans les lettres d'érection de Brissac, *et pour tous ses hoirs sortis de son corps, et de degrés en degrés, en légitime mariage et successeurs mâles.* Ainsi son second fils, père de Cossé, et la postérité masculine étoit appelée au défaut de la postérité masculine aînée. Le cas arrivoit, et il étoit clair que l'intention du Roi concesseur, étoit que tout mâle, sorti par mâle du maréchal de Brissac, recueillît à son rang d'aînesse la dignité de duc et pair. Il est vrai que par successeur la nécessité étoit imposée d'avoir la terre, mais puisqu'on ne pouvoit nier la volonté du Roi concesseur être telle qu'elle vient d'être expliquée, la

cause soit évidemment en faveur de la renonciation ; mais ce n'étoit pas-là tout : l'érection appeloit bien les collatéraux, mais l'enregistrement du parlement les avoit exclus, et c'étoit au parlement qu'on avoit affaire non pas contentieusement avec des parties, mais pour recevoir Cossé en qualité de duc de Brissac, et pair de France, après que les affaires liquidées avec les créanciers l'auroient mis en état de s'y présenter. Je n'avois eu garde de laisser sortir au duc de Rohan aucune de ces difficultés : celle des créanciers qui étoit publique, l'avoit occupé lui et les ducs qui s'étoient voulu opposer ; et ils n'avoient envisagé qu'en gros et à travers un brouillard celle de la nécessité de la renonciation de la maréchale de Villeroy. Je fus le conseil de Cossé, non sur les discussions des créanciers, mais sur ce qui regardoit intrinsèquement la succession à la dignité. Il venoit presque tous les jours chez moi, ou y envoyoit tant que l'affaire dura, qui ne fut pas sans épines fréquentes et fortes, et qui passa à la révolution de cette année.

BRISSAC,

MAJOR DES GARDES DU CORPS DU ROI.

Brissac, major des gardes du corps, qui n'étoit ni se prétendoit rien moins que des Cossé, mais un fort simple garde tout au plus, se retira de la cour chez lui à la campagne, où il mourut bientôt d'ennui et de vieillesse à plus de quatre-vingts ans. C'étoit, de figure et d'effet, une manière de sanglier qui faisoit trembler les quatre compagnies des gardes du corps, et compter avec lui les capitaines, tout grands seigneurs et généraux d'armées qu'ils fussent. Le Roi s'étoit servi de lui pour mettre ses gardes sur ce pied militaire où ils sont parvenus, et pour tous les détails intérieurs de dépense, de règle, de service et de discipline ; et il s'étoit acquis toute la confiance du Roi par son inexorable exactitude, par la netteté de ses mains, par son aptitude singulière en ce genre de service. Avec tout l'extérieur d'un méchant homme, il n'étoit rien

moins ; mais serviable sans vouloir qu'on le sût. Il a même souvent paré bien des choses fâcheuses, mais tout cela avec des manières dures et désagréables. Il avoit de la valeur ; mais ses fonctions qui l'attachoient auprès du Roi, ne le laissoient jamais sortir de la cour, où il devint lieutenant-général et gouverneur de Guise.

Le Roi, parlant un jour du service des majors dans les troupes, qui, pour être bons majors, les en faisoient haïr; *s'il faut être parfaitement haï pour être bon major*, répondit Mr. de Duras qui avoit le bâton derrière le Roi, *voilà, sire, le meilleur qui soit en France*, tirant Brissac par le bras, qui en fut confondu. Le Roi se prit à rire, lui qui l'eût trouvé fort mauvais de tout autre ; mais Mr. de Duras s'étoit mis sur un tel pied de liberté, qu'il ne se contraignoit sur rien ni sur personne devant le Roi, ce qui le faisoit fort redouter ; et il en disoit souvent de fort salées.

Ce major avoit une santé très-robuste, et se mocquoit des médecins, et très-souvent de Fagon en face, devant le Roi, que personne

autre n'eût osé attaquer. Fagon le payoit de mépris, souvent de colère; et avec tout son esprit en étoit embarrassé. Les autres scènes étoient quelquefois très-plaisantes.

Brissac, peu d'années avant sa retraite, fit un étrange tour aux dames. C'étoit un homme droit, qui ne pouvoit souffrir le faux. Il voyoit avec impatience toutes les tribunes bordées de dames, l'hiver au salut, les jeudis et les dimanches, où le Roi ne manquoit guères d'assister; et presqu'aucune ne s'y trouvoit, quand on savoit de bonne heure qu'il n'y viendroit pas: et sous prétexte de lire dans leurs heures, elles avoient toutes de petites bougies devant elles pour les faire connoître et remarquer. Un soir que le Roi devoit aller au salut, et qu'on faisoit à la chapelle la prière de tous les soirs, qui étoit suivie du salut quand il y en avoit, tous les gardes postés, et toutes les dames placées, arrive le major vers la fin de la prière, qui, paroissant à la tribune vide du Roi, lève son bâton, et crie tout haut: *Gardes du Roi, retirez-vous; rentrez dans vos salles, le Roi ne viendra pas.*

Aussitôt les gardes obéissent : murmures tout bas entre les femmes ; les petites bougies s'éteignent ; et les voilà toutes parties, excepté la duchesse de Guiche, madame de d'Angeau, et une ou deux autres qui demeurèrent. Brissac avoit posté des brigadiers aux débouchés de la chapelle, pour arrêter les gardes qui leur firent reprendre leurs postes, sitôt que les dames furent assez loin pour ne s'en pas douter. Arrive le Roi qui, bien étonné de ne point voir de dames remplir les tribunes, demanda par quelle aventure il n'y avoit personne. Au sortir du salut, Brissac lui conta ce qu'il avoit fait, non sans plaisanter sur la piété des dames de la cour ; le Roi en rit beaucoup, et tous ceux qui l'accompagnoient : l'histoire s'en répandit incontinent après ; toutes ces femmes auroient voulu l'étrangler.

CANILLAC.

C'ÉTOIT un grand homme, maigre, bien fait, châtain, d'une physionomie assez agréable, qui promettoit beaucoup d'esprit, et qui n'étoit pas trompeuse. L'esprit étoit orné; beaucoup de lecture et de mémoire; le débit éloquent, naturel, choisi, facile; l'air ouvert et noble; de la grâce au maintien, et la parole toujours assaisonnée d'un sel fin, souvent piquant, et d'expressions mordantes qui frappoient par la singularité, souvent par leur justesse. La gloire, la vanité, car ce sont deux choses, la bonne opinion de soi, l'envie et le mépris des autres étoient en lui au plus haut point. Sa politesse étoit extrême, mais pour s'en faire rendre autant; et il étoit plus fort que lui de le cacher. Paresseux, voluptueux en tout genre, et dans un goût assez étrange; d'une santé délicate, qu'il ménageoit; particulier et, par hauteur, difficile à apprivoiser; assez avare, mais sans se refuser ce qu'il y avoit de meilleur goût dans ce qu'il se permettoit. Toujours sur les échasses pour la morale,

l'honneur, la plus rigide probité, le débit des sentences et des maximes; toujours le maître de la conversation et souvent des compagnies, qu'il voyoit choisies, relevées et les meilleures, comptant faire honneur par-tout, mais si agréablement qu'on le lui passoit. Il savoit toutes les histoires de la cour où il n'alloit plus, et de la ville, les anciennes, les modernes, les courantes de toutes les sortes. Il contoit à ravir; et il étoit le premier homme du monde pour saisir le ridicule, et pour le rendre comme sans y toucher. Il discutoit volontiers les nouvelles; tournoit volontiers tout en mauvaise part; n'approuvoit guères; blâmoit cruellement, et grand frondeur.

Il avoit eu assez long-temps le régiment de Rouergue; il avoit servi assez négligemment, fait sa cour de même, et presque plus du tout depuis long-temps qu'il avoit quitté le service. Il haïssoit le Roi, madame de Maintenon et les ministres en perfection; parlant en pleine liberté sur tous ces chapitres dont autrefois j'étois témoin chez un ami commun dont il étoit intime et moi aussi.

Ils

Ils rompirent, Canillac et l'ami, au commencement de 1710, une amitié de toute leur vie, à ne s'être jamais revus depuis sans que personne ait pénétré la cause ni la manière d'une rupture si brusque et si nette. Je voyois déjà beaucoup moins Canillac dès-lors chez notre ami, par le peu que j'allois à Paris; et je le perdis tout-à-fait de vue depuis cette brouillerie, parce que je ne le voyois que chez cet ami avec lequel je suis toujours demeuré dans la même intimité jusqu'aujourd'hui. Cela n'empêcha pas que, rencontrant bien rarement Canillac depuis, lui et moi ne nous fissions non-seulement politesse, mais même conversation particulière qui me divertissoit. Son ambition étoit si peu éteinte par sa retraite de la guerre et de la cour, qu'il prit en aversion quiconque y faisoit fortune. Il étoit occupé de tout savoir et de se lier avec des gens considérables de la cour et de Paris. Il étoit souvent à l'hôtel de la Rochefoucault, et ami intime de tous les temps de la Feuillade, qui s'en laissoit maîtriser par habitude et par complaisance; et il étoit presque tous les jours chez Mr. et madame

de Maisons, avec lesquels il politiquoit sur le futur avec toute liberté de part et d'autre, et une liaison de plusieurs années.

Canillac étoit un homme qui se prenoit aux louanges et aux déférences avec la dernière foiblesse qui alloit à la duperie. Il faisoit profession ouverte de haïr les Noailles, dont il disoit pis que pendre, surtout du duc de Noailles, comme neveu de madame de Maintenon, quoiqu'assez bien avec le duc de Guiche.

De tout temps il avoit vu M. le duc d'Orléans à Paris : il y étoit souvent pour ses orgies et pour ses parties, mais sobrement pour sa part, et presque toujours de sang-froid. Le sel de ses blâmes et de ses plaisanteries amusoit un prince mécontent, et dans les suites ennuyé, puis embarrassé de sa personne.

Sa morale mondaine, débitée avec autorité, lui en avoit imposé ; son esprit et l'ornement qui y étoit, avoient achevé l'opinion que M. le duc d'Orléans en avoit prise, en

sorte qu'il en résultoit une considération qui alloit à quelque chose de plus. L'amitié de ce prince avoit été jalouse des liaisons que Canilnillac avoit eues autrefois avec M. le prince de Conti, auxquelles, malgré cela, il avoit tenu bon jusqu'à sa mort, et y étoit demeuré avec les amis particuliers de ce prince. Sa mort avoit terminé la jalousie et la pique de Mr. le Duc d'Orléans; la liberté ensuite lui en avoit plu, et l'estime et la considération en étoient augmentées, et se nourrissoient par tous les voyages de Paris où il voyoit toujours Canillac qu'il en faisoit avertir. Au caractère de celui-ci on peut juger qu'il ne s'en cachoit pas; qu'il bâtissoit de grandes espérances sur la régence de ce prince, et qu'en attendant il ne manquoit pas à se faire valoir.

CATINAT. (LE MARÉCHAL DE)

J'AI si souvent parlé du maréchal de Catinat, de sa vertu, de sa sagesse, de sa modestie, de son désintéressement, de la supériorité de ses sentimens, de ses grandes parties de capitaine, qu'il ne me reste plus à parler que de sa mort. à un âge très-avancé, sans avoir été marié ni avoir acquis aucune richesse dans sa petite maison de Saint-Gratien près Saint-Denis, où il s'étoit retiré, d'où il ne sortoit plus depuis quelques années, et où il ne vouloit presque plus voir personne. Il y rappela, par sa simplicité, par sa frugalité, le mépris du monde, la paix de son ame et l'uniformité de sa conduite, le souvenir de ces grands hommes qui, après les triomphes le mieux mérités, retournoient tranquillement à leur charrue, toujours amoureux de leur patrie, et peu sensibles à l'ingratitude de Rome. Catinat mit sa philosophie à profit par une grande piété : il avoit de l'esprit, un grand sens, une réflexion mûre. Il n'oublia jamais le peu qu'il étoit; ses habits, équipages, meubles, maison, tout

étoit de la dernière simplicité : son air l'étoit aussi et son maintien. Il étoit grand, brun, maigre; d'un air pensif et assez lent; de beaux yeux fort spirituels. Il déploroit les fautes signalées qu'il voyoit se succéder; l'extinction de toute émulation, le luxe, le vide, l'ignorance, la confusion des états, et l'inquisition mise à la place de la police. Il voyoit tous les signes de destruction, et il disoit qu'il n'y avoit qu'un comble affreux et dangereux du désordre qui pût enfin rappeler l'ordre dans ce royaume (*).

CAVOIS,

MARÉCHAL DES LOGIS DE LA MAISON DU ROI.

Il y a, dans les cours, des personnages singuliers, qui, sans esprit, sans naissance distinguée, percent dans la familiarité de ce qu'il y a de plus brillant, et font enfin, je ne sais

(*) Catinat est un de nos prophètes; le roi Louis XVI va effectuer sa prophétie.

pourquoi, compter le monde avec eux. Tel y fut Cavois toute sa vie, tout petit gentilhomme qu'il étoit tout au plus, et dont le nom étoit Oger ; il étoit grand maréchal des logis de la maison du Roi; et le roman qui lui valut cette charge mérite de ne pas être oublié, après avoir dit ce qui le regarde dans ce temps-ci. J'ai parlé de lui plus d'une fois, et fait mention de son amitié intime avec Mr. de Seignelay, chez qui la fleur de la cour étoit assemblée. Cette grande liaison, qui devoit lui aider à tout par le crédit où étoit ce ministre, causa pourtant le ver rongeur de sa vie. Avec sa charge, ses amis considérables à la cour, qui l'y faisoient figurer, et des bontés du Roi toujours distinguées, il se flatta d'être de la promotion de l'ordre de 1688. Le Roi la fit avec Mr. de Louvois, qui étoit chevalier de l'ordre. Ce ministre, qui méditoit une grande guerre qu'il avoit déjà fait déclarer, et qu'il rendit plus générale que le Roi ne s'y attendoit, ne songea qu'à profiter de l'occasion de se faire des créatures ; il la rendit toute militaire pour la première qui ait jamais été faite de la sorte, et eut grande attention à en exclure tous ceux

qu'il n'aimoit pas, tant qu'il put. L'amitié de Seignelay, son inimitié pour Cavois l'avoit mis dans ce nombre; il ne fut pas de la promotion, et en pensa mourir de douleur. Le Roi à qui il parla et fit parler par Seignelay et par d'autres amis, lui adoucirent sa peine par des propos de bonté et d'espérance pour une autre occasion. Il se fit depuis diverses petites promotions, et toujours Cavois laissé, parce qu'en effet ces promotions avoient des causes particulières pour chacun de ceux qui en furent. Cavois lassé et outré, écrivit au Roi une rapsodie sur sa santé et ses affaires, et demanda la permission de se défaire de sa charge. Le Roi ne lui dit ni ne lui fit rien dire là-dessus; et cependant Cavois prenoit publiquement tous ses arrangemens pour se retirer de la cour, dont je pense qu'il se fût cruellement repenti.

Dix ou douze jours après avoir remis sa lettre au Roi, vint le voyage de Marly; et Cavois, sans demander, y fut à l'ordinaire: deux jours après, le Roi, entrant dans son cabinet, l'appela, lui dit avec bonté qu'il y

avoit trop long-temps qu'ils étoient ensemble pour se séparer ; qu'il ne vouloit point qu'il le quittât, et qu'il auroit soin de ses affaires. Il ajouta des espérances de l'ordre ; Cavois prétendit en avoir eu parole, et le voilà enrôlé à la cour plus que jamais.

Sa mère étoit une femme de beaucoup d'esprit, venue, je ne sais par quel hasard, de sa province ; elle avoit été connue de la Reine mère, dans des temps où elle avoit besoin de toutes sortes de gens. Elle lui plut, elle la distingua en bonté sans la sortir de son petit état ; et madame de Cavois en profita pour mettre son fils à la cour, et se faire à tous deux des amis.

Cavois étoit un des hommes de France le mieux fait et de meilleure mine, et qui se mettoit le mieux ; il en profita auprès des dames. C'étoit un temps où on se battoit fort, malgré les édits : Cavois, brave et adroit, s'y acquit tant de réputation, que le nom de *brave Cavois* lui demeura. Mademoiselle de Coetlogon, une des filles de la reine Marie-Thérèse, s'éprit de Cavois, et s'en éprit

jusqu'à la folie. Elle étoit laide, sage, naïve, aimée, et très-bonne créature. Personne ne s'avisa de trouver son amour étrange, et ce qui est un prodige, tout le monde en eut pitié : elle en faisoit toutes les avances. Cavois étoit cruel, et quelquefois brutal ; il en étoit importuné à mourir. Tant fut procédé que le Roi et la Reine le lui reprochèrent, et exigèrent de lui qu'il seroit plus humain. Il fallut aller à l'armée, où pourtant il ne passa pas les petits emplois : voilà Coetlogon aux larmes, aux cris, qui quitte toute parure tout du long de la campagne, et ne les reprend qu'au retour de Cavois; jamais on ne fit qu'en rire. Vint l'hiver un combat où Cavois servit de second, et fut mis à la Bastille. Autres douleurs ; chacun alla lui faire compliment. Elle parla au Roi pour Cavois ; et n'en pouvant obtenir la délivrance, elle le querella jusqu'aux injures. Le Roi rioit de tout son coeur; elle en fut si outrée qu'elle lui présenta ses ongles, auxquels le Roi comprit qu'il étoit plus sage de ne point s'exposer. Il dînoit et soupoit tous les jours en public avec la Reine; au dîner, la duchesse de Richelieu et les filles

de la Reine servoient : tant que Cavois fut à la bastille, jamais Coetlogon ne voulut servir au Roi quoi que ce soit, ou elle l'évitoit, ou elle le refusoit tout net, disant qu'il ne méritoit pas qu'elle le servît. La jaunisse la prit, les vapeurs, les désespoirs ; enfin tant fut procédé que le Roi et la Reine, bien sérieusement, exigèrent de la duchesse de Richelieu de mener Coetlogon voir Cavois à la Bastille, et cela fut répété deux ou trois fois. Il sortit enfin ; et Coetlogon ravie, se para de nouveau : mais ce fut avec peine qu'elle en vint à se raccommoder avec le Roi.

La pitié et la mort de Mr. de Froulay, grand maréchal des logis, vinrent à son secours. Le Roi envoya quérir Cavois, qu'il avoit déjà tenté sur ce mariage. A cette fois, il lui dit qu'il le vouloit ; qu'à cette condition, il prendroit soin de sa fortune ; et que pour lui tenir lieu de dot avec une fille qui n'avoit rien, il lui faisoit présent de la charge de grand maréchal des logis de sa maison. Cavois renifla encore, mais il y fallut passer. Il a depuis bien vécu avec elle, et elle est tou-

jours dans la même adoration jusqu'aujourd'hui; et c'est quelquefois une farce, de voir les caresses qu'elle lui fait devant le monde, et la gravité importante avec laquelle il la reçoit. Des autres histoires de Cavois, il y en auroit un petit livre à faire. Il suffit d'avoir rapporté ici cet exemple pour la singularité; car jamais la vertu de madame Cavois, ni devant, ni depuis son mariage, n'a reçu le plus léger soupçon. Son mari, lié toute sa vie avec le plus brillant de la cour, s'étoit érigé chez lui une espèce de tribunal, auquel il ne falloit pas déplaire, compté et ménagé jusque des ministres; mais d'ailleurs bon homme et fort honnête homme, à qui on pouvoit se fier sur tout.

CHAISE, (LE PÈRE DE LA) CONFESSEUR DU ROI.

Ce père mourut le 20 Janvier 1709 aux grands-jésuites de la rue Saint-Antoine; il étoit petit-neveu du fameux P. Cotton, et du P. d'Aix qui le fit jésuite, où il se distingua

dans les emplois de professeur et après dans ceux de recteur de Grenoble et de Lyon, puis de provincial de cette province. Il étoit gentilhomme de Forez, et son père, bien allié, avoit bien servi, et eut été riche pour son pays, s'il n'avoit eu une douzaine d'enfans dont l'un fut écuyer de l'archevêque de Lyon, oncle et frère des maréchaux de Villeroy.

En 1675 le père de la Chaise succéda au P. Ferrier, et fut ainsi confesseur pendant plus de 32 ans. La pâque lui causa plus d'une fois des maladies de politique pendant les amours du Roi et de madame de Montespan; il envoya une fois le P. Deschamps qui refusa l'absolution.

Le P. de la Chaise avoit un esprit médiocre, mais juste, droit, sensé, sage, doux, modeste; ennemi de la délation, de la violence, et des éclats. Il avoit de l'honneur, de l'humanité; étoit affable, poli, modeste et respectueux; lui et son frère ont toujours été dépendans des Villeroy; il se piquoit de noblesse, et la favorisa tant qu'il put; il étoit d'ailleurs d'un

desintéressement parfait, quoique attaché singulièrement à sa famille qu'il n'enrichit cependant pas, et à laquelle il eût pu, s'il eût voulu, faire les plus grands biens. Nous avons vu quel impétueux et féroce caractère les jésuites donnèrent après lui au Roi, et comment il abusa de sa place pour satisfaire son ressentiment et ses inimitiés.

Le P. de la Chaise étoit soigneux, de bon choix pour l'épiscopat, surtout pour les grandes places, et il y fut heureux tant qu'il en eut l'entier crédit. Facile à revenir quand il avoit été trompé, et ardent à réparer le mal que la tromperie lui avoit fait faire; d'ailleurs judicieux et précautionné. Bon homme et bon religieux; fort jésuite, mais sans rage et sans servitude, et les connoissant mieux qu'il ne le montroit, mais parmi eux, comme l'un d'entre eux. Il ne voulut jamais pousser le Port-royal Des-champs jusqu'à la destruction, ni entrer en rien contre le cardinal de Noailles, quoique parvenu à tout sans sa participation; le cas de conscience, et tout ce qui se fit contre lui de son temps, se fit sans la

sienne. Il ne voulut point non plus entrer trop avant dans les affaires de la Chine, mais il favorisa toujours, tant qu'il put, l'archevêque de Cambrai, et fut toujours fidellement ami du cardinal de Bouillon, pour lequel, en toute sorte de temps, il rompit bien des glaces. Il eut toujours sur la table le N. T. du P. Quesnel qui a fait tant de bruit et de si terribles fracas; et quand on s'étonnoit de lui voir ce livre si familier, à cause de l'auteur, il répondoit qu'il aimoit le bon et le bien par tout où il le rencontroit; qu'il ne connoissoit point de plus excellent livre, ni d'une instruction plus abondante; qu'il y trouvoit tout, et que, comme il avoit peu de temps à donner par jour à des lectures de piété, il préféroit celle-là à toute autre. Il eut tout le credit de la distribution des bénéfices, pendant les quinze ou vingt dernières années de l'archevêque de Paris, Harlay.

Son indépendance de madame de Maintenon fut toujours entière et sans commerce avec elle. Aussi le haïssoit-elle, tant pour

cette raison que pour son opposition à la déclaration de son mariage, mais sans jamais oser lui montrer les dents, parce qu'elle connoissoit la disposition du Roi à son égard. Elle se servit donc de Godet, évêque de Chartres, qu'elle introduisit peu-à-peu dans la confiance du Roi, puis du cardinal de Noailles après le mariage de sa nièce, et à l'occasion de l'affaire de M. de Cambrai, pour balancer la distribution des bénéfices, et y entrer elle-même de derriere ces deux rideaux, ce qui commença à déshonorer le clergé de France, à cause des ignorans et des gens de néant que M. de Chartres et Saint-Sulpice introduisirent dans l'épiscopat, à l'exclusion, tant qu'ils purent, de tous autres.

Vers 80 ans, le P. de la Chaise, dont la tête et la santé étoient encore fermes, voulut se retirer. Il en fit plusieurs tentatives inutiles. La décadence de son corps et de son esprit, qu'il sentit bientôt après, l'engagea à redoubler ses instances. Les jésuites qui s'en apercevoient plus que lui, et qui sentoient la

diminution de son crédit, l'exhortèrent à faire place à un autre qui eût la grâce et le zèle de la nouveauté. Il désiroit sincèrement le repos, et il pressa le Roi de le lui accorder, tout aussi inutilement. Il fallut continuer à porter le faix jusqu'au bout. Les infirmités et la décrépitude qui l'accueillirent bientôt après, ne purent le délivrer. Les jambes ouvertes, la mémoire éteinte, le jugement affaissé, les connoissances brouillés, inconvéniens étranges pour un confesseur; rien ne rebuta le Roi qui jusqu'à la fin se fit apporter le cadavre, et dépêcha avec lui les affaires accoutumées. Enfin deux jours après un retour de Versailles, il s'affoiblit considérablement, reçut les sacremens, et eut pourtant le courage, plus encore que la force, d'écrire au Roi une longue lettre de sa main, à laquelle il reçut une réponse du Roi de la sienne tendre et prompte; après quoil il ne s'occupa plus que de Dieu.

Le P. le Tellier, provincial, et le P. Daniel, supérieur de la maison professe, lui démandèrent, s'il avoit accompli ce que sa conscience

pouvoit

pouvoit lui demander, et s'il avoit pensé au bien et à l'honneur de la compagnie. Sur le premier point, il répondit qu'il étoit en repos; sur le second, qu'ils s'apercevroient bientôt par les effets, qu'il n'avoit rien à se reprocher. Fort peu après il mourut paisiblement, à cinq heures du matin. Les deux supérieurs apportèrent au Roi, à l'issue de son lever, le clefs du cabinet du P. de la Chaise qui y avoit beaucoup de mémoires et de papiers. Le Roi les reçut, devant tout le monde, en prince accoutumé aux pertes, loua le P. de la Chaise et surtout sa bonté; puis souriant aux pères : *Il étoit si bon*, ajouta-t-il tout haut devant tous les courtisans, *que je le lui reprochois quelquefois, et il me répondoit : ce n'est pas moi qui suis bon, mais vous qui êtes dur.* Véritablement les pères et tous les auditeurs furent surpris du récit jusqu'à baisser la vue. Le propos se répandit promptement, et personne n'en put blâmer le P. de la Chaise.

Il para bien des coups dans sa vie, supprima bien des friponneries et des avis

anonymes contre beaucoup de gens, en servit quantité, et ne fit jamais de mal qu'à son corps défendant; aussi fut-il généralement regretté. On avoit toujours compris que ce seroit une perte; mais on n'imagina jamais que sa mort feroit une plaie universelle et profonde, comme elle la devint et comme elle ne tarda pas à se faire sentir par le terrible successeur du P. de la Chaise, à qui les ennemis mêmes des jésuites furent forcés de rendre justice après, et d'avouer que c'étoit un homme bien honnêtement né, et tout-à-fait pour remplir une telle place.

CHAMILLART, MINISTRE.

CHAMILLART étoit un homme qui marchoit en dandinant, et dont la physionomie ouverte ne disoit mot que la douceur et la bonté, et tenoit parfaitement parole. Son père, maître des requêtes, mourut en 1675, intendant à Caen, où il a été près de dix ans. L'année suivante, le fils fut conseiller au parlement. Il étoit sage, appliqué, peu éclairé, et il aima toujours la bonne compagnie. Il étoit

de bon commerce et fort honnête homme. Il aimoit le jeu de commerce, et jouoit bien tous les jeux; cela l'initia en peu hors de la robe; mais sa fortune fut d'exceller au billard. Le Roi qui s'amusait fort de ce jeu, dont le goût lui dura long-temps, y faisoit, presque tous les soirs d'hiver, des parties avec M. de Vendôme et M. le Grand, et tantôt le maréchal de Villeroy, tantôt M. de Grammont. Ils surent que Chamillart y jouoit fort bien, ils voulurent en essayer à Paris. Ils en furent si contens qu'ils en parlèrent au Roi, et le vantèrent tant, qu'il dit à M. le Grand de l'amener la première fois qu'il iroit à Paris. Il vint donc, et le Roi trouva qu'on ne lui en avoit rien dit de trop. M. de Vendôme et M. le Grand l'avoient pris en amitié et en protection encore plus que M. de Villeroy et M. de Grammont, et firent en sorte qu'il fut admis une fois pour toutes dans la partie du Roi, où il étoit le plus fort de tous. Il s'y comporta si modestement et si bien qu'il plut au Roi et aux courtisans, dont il se trouva protégé à l'envi, au lieu d'en être moqué, comme il arrive à un nouveau venu, inconnu

et de la ville. Le Roi le goûta de plus en plus, et il en parla tant à madame de Maintenon qu'elle le voulut voir. Il s'en tira si bien avec elle, que peut-être pour flatter le goût du Roi, elle lui dit de la venir voir quelquefois, et à la fin elle le goûta autant, pour le moins, que le Roi. Malgré ses voyages continuels à Versailles, où il ne couchoit point, il fut assidu les matins au palais, et continua d'y rapporter. Cela lui acquit l'affection de ses confrères qui lui surent gré de faire son métier comme l'un d'eux, et de vivre avec eux à l'ordinaire, sans donner dans l'impertinence qui suit souvent les distinctions en beaucoup de gens, et cela lui fit un mérite à la cour et auprès du Roi. Peu-à-peu il se fit des amis, et le Roi voulut qu'il fut maître des requêtes pour être plus libre et plus en état d'être avancé ; alors il lui donna un logement au château, chose fort extraordinaire pour un homme comme lui, et même unique. Ce fut trois ans après, en 1686, qu'il fut fait intendant de Rouen. Il pria le Roi, avec lequel il étoit déjà fort librement, de vouloir bien ne le pas éloigner de lui ; mais le Roi lui dit

que c'étoit pour cela même qu'il l'envoyoit à Rouen qui est si proche, et il lui permit de venir de temps-en-temps passer six semaines à Versailles. Il le mena à Marly, et le mit dans son jeu au brelan et à d'autres. Il prit des croupiers, par ce que le jeu étoit trop gros, et il fut heureux. Au bout de trois ans d'intendance, où il ne se méconnut pas plus qu'il n'avait fait au parlement, il vaqua une charge d'intendant des finances que le Roi lui donna en 1689, où, comme on voit, il demeura dix ans et toujours sur le même pied, quoique le billard ne fût plus à la mode.

Il cultiva si bien madame de Maintenon depuis qu'il fut devenu sédentaire à Paris et à la cour, qu'elle le choisit pour administrer les revenus et toutes les affaires temporelles de Saint-Cyr, ce qui lui donna un rapport continuel avec elle. Il se fit beaucoup d'amis à la cour. M. de Chevreuse, dont les terres venoient presque jusqu'à Versailles par le duché de Chevreuse et par celui de Montfort, avoit fait divers échanges avec la

maison de Saint-Cyr, dans lesquels le Roi et madame de Maintenon étoient entrés; et il avoit en outre beaucoup de terres limitrophes et même enclavées avec les leurs. Cela donna lieu à Chamillart de travailler beaucoup avec lui, et l'occasion d'acquérir véritablement son amitié et celle du duc de Beauvilliers, qui a duré autant que leur vie.

Avec tant de véhicules, avec celui de Saint-Cyr surtout, et la protection de madame de Maintenon, qui se faisoit un si grand intérêt d'avoir un contrôleur-général tout-à-fait à elle, le choix ne fut point balancé un instant, et le Roi s'en applaudit publiquement. Il vécut dans cet emploi avec une douceur, une patience, une affabilité qui y est inconnue, et qui lui gagna tout ce qui avoit affaire à lui. Il ne se rebutoit point des propositions les plus ineptes, ni des demandes les plus absurdes et les plus réitérées; son tempérament y contribuoit par un flègme qui ne se défendoit jamais, mais qui n'avoit rien de rebutant. Sa manière de refuser

persuadoit du déplaisir qu'il en ressentoit, et celle d'accorder ajoutoit à la grâce. Il étoit en effet extrêmement porté à obliger et à servir, et fâché et éloigné de faire de la peine. Il se fit aimer passionnément des intendans des finances, dont ses manières écroulèrent le dépit de voir leur cadet devenant leur maître. Toute la cour l'aima de même par la facilité de son accès, par sa politesse et par une infinité de services; et le Roi lui marqua continuellement une affection qui se peut dire d'ami, et qui augmenta tous les jours. Sa femme et lui étoient enfans des deux soeurs; elle étoit vertueuse et fort polie, elle ne savoit que jouer sans l'aimer; mais faute de savoir faire autre chose, ni que dire, après avoir démandé à chacun comment il se portoit. La cour ne put la former, et à dire le vrai, c'étoit la meilleure et la plus sotte femme du monde, et la p us inutile à son mari.

Hors son fils, alors enfant, Chamillart fut malheureux en famille, malheur grand pour un chacun, mais extrême pour un ministre

d'état, qui n'a le temps de rien, et qui a un besoin principal, pour se soutenir et pour faire, d'avoir autour de lui un groupe qui rassemble et concilie le monde, qui soit instruit de toutes les nouvelles, qui sache à tous momens les intrigues de ce qui se passe, et l'histoire du jour, qui puisse raisonner et combiner, et qui soit capable de le mettre en deux mots au fait de tous les jours.

Il avait deux fréres encore plus sots que sa femme, et le second y joignait la suprême impertinence et la sublime bêtise; et tous deux, malgré la faveur, se faisoient moquer d'eux sans cesse et ouvertement. L'un étoit évêque de Dol, qu'il fit évêque de Senlis, à qui il ne manquoit qu'un beguin et des manches pendantes; bon homme et bon prêtre d'ailleurs, qu'il falloit envoyer à Mende ou à quelque évêché comme cela, et au bout du royaume. L'autre qui étoit dans la marine, il le plaça à terre, et le maria à la fille de Guy, bien faite, sage et raisonnable, mais dont le père, qui étoit intendant des finances, étoit un sot et un impertinent pommé;

et sa femme un esprit aigre, qui se croyoit une merveille, qui de plus étoit mal timbrée et vécut fort mal avec eux. Rebours, cousin germain de Chamillart et de sa femme, travailla sous lui d'abord, et puis fut intendant des finances. C'étoit, je pense, le véritable original du marquis de Mascarille, et fort impertinent au fond. L'abbé de la Proustière, aussi leur cousin germain, suppléoit pour le ménage, les affaires et l'arrangement domestique, à l'incapacité de madame Chamillart. C'étoit le meilleur homme et le plus en sa place et le plus respectueux du monde; mais grand bavard et savoit fort rarement ce qu'il disoit, ni même ce qu'il vouloit dire. Avec de tels entours, il falloit toute l'amitié du Roi et de madame de Maintenon pour soutenir Chamillart, dont les talens ne suppléoient pas aux appuis domestiques. Il éprouva encore un autre malheur fort singulier. Dreux et lui étoient conseillers en la même chambre, et intimes amis; Dreux fort riche, et Chamillart fort peu accommodé. Leurs femmes accouchèrent en même-temps d'une fille et d'un fils; Dreux, par amitié, demanda à

Chamillart d'en faire le mariage. Chamillart, en âge d'avoir d'autres enfans, le réprésenta à son ami et qu'en attendant que ces enfans, qui venoient de naître, fussent grands et en état de se marier, il trouveroit des partis bien plus considérables que sa fille. Dreux, homme droit, franc et qui aimoit Chamillart, persévéra si bien qu'ils se donnèrent parole. Avec les années la chance avoit tourné. Dreux étoit demeuré conseiller au parlement, et Chamillart fut tout ce que nous venons de voir ; mais toujours amis intimes. Sept ou huit mois avant que Chamillart devint controleur-général, il alla trouver Dreux et lui dit avec amitié que leurs enfans étoient en âge de se marier et de les acquiter de leur parole. Dreux touché d'une proposition qui parla fortune étoit si disproportionnée de la sienne, et qui faisoit celle de son fils, fit tout ce qu'un homme d'honneur peut faire pour le détourner d'une affaire qui n'étoit plus dans les termes ordinaires, et qui, dans la suite, feroit l'embarras de sa famille, lui rendit sa parole et dit que c'étoit lui-même qui lui en manquoit, parce

qu'il lui en vouloit manquer. Le combat d'amitié et de probité dura plusieurs jours de part et d'autre ; à la fin Chamillart, bien résolu de partager sa fortune avec son ami, l'emporta, et le mariage se fit.

Il obtint pour son gendre l'agrément du régiment d'infanterie de Bourgogne, et bientôt après sa fortune, de la charge de grand-maître des cérémonies que Blainville lui vendit. Le Roi prit prétexte de cette charge pour faire entrer madame Dreux dans les carosses, et manger avec madame la duchesse de Bourgogne.

C'est le premier exemple de deux noms de bourgeois qu'on vit se décorer d'eux-mêmes, et sans prétexte de terres, du nom de marquis et de comte ; car tout aussitôt M. Dreux devint marquis de Dreux, et Chamillart le frère, M. le comte de Chamillart ; tant la faveur enchérit toujours sur les plus folles nouveautés que la bassesse du monde adopte.

Ce nouveau marquis se montra un fort

brave homme, mais bête, obscur, brutal et avec le temps audacieux, insolent et quelque chose de mieux, et sans se défaire des bassesses de son état et de son éducation. Sa femme ne fut heureuse ni par lui ni avec lui, et méritoit infiniment de l'être; elle avoit une grande douceur, beaucoup de vertu et de sagesse, bien de l'esprit et avec le ton de connoissance du monde et des gens, avec du manége, mais sans rien de mauvais, et si fort en tous temps à sa place qu'elle se fit aimer de tout le monde, même des ennemis de son père, et fit tant de pitié, qu'elle fut toujours et dans tous les temps accueillie par-tout, et fut traitée avec une distinction personnelle très-marquée.

Je ne puis quitter Chamillart sans en rapporter une action qui, pour n'être pas ici en sa place et avoir du être rencontrée plus haut, mérite de n'être pas oubliée. Ce fut du temps qu'il étoit conseiller au parlement, et qu'il jouoit au billard avec le Roi trois fois la semaine sans coucher à Versailles. Cela lui rompoit fort les heures et les jours sans le

détourner de son assiduité au palais. Il rapporta dans ce temps-là un procès, et celui qui le perdit vint crier MISÉRICORDE; Chamillart le laissa s'exhaler. Dans son discours le pauvre complaignant insista fort sur une pièce qui faisoit, disoit-il, le gain de son procès, et avec laquelle il ne comprenoit pas encore qu'il l'eût perdu. Il rebattit tant cette pièce que Chamillart se souvint qu'il ne l'avoit pas vue, et lui dit qu'il ne l'avoit pas produite; l'autre cria plus fort qu'elle l'étoit. Chamillart insistant et l'autre aussi, il prit les sacs qui se trouvèrent là, parce que l'arrêt ne faisoit que d'être signé, et les visitèrent: la pièce se trouva produite. Voilà l'homme à se désoler, et cependant Chamillart à lire la pièce, et à prier de lui donner un peu de patience. Quand il l'eut bien lue et relue: *Vous avez raison*, dit Chamillart, *elle m'étoit inconnue, et je ne comprends pas comment elle a pu m'échapper; elle decide en votre faveur; vous demandez 20, 000 #, vous en êtes débouté par ma faute, c'est à moi à vous les payer, revenez après demain.* Cet homme fut si surpris qu'il fallut lui

répéter ce qu'il venoit d'entendre. Il revint le surlendemain. Chamillart cependant avoit battu monnoie de tout ce qu'il avoit, et emprunté le reste. Il lui compta les 20,000 #, lui demanda le secret et le congédia. Mais il comprit de cette aventure, que les examens et les rapports de procès ne pouvoient compatir avec ce billard de trois fois la semaine. Il n'en fut pas moins assidu au palais ni attentif à bien juger ; mais il ne voulut plus être rapporteur d'aucune affaire, et remit au greffe celles dont il se trouvoit chargé, et pria le président d'y commettre. Cela s'appelle faire une belle et prompte action dans un juge, et plus encore dans un juge aussi étroitement dans ses affaires qu'il y étoit alors. Puisque donc de pareils exemples sont si rares, que l'anecdote de ce magistrat passe donc dans mes mémoires à la postérité. Elle y passera.

Chamillart, accablé du double travail de la guerre et des finances, n'avoit le temps de manger, ni de boire, ni de dormir ; des armées détruites, presque toutes les cam-

pagnes désolées par des batailles perdues, des frontières immensément rapprochées tout-à-coup par le tournement des têtes des généraux malheureux, épuisoient toutes les ressources d'hommes et d'argent ; le ministre à bout à en chercher et vaquer au courant, avoit plus d'une fois représenté son impuissance à suffire à deux emplois qui dans les temps heureux auroient même occupé deux hommes entiers.

Le Roi qui l'avoit chargé de l'un et de l'autre pour se mettre à l'abri des démêlés entre la finance et la guerre, qui l'avoient si longuement fatigué du temps de messieurs Colbert et de Louvois, ne put se résoudre à décharger Chamillart des finances. Il fit donc de nécessité vertu ; mais à la fin la machine succomba. Il lui prit des vapeurs, des éblouissemens, des tournemens de tête. Tout s'y portoit. Il ne digéroit plus. Il maigrit à vue d'oeil ; toutefois il falloit que la roue marchât sans interruption, et dans ces emplois il n'y avoit que lui qui pût la faire tourner.

Il écrivit au Roi une lettre pathétique pour être déchargé. Il ne dissimula rien de la triste situation de ses affaires, et de l'impossibilité où leur difficulté le mettoit d'y remédier faute de temps et de santé. Il le faisoit souvenir de plusieurs temps et de plusieurs occasions où il les lui avoit exposées au vrai par des états abrégés; il le prenoit par les cas urgens et multipliés qui se précipitoient les uns sur les autres, et qui chacun demandoient un travail long, approfondi, continu, assidu, auquel, quand sa santé le lui permettoit, la multitude de ses occupations, toutes indispensables, ne lui laissoient pas une heure à s'y appliquer. Il finissoit que ce seroit bien mal répondre à ses bontés et à sa confiance, s'il ne lui disoit franchement que tout alloit périr, s'il n'y apportoit ce remède. Il écrivoit au Roi toujours à mi-marge, et le Roi apostilloit à côté, de sa main, et lui renvoyoit ses lettres.

Chamillart me montra celle-là, après qu'elle lui fut revenue. Il y vit avec grande surprise avec moi cette courte apostille de la main du

du roi : HÉ BIEN, NOUS PÉRIRONS ENSEMBLE.

Chamillart mourut en 1721. Il avoit succédé à Pontchartrain aux finances, lors que ce dernier devint chancelier, par la mort de Boucherat, en 1699 ; il fut ministre d'état en 1700 par la mort de Pomponne, secrétaire d'état au département de la guerre, sans quitter les finances en janvier 1701 par la mort de Barbesieux ; cinq ans aprés il fut grand-trésorier de l'ordre, et remit les finances en Juin 1709 à Desmarets qui fut congédié un an aprés, et sa charge de secrétaire d'état donnée à Voisin. Il soutint jusqu'à sa mort sa disgrace avec beaucoup de courage et de tranquillité, toujours aimable, obligeant, modeste, compatissant, doux dans le commerce et sûr, jamais enflé, encore moins gâté par l'autorité, d'abord facile et honnête à tous ; mais en vérité *impar oneri*, peu d'esprit et de lumières, peu de discernement, aisé à prévenir, à s'entêter, à croire tout savoir. Du plus parfait désintéressement,

tenant au roi par attachement du coeur, et point à ses places.

Depuis son retour à Paris, il vécut dans la meilleure compagnie de la cour et de la ville; il donnoit tous les jours à dîner et à souper, sans faste, mais avec bonne chère; il ne sortoit presque point de chez lui, sinon pour venir chez moi et chez un nombre fort petit d'amis particuliers. Il passoit deux mois à Courcelles où toute la province abondoit, et où il pensoit à son salut.

CHARLES XI,

ROI DE SUÈDE.

CHARLES XI, roi de Suéde, mourut à 42 ans, le 15 avril de l'année 1696, à Stockholm. Il étoit de la maison palatine, et son père, ce célèbre Gustave, en faveur duquel la reine Christine fut obligée d'abdiquer, étoit fils de Catherine, soeur de ce grand-Gustave-Adolphe, le conquérant de l'Allemagne, tous deux enfans de ce duc de Sudermanie, qui usurpa la Suède sur Sigismond, roi de

Pologne, fils de son frère Jacques III, roi de Suède.

Charles XI avoit succédé à son père en 1660, n'ayant que cinq ans, sous la tutelle d'Eléonore de Holstein sa mère; et avant qu'il eût vingt-cinq ans, il gagna plusieurs batailles en personne, et d'autres grands avantages sur les Danois. Il en sut profiter en 1680 contre son pays. Il s'affranchit de tout ce qui bridoit l'autorité royale, parvint au pouvoir arbitraire, et incontinent après qu'il l'eut affermi, le tourna en tyrannie. Il abolit les états-généraux, et anéantit le sénat, desquels il tenoit toute son autorité nouvelle, et s'appliqua, avec trop de succès, à la destruction radicale de toute l'ancienne et grande noblesse, à laquelle il substitua des gens de rien. Il ruina tous les seigneurs et les maisons mêmes qui sous les deux célèbres Gustaves, son père et celui de Christine, avoient le plus grandement servi sa couronne de leurs conseils et de leurs bras, et qui dans le penchant de la Suède, après la mort du grand Gustave-Adolphe, l'avoient le plus fortement soutenue,

et s'étoient acquis le plus de réputation en Europe. Il établit une chambre de révision qui fit rapporter, non-seulement toutes les gratifications et les grâces reçues depuis l'avénement du grand Gustave-Adolphe à la couronne, mais les intérêts qu'elle en estima, et tous les fruits, et qui confisqua tous les biens sans miséricorde. Les plus grands et les plus riches tombèrent dans la dernière misère. Grand nombre emporta ce qu'il put dans les pays étrangers, et tout ce qu'il y avoit en Suède de né noble et considérable, demeura écrasé. Le genre obscur et cruel de la longue maladie dont il mourut, a fait douter entre la main vengeresse d'un Dieu, et le poison. Jusqu'après sa mort, son corps ne fut pas à couvert de la punition en ce monde. Le feu prit au palais où il étoit encore exposé en parade. Ce fut avec grande peine qu'on le sauva des flammes qui consumèrent tout le palais de Stockholm. Il mourut avec l'honneur d'avoir été accepté pour médiateur de la paix qui se traitoit. Ce fut en sa faveur que le Roi tint si ferme en celle de Nimegue, en 1679, pour lui faire restituer les provinces

qu'il avoit perdues. Enfin c'est le père de Charle XII, qui depuis a fait tant de bruit en Europe et a achevé de ruiner la Suède. (*)

CHARLES XII,

ROI DE SUÈDE.

Le roi de Suède, triomphant en Pologne, où il avoit fait un roi à son gré, écarté les Moscovites, et réduit l'Electeur de Saxe à une abdication dans toutes les formes, mena son armée en Saxe, dont, outre la subsistance, il tira des trésors. Dresde, Leipsic, toute la Saxe subit le joug. La Souveraine se retira à Bareith, chez son père. La paix signée en secret; le roi Auguste, forcé par le reste de son parti en Pologne, à qui il n'avoit osé

(*) A quoi servent donc ces usurpations des rois sur leurs sujets ? Celle de Suède n'a pu réussir, puisqu'elle a reconquis ses libertés, comme la France les récupérera sous son bon roi Louis XVI : l'Angleterre les a reprises; et l'Espagne, tôt ou tard, se vengera du despotisme, non de ses rois, mais de ses ministres qui laissent cette fière nation gémir sous l'indolence et l'esclavage.

l'avouer, attaqua un corps de Suédois, commandé par le général de Mardefeld, fort inférieur, qu'il défit. Mardefeld y perdit trois mille hommes, et se retira en Silésie dont l'Empereur n'ôsa se fâcher. Là-dessus le roi de Suède éclata contre un manque de foi si inique, c'est ce qui lui fit imposer au roi Auguste les conditions les plus humiliantes, et achever de ruiner le pays par tout ce qu'il en exigea. Il dicta la paix; par laquelle, outre beaucoup d'autres détails, il le fit consentir à abandonner tout ce qui lui restoit de parti, et la Pologne avec la Lithuanie à Stanislas, à en quitter le titre, à ne porter plus que celui de Roi-électeur, de souffrir toute l'armée suédoise en Saxe, au dépens du pays, jusqu'au mois de Mai, c'est-à-dire, six mois encore; de livrer ce qu'il avoit en Saxe de troupes moscovites, de renoncer à toute alliance avec le Czar, de remettre en liberté les deux Sobieski, fils du feu roi de Pologne; enfin de lui renvoyer, pieds et poings liés, le général Patkul, auquel, incontinent après, il fit couper publiquement la tête.

Ce Patkul étoit passé en Pologne sur ce qu'étant député à Stockholm de la noblesse de Livonie, poussée à bout par la chambre des révisions, qui ruina la Suède sous le précédent règne, et en anéantit l'ancienne noblesse, et dont les exactions et ceux qui l'exercoient étoient encore plus insupportables, il avait parlé avec tant de liberté, qu'il avoit été obligé de s'enfuir. C'étoit un homme de tête, de ressource et de grand courage, qui étoit fort suivi et fort accrédité dans son pays, lequel étoit outré contre la Suède, et plus encore contre ses ministres. Patkul, n'espérant plus de sureté sous cette domination, ne songea plus qu'à se venger de la Suède. Il persuada au roi Auguste d'entrer en Livonie, et d'y appeler les Moscovites. Le succès répondit à ce qu'il s'en étoit proposé.

Aucun général ennemi ne nuisit plus que lui aux Suédois; il en encourut une haine si personnelle, que le roi de Suède ne voulut point de paix qu'avec une condition expresse qu'il lui seroit livré. Il le fut; il lui en coûta

la vie sur un échafaud, et au roi de Suède un obscurcissement à sa gloire. Il avoit dressé un tribunal en Saxe, qui imposa des lois à tout le Nord, à une partie très-vaste de l'Allemagne, à l'Empereur même, qui n'osa lui rien refuser, et à qui il demanda des restitutions, et d'autres choses fort dures. Il étoit en posture d'être le dictateur de l'Europe, et de faire faire la paix à son gré sur la succession d'Espagne.

Toutes les puissances en guerre avoient recours à lui; il étoit mieux avec la France, et plus enclin pour elle que pour les autres puissances de l'Europe, qui toutes, malgré leur succès contre la France, le craignoient, ainsi placé en Allemagne, au point d'en passer par tout ce qu'il eût voulu, plutôt que de risquer de l'y voir avancer avec son armée, et se déclarer contre elle. Les plus grands rois sont malheureux. Piper étoit son unique ministre, qui l'avoit toujours suivi, et avoit toute sa confiance. Tout occupé des troupes, de subsistances de guerre, ce héros, emporté par cette passion et par l'amour de

la vengeance, ne donnoit aux affaires d'état qu'une attention superficielle. L'Empereur et l'Angleterre gagnèrent Piper, à force d'argent et de promesses. Piper, vendu de la sorte, se servit de ces deux passions de son maître pour le tirer de Saxe, et le faire courir après le Czar pour le détrôner, comme il avoit fait le roi Auguste. Rien ne put le détourner d'une si hasardeuse folie; l'objet et le péril qui y étoit attaché fut pour lui un double attrait. Piper l'y nourrit, et l'y précipita, et le traître faillit y périr dans les cachots des Moscovites; son maître, qui ne s'en sauva que par des miracles, et qui en fit depuis du plus grand courage de coeur et d'esprit, ne fit que palpiter depuis, et ne figura plus en Europe, comme nous le verrons en son temps. Voici quelques-unes des anecdotes de ce Roi.

On apprit, au commencement de l'automne de l'année 1711, les malheurs du Czar contre le Grand Visir, sur la rivière du Pruth (*).

(*) Défaite entière du Czar sur le Pruth, qui se sauve avec ce qui lui reste, par un traité et par un arrêt du Grand Visir.

Ce prince, piqué de la protection que la Porte avoit accordée au roi de Suède, retiré à Bender, en voulut avoir raison par les armes, et tomba dans la même faute que les Turcs qui l'attirèrent sur la Pruth.

On manquoit de tout; il fallut périr ou hasarder tout par un combat fort inégal; il étoit à la tête de soixante mille hommes; il en perdit plus de trente mille sur la place, le reste mourant de faim et de misère, et lui, sans aucune ressource, sans pouvoir éviter d'être prisonnier des Turcs, avec ce qui lui restoit.

Dans cette extrémité si pressante, une femme de rien, qu'il avoit ôtée à son mari, tambour dans ses troupes, et qu'il avoit publiquement épousée, après avoir répudié et confiné la sienne dans un couvent, lui proposa de tenter le Grand Visir, pour les laisser retourner libres dans ses états avec tout ce qui étoit resté de la défaite. Le Czar approuva la proposition sans en espérer de succès; il l'envoya sur le champ, au Grand Visir, avec ordre de lui parler en secret. Il fut ébloui de l'or, des

pierreries, et de plusieurs choses précieuses qui lui furent offertes; il les accepta, les reçut, et signa avec le Czar un traité de paix, par lequel il lui étoit permis de se retirer en ses états par le plus court chemin, avec tout ce qui l'accompagnoit; les Turcs lui fournissant même des vivres, dont il manquoit entièrement; et le Czar s'engageoit, dès-lors qu'il seroit arrivé chez lui, de raser tous les forts, et de brûler tous les vaisseaux qu'il avoit dans la mer Noire; de laisser retourner le roi de Suède par la Poméranie, et de payer au Turc et à ses princes tous les frais de la guerre.

Le Grand Visir trouva une telle opposition au divan à passer ce traité, et une telle hardiesse dans le ministre du roi de Suède qui l'accompagnoit, qu'il excita contre lui tous les principaux de son armée, et peu s'en fallut qu'il ne fût rompu, et que le Czar avec tout ce qui lui restoit ne fussent faits prisonniers, car ils n'étoient point en état de la moindre résistance; le Grand Visir n'avoit qu'à le vouloir, pour l'exécuter sur le champ, outre

la gloire de mener à Constantinople le Czar, sa cour et ses troupes.

On peut juger de ce qu'il en eût coûté à ce prince; mais ses riches dépouilles auroient été pour le Grand Seigneur, et ce Grand Visir les aima mieux pour soi; il paya donc d'autorité et de menaces, et se hâta de faire partir le Czar, et d'éloigner en même temps le ministre de Suède : chargé des protestations des principaux chefs des Turcs, il courut à Constantinople où il fut étranglé en arrivant.

Le Czar n'oublia jamais les services de sa femme, dont le courage et la présence d'esprit l'avoient sauvé. L'estime qu'il en conçut, jointe à l'amitié, l'engagea à la faire couronner Czarienne, à lui faire part de toutes ses affaires et de tous ses desseins : échappé aux dangers, il fut long-temps sans rendre Asoph, et à démolir ses forts de la mer Noire; pour ses vaisseaux, il les conserva presque tous, et ne voulut pas laisser retourner le roi de Suède en Allemagne; ce qui pensa rallumer la guerre avec les Turcs.

La fameuse journée de Pultava fût la cause des plus grands événemens, par les changemens qui arrivèrent dans le nord de l'Europe, et par l'abaissement qui y arriva, pour ne pas dire l'anéantissement de la Suède, qui avoit si souvent fait trembler le Nord, et plus d'une fois l'Empire et la maison d'Autriche, et par l'élévation formidable depuis d'une autre puissance jusqu'alors inconnue, excepté le nom, et qui n'avoit jamais influé hors de chez elle et de ses plus proches voisins.

Ce fut là l'effet de l'étrange parti que prit le roi de Suède, qui, enivré de ses exploits, et du désir de détrôner le Czar comme il avoit fait le roi de Pologne, séduit par son unique ministre, que l'argent des alliés contre la France avoit corrompu, pour se délivrer d'un prince qui s'étoit rendu si formidable, et avec lequel ils avoient été forcés plus d'une fois de compter. Il s'engagea à poursuivre le Czar qui, en fuyant devant avec art, anima son courage et son espérance, l'engagea dans des pays qu'il avoit fait dévaster, ruina son armée par toutes sortes de

besoins, de famine, de misère, le força ensuite, de désespoir, à un combat désavantageux, où toute son armée périt sans aucune retraite, et où lui-même fut blessé, n'en trouva qu'à Bender chez les Turcs, où il arriva avec grande peine, et à travers mille périls, lui, trois ou quatrième.

CHARNACÉ,

PAGE DU ROI, ET OFFICIER DANS LES GARDES DU CORPS.

Le Roi, fort mécontent de la conduite de Charnacé qui s'étoit retiré chez lui en Anjou, le fit conduire à Montauban, accusé de beaucoup de méchantes choses, et surtout de fausse monnoie. C'étoit un garçon d'esprit, qui avoit été page du Roi, et officier dans ses gardes du corps, et fort du monde, et puis retiré chez lui, où il avoit souvent fait bien des fredaines; mais il avoit toujours trouvé bonté et protection dans le Roi.

Il en fit une, entr'autres, pleine d'esprit,

et dont on ne put que rire. Il avoit une très-longue avenue devant sa maison en Anjou. Dans cette avenue belle et parfaite étoit placée une maison de paysan, et son petit jardin qui s'étoit trouvé là lorsque l'allée fut plantée d'arbres.

Jamais Charnacé ni son pére n'avoient pu réduire ce paysan à la leur vendre, quelqu'avantage qu'ils lui en eussent offert; et c'est une opiniâtreté dont quantité de propriétaires se piquent pour faire enrager des gens à la convenance et quelquefois à la nécessité desquels ils ont des propriétés.

Charnacé, ne sachant plus qu'y faire, avoit laissé cela depuis long-temps sans en parler; enfin, fatigué de cette chaumière qui lui bouchoit la vue et lui ôtoit tout l'agrément de son avenue, il imagina le plus beau tour d'adresse. Le paysan qui y demeuroit, et à qui elle appartenoit, étoit tailleur de son métier, quand il trouvait à l'exercer, et il étoit chez lui tout seul, sans femme ni enfans. Charnacé l'envoya chercher, et lui dit qu'il étoit mandé à la cour pour un emploi de

conséquence; qu'il est pressé de s'y rendre, mais qu'il lui faut une livrée. Il fait marché comptant; mais Charnacé stipule qu'il ne veut point se fier à ses délais, et que, moyennant quelque chose de plus, il ne veut point qu'il sorte de chez lui que sa livrée ne soit faite, et qu'il le couchera, le nourrira et le payera avant de le renvoyer; le tailleur s'y accorde, et se met à travailler.

Pendant qu'il y est occupé, Charnacé fait prendre, avec la dernière exactitude, le plan et les dimensions de sa maison et de son jardin, des pièces intérieures jusqu'à la position des ustensiles et du petit meuble, et fait démolir cette maison et emporter tout ce qui y étoit, pour la faire sur le champ rebâtir telle qu'elle étoit au juste, dedans et dehors, à quatre portées de mousquet, à côté de son avenue; on y replace tous les meubles et les ustensiles dans la même position en laquelle on les avoit trouvés; on rétablit le petit jardin de même, en même temps on fait applanir et nétoyer l'endroit de l'avenue où elle étoit, en sorte qu'il n'y parût pas.

Cela

Cela fut exécuté, encore plutôt que la livrée ne fût faite, et cependant le tailleur fut doucement gardé à vue, de peur de quelque indiscrétion : enfin, la besogne achevée de part et d'autre, Charnacé amuse son bon homme de tailleur jusqu'à la nuit bien noire, il le paye ; et il le renvoie content.

Voilà que le tailleur enfile l'avenue ; bientôt il l'a trouve longue ; après il va à ses arbres, et n'en trouve plus ; il s'aperçoit qu'il a passé le but, et revient à l'instant chercher ses arbres, et il les suit à l'estime, puis croise et ne trouve point sa maison. Il ne comprend point cette aventure ; la nuit se passe dans cet exercice.

Le jour arrive, et devient bientôt assez clair pour aviser sa maison ; il ne voit rien, il se frotte les yeux, il cherche d'autres objets pour découvrir si c'est la faute de sa vue ; enfin, il croit que le diable s'en mêle, et qu'il a emporté sa maison.

A force d'aller, de venir, et de porter sa vue de tous côtés, il aperçoit, à une assez

grande distance de l'avenue, une maison qui ressembloit à la sienne comme deux gouttes d'eau; il ne peut croire que cela soit; mais la curiosité le fait aller où elle est, et où il n'a jamais vu de maison; plus il approche, plus il reconnoît que c'est la sienne. Pour s'assurer mieux de ce qui lui tourne la tête, il présente la clé; il ouvre, il entre, il retrouve tout ce qu'il y avoit laissé, et précisément dans la même place: il est prêt à en pâmer, et il demeure convaincu que c'est un tour de sorcier. La journée ne fut pas bien avancée, que la risée du château et du village l'instruisit de la vérité et du sortilége, et le mit en furie. Il veut plaider; il veut demander justice à l'Intendant, et par tout on s'en moqua; le Roi le sut, qui en rit aussi, et Charnacé eut son avenue libre; s'il n'avoit jamais fait pis, il auroit conservé sa réputation et sa liberté.

CHAROST. (LE DUC DE)

L'ESCALOPIER, président à mortier, avoit une fille fort riche, dont M. de Sully fit le mariage avec le comte de Charost, qui étoit un homme de grand mérite à la guerre, et qui se distingua dans toutes celles de son temps, et qui y eut toujours des emplois considérables. Il s'attacha au cardinal de Richelieu jusqu'à s'en faire la créature. Cette protection lui valut la charge de capitaine des Gardes-du-corps, dont se défit en 1634 le comte de Charlus, bisaïeul du duc de Lévis, et deux ans après Calais.

Le cardinal Mazarin, qui se piqua d'aimer et d'avancer tout ce qui avoit été particulièrement attaché au cardinal de Richelieu, rechercha l'amitié du comte de Charost, et le mit en grande considération auprès de la Reine mère, et ensuite auprès du Roi, qui le regardèrent toujours comme un homme de tête, de valeur, et d'une fidélité à toute épreuve. Il se fit un principe de rester uni

avec tout ce qui avoit tenu au cardinal de Richelieu, qu'il appeloit toujours *son maître*, et dont il conservoit beaucoup de portraits, quoique sa mémoire ne fut pas agréable à la Reine mère. Il avoit beaucoup dépensé; il aimoit la faveur, quoique homme d'honneur. Il maria donc son fils au commencement de 1657 à la fille unique de Fouquet, du premier lit, lequel étoit alors dans l'apogée du ministère et de la faveur : la sienne à lui obtint un tabouret de grâce, en 1662, qui fit le mariage de sa fille avec le prince d'Epinoy, qui n'y songeoit pas, et qui avoit été avec lui de la promotion de l'ordre de 1661, sans aucune prétention parmi les gentilshommes, et qui n'en a jamais eu jusques à sa mort.

Celle de Mazarin, qui suivit de près le mariage que Charost avoit fait de son fils, la fut de bien plus près de la disgrace, ou plutôt de la perte de Fouquet, que ce premier ministre mourant avoit conseillée. Colbert, son intendant, qu'il avoit recommandé comme un homme très - capable, s'éleva bientôt sur les ruines du surintendant. Le Tellier et

lui, qui, bien qu'ennemis, s'étoient réunis pour la perte de Fouquet qu'ils avoient hâtée et approfondie, le furent toujours à la sceller de toutes parts, dans la frayeur de son retour. Ils ne voyoient qu'avec la dernière inquiétude le vif sentiment avec lequel le vieux Charost et son fils avoient pris les malheurs de Fouquet ; combien ils s'étoient peu embarrassés de garder les moindres mesures dans leurs discours et dans leurs mouvemens en sa faveur. Le fils étoit capitaine des Gardes en survivance de son père. Ils n'en avoient rien perdu de leur familiarité, ni de leur considération auprès du Roi et auprès de la Reine, et l'un et l'autre aimoient, estimoient, distinguoient le père comme un ancien serviteur à toute épreuve, ce qui influoit aussi sur le fils : les deux ministres ne purent se croire en sureté à l'égard de Fouquet, ni sur eux-mêmes, tant que ces deux hommes conserveroient une charge qui leur donneroit un accès si libre et si continuel. Le Roi et la Reine mère, tiraillés de part et d'autre, se seroient trouvés soulagés de voir leur charge en d'autres mains ; mais, trop sûrs de leur

fidélité, et trop accoutumés à une sorte de déférence pour le père, ils ne purent se résoudre à les en dépouiller. Ce fut donc aux deux ministres à recourir à la voie de la négociation, et ils eurent la permission de leur faire un pont d'or. Charost, vieux routier de cour, sentit qu'à la longue il ne leur résisteroit pas, et deviendroit à la fois à charge au Roi, et seroit forcé de faire avec dégoût, et pour ce qu'on voudroit bien lui donner, une chose qu'il pouvoit faire alors avec agrément, en imposant la loi et en conservant et augmentant même sa considération et sa familiarité. Le traité fut, que M. de Duras lui rendroit le prix de sa charge, et qu'il en seroit pourvu ; que M. de Charost auroit pour rien la lieutenance - générale unique de Picardie, Boulonnois et pays reconquis, avec le commandement en chef dans la province ; que son fils, qui quitteroit sa survivance en faveur de M. de Duras, auroit celle de ladite lieutenance - générale avec celle du gouvernement de Calais, et que le pere et le fils seroient faits ducs à brevet l'un et l'autre ; mais ce ne fut pas

tout. Le père voulut deux choses du Roi, auquel il s'adressa directement, et les obtint toutes les deux. L'une fut un billet entièrement écrit et signé de la propre main du Roi, portant parole et promesse expresse de ne point faire de pair de France pour quelque cause que ce pût être, sans faire Charost, père et fils, et sans le faire avant tout autre ; en sorte qu'il auroit le rang d'ancienneté sur celui ou ceux que le Roi voudroit faire. L'autre chose fut un brevet d'affaires au père et un au fils ; c'est-à-dire, de moindres entrées que celles des premiers gentilshommes de la chambre, et beaucoup plus grandes que toutes les autres. Cette voie si rare et si précieuse d'un accès continuel et familier, n'étoit pas le compte des deux ministres qui l'auroient bien empêché s'ils avoient pu ; mais Charost brusqua ce dernier point, du Roi à lui, comme le vin du marché, sans lequel il ne pouvoit le conclure de bon coeur, ni quitter une charge qui l'approchoit si fort de lui, et sans s'assurer pour lui et pour son fils de s'en approcher d'avantage. Le billet fut un point capital, et un effort

extrême de considération. C'est l'unique promesse que le Roi ait jamais donnée par écrit d'aucune grâce.

On verra bientôt de quelle importance furent ces billets et les entrées, et combien ce trait fut celui d'un habile homme. Il mourut à 77 ans, en 1681, toujours en grande considération.

Il ne faut pas omettre, que Calais et la lieutenance - générale de Picardie fut et est encore un morceau de 80,000 # de rente. Outre ce grand établissement, Charost son fils servoit avec distinction, et se maintint dans la familiarité du Roi; mais ce ne fut pas sans une légère éclipse. Il étoit à Calais, lorsque la reine d'Angleterre y arriva avec le prince de Galles; M. de Lausun, qui les avoit sauvés d'Angleterre et conduits, s'étoit pris, à Pignerol, d'une aversion extrême contre le malheureux Fouquet qu'il y avoit trouvé et laissé. Cette haine s'étendit à sa famille, et il n'en est jamais revenu. Tout occupé qu'il devoit être de son retour à la

fortune, et à une faveur si unique et si inimaginable, il ne le fut pas moins de nuire à Charost. Il rendit au Roi un compte si désavantageux en tout, de Charost, de la reception de la reine d'Angleterre, de l'état de Calais et de la garde de la place, que Charost eut le déplaisir de voir arriver Laubanie en qualité de commandant, le même qui s'acquit, long-temps depuis, tant de gloire à la défense de Landau. Charost revint, lui et Lausun demeurèrent des années sans se parler, et long-temps sans se saluer. Laubanie se conduisit en très-galant homme, qu'il étoit, à l'égard de Charost, avec toutes sortes d'égards et de respects, et se fit un point d'honneur de lui rendre justice et de détruire les mauvaises impressions que le Roi avoit prises. Il y réussit, et Charost revint auprès du Roi comme auparavant. Il avoit vu faire, en divers temps, plusieurs ducs vérifiés, la Feuillade, Chevreuse, la Rocheguyon et Duras; il s'en étoit plaint; le Roi qui ne les faisoit pas pairs pour éviter de faire Charost, lui répondoit toujours froidement qu'il avoit tort de se plaindre,

et qu'il ne faisoit pas des pairs, et Charost en effet, n'avoit point à répliquer; mais il voyoit que le Roi se moquoit de lui. A la fin, la faveur de Harlai, archevêque de Paris, prévalut. Il étoit duc à brevêt depuis le mois d'Avril 1674, et il brûloit d'attacher la pairie à son siége. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Rois se laissent entraîner dans des fautes, même en les voyant. Le cardinal de Gondi avoit arraché le consentement de Louis XIII à l'érection de son évêché de Paris en archevêché. Rome, à son ordinaire, avoit long-temps balancé pour mieux faire acheter une grâce qui lui coûtoit si peu. Cependant on ouvrit les yeux là-dessus à Louis XIII; il comprit qu'il n'avoit pas d'intérêt à augmenter l'autorité du siége de sa capitale, ni de ceux qui le rempliroient, et il en fut si persuadé, qu'il dépêcha un courrier à Rome pour rompre cette affaire; le courrier arriva le lendemain du consistoire où l'érection avoit passé; le cardinal de Gondy fut archevêque de Paris, d'évêque qu'il en étoit, et on se garda bien de laisser découvrir que, vingt-quatre heures plus tard, Paris n'eût jamais été métropole.

C'étoit ici le même inconvénient dans le séculier, et plus grand encore, parce que ce siège avoit déjà tout dans le genre ecclésiastique. Son prélat que le Roi aimoit, étoit duc à brevet ; et il devoit d'autant mieux s'en contenter, que ses successeurs ne lui étoient rien, et que leur dignité ne décoroit pas sa famille. Le Roi pouvoit aussi se contenter de cette distinction unique dans le clergé, et personnelle, qu'il lui avoit donnée, sans se soucier de ses successeurs, et craindre d'en augmenter l'autorité, que le cardinal de Retz lui avoit assez fait sentir, et de rendre une septième pairie éternelle ; néanmoins la faveur l'emporta, et le Roi résolut d'élever le siège de Paris à la pairie ; et en même-temps il résolut de ne point faire Charost. Il recommanda donc fort le secret à Harlay, dans le dessein qu'il fut enregistré et reçu en même-temps, et que la grâce ne se sût que par-là, quitte après à se défaire comme il pourroit des clameurs de Charost. L'archevêque eût beau mener cette affaire le plus sourdement, et le premier président et le procureur-général lui aider, par ordre

du Roi ; les créations sont sujettes à tant de formes ! Charost étoit au guet, il sût ce qui se préparoit, il en parla au Roi qui biaisa, et se hâta de se défaire de lui.

Charost, encore plus certain par-là de la chose, ne se rebuta point ; il attaqua le Roi à la fin du petit coucher, où le peu qui avoient les entrées, avoient toujours la considération réciproque de sortir tous, dès que l'un d'eux se présentoit à parler au Roi, comme il donnoit le bon soir, afin de le laisser seul en liberté avec lui. Là le Roi, prêt à se mettre au lit, ne pouvoit prétexter des affaires, ni passer dans une autre pièce ; il falloit bien qu'il écoutât, jusqu'au bout, des gens en très-petit nombre, la plupart en grande dignité, et tous distingués par leurs privances, et presque tous par leurs charges. Le Roi, pris au trébuchet, se mit à se promener par sa chambre avec Charost qui, son billet à la main, le somma de sa parole, comme le plus honnête homme qui fut dans son royaume.

Le Roi ne put disconvenir de l'engagement ;

mais il se retourna en exagérant les services de l'archevêque, dont la nature demandoit d'autant plus une récompense éclatante et immédiate de sa main, qu'ils étoient des obstacles invincibles à celle qu'il lui avoit voulu donner par Rome, où les propositions de l'assemblée du clergé de 1682, où il présidoit, étoient si odieuses, que le pape qui ne pouvoit ne pas remplir la nomination qu'il lui avoit donnée pour la promotion des couronnes, s'opiniâtroit depuis tant d'années à la différer toujours, et aimoit mieux ne plus faire des promotions, de son pontificat, que de donner un chapeau à l'archevêque.

Charost trouva ces raisons fort bonnes; mais il ajouta qu'elles ne concluoient en quoi que ce fût pour son exclusion, et pour que le Roi oubliât les services de son père et les siens, et manquât, pour l'unique fois de sa vie, à une promesse solennelle qu'il lui représentoit de sa propre main, et que lui-même avouoit.

Le Roi prétendit que l'archevêque devoit passer seul par les considérations qu'il venoit

d'exposer; mais avec assurance qu'il ne feroit plus aucun pair, sans tenir la parole qu'il avoit donnée. Charost insista et se retira au bout d'une demi-heure, fort mal assuré du succès d'une si longue dispute. Il en eut encore trois, fort peu après, à la même heure et autant ou plus longues, et toujours en se promenant.

A la dernière il emporta le prix de sa persévérance. Le Roi lui dit qu'il lui auroit fait un grand plaisir d'entrer dans ses raisons et de se fier à lui pour une autre fois; mais enfin, puisqu'il ne se vouloit pas relâcher de sa parole qu'il avoit, il la lui vouloit tenir; et qu'il pouvoit avertir de sa part le premier président et le procureur-général de prendre ses ordres, et qu'il pouvoit aussi prendre ses mesures pour ce qu'il y avait à faire de sa part. Il ne perdit pas de temps, et lui-même m'a raconté ce détail et celui qui va suivre. Il m'a dit que, sans ses entrées et la facilité de forcer le Roi de l'écouter seul à la fin de son petit coucher, tant qu'il vouloit, il n'eût jamais emporté la pairie.

L'archevêque de Paris qui avoit compté sur la distinction d'être seul, voulut au moins être le premier, et prit secrétement ses mésures. Charost ne fut pas moins attentif, ni moins bien servi que pour l'érection même. Il retourna au Roi, toujours au petit coucher, et toujours son billet à la main; il se plaignit du dessein avantageux de l'archevêque, et montra au Roi que sa parole n'étoit pas moins engagée à ce qu'il fût le prémier de ceux qu'il feroit, qu'à n'en faire aucun sans lui. Le principal étoit accordé, et l'accessoire ne le fut pas. Le Roi avoit bien tacitement consenti à la surprise que l'archevêque lui vouloit faire; mais une fois éventée et portée en plainte, elle ne tint pas. Le Roi promit à Charost d'arrêter l'archevêque, qui ne fut enregistré et reçu au parlement que 8 jours après lui. Mais ce fut encore une autre ruse où Charost le poursuivit jusqu'au bout. L'archevêque outré de n'avoir pu faire que Charost ne fut point pair en même temps que lui, plus piqué encore de n'avoir pu réussir à faire passer sa pairie la première, eut la petitesse d'en vouloir éviter, au moins,

la préséance actuelle; et à pour cela voulut, ce qui ne se fait jamais, être reçu à la dérobée, sans assistance d'aucun pair. Il eut encore l'infortune d'être découvert, et forcé dans ce dernier retranchement. Charost, toujours aux écoutes, fut encore averti: il sut quel jour le secret complot devoit s'exécuter; en vingt-quatre heures il s'assura du plus grand nombre de pairs qu'il put, et qui arrivèrent avec lui à la grande-chambre à sept heures du matin, comme on alloit commencer l'affaire de l'archevêque; ils l'y trouvèrent lui-même qui attendoit, à l'ordinaire des pairs qui vont être reçus, et lui firent des complimens dont il se seroit bien passé. Sa surprise et son dépit ne purent se cacher. Ces pairs prirent aussitôt leurs places, et l'archevêque fut obligé de prendre la sienne au-dessous du duc de Charost. Cette aventure fut fort ridicule pour l'archevêque, et Charost eut complette satisfaction. Il avoit été duc à brevet avec son père, en 1672, et il fut pair avec l'archevêque de Paris, en 1690.

CHATELET, (LA MARQUISE DU)

DAME DU PALAIS.

La marquise du Châtelet étoit fille du feu maréchal de Bellefonds ; et comme madame de Nogaret avoit été fille de madame la Dauphine, elle avoit épousé le marquis du Châtelet, c'est-à-dire, un seigneur de la première qualité et de l'ancienne chevalerie.

Cette maison prétend être de la maison de Lorraine, et l'antiquité de l'une et de l'autre ôte les preuves du pour et du contre. Elle y a eu toujours les emplois les plus distingués, et porte les armes pleines de Lorraine avec trois fleurs de lys d'argent sur la bande, au lieu de trois alérions de Lorraine ; depuis quelque temps les chefs ont pris le manteau ducal, de ces manteaux qui ne donnent rien, et que M. le prince de Conti appeloit plaisamment *des robes de chambre :* de rang, ni d'honneur, ils n'en ont jamais prétendu, ni eu.

M. du Châtelet étoit un homme de fort

peu d'esprit et difficile; mais plein d'honneur, de bonté, de valeur, avec très-peu de bien et de santé; bon officier et distingué. Sa femme étoit la vertu et la piété même dans tous les temps de sa vie; bonne dame, gaie, sans jamais ni contraindre, ni trouver à redire à rien; aimée et désirée par-tout. Elle vivoit retirée avec son mari et sa mère à Vincennes, dont le petit Bellefonds, son neveu, étoit gouverneur. Ils venoient peu à la cour, n'avoient pas de quoi être à Paris, et cependant M. du Châtelet vivoit fort noblement à l'armée.

Le Roi avoit toujours aimé le maréchal de Bellefonds, et l'avoit pourtant laissé à-peu-près mourir de faim. Sa considération, quoique mort, la vertu et la douceur de sa fille, la firent dame du palais dans Vincennes, où elle n'y avoit pas seulement songé; et ce choix fut fort applaudi.

CHAVIGNY. (LES FRÈRES)

Il arriva une aventure très-singulière, et qui piqua fort le Roi. Un petit procureur du siège de Beaune, en Bourgogne, s'appeloit Chavignard, et avoit deux fils, assez bien faits. Ils étudioient aux jésuites, qui les prirent sous leur pretection. De Chavignard à Chavigny il n'y a pas loin dans la prononciation; la maison *de Chavigny-le-Roi*, ancienne, illustre, grandement alliée, étant éteinte depuis long-temps, ces deux frères jugèrent à propos de la résusciter et de s'en dire; les jésuites se hâtèrent de les produire comme tels. Ils vinrent donc à Paris, sous ce beau nom, comme des cadets de bonne maison qui n'avoient rien, et qui réclamoient leurs parens, chez qui les jésuites les présentèrent et les introduisirent parmi leurs amis, et jusque chez M. de Soubise, soit qu'ils fussent leur dupe ou feignissent de l'être.

Soubise, qui croyoit ne pouvoir être dupe que de son gré, et qui avoit de bonnes

raisons de se le persuader, le fut tout de bon cette fois-ci. Il prit pour bon ce que les jésuites lui dirent, et voulut bien présenter au Roi MM. de Chavigny, comme ses parens, et leur procurer de l'emploi. La duchesse de Duras, fille de Bournonville, mort sous-lieutenant des gendarmes de la garde, avoit eu de la cascade de cette charge un guidon à vendre dans la même compagnie; M. de Soubise le procura à l'un des deux frères, qui obtint aussi l'agrément d'une petite lieutenance-de-roi de Touraine. Il avoit, disoit-il, épuisé le peu qu'il avoit, et boursillé parmi ses amis, pour se faire ces établissemens, et se mettre en chemin de faire fortune.

Ils alloient voir tout le monde, et chacun les recevoit avec plaisir, par le nom, la figure et les manières qu'ils présentoient. L'autre frère eut après une abbaye de dix-huit à vingt mille livres de rente pour aider à son frère à subsister à la cour, où il avoit fait la campagne dernière dans les gendarmes. Une si grosse abbaye ne vaquoit pas tous les

jours; celle-ci l'étoit devenue depuis le commencement de l'hiver; et restant vacante quelque temps, causa tant d'envie, que les abboyans, outrés de la voir donner ainsi, se mirent à chercher ce que pouvoit être cet abbé de Chavigny, et le découvrirent. Ils en eurent les preuves, et les publièrent avec tant de bruit, qu'ils détrompèrent tout le monde. Le Roi, piqué d'une si hardie imposture dans laquelle il avoit lui-même si bien donné, fit arrêter les bulles à Rome, nomma un autre sujet, ordonna à son autre frère de se défaire de son guidon, en faveur du comte de Pons, pour 60000#, quoiqu'il l'eût acheté 80000#. Le Roi voulut encore qu'il abandonnât la lieutenance-de-roi de Touraine, et fit défendre à tous les deux de se présenter jamais devant lui.

On trouva la punition douce. C'étoient deux compagnons de beaucoup d'esprit, d'intrigue et de manége, de hardiesse et de souplesse, et pour leur âge fort instruits. Ils disparurent à l'instant, et firent le plongeon. Qui ne croiroit que ce ne fût pour toujours,

après une telle infamie ? Cet affront ne leur coûta rien à soutenir. Ils se mirent à se faire espions et nouvellistes en Hollande. Torcy se servit d'eux, à l'insçu du Roi; et comme ils avoient, surtout le guidon, infiniment d'esprit et d'adresse, il en fut fort content. Ils parurent même à Utrecht pendant les conférences de la paix.

Après la mort du Roi, ils continuèrent à s'intriguer; dans la suite ils devinrent les instrumens de l'abbé Dubois en beaucoup de choses, puis les confidens, et ce qu'en langage commun on appelleroit *les ames damnées*. Celui qui avoit été abbé voulut du solide. On n'eut pas de honte de lui donner l'agrément d'une charge de président à mortier au parlement de Besançon, où il s'est comporté avec une audace et une insolence surprenante, s'appelant toujours *Chavigny*; l'autre, sous le nom de *chevalier de Chavigny*, plus doux et plus souple en apparence, continua ses intrigues. L'abbé, depuis cardinal Dubois, l'employa en divers lieux, puis en Espagne, à Ratisbonne, en Angleterre; et

maintenant, avec toute honte bue, il est ambassadeur de France en Portugal, après son retour de Danemarck, où il étoit envoyé extraordinaire. Partout on sait son histoire, partout il est déshonoré, partout on est indigné de le voir avec ce caractère; partout on dit que ceux qui emploient un tel instrument ne le peuvent faire qu'à dessein de tromper; et toutefois il subsiste, on en est content à la cour, il y est bien reçu dans les intervalles de ses emplois qu'il y est venu. N'est-ce point là de ces vérités qui ne sont pas vraisemblables? Pour y mettre le comble, elle étoit dans le Moréri, au nom de *Chavigny-le-roi*, et ils ont eu le crédit de faire défendre qu'on la mît dans la dernière édition qui en a été faite, pour ne plus tant faire parler.

Personne n'a plus été en état que moi de suivre de loin et de près les aventures de ces deux personnages. Etant en Espagne, j'avois reçu une lettre du cardinal Dubois, qui, après divers raisonnemens sur l'état incertain du Grand Duc, et de ce qui pouvoit se passer en Italie, me mandoit que Chavigny, alors

envoyé du Roi à Gènes, étoit si bien au fait de ces affaires-là, qu'il pourroit lui envoyer faire un tour en Espagne, et me le recommanda.

Chavigni avoit beaucoup d'esprit, de manége, de douceur et de flatterie basse. Tous ses talens, bons et mauvais, en faisoient une espèce de scélérat fort dangereux, dont on peut quelquefois, dans le ministère, se servir utilement. Aussi Torcy en jugea ainsi, en fit son correspondant, et prétendit s'en être bien trouvé en Hollande où il n'osoit trop fréquenter l'ambassadeur, se fourrant chez les ministres des autres puissances en subalterne; il en savoit tirer des lumières par leurs bureaux où il se familiarisoit, en s'en laissant tirer de lui. Son frère l'aidoit aussi dans ce manége obscur, à l'insçu du Roi.

La mort de Louis XIV leur donna la hardiesse de revenir en France: trouvant Torcy hors de place, et seulement conservant les postes et une place dans le conseil de régence, ils continuèrent à lui faire leur cour, pour s'en faire un patron dans le cabinet du Régent,

avec qui le secret des postes le tenoit dans un commerce important; mais c'étoit un patron qui ne pouvoit que les aider; ils n'osoient pourtant se produire au grand jour, mais ils frappoient doucement à plusieurs portes pour essayer; et comme ils avoient le nez très-bon, ils avisèrent que Dubois seroit leur fait, s'ils se pouvoient insinuer: ils s'attachèrent à Rémond, qui les présenta à Canillac, à qui ils prostituèrent leur encens; et ce secrétaire les vanta à Dubois, qui les voulut voir.

Jamais hommes plus dignes l'un de l'autre que Dubois et Chavigny, si ce n'est que celui-ci en savoit bien plus que le premier, et étoit capable de plusieurs affaires à la fois: Dubois reconnut bientôt que sa délicatesse ne s'effaroucheroit de rien; il l'employa dans de petites choses, et en fit son confident dans ses négociations avec l'Angleterre; et parvenu au chapeau, et n'ayant plus besoin de lui à Londres ni Hanover, il l'envoya à Gênes roder, et découvrir en Italie, pour enfin exécuter une commission secrète en Espagne.

Au premier mot que j'en dis à Grimaldo, il rougit, il fit un cri, se mit en colère: comment, dit-il! dans un moment où la réconciliation personnelle du Régent va se faire avec deux mariages qui en seront le sceau, nous envoyer Chavigny déshonoré aux yeux de toute l'Europe! &c.

Je le laissai tout dire, et ajoutai que le cardinal Dubois me l'envoyoit comme parfaitement instruit de ce qui se passoit en Italie, en particulier à l'occasion de l'état de la santé du Grand Duc; ajoutant que je n'en savais pas davantage. Grimaldo me répondit qu'ils en savoient autant que lui, et que si le cardinal l'en croyoit si instruit, il n'avoit qu'à lui en faire faire un mémoire, et le lui envoyer à la place d'un fripon, et que le Roi ne le verroit pas; sur quoi je répondis que le Régent auroit droit de s'en plaindre, et que S. M. C. se trouvoit avec lui dans une position si heureuse, qu'il feroit bien d'en user avec Chavigny, comme on fait au moins dans un moment de rupture.

Le lendemain, je fis observer entr'autres

choses à Grimaldo, que si Chavigny n'étoit pas écouté, le cardinal, qui pouvoit tout sur le Régent, feroit qu'il s'en prendroit à moi, l'imputeroit à la jalousie du secret dont Chavigny étoit porteur, et publieroit que je sacrifiois l'honneur du Régent et de la France à ma vanité, et que j'espérois de son amitié qu'il voudroit bien ne pas me laisser échouer au port : il me promit qu'il feroit tout ce qu'il pourroit, pour le présenter au roi d'Espagne.

CHÉVERNY,

MINISTRE DE FRANCE A LA COUR DE VIENNE.

CHÉVERNY étoit envoyé à Vienne, et devoit avoir, un soir d'hiver, sa première audience de l'Empereur. Il alla au palais. Un chambellan l'y reçut, le fit passer par deux ou trois pièces, ouvrit la dernière, l'y fit entrer, et se retira de la porte même, et la ferma : étant entré, Chéverny se trouve dans une pièce plus longue que large, mal meublée, avec une table tout au bout; sur laquelle, pour

toutes lumières dans la chambre, il y avoit deux bougies jaunes, et un homme vêtu de noir, le dos appuyé contre la table. Chéverny, assez mal édifié du lieu, se croit dans une pièce destinée à attendre d'être introduit plus loin, et se met à regarder à droite et à gauche, et à se promener d'un bout à l'autre. Ce passe-temps avoit duré près d'une demi-heure, lorsqu'à la fin d'un des tours de la promenade, il s'approcha d'assez près de cette table et de cet homme noir qui y étoit appuyé, et qu'à son air et à son habit il prit pour un valet de chambre qui étoit là de garde.

Cet homme, qui jusqu'alors l'avoit laissé en toute liberté sans remuer ni dire un mot, lui demande ce qu'il faisoit là. Chéverny lui répondit qu'il devoit avoir audience de l'Empereur, qu'on l'avoit fait entrer, et qu'il attendoit pour être introduit et pour avoir l'honneur de lui faire la révérence. *C'est moi*, répondit-il, *qui suis l'Empereur.* Chéverny, à ce mot, pensa tomber à la renverse, et fut plusieurs momens à se remettre, à ce que je lui ai ouï conter. Il se jeta aux pardons, à

l'obscurité et à tout ce qu'il put trouver d'excuses. Je pense après, que son compliment fut mal arrangé : un autre que l'Empereur en eût ri ; mais Léopold, incapable de perdre sa gravité, demeura dans le même sang-froid, qui acheva de déconcerter le pauvre Chéverny. Il contoit bien ; et cette histoire étoit excellente à entendre de lui.

CITEAUX. (ABBÉ DE)

Aux états de Bourgogne il s'éleva à tort une dispute qui fit quelque bruit. M. d'Autun, président-né des états de Bourgogne, disputoit depuis quelque temps à l'abbé de Cîteaux d'avoir un fauteuil dans cette assemblée. Cet honneur, selon lui, n'étoit dû dans le clergé qu'aux évêques et non pas à un moine, quoique chef d'un grand ordre. M. de Cîteaux, à qui cela s'adressoit, alléguoit la dignité de son abbaye, dont l'autorité s'étendoit dans tout le monde catholique, et son ancienne possession, que M. d'Autun traitoit de vieil abus.

Il y eut, sur cela, force factums de part et d'autre. L'abbé de Cîteaux se trouvoit alors être une bonne tête, et fort bien apparenté dans la robe; il s'appeloit M. Larcher; il n'oublia pas de faire souvenir le chancelier Boucherat, qu'il comptoit deux grands oncles paternels parmi ses prédécesseurs; chose qui, bien qu'élective, le flattoit d'autant plus que sa famille toute nouvelle n'avoit rien de mieux pour se vanter. Le Roi, à la fin, voulut juger l'affaire au conseil des dépêches. M. le Prince, gouverneur de Bourgogne, et Ferrand, intendant de la province, consultés, leur avis fut favorable à M. de Cîteaux, qui gagna son procès.

COISLIN. (LE CARDINAL DE)

Le Roi étoit au conseil à Marly, le mardi premier Juillet, lorsque le courrier du cardinal de Janson arriva, apportant la promotion des couronnes, et une heure après, celui du Pape, avec une calotte pour l'évêque d'Orléans, qui, au sortir du conseil, la lui présenta, et la reçut baissé fort bas, de ses

mains sur sa tête avec beaucoup d'amitiés. Pour achever de suite, le cardinal de Janson arriva le huit Septembre à Versailles, et avec lui l'abbé de Barrière, camérier du Pape, avec la barrette du cardinal de Coislin, à qui le Roi la donna le lendemain à sa messe.

Quelques jours après, étant au lever du Roi, il lui demanda si on le verroit à cette heure avec des habits d'invention. *Moi*, Sire, dit le nouveau cardinal, *je me souviendrai toujours que je suis prêtre avant que d'être cardinal;* il tint parole; il ne changea rien à la simplicité de sa maison et de sa table; il ne porta jamais que des soutanelles de drap ou d'étoffe fort légères, sans soie, et n'eut de rouge sur lui que la calotte et le ruban de son chapeau. Le Roi, qui s'en douta bien, loua fort sa réponse, et encore plus sa conduite, qui le mit de plus en plus en vénération.

Le cardinal de Coislin avoit une pureté de moeurs et de vertu, qu'il avoit inviolablement conservée depuis son enfance, quoique élevé à la cour, et ayant passé sa vie au milieu

du plus grand monde. Combien il en fut toujours aimé, honoré, recherché dans tous les âges ! Tout le monde disoit même de lui qu'il avoit encore à la mort son pl... Son zèle pour la résidence, sa continuelle sollicitude pastorale, et ses grandes aumônes étoient connues de tous; il fut heureux en choix pour lui aider à gouverner et à instruire son diocèse, dont il étoit sans cesse occupé. Il fit entr'autres deux actions qui méritent de n'être pas oubliées, lorsqu'après la révocation de l'édit de Nantes, on mit en tête au Roi de convertir les huguenots à force de dragons et de tourmens; on en envoya un régiment à Orléans, pour y être répandu dans le diocèse. M. d'Orléans, dès qu'il y fut arrivé, manda les officiers, et leur dit qu'il ne vouloit pas qu'ils eussent d'autre table que la sienne; il fit mettre leurs chevaux dans ses écuries; il les prioit qu'aucun dragon ne sortît de la ville, qu'aucun ne fît le moindre désordre, et que s'ils n'avoient pas assez de subsistance, il se chargeoit de la leur fournir; surtout qu'ils ne dissent pas un mot aux huguenots, et qu'ils ne logeassent chez pas un d'eux. Il

voulut

voulut être obéi, et il le fut ; le séjour dura un mois, et lui coûta bon, au bout duquel il fit en sorte que ce régiment sortît de son diocèse, et qu'on n'y renvoyât plus de dragons.

Cette conduite, pleine de charité, si opposée à celle de presque tous les autres diocèses et des voisins de celui d'Orléans, gagna presqu'autant de huguenots que la barbarie qu'ils souffroient ailleurs : ceux qui se convertirent, le voulurent, et l'exécutèrent de bonne foi, sans contrainte et espérance. Ils furent préalablement bien instruits : rien ne fut précipité, et aucun d'eux ne retourna à l'erreur. Outre la charité, la dépense et le crédit sur cette troupe, il falloit aussi du courage pour blâmer, quoiqu'en silence, tout ce qui se passoit alors, et que le Roi affectionnoit si fort par une conduite si opposée ; la même bénédiction qui la suivit s'étendit encore jusqu'à empêcher le mauvais gré, et pis, qu'il en pouvoit résulter naturellement.

L'autre action, toute de charité aussi, fut moins publique et moins dangereuse, mais

ne fut pas moins belle. Outre les aumônes publiques qui, de régle, consumoient tout le revenu de l'évêché tous les ans, M. d'Orléans en faisoit quantité d'autres qu'il cachoit avec grand soin. Entre celles-là, il donna 400 livres de pension à un pauvre gentilhomme ruiné qui n'avoit ni femme, ni enfans, et ce gentilhomme étoit presque toujours à sa table, tant qu'il étoit à Orléans. Un matin, les gens de M. d'Orléans trouvérent deux fortes pièces d'argenterie de sa chambre disparues; et un d'eux s'étoit aperçu que ce gentilhomme avoit beaucoup tourné là autour. Ils dirent leur soupçon à leur maître qui ne le put croire, mais qui s'en douta sur ce que le gentilhomme ne parut plus. Au bout de quelques jours il l'envoya quérir ; et tête à tête il lui fit avouer qu'il étoit le coupable. Alors M. d'Orléans lui dit qu'il falloit qu'il se fût trouvé étrangement pressé pour commettre une action de cette nature, et qu'il avoit grand sujet de se plaindre de son peu de confiance de ne lui avoir pas découvert son besoin. Il tira 20 louis de sa poche, qu'il lui donna, le pria de venir manger chez lui à son ordinaire,

et surtout d'oublier, comme il le faisoit, ce qu'il ne devoit jamais répéter. Il défendit bien à ses gens de parler de leurs soupçons, et on n'a su ce trait que par ce gentilhomme même.

CORDELIER INCONNU, ARRÊTÉ.

CHALAIS, l'homme à tout faire pour la princesse des Ursins, fut dépêché par elle pour un voyage si mystérieux, que l'obscurité n'en a jamais été éclaircie. Il fut dix-huit jours en chemin, inconnu, cachant son nom, et passa à deux lieues de Chalais où étoient son père et sa mère, sans leur donner signe de vie, quoique fort bien avec eux.

Il roda secrètement en Poitou, et enfin y arrêta un cordelier de moyen âge dans le couvent de Bressuyre, qui s'écria : *Ah ! je suis perdu*, dès qu'il se vit arrêté. Chalais le conduisit dans les prisons de Poitiers, d'où il dépêcha à Madrid un officier de dragons qu'il avoit emmené avec lui, et qui connoissoit le

cordelier dont on n'a jamais su le nom, mais bien qu'il étoit cordelier effectivement.

Revenant de plusieurs lieux d'Italie et d'Allemagne, et même de Vienne, Chalais poussa à Paris, et vint à Marly, chez Torcy, un mercredi que le Roi avoit pris médecine. Torcy le mena l'après-dîné dans le cabinet du Roi, avec lequel il fut une demi-heure, ce qui retarda d'autant le conseil d'état, et Chalais s'en alla aussitôt à Paris. Tant d'apparat n'étoit pas fait pour n'en pas tirer parti; et Chalais n'avoit point été prostitué au métier de prévôt après un misérable moine, sans en espérer un grand fruit. Tout fut incontinent après rempli des bruits les plus affreux contre M. le duc d'Orléans, qui, par ce moine, (qui toutefois étoit bien loin lors de la mort de nos princes), les avoit empoisonnés, et prétendoit bien en empoisonner d'autres. En un instant Paris retentit de ces horreurs; la cour y applaudit; les provinces en furent inondées, et tôt après les pays étrangers avec une rapidité incroyable, et qui montroit à découvert la précaution du complot, et une publicité qui pénétra jusqu'aux autres.

Madame des Ursins ne fut pas moins bien servie en Espagne là-dessus que M. du Maine et Madame de Maintenon en France. Ce fut un redoublement de rage affreux : on fit venir le cordelier pieds et poings liés à la Bastille, où il fut livré uniquement à M. d'Argenson. Ce lieutenant de police rendoit compte au Roi directement de beaucoup de choses, au désespoir de Pontchartrain qui, ayant Paris et la cour dans son département de secrétaire d'état, crevoit très-inutilement de dépit de se voir passer par le bec des plumes secrettes et importantes, qui faisoient de son subalterne une espece de ministre plus craint, plus compté, plus considéré que lui, et qui s'y conduisit toujours de façon à s'acquérir des amis en grand nombre et des plus grands, et à se faire fort peu d'ennemis et encore dans l'obscur.

M. le duc d'Orléans laissa tomber cette pluie à verse faute de pouvoir l'arrêter. Elle ne put qu'augmenter la désertion générale : il s'accoutumoit à la solitude ; et comme il n'avoit jamais ouï parler de ce moine, il n'en

eut pas aussi la plus légère inquiétude. Mais d'Argenson, qui l'interrogea plusieurs fois, et qui en rendoit compte directement au Roi, fut assez adroit pour faire sa cour à M. le duc d'Orléans, de ce qu'il ne trouvoit rien qui le regardât, et des services qu'il lui rendoit là-dessus auprès du Roi. Il vit en habile homme la folie d'un déchaînement destitué de tout fondement, dont l'emportement ne pouvoit empêcher M. le duc d'Orléans d'être un prince très-principal en France, pendant une minorité, que l'âge du Roi laissoit voir d'assez près; et il sut profiter du mystère que lui offrit son ministère, pour se mettre bien avec lui de plus en plus : car il l'avoit soigneusement, quoique secrètement, ménagé de tout temps : cette conduite lui valut une grande fortune.

Le cordelier demeura près de trois mois à la Bastille, sans parler à qui que ce soit qu'à d'Argenson, après quoi Chalais, prévôt de madame des Ursins, le ramena lui-même de Paris au fort de Ségovie, d'où il avoit la plus belle vue du monde, placé sur une élévation pareille à celle des tours de Notre-Dame de Paris.

Il étoit encore plein de santé, et ne parloit à personne, dix ans après, lorsque j'allai voir ce beau château. J'y appris qu'il juroit horriblement contre la maison d'Autriche et contre les ministres de la cour de Vienne, avec des emportemens furieux de ce qu'ils le laissoient pourrir là. J'appris encore qu'il n'y lisoit que des romans qu'il demandoit à celui qui avoit soin de lui, et qu'il vivoit là avec tout le scandale que quatre murailles peuvent permettre à un scélérat.

On prétendit qu'il avoit fait son marché pour empoisonner le roi d'Espagne et ses enfans ; ses fureurs contre Vienne sembleroient favoriser cette opinion : elle a prévalu dans les esprits les plus sages delà et deçà les Pyrénées ; mais le mystère de toute cette affaire étant demeuré mystère, je me garderai bien d'en porter un jugement qui ne pourroit être certain, ni même indiquer de fondement. Ce malheureux est mort depuis dans sa même prison.

DANIEL, JÉSUITE, (LE P.) *auteur d'une nouvelle Histoire de France.*

Les jésuites, si adroits à connoître le grand foible des monarques, et si habiles à profiter des circonstances qui pouvoient les protéger et les conduire à leurs fins, montrèrent à quel point ils y étoient maîtres, jusques dans une histoire de France, dont ils conçurent le plan.

On la vit paroître, cette nouvelle, et assurément très-nouvelle histoire de France, en trois volumes *in-fol.* très-gros, portant le nom du P. Daniel, auteur qui demeuroit à Paris dans leur maison-professe, dont le papier et l'impression étoient du plus beau choix, et le style admirable.

Jamais on ne lut français si net, si pur, si coulant, des transitions si heureuses, en un mot tout ce qui peut attacher et charmer le lecteur. Il y avoit en tête une préface admi-

rable, des promesses magnifiques, de courtes dissertations et savantes ; une pompe, une autorité la plus séductrice pour l'Histoire ; beaucoup de roman dans la première race, beaucoup plus encore dans la seconde, et beaucoup de nuages jetés dans les premiers temps de la troisième.

Tout l'art, tout le ménagement des ombres, et tout le clair obscur, ainsi que dans le plus beau tableau, y paroissent sous le masque d'une apparente simplicité, et tous les secours, aux endroits le plus scabreux, que l'esprit peut fournir à une audace qui se sent appuyée.

En un mot, tout l'ouvrage parut très-évidemment composé pour persuader sous l'air d'un homme naïf, qui écarte les préjugés avec discernement, et qui ne cherche que la vérité.

Daniel affectoit de dire que la plupart des rois de la première race, plusieurs de la seconde, et quelques-uns de la troisième, ont constamment été bâtards, très-souvent adultérins, et doublement adultérins, et que ce

défaut ne les avoit pas exclus du trône, et avoit été considéré comme n'ayant rien qui en pût ou en dût éloigner.

Je dis ici crûment ce que la plus fine délicatesse couvre, mais en l'exprimant pourtant très-magnifiquement dans tout le tissu de l'ouvrage, avec une négligence qui détourne, tant qu'elle peut, les yeux du dessein principal, et ne laisse que l'agréable surprise de ces découvertes historiques, dont la vérité égarée dans les ténèbres de plusieurs siècles, est dûe aux veilles persévérantes d'un savant, qui les consacre toutes à chercher, à puiser, à comparer, à remonter aux sources les plus cachées, et aux travaux duquel la postérité demeure redevable des lumières qui éclairent ce qui avoit été ignoré jusqu'alors.

L'éblouissement du public fut d'abord extrême, et la vogue du livre fut telle, que tout y courut jusques aux femmes.

Le même intérêt qui l'avoit fait composer étoit aussi de le répandre. Les louanges de ce livre transpirèrent de chez madame de

Maintenon ; le Roi en parla, et demanda à quelques-uns de sa cour s'ils le lisoient: les plus éveillés sentirent de bonne heure combien il étoit protégé, et c'étoit assurément l'unique histoire dont le Roi et la Maintenon eussent jamais parlé ; aussi parut-il bientôt à Versailles sur toutes les tables des gens de la cour, hommes et femmes, avec des éloges, qui étoient quelquefois plaisans dans la bouche de bien des personnes fort ignorantes, ou qui, incapables de lecture, se donnoient pour fort goûter celle-là.

Cette surprenante vogue eut cet inconvénient, qu'on s'aperçut que la vaste histoire, qui sembloit éplucher de si près les temps ténébreux, ne s'attachoit dans les autres qu'à la partie purement militaire, aux camps, aux marches, à tout exploit de guerre, jusqu'au détail d'un parti de quarante ou cinquante chevaux, ou d'autant de gens de pied qui en rencontroient un autre, et qui, dans un long récit, n'oublioient pas la plus légère circonstance.

En s'étendant de la sorte on se donne un

vaste champ, et c'est aussi ce qui remplit les trois volumes : mais pour ce qui est des négociations, des cabales, des intrigues de cour, de portraits, de personnages, de fortunes, de chûtes, de ressorts, on ne voit pas un mot de tout cela dans l'ouvrage que sèchement, constamment et précisément comme dans les gazettes, et souvent encore plus superficiellement.

Les lois, le droit public et national, les fêtes, les moeurs des différens temps sont passés sous silence, ou tout au plus avec le même laconisme : et sur les matières de Rome, puis de la ligue, c'est un plaisir de le voir courir sur les glaces avec ses patins de jésuite.

A la fin, les vrais connoisseurs méprisèrent l'ouvrage (*), et il résulta de tant d'applaudissemens, une très-méchante histoire, qui n'avoit pu être autre de la plume dont elle sortoit par la politique de la compagnie, mais qui avoit très-industrieusement et très-frau-

(*) On peut voir, dans M. de Boulainvilliers, comme le jésuite est apprécié.

duleusement rempli le but unique qui l'avoit fait faire.

L'ouvrage tomba donc : il y eut des savans qui écrivirent contre lui ; mais le point délicat principal, le point qui l'avoit fait naître et couronner en naissant, ne fut presque pas touché en France avec la plume, tant on y sentit du danger.

Le P. Daniel en tira du Roi 2000 livres de pension, ce qui est prodigieux pour un religieux, même pour un jésuite, avec le titre d'historiographe de France. Il jouit en plein de ses mensonges qu'il n'ignoroit pas, et peut-être moins que bien d'autres ; et avec sa faveur et sa pension, il se moqua de tout ce qu'on écrivit contre son histoire, sans y répondre un mot, parce que lui-même savoit bien qu'en penser.

Les pays étrangers ne furent pas si sobres que les François sur les rois prétendus bâtards, et cette bâtardise, si capable du trône ; mais on eut grand soin de ne plus laisser infecter la France de ces fâcheuses vérités.

DESMARETS.

DESMARETS mourut, le 4 Mai 1721, à Paris, à 73 ans.

Dans quel étonnement seroit-il, s'il étoit en vie et témoin de la fortune de son fils? Il avoit plus de sens que d'esprit, et il montroit plus de sens qu'il n'en avoit : c'étoit quelque chose de lourd, de lent et de pesant, parlant bien et avec agrément, dur, emporté, dominé par une humeur intraitable, et l'antipode de Chamillart, en ce que ce dernier avoit une qualité rare d'être excellent ami : Desmarets n'étoit au contraire ami que par intérêt, et souvent moins que son intérêt le vouloit.

DESMARETS,

ARCHEVÊQUE D'AUCH.

CET archevêque, frère du controleur-général Desmarets, passoit sa vie à Paris en hôtel garni et en robe de chambre, sans voir per-

sonne ni lire aucune des lettres qu'il recevoit: il les laissoit ainsi s'amasser en monceaux.

A la fin le Roi se lassa, et dit à Desmarets de le renvoyer à son église.

L'embarras fut d'autant plus grand d'en entreprendre le voyage qu'il étoit aux expédiens pour vivre.

Refusé par-tout où il s'adressa pour de l'argent, son secrétaire s'avisa de lui proposer d'attaquer cette montagne de lettres et de paquets fermés, pour voir s'il ne s'y trouveroit point quelques lettres de change. Faute de ressource, il y consentit. Le secrétaire se mit en besogne, et trouva pour 150,000 liv. de lettres de changes, de toutes sortes de dates, dans l'ignorance desquelles il mouroit de faim.

Il s'en alla donc, et ne fut plus en peine de payer sa dépense.

DURAS. (LE DUC DE)

Le duc de Duras mourut de la petite vérole avec beaucoup d'autres en Flandre pendant la campagne. Il étoit brigadier de cavalerie; il servoit avec distinction, et l'affaire de la survivance de capitaine des Gardes-du-corps étoit comme finie et accordée: ce qui augmenta fot la douleur de sa famille qui perdit cette place à sa mort.

Sa mère, soeur du duc de Ventadour, ne s'en est jamais consolée; elle l'aimoit uniquement. C'étoit un homme d'ailleurs très-bien fait, et d'une beauté singulière. Le vin et les débauches l'avoient fort changé et rendu gouteux; mais c'étoit un fort honnête homme malgré ces deux vices, et fort aimé, brave, doux, et voulant faire le bien; mais sans aucun esprit.

Son père l'avoit étrangement marié de toute manière. Il lui céda sa dignité en le mariant, le fit appeller *le duc de Duras*, et

prit

prit le nom *de maréchal de Duras ;* car jusqu'alors on ne l'avoit appelé que le duc de Duras; et c'est le premier duc, maréchal de France, qui se soit fait appeler *Maréchal ;* jamais on n'a dit que le duc de Noailles, le duc de Vivonne, &c.

Depuis, cet exemple a été suivi par la même convenance; et peu à peu il a quelquefois prévalu. Le duc de Duras ne laissa que deux filles; il n'avoit qu'un frère beaucoup plus jeune que lui, à qui le Roi donna son régiment.

ESTRÉES (DUC D')

ET COMTE D'HARCOURT.

UNE querelle arrivée, dans la fin de Juin, à un souper chez la duchesse d'Albert, entre le duc d'Estrées et le comte d'Harcourt, fit grand bruit dans le monde.

Le comte d'Harcourt, qui, long-temps depuis la mort du Roi, obtint une terre du duc de Lorraine, en Lorraine, lui fit donner

le nom de Guise, et se fit appeler *le comte de Guise;* il ne valoit guère mieux que le duc d'Estrées; il étoit fils du prince et de la princesse d'Harcourt.

Le maréchal de Villeroy, qui se trouvoit par hasard le plus ancien des maréchaux de France qui fussent à Paris, leur envoya à chacun un exempt de la connétablie pour demeurer auprès d'eux; ils ne voulurent pas le recevoir ni l'un ni l'autre, parce que les Ducs ne reconnoissoient point l'autorité ni la jurisdiction des maréchaux de France, et n'y ont jamais été soumis, encore que le tribunal ait saisi toutes les occasions de l'entreprendre et de l'usurper.

Le rare est que les Ducs, maréchaux de France, se sont d'ordinaire plus souciés d'une autorité passagère, et trouvés plus touchés des prétentions d'un office de la couronne que leur amour propre leur persuadoit acquis par leur mérite, que des prérogatives d'une dignité héréditaire et inhérente à leur maison.

Le maréchal de Villeroy, malgré tant de

raisons personnelles de se défendre de cette fatuité, en étoit enivré plus qu'aucun autre. Il parla au Roi; et comme ce fut sans contradiction, il obtint une lettre de cachet sur le champ, qui enjoignit à ces messieurs de se rendre à la Bastille, ou de recevoir ces mêmes exempts.

Ils les reçurent donc, mais par cet ordre du Roi, et non par celui des maréchaux de France, et s'en expliquèrent ainsi en les recevant.

Quelques jours après, les maréchaux de France assemblés leur demandèrent de venir à leur tribunal. Le comte d'Harcourt ne se trouva pas chez lui. Le duc d'Estrées, qui n'étoit pas sorti alors, refusa de comparoître. Le maréchal de Villeroy vint crier au Roi sur le danger qu'il n'arrivât quelque chose à ces messieurs dans la difficulté de terminer leur affaire, et n'osa jamais parler de leur prétendue désobéissance.

Là-dessus le Roi, qui craignit en effet qu'ils ne se rencontrassent, en se dérobant aux

exempts qu'il avoit mis auprès d'eux par lettre de cachet, et non par l'autorité des maréchaux de France, ordonna une nouvelle lettre de cachet, portant ordre de se rendre à la Bastille, sans nulle mention dans ces lettres de cachet de leur désobéissance ni de l'autorité des maréchaux de France, et une troisième au gouverneur de la Bastille, pour les y recevoir.

Au bout d'un mois de cette querelle, le Roi nomma les maréchaux de Villeroy, d'Huxelles et de Tessé, pour, en qualité, non de maréchaux de France, mais de commissaires choisis par lui, terminer l'affaire de ces messieurs.

Ces trois commissaires s'assemblèrent à Paris chez le maréchal de Villeroy, qui envoya une lettre de cachet du Roi au gouverneur de la Bastille pour faire sortir le comte d'Harcourt et le duc d'Estrées, et les envoyer tout droit chez lui après leur dîner. Comme il ne s'agissoit plus de tribunal ni de la prétendue autorité des maréchaux de France, mais de celle du Roi par ces com-

missaires nommés pour ce, ces messieurs obéirent sans difficulté; aussi n'y paru-t-il rien des maréchaux de France. Les commissaires se levèrent et les reçurent avec toute la civilité possible, ne leur dirent pas un seul mot sur leur prétendue désobéissance, ni sur la prétendue autorité de l'office ni de la cour des maréchaux de France, le duc et le comte ne leur firent pas aussi la moindre excuse de ce qu'ils avoient refusé de la reconnoître, et ne leur dirent pas un seul mot de tout ce qui s'étoit passé. Le maréchal de Villeroy, dès qu'il les eut salués, leur dit tout court qu'ayant appris par les informations qu'ils avoient tous trois faites, que les bruits qui avoient couru dans le monde n'étoient pas véritables, et les voyant contens l'un et l'autre, sans toutefois leur avoir rien demandé, ni dit un mot de plus que ce que je rapporte, ni ouï le son de leur voix, il n'avoit qu'à les prier, et non ordonner, de s'embrasser et de vivre en amitié. Ils s'embrassèrent à l'instant, et toujours en parfait silence; aussitôt le maréchal de Villeroy ajouta que les bruits de leur querelle

avoient été grands, que si dans la suite ils revenoient à se brouiller, on ne pourroit s'empêcher de regarder cette brouillerie comme une suite de la première, et que le Roi leur défendoit toute voie de fait. Il les pria tout de suite (pria et non ordonna) de s'embrasser encore; ils le firent, et se retirèrent aussitôt avec le même silence et force civilités des trois Maréchaux commissaires, auxquels ils ne répondirent qu'en les saluant. Ils allèrent de là où bon leur sembla en pleine liberté, et on n'a pas ouï parler d'eux depuis ce temps-là.

On ne se jettera pas ici dans une longue parenthèse pour montrer combien la prétention des maréchaux de France est si destituée de raison, qu'elle n'a jamais eu lieu, malgré tous leurs efforts, pendant plus de la moitié du règne de Louis XIV.

Ce seroit aussi perdre le temps que de vouloir montrer la différence entière de la dignité de pair, de celle même de duc, d'avec l'office de maréchal de France. L'évidence en saute aux yeux, elle se voit en

tout et partout; les maréchaux de France eux-mêmes n'ont jamais imaginé de s'y comparer; et si à la guerre les maréchaux de France effacent en tout les ducs, l'argument est trop fort pour avoir été proposé, puisque les princes du Sang eux-mêmes n'y sont point exceptés, personne ne leur contestant tout avantage purement militaire.

Mais pour la jurisdiction civile, attachée à leur office, ils ne sauroient montrer qu'ils ayent seulement pensé d'y soumettre les Ducs avant le règne de Louis XIV et la confusion que les ministres de ce prince lui inspirèrent de jeter pour abaisser toute hauteur, sous prétexte de son autorité pour établir la leur, et se tirer de leur néant, pour arriver ainsi par degrés où on les voit aujourd'hui parvenus; en quoi le nombre de ces quatorze ducs et pairs, puis de quatorze autres, ajoutés après la fin de mil six cent soixante-trois, et mil six cent soixante-cinq, contribue beaucoup.

Depuis la nouvelle naissance de cette prétention, il s'est trouvé peu d'exemples d'occasions

de vouloir l'exercer; la querelle des ducs d'Aumont et de la Ferté fut la première; les maréchaux de France n'oublièrent rien pour en profiter. C'étoit un temps de guerre vive et heureuse, par conséquent de crédit et de brillant pour eux; néanmoins ils ne purent parvenir à soumettre ces deux ducs à leurs ordres, en tirer la moindre excuse, ni oser leur faire la plus légère réprimande de ce qu'ils avoient fait sauter leurs degrés aux exempts de la connétablie qu'ils leur avoient envoyés, et qui furent de plus menacés d'être jetés par les fenêtres, avec des paroles fort peu décentes pour le tribunal qui les envoyoit; et l'affaire finit par la qualité de commissaires du Roi, en vertu de laquelle ils pouvoient agir, et point du tout de leur office.

Les maréchaux de France les accommodèrent avec force civilités et complimens, les firent embrasser, les conduisirent en cette action, dans toute laquelle il ne fut fait aucune mention de tout ce qui s'étoit passé contre leur prétendue autorité; il n'y eut

rien qui sentit là la forme du tribunal, ni aucune autre chose que l'autorité du Roi, très-modestement observée, en qualité de commissaires.

Il y eut aussi une querelle du duc de Lesdiguières avec Lambert, depuis lieutenant-général, dont les maréchaux de France n'osèrent prendre la moindre connoissance, quoiqu'arrivée en lieu public à Paris: elle fut accommodée par le maréchal de Duras seul, et beau-père du duc Lesdiguières, non comme maréchal de France, mais en qualité de commissaire du Roi. C'est donc encore ce qui est arrivé ici.

Le duc d'Estrées et le comte d'Harcourt ont si peu été mis à la Bastille, pour avoir refusé de reconnoître la jurisdiction des maréchaux de France, et de recevoir leurs exempts, et tellement pour qu'en attendant il n'arrivât rien entre eux, que s'il en eût été autrement, le tribunal n'auroit pas manqué d'user de son droit, comme il est arrivé tant de fois, quand des personnes soumises à leurs ordres y ont été réfractaires,

et de les envoyer arrêter avec main forte, et conduire au For-l'Evêque, qui est la prison de leur tribunal. Ici il fallut avoir recours à l'autorité du Roi qui, bien loin de livrer ces messieurs à celle des maréchaux de France, fit expédier une lettre de cachet à chacun des deux querellans, et une troisième au gouverneur de la Bastille, aux uns pour se rendre, à l'autre pour les recevoir à la Bastille, qui est la prison particulière, où il n'entre et ne sort personne, sans ordre du Roi immédiat, qui en fit de pareilles pour les en faire sortir, sans la moindre mention par conséquent des maréchaux de France; et si les exempts leur furent envoyés avant d'aller à la Bastille, s'ils les y conduisirent et les accompagnèrent immédiatement depuis la Bastille jusque chez le maréchal de Villeroy, le premier des trois commissaires du Roi, ce fut uniquement pour qu'il n'arrivât rien entre eux pendant cet intervalle. D'ailleurs de sept ou huit maréchaux de France qui étoient alors dans Paris, où même le maréchal de Montesquiou étoit revenu de Flandre pour n'y plus retourner, et M.

de Tingry alloit en sa place pour y commander, comme lieutenant-général du pays; il n'y eut que trois maréchaux de France nommés par le Roi pour être les commissaires, et par conséquent leur prétendue jurisdiction de maréchaux de France n'y fut pour rien, puisque les autres maréchaux de France furent exclus, et que ces trois-là même n'agirent en rien dans cette affaire par l'autorité de leurs offices, mais uniquement par celle du Roi, comme ses commissaires nommés pour cela. Aussi nulle forme de tribunal ordinaire chez le maréchal de Villeroy; ni le maître des requêtes rapporteur devant eux, ni le secrétaire du tribunal ne s'y trouvèrent, ni l'arrangement et l'ordre accoutumé, ni même le jour ordinaire. On affecta de choisir le dimanche. *

On peut consulter ci-après, Tome III, à l'article MARÉCHAUX de France, ce qui concerne la maison d'Harcourt : la querelle personnelle du comte a occasionné ce long chapitre.

ESTRÉES. (SECOND MARÉCHAL D')

Le maréchal d'Estrées mourut à Paris à 83 ans passés, doyen des maréchaux de France, comme son père et son fils. Singularité sans exemple de trois générations de suite de maréchaux de France, et tous trois dignes du bâton, tous trois aussi chevaliers de l'ordre.

Celui-ci jouissoit, depuis près de quatre ans, de la joie de voir son fils maréchal de France. Il l'avoit été fait seul, au printemps de 1681, onze ans après la mort de son père, avec l'applaudissement du public, fort impatient depuis long-temps de l'en voir décoré. Il étoit estropié d'une main dès sa première campagne; colonel d'infanterie au siége de Graveline, en 1644; dès 1675 il fut fait lieutenant-général. Il s'étoit distingué en beaucoup d'occasions à la tête du régiment de Navarre; l'ordre du tableau étoit encore alors heureusement inconnu. On éprouvoit les gens qui montroient de la

volonté et des talens, on les mettoit à portée de les employer par des commandemens plus ou moins considérables; on laissoit ceux en qui on voyoit les espérances que l'on avoit conçues, trompées; on avançoit ceux qui réussissoient; et quoique la faveur, la naissance, les établissemens, ayent toujours eu quelque droit, la réputation étoit pesée, les cris de l'armée, l'opinion des troupes, le sentiment des généraux d'armée étoient écoutés. On ne passoit par-dessus que bien rarement en bien et en mal. M. de Louvois, dès-lors méditant le projet de se rendre le maître de la conduite de la guerre et des fortunes, et de changer par sa puissance toute manière de faire l'une et l'autre, songeoit aussi à se défaire des gens qui pointoient, et dont le mérite l'eût embarrassé, comme à la longue il en vint à bout. Il gémissoit sous le poids de M. le Prince, de M. de Turenne et de leurs élèves; il ne voulut plus qu'il s'en pût faire de nouveaux; il en vouloit tarir la source, pour que tout, jusqu'au mérite, vînt de sa main, et que l'ignorance, parvenue de sa grâce, ne pût se maintenir que par elle.

M. d'Estrées fut un de ceux qui l'embarrassèrent le plus; lieutenant-général, depuis douze ans, par mérite, et à force de services et d'actions à quarante-trois ans, c'étoit pour arriver bientôt. A l'ouverture de la guerre en 1667, Colbert son émule en prit occasion d'exécuter l'utile projet qu'il avoit formé depuis long-temps de rétablir la marine ; il l'avoit dans son département de secrétaire d'état; il en avoit les moyens par la place de contrôleur-général des finances, dont, avec Fouquet, il avoit détruit la surintendance.

Louvois n'en avoit aucun d'empêcher ce rétablissement dans un royaume flanqué des deux mers; il dégoûta d'Estrées; il se brouilla, de propos délibéré, avec lui; il le réduisit à se jeter à Colbert, qui, ravi de pouvoir faire une si bonne acquisition pour la marine, qu'il s'agissoit de créer plutôt que de rétablir, le proposa au Roi pour lui en donner le commandement. Quoique ce savant métier en soit tout un autre que celui de la guerre par terre, d'Estrées s'y montra d'abord tout aussi propre; il fit une campagne aux îles de

l'Amérique, qui répara tout le désordre que les Anglois y avoient fait. Il en fut fait vice-amiral. Il battit, et força les corsaires d'Alger, de Tunis et de Salé, à demander la paix en 1670, et ne cessa depuis de se distinguer sur mer par de grandes actions.

Quelque soulagé que fût Louvois de s'être défait d'un homme si capable, il étoit outré de ses succès. Il en étoit venu à le haïr, après s'être brouillé avec lui uniquement pour s'en défaire. Sa gloire unie à celle de la marine, lui étoit odieuse. C'étoit pour lui la prospérité de Colbert qui effaçoit à son regard celle de l'état. Colbert vouloit que la marine eût un maréchal de France : d'Estrées méritoit de l'être depuis long-temps; Louvois eut le crédit de l'empêcher de passer avec ceux que l'on fit à la mort de M. de Turenne, en 1675. D'Estrées et Colbert furent outrés : mais ils ne se rebutèrent point; l'un de continuer à mériter par des actions nouvelles; l'autre de représenter ses services, ses actions, l'importance de ne pas dégoûter la marine, dont on tiroit tant d'avantages, et le découragement

où la jetteroit l'exclusion de son général. Enfin, Louvois n'eut pas le crédit de l'arrêter plus long-temps; et en Mars 1681, le Roi le fit maréchal de France seul. Quelques années après il lui donna le vain titre de vice-roi de l'Amérique, sans fonctions et sans appointemens; enfin, le gouvernement de Nantes et cette lieutenance-générale de Bretagne que son fils eut à sa mort. Le maréchal d'Estrées naquit, vécut et mourut pauvre, fort honnête homme, considéré et très-uni avec ses frères, les duc et cardinal d'Estrées. (*)

(*) Voyez, au mot MARÉCHAUX, l'article du *second* maréchal d'Estrées.

ESTRÉES. (LE CARDINAL D')

Ce cardinal savant et aimable ne pouvoit ouïr parler de ses affaires domestiques : pressé et tourmenté par son intendant et son maître d'hôtel de voir enfin ses comptes qu'il n'avoit pas vus depuis un grand nombre d'années, il leur donna un jour. Ils exigèrent qu'il fermât sa porte pour n'être pas interrompus : il y consentit avec peine, puis se ravisa, et leur dit que, pour le cardinal de Bonzi, au moins, qui étoit à Paris, son ami et son confrère, il ne pouvoit s'empêcher de le voir, mais que ce seroit une merveille si ce seul homme, qu'il ne vouloit pas refuser, venoit précisément ce jour-là. Tout de suite il envoya un domestique affidé au cardinal de Bonzi, le prier avec instance, de venir chez lui, un de ces jours, entre trois et quatre heures, et qu'il le conjuroit de ne pas manquer, et qu'il lui en diroit la raison ; mais sur toutes choses, qu'il parût venir de lui-même.

Il fit monter son suisse, dès le matin du

jour donné, lui défendit de laisser entrer personne l'après-dînée, excepté le cardinal de Bonzi, s'il se présentoit. Ses gens, avis d'avoir à le tenir tout ce jour sans être interrompus, arrivent sur les trois heures: le cardinal laisse sa famille et le peu de gens qui, pour ce jour-là, avoient dîné chez lui, et passe dans un cabinet où ses gens d'affaires étalèrent leurs papiers. Il leur disoit mille choses ineptes sur sa dépense où il n'entendoit rien, et regardoit sans cesse par la fenêtre sans faire semblant de rien, soupirant en secret après une prompte délivrance. Un peu avant quatre heures arrive un carrosse; ses gens se fâchent, le cardinal s'excuse sur les ordres qu'il a donnés: *Vous verrez*, dit-il, *que ce sera ce cardinal de Bonzi, le seul homme que j'ai excepté, et qui s'avise de venir.*

Dès qu'il fut seul avec Bonzi, il lui conta pourquoi il l'avoit fait appeler; et depuis, ses gens d'affaires ne l'y ratrappèrent plus, et lui, de sa vie, n'en voulut entendre parler.

Ce cardinal étoit plus habile à faire la

cour; et son mot au Roi dure encore dans la société. Il étoit au dîner toujours distingué du Roi, qui se plaignit une fois de l'incommodité de n'avoir plus de dents: *Sire*, reprit le cardinal, *et qui est-ce qui en a, des dents?*

Le plaisant de cette réponse est que le cardinal vieux, tout vieux qu'il étoit, les avoit toutes et fort blanches et belles, et sa bouche fort grande étoit faite de façon qu'il les montroit en parlant. Le Roi se prit à rire de la réponse, et toute l'assistance et lui-même qui ne s'en embarrassa point.

Fin du premier Tome des Hommes illustres.

NOTES,

ADDITIONS ET EXPLICATIONS

Des matières contenues dans le Tome I de

L'HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES

DES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

Extraites du porte-feuille du DUC DE SAINT-SIMON, de plusieurs autres porte-feuilles des Seigneurs ses contemporains et de quelques Mémoires imprimés.

NOTE PREMIÈRE.

ALEXIS.

Addition à son article, et sur les moeurs des Russes avant PIERRE I.

PIERRE le Grand régnoit en Russie depuis 1689, et les Tartares avant lui étoient sans lois, sans arts, sans discipline militaire; sa nation ne connoissoit pas les forces navales. Les Russes ignoroient même leur histoire nationale; on sait d'eux qu'ils furent convertis à la foi chrétienne il y a près de huit cents ans, à l'époque du mariage d'un de leurs Souverains avec la fille d'un Empereur Grec. Depuis cette époque, qui leur donna quelques rapports de plus avec les autres puissances de l'Europe, la Russie resta longtemps ignorée; elle fut subjuguée par les Tartares; elle ne figura même dans l'Europe que vers le milieu du xv[e] siècle, et elle avoit même si peu de relations avec les

autres puissances, que Louis XIV ayant reçu une ambassade de cet Empire, on en conserva la mémoire par une médaille, comme d'un événement extraordinaire.

Lorsque la Russie étoit ainsi plongée dans l'ignorance et la barbarie, le Czar étoit pour le peuple une sorte de divinité, son despotisme étoit modéré cependant par les gouverneurs héréditaires des provinces. Le Czar Jean Basilowitz, Prince qui avoit du génie, du courage et de l'orgueil, sema la discorde parmi les Seigneurs, il employa même contre eux le feu et le sang. Il réduisit à son obéissance la Livonie, plus rebelle que les autres; lorsque les chevaliers qui la possédoient se mirent sous la tutelle des Suédois, tandis que le Roi de Pologne acceptoit le Duché de Courlande.

Quoique la Russie eut des possessions immenses, livrée encore à la barbarie, elle fut souvent opprimée par des nations voisines, policées et guerrières; elle fut obligée

d'abandonner ; en faveur des Suédois, leurs prétentions sur la Livonie et l'Esthonie ; ceux-ci eurent toujours pour maxime d'éloigner les Russes de la mer Baltique, pour les empêcher d'avoir commerce avec le reste de l'Europe ; ainsi la Russie, jusqu'à Pierre Alexiowitz, n'avoit eu guere de relations qu'avec la Suéde, qui sembloit prévoir que cet Empire devoit offusquer un jour sa puissance, ses armes et son commerce.

Tel étoit l'état abject de la Russie, lorsque Pierre le Grand en devint et le père et le restaurateur. Si la Russie est glorieuse, éclairée, policée et redoutable, n'oublions jamais que Pierre fut le premier auteur de cet éclat. La Russie étoit, à l'avénement de Cathérine II, sans villes, sans places fortes, et presque déserte ; les Tartares venoient la ravager ; une fois ils s'emparerent de la capitale. Le Turc l'insultoit impunément ; le Polonois occupoit une partie de ses provinces ; le Suédois l'avoit presque asservie. Il y a loin, sans doute, de cet état, à l'état actuel de

cette nation, car elle figure aujourd'hui à côté des puissances de l'Europe.

Quelques Grands de Russie, outrés des excès auxquels s'étoit livré Pierre I, engagèrent Alexis à lui représenter combien ils étoient dangereux. Le Prince Alexis avoit alors quinze à seize ans : Pierre crut qu'il étoit à la tête d'une conspiration, et tout en fureur, il ordonna de dresser un échafaud pour faire couper de nuit la tête à son fils : Menchikoff fut le ministre de ces ordres barbares. Tandis qu'un soldat de l'âge d'Alexis s'offroit à Menchikoff pour subir la peine, on enleva Alexis, on donna ses habits au soldat ; le supposé souffrit la mort avec courage ; le Czar spectateur, crut voir tomber son fils : mais de nuit il s'éveilla en sursaut : et en fureur il fit appeller Menchikoff, lui demanda Alexis en fureur, et celui-ci le lui rendit. On voit par ces anecdotes combien les moeurs des Russes étoient encore barbares et indécises.

Alexis, malgré ce traitement, continua de tramer contre son père absent, qui retourna alors en Russie pour arrêter ses progrès. Il fit [illegible] dans des supplices affreux tous ceux qui eurent part à ce complot; on trouva des prêtres dans ce nombre, on leur *cerna* la tonsure, et on leur enleva la peau, on appliqua de la poix résine sur la playe, on les mit à la question, et on en exécuta plusieurs à mort : Marie, soeur du Czar, reçut cent coups de baguettes sur les épaules, et les reçut en présence des Seigneurs et Dames de la Cour, que Pierre avoit invités. On peut juger par là quels étoient le caractère et les moeurs de Pierre I.

Eudochia, convaincue par lettres, témoins, et par son aveu à la vue de la question, de sa trahison et d'adultère, fut enfermée dans le fort de Schlüsselbourg, après avoir assisté au supplice d'Abraham Lapucin, qui fut décapité, de Klebow son amant et de son fils Alexis. L'Archevêque de Rostoft fut rompu et sa tête fut exposée au bout d'une pique.

Klebow fut empalé, soutenant l'innocence d'Eudochia : „ Je sais, disoit-il, que la Prin-„ cesse s'est reconnue coupable ; mais c'est „ par foiblesse naturelle à un sexe délicat, „ à la vue des tourmens affreux qu'on lui „ préparoit ; elle voyoit qu'on vouloit la „ forcer à s'avouer criminelle : la mort lui a „ paru moins à craindre. „

Il est constant cependant que Klebow avoit eu un commerce amoureux : les lettres de la Princesse le prouverent. Ce Boyard la défendit même jusqu'à la mort, après des tortures de six semaines de durée devant le Czar, qui sembloit se plaire à ces tourmens. Un jour le Czar s'approchant de lui le pria d'avouer son crime. Klebow le regarda avec dédain et lui dit : „ Il faut que tu sois aussi „ imbécille que tyran, pour croire que „ n'ayant rien voulu avouer au milieu des „ tourmens inouis que tu m'as fait souffrir, „ à présent que je n'ai plus d'espérance de „ vivre, j'irai flétrir l'innocence et l'honneur „ d'une femme vertueuse, à qui je n'ai ja-

„ mais connu d'autre tache que de t'avoir „ aimé. Vas, monstre, retire-toi, et laisse-moi „ mourir en paix. „ Et il lui crache au visage; signe d'outrage en Russie.

L'opinion générale est qu'après l'arrêt de mort, Alexis mourut de convulsions, effet de la lecture qui lui en fut faite et de la grâce qui lui fut annoncée peu après : d'autres assurent que Pierre I lui accorda la grâce lorsqu'il sut qu'il n'en profiteroit pas. Un chirurgien, disent-ils, ayant dit qu'il falloit lui tirer du sang : *Oui*, répondit le Czar, *il faut lui ouvrir les quatre veines.* Ce qui fut fait dans la citadelle où Pierre I étoit, on dit même que le Czar voulut en être témoin.

On donna à Eudochia une Naine pour la servir dans sa prison, où elle resta depuis 1719 jusqu'en 1727; Pierre II, fils d'Alexis, appellé à la couronne par Menchikoff et par les intrigues de la maison d'Autriche, la sortit de prison, mais comme les Ministres du jeune Pierre II craignoient son esprit re-

muant, ils l'obligerent à garder le voile et la clôture, dans le grand couvent de Moscou, dont elle fut Abesse, on augmenta sa pension, et elle mourut le 10 décembre 1731.

Avant Pierre I, les Russes regardoient les sciences comme inutiles : ils défendoient l'étude de la philosophie sous de grieves peines, l'astronomie étoit une magie dangereuse, on châtioit publiquement ceux qui la pratiquoient, ils ignoroient la navigation, la boussole, les mathématiques, la géométrie, et même l'arithmétique ; ils comptoient par le moyen de plusieurs grains rangés sur une table : ils ne connoissoient pas la musique ni la danse : pêle-mêle hommes et femmes prenoient des bains : celui qui produisoit le plus de faux témoins étoit sûr de gagner son procès ; le peuple étoit esclave des Seigneurs ; et les uns et les autres du Czar. Tout étranger qui entroit chez eux ne pouvoit en sortir sous peine de vie : quand le mari étoit mécontent de sa femme, il rendoit sa dot et

la renvoyoit : il en pouvoit épouser une autre : ce changement étoit permis jusqu'à quatre fois exclusivement, alors il falloit dispense du Patriarche.

NOTE SECONDE.

D'AGUESSEAU.

Addition à son article.

Le Régent qui, pour une fluxion aux yeux, vit dans ce temps-là s'élever une faction à la Cour, qui projettoit, disoit-on, de lui enlever la régence, s'il venoit à perdre les yeux, pour la donner au duc de Bourbon : cette conspiration, dans laquelle on agit toujours avec une précaution infinie, irrita si fort ce Prince, qu'il exila sur le champ le Chancelier, qu'on disoit chef de l'entreprise, et à peine l'ordre fut-il exécuté, que d'Argenson, qui sous Louis XIV avoit si bien servi, fut récompensé de ses services et nom-

mé garde des sceaux, dont le Régent scella les lettres.

Le Duc de Noailles, qui assistoit à cette opération, avoit voulu défendre le Chancelier, et tout confondu de la détermination du Régent, si contraire à son avis particulier, et se croyant disgracié lui-même, répartit au Régent : il ne me reste donc qu'à me retirer aussi ; ce qui sur le champ fut accepté, et sa place de chef des finances fut ajoutée à celle de garde des sceaux qui venoit d'être donnée.

NOTE TROISIÈME.

D'ARGENSON.

Addition à son article.

D'ARGENSON, Lieutenant-général de police, avoit beaucoup contribué à rendre cette place utile au Roi, et toujours plus dangereuse à la liberté publique; le Parlement l'avoit souvent provoqué; mais ferme à obéir aux ordres du Roi, quand ce Monarque ne vouloit point agir dans les formes ordinaires; ennemi même des formes légales, il ne savoit pas trembler en présence de la magistrature qui le haïssoit, lors même qu'il agissoit contre les loix et les usages: et comme il avoit dans la figure je ne sais quoi de sombre ou plutôt de noir et de profond, avec des traits si fortement prononcés, qu'il portoit la figure d'un damné, pour conserver les expressions du peuple qui le redoutoit, cette physionomie lui servit beaucoup pour en imposer à tout le monde.

Courtisan habile dans sa place, parce qu'il connoissoit d'ailleurs les hommes et tous les intérêts des différens ordres de l'Etat, il avoit rendu les services de sa place aux Princes légitimés, au Duc d'Orléans, aux Jésuites, aux Jansénistes même, dont il adoucit tant qu'il put les calamités, et dont il cacha les fautes, ne rendant au Roi que les écarts scandaleux et connus de tout le monde, n'exécutant contre eux que les ordres absolus, et ne profitant jamais des moyens dangereux de sa place pour nuire à personne. Il avoit tout l'appareil extérieur de la sévérité; et lors même qu'il alloit rendre justice d'une manière agréable pour celui qui la demandoit, il faisoit précéder sa décision de discours sévères ou menaçants, qui étoient toujours le prélude d'un gain de cause : dur, opiniâtre, menaçant, d'une figure hideuse, le peuple le craignoit, comme les enfans redoutent le monstre idéal dont la nourrice leur a raconté les cruautés.

Il avoit fait la cour au Duc d'Orléans, en

cachant au feu Roi l'habitude de ses courses, et en préservant ce prince de tout fâcheux accident, son attention fut telle, qu'à la fin de l'année, il lui remit une fois le journal de ses débauches nocturnes que ce prince avoit lui-même oubliées. Il l'avoit défendu sur les calomnies atroces qui le rendoient si odieux au Roi, et sans charger personne des empoisonnemens de la famille de Louis XIV, il n'avoit cessé de montrer au Roi combien le Duc d'Orléans en étoit innocent; mais il le lui remontroit en secret, pour ne pas tourner contre lui le parti intéressé à faire accroire au Roi que le Duc d'Orléans étoit l'auteur des empoisonnemens.

Le Roi voulant correspondre directement avec le Lieutenant-général de la police, avoit permis que d'Argenson rendît sa place importante et lucrative; et ce Magistrat, qui n'étoit ci-devant qu'un des Officiers du Châtelet, étoit devenu une sorte de Ministre, commandant une armée invisible de citoyens qui se mêloient dans tous les rangs de la

société. D'Argenson connoissoit par-là tout ce qu'il importoit au Monarque de savoir, il pouvoit suivre les événemens jusques dans leur source, les suivre dans leurs progrès, les prévenir, ce qui étoit très-agréable à Louis XIV.

D'Argenson, chef de la police, s'étoit attaché d'abord à Madame de Maintenon, qui le maintint à cette place, parce qu'il l'informoit de ce qu'elle souhaitoit savoir.

Il introduisit l'usage des lettres de cachet dans la police, ce qui le fit redouter à Paris et réduisit la capitale dans une sorte d'esclavage; il en introduisit l'usage, parce qu'en faisant arrêter auparavant, par sentence, ceux qui étoient coupables de quelque désordre, ils étoient élargis par un appel au Parlement; une lettre de cachet garantissoit ainsi ce Magistrat d'un appel : un établissement plus louable qu'on lui doit est celui des lanternes dans les rues de Paris.

On assure que d'Aubenton, jésuite, exigea le

le renvoi de d'Argenson avant le mariage du Prince des Asturies avec la fille du Régent.

A la mort de Louis XIV, le Parlement voulut lui faire son procès : le Régent évita ce coup ; d'Argenson s'en vengea en faisant tenir un lit de justice. On voulut faire des remontrances ; il fixa les Magistrats, et il répondit ces deux mots : *le Roi veut être obéi sur le champ.*

D'Argenson, Fagon, et les frères Pâris, gagnèrent des sommes immenses dans les actions de la compagnie, on ne distribua au public que trente-trois milliers de ces actions ; le surplus qui montoit à soixante-trois millions, fut partagé entr'eux ou donné à leurs amis ; du moins ce fut le bruit de ce temps-là parmi les plus accrédités de la Cour.

D'Argenson fut le principal auteur de l'arrêt du 21 mai, qui indiquoit des diminutions sur les billets de banque et sur les ac-

tions. Il fit faire un inventaire de l'argent qui étoit à la banque, et fut assez maître de M. d'Orléans, pendant trois jours, pour balancer le crédit de Law, qui, de son côté, manoeuvroit contre d'Argenson avec M. le Duc. Ce Prince avoit fait revoquer l'arrêt du 21 mai, et réussit à faire ôter les sceaux à d'Argenson et à les rendre à M. d'Aguesseau, ce qui fut fait le 9 juin 1720.

NOTE QUATRIÈME.

Sur le Comte de BONNEVAL.

LE Duc de Saint-Simon ne parle point du tout des aventures de ce célèbre Seigneur. Voici un Mémoire que ce militaire envoya à la Cour de France, en 1729, sur ses services et sur ses disgraces.

Mémoires du Comte de Bonneval et de ses disgraces en France et en Allemagne ; où sont comprises aussi quelques anecdotes touchant M. le Duc de Vendôme, dans le temps de la guerre en Italie.

Ouvrage tiré des porte-feuilles de M. le Duc de Saint-Simon.

LES armées du Roi Louis XIV en Italie, ayant pris, dans la même campagne, Verceil, Jorée et Verrue, en Piémont, sous la conduite de feu M. le Duc de Vendôme ; ce Général, non content de prendre les garnisons prisonnieres de guerre, fit encore raser ces trois places. Son dessein étoit de détruire les armées de Son Altesse Royale le Duc de Savoye, et de le mettre hors d'état, en même temps, par la démolition de ses forteresses, de pouvoir s'opposer à l'avenir au passage des troupes du Roi dans le Milanez, toutes les fois que la Maison de France

auroit intérêt d'y porter des secours. Il avoit réussi dans le premier point. Il ne restoit plus que Turin et Coni à prendre et à raser, pour consommer le second.

Le Duc de Savoye, qui se vit perdu pour toujours, si le commandement des armées de France en Piémont restoit dans les mains du Duc de Vendôme, qui le ruinoit par les fondemens, chercha à se défaire d'un ennemi si redoutable. Il porta des plaintes secrettes à Madame la Duchesse de Bourgogne sa fille, contre le Duc de Vendôme, sur ce que ce Général parloit de sa personne et de sa maison, d'une manière injurieuse; mais il ne manda pas à Madame de Bourgogne, qu'il avoit adroitement commencé le premier à parler du Duc de Vendôme avec mépris, en présence de quelques Officiers François prisonniers, afin de l'aigrir, et d'en tirer des reparties qui pussent le mettre en droit d'en faire ses plaintes à sa fille.

Il n'en fallut pas davantage pour animer

Madame la Duchesse de Bourgogne contre le Duc de Vendôme. Elle forma bientôt un parti contre lui à la Cour de Versailles. Colmenero, Gouverneur d'Alexandrie et Lieutenant-général au service du Roi d'Espagne, à qui le Duc de Savoye donnoit une pension considérable depuis long-temps pour trahir son maître, engagea bientôt aussi le Prince de Vaudemont, Gouverneur du Milanez, sur l'esprit duquel il pouvoit tout, d'entrer dans les vues de la cabale qui se formoit contre ce Général. Madame la Duchesse de Bourgogne avoit déjà gagné, contre le Duc de Vendôme, à Versailles, Madame de Maintenon, et Chamillart, Secrétaire d'Etat de la guerre, en faisant donner le commandement des armées de Piémont au Duc de la Feuillade, gendre de ce Ministre.

C'est là ce qui sauva le Duc de Savoye; car la campagne de 1705, qui suivit celle de 1704, qui lui avoit été si funeste, se passa à prendre de fausses mesures pour faire le siége de Turin, que le Duc de la Feuillade

remit ensuite à l'année d'après, tandis que le Duc de Vendôme, occupé, par ordre de la Cour, dans la Lombardie, s'opposoit aux Impériaux, commandés par le Prince Eugène, qu'il battit auprès de Cassan, et qu'il éloigna du Milanez, l'ayant forcé de prendre des quartiers vers le lac de Garde, où le reste de son armée périt en partie, pendant l'hiver, faute de subsistance et de paiement.

Tant que dura cette campagne de 1705, le Prince de Vaudemont, poussé par Colmenero, ne cessoit d'envoyer des Mémoires contre le Duc de Vendôme, sur les voleries qui se faisoient véritablement sur toutes les entreprises de pain, de fourages, d'hôpitaux, &c. et sur la mauvaise économie des fonds militaires, qui rendoient la guerre d'Italie si ruineuse pour la France; le tout, disoit-il, par la condescendance du Duc, qui protége tous les fripons qui sont à la tête des entreprises, ou qui administroient la caisse générale. On ajoutoit à cela que le grand Prieur de France, frère du Duc de Vendôme, ayant,

par son incapacité dans le commandement des armées, laissé pénétrer le Prince Eugène jusqu'à la frontière de Milan, étoit cause de la ruine de ce Duché, par les fourages, les charois, et autres provisions qu'on avoit été forcé d'en tirer pour faire subsister l'armée. Le grand Prieur, qui n'avoit que l'appui de son frère, tomba du premier coup; il eut ordre de quitter l'armée peu de jours après la bataille de Cassan, et ce ne fut pas sa seule disgrace.

Cependant M. le Duc de Vendôme, que Monseigneur le Dauphin avertissoit des cabales qu'on formoit contre lui, commença à s'appercevoir, après la chûte de son frère, que l'on lui préparoit la même décadence. Tout ce qu'il demandoit à la Cour lui étoit refusé; il suffisoit qu'il eût fait ou ordonné quelque chose, pour que cela fût désapprouvé et rejetté. Le flatteur et traître Colmenero ne le quittoit jamais, il étoit dans sa plus intime confidence, et le Prince de Vaudemont et lui ne cherchoient qu'à l'aigrir par

de fausses confidences, afin de le faire tomber dans quelque imprudence; ils louoient tous les partis violens qu'il étoit à tout moment tenté de prendre, et qu'il auroit pris, pour repousser les attaques qu'on lui faisoit, si des amis plus sincères n'avoient tempéré ses transports. Il n'avoit pas paru à la Cour depuis qu'on l'avoit revêtu du généralat d'Italie; il demanda la permission, après la campagne de 1705, d'aller en France; elle lui fut refusée; car ses ennemis, qui ne l'avoient pas assez détruit dans l'esprit du Roi, ne doutoient point qu'il ne rompît dans un moment, par sa présence, et par l'amitié personnelle dont Sa Majesté l'honoroit, toutes leurs mesures, et qu'il ne dissipât facilement les fausses impressions qu'on avoit commencé d'insinuer contre lui. Il étoit cependant à Mantoue, fort impatient de se voir si maltraité, après des services aussi importans que les siens; il voyoit sa perte assurée s'il n'alloit à la Cour, et s'il y alloit sans ordre, il pouvoit également être perdu, mais il pouvoit aussi se justifier des calomnies ré-

pandues contre lui. Enfin, après bien des irrésolutions, il prit le meilleur parti, qui fut d'aller à la Cour sans permission. Il y arriva incognito: Il alla d'abord chez Monseigneur, qui l'aimoit tendrement. Ce généreux Prince le mena chez le Roi, dont il fut reçu, contre son attente, avec tant de bonté et même de témoignages d'amitié, qu'il ne savoit que penser de ce que le Dauphin même lui avoit fait savoir en Italie, aussi bien que beaucoup d'autres de ses amis. Ses ennemis, qui virent leurs mesures rompues, furent des premiers à le caresser, et s'étant contentés de l'avoir éloigné du Piémont, ils concertèrent de le faire sortir d'Italie à la première occasion, pour ôter pour toujours au Duc de Savoye la crainte d'un ennemi si dangereux. Cette occasion se trouva bientôt. La défaite du Maréchal de Villeroy à Ramilly, en 1706, leur fit proposer au Roi le Duc de Vendôme, comme le seul Général capable de rétablir ses affaires et celles du Roi d'Espagne dans les Pays-Bas. Le Duc de Vendôme fut rappelé d'Italie. M. le Duc

d'Orléans et M. le Maréchal de Marsin prirent conjointement le commandement des armées d'Italie, d'où les François et les Espagnols furent chassés, moins par l'habileté des Généraux ennemis que par l'ignorance et la désunion des leurs.

Entre les persécutions personnelles que M. le Duc de Vendôme eut à souffrir toute l'année 1705, il en essuyoit tous les jours de plus mortifiantes; car elles étoient publiques : c'étoit dans les officiers de son armée qu'il honoroit le plus de sa protection ou de son amitié. Parmi ceux qui étoient des plus attachés à ce Prince, il y avoit le Comte de Bonneval, alors ancien Colonel de l'armée de France ; celui-ci fut fort persécuté de la part de Madame de Chamillart, en voici le sujet.

Le Duc de Savoye ayant rompu ses alliances avec l'Espagne et la France, en avoit contracté de nouvelles avec l'Empereur dans l'automne de 1703. Staremberg l'ayant joint

ensuite au commencement de l'hiver, dans les montagnes du Montferrat, les communications du Milanez se trouverent impossibles aux François, qui furent obligés de faire passer leurs recrues par mer, de Provence dans l'Etat de Gènes avec beaucoup de risques et de dépenses : elles arriverent heureusement, et après le siége et la prise de Verceil, en 1704, M. le Duc de Vendôme résolut d'attaquer Jorée, pour ensuite faire sa jonction avec les troupes que M. le Duc de la Feuillade commandoit, par la vallée d'Aoste ; cette Province n'étoit défendue que par le fort de Bar, mais dont la situation auroit peut-être arrêté long-temps les François, si le Commandant, qui avoit été Major au service de France, n'avoit aussi mal défendu cette forteresse, que le passage de la Thuile, qui est au pied du petit Saint-Bernard, qu'il abandonna au Duc de la Feuillade, à l'approche de ses troupes, pour se retirer à Bar. Le peu de résistance de ce fort, et la molle défense des passages de la vallée d'Aoste, ayant fait soupçonner la fidélité de

ce Général à la Cour de Turin, il se retira en France, et delà en Espagne.

Après la conquête d'Ivrée et celle de la vallée d'Aoste, il ne restoit plus que celle du pays de Biel, pour ouvrir la communication de la France avec le Milanez. C'est une petite province très-fertile, elle contient soixante et douze grosses communautés, dont quelques-unes ont plusieurs paroisses qui en dépendent. Sa ville capitale est très-grande, et tout ce canton, qui est fort peuplé, avoit pris les armes et avoit fort incommodé l'armée de France pendant sa marche de Verceil à Ivrée; et durant le siége de cette dernière place, le Marquis d'Andourne, officier distingué par le Duc de Savoye, et fils du Marquis de Parelle, commandoit quelques troupes, qui jointes aux paysans armés, et à la situation du pays, où l'on ne peut pénétrer que par des défilés fort difficiles, fit remettre par le Duc de Vendôme cette expédition à une autre conjoncture, ne voulant pas perdre son temps à une conquête

aussi frivole, qui auroit pu retarder le siége de Verrue.

Le Comte de Bonneval, qui avoit presque tous les jours l'honneur de souper avec ce Prince, soit en public, soit en particulier, lui proposa un soir d'ouvrir cette communication de la France au Milanez, avec la seule garnison d'Ivrée, et lui demanda cette commission. M. le Duc de Vendôme lui accorda volontiers cette grâce. Il ordonna à M. d'Arenes, Lieutenant-Général, qu'il laissa Gouverneur dans cette place, de donner, pour cette expédition, au Comte de Bonneval, toutes les troupes qu'il lui demanderoit. L'armée partit ensuite, elle prit le chemin du Montferrat, et commença bientôt le siége de Verrue; cette place étoit soutenue de l'armée du Duc de Savoye et du Comte de Staremberg, qui étoient campés de l'autre côté du Pô, à Cressentin, d'où ils lui donnoient sans cesse de nouveaux secours, ce qui en rendit le siége fort long et fort difficile.

Le Comte de Bonneval cependant étant resté à Ivrée, chercha les moyens d'exécuter la conquête du Bielois ; il attaqua plusieurs postes du Marquis d'Andourne, il les força tous, et se rendit maître, en moins de trois semaines, de toute la province. Lé Marquis se retira à Cressentin. Bonneval trouva plus de trois cents soldats françois et quelqués officiers prisonniers dans la ville de Biel, qu'il mit en liberté.

Il rendit compte de sa petite conquête à M. le Duc de Vendôme, qui fut fort aise d'avoir sa communication libre avec la France; quelques recrues qui étoient prêtes à s'embarquer en Provence pour Gênes, rétrograderent, et pendant l'hiver et le printemps d'après, il passa vingt-deux mille hommes de recrues par ce pays, pour rétablir l'infanterie des deux armées de Piémont et de Lombardie, et beaucoup de monde et de chevaux pour la cavalerie et les dragons.

Comme ces recrues laissoient toujours

quelques malades à Biel, et qu'outre cela, plusieurs d'entr'eux avoient besoin de souliers, ayant usé les leurs dans les neiges en passant les montagnes, le Comte de Bonneval ordonna à un Impresaire, nommé Aventura, qui avoit servi le Duc de Savoye, de dresser un petit hôpital dans un cloître, et de faire quelques provisions de souliers; il donna part de cette disposition nécessaire à M. le Duc de Vendôme, qui l'approuva, et en ordonna le paiement à l'Intendant de Grigny. Toute cette dépense fut faite avec une telle économie, qu'elle n'excédoit pas mille philippes ou écus de Milan.

Après la prise de Verrue, l'armée prit quelque repos, et ensuite on forma le siége de Chivas, où le Comte de Bonneval fut joindre M. le Duc de Vendôme avec son régiment. Le siége de cette petite place dura plus qu'on ne croyoit. Elle est sur le bord du Pô, entre Turin et Verrue; l'armée du Duc de Savoye, campée de l'autre côté de ce fleuve, en rafraîchissoit tous les jours la garnison. Cepen-

dant le Duc de Vendôme, ayant appris que le grand Prieur, son frère, étoit contraint de céder le terrein à une nouvelle armée d'Impériaux qui étoient descendus en Italie, sous le commandement du Prince Eugène, partit en diligence pour la Lombardie, et laissa le commandement de l'armée en Piémont, au Duc de la Feuillade, comme il avoit été ordonné par la Cour. Cinq régimens d'infanterie, et quelque cavalerie eurent ordre de le suivre, le régiment du Comte de Bonneval fut du nombre, ils joignirent l'armée aux environs de Sorosina vers Pissighitone, c'étoit le quartier de M. le Duc de Vendôme. Le Prince Eugène perdit le poste des *Tredeci ponti* par sa négligence, il décampa peu après, pour tenter le passage de l'Ada, au lieu nommé le Paradiso. Le Duc de Vendôme y marcha et le repoussa, il donna le lendemain le combat de Cassan, ou lui et les Impériaux furent battus; il y fut blessé, il retira son armée à Agnadel. Le Duc de Vendôme alla camper à Rivalta près de l'Ada, et les deux

armées

armées resterent plus d'un mois à portée l'une de l'autre, sans rien entreprendre.

Ce fut pendant le séjour de l'armée de France et d'Espagne à Rivalta, que le Comte de Bonneval reçut une lettre de l'*Appaltateur* Aventure, qui avoit formé le petit hôpital de Biel pour les recrues, et avoit fourni des souliers aux plus mal chaussés; il mandoit à ce Comte, que l'Intendant Grigny, bien loin de le payer, selon les ordres qu'il en avoit de M. le Duc de Vendôme, l'avoit maltraité de paroles, et lui avoit dit, que si le Comte de Bonneval avoit ordonné cette dépense, il n'avoit qu'à la payer. Bonneval porta cette lettre à M. le Duc de Vandôme, qui lui dit d'en écrire à M. Chamillart, et qu'il mettroit cette lettre dans une des siennes, où il recommanderoit cette affaire. Les lettres partirent, et les réponses arrivèrent, et portoient: „ que le Roi ne vouloit point „ entrer dans des dépenses d'hôpitaux, dont „ l'Intendant n'avoit point eu la direction, „ ni desquels il n'avoit aucune connoissance,

„ et que le Comte de Bonneval n'avoit qu'à „ rendre ses comptes à l'Intendant, qui fe„ roit ce qui seroit de justice. „ La lettre du Ministre à M. de Vendôme étoit mot à mot la même. Ce Prince ordonna sur le champ au Comte de Bonneval d'en écrire une seconde à M. Chamillart, et lui en dit la substance. Il fut l'écrire dans le moment, dans la chambre du Secrétaire Capistron. Elle portoit: „ qu'il avoit toujours été d'usage, dans „ les armées du Roi, que lorsqu'une dépense „ avoit été faite par l'ordre et du consente„ ment du Général de l'armée, par quelque „ Officier militaire, elle fût remboursée; que „ ces derniers n'avoient aucun compte à ren„ dre aux gens de plume, et que plutôt que „ d'étourdir davantage un Ministre comme „ lui d'une si petite bagatelle, qui n'excé„ doit pas mille philippes, lui, Comte de „ Bonneval, la payeroit de son argent, n'é„ tant pas juste que le misérable Avanture „ perdît son bien pour avoir obéi à ses or„ dres pour le service du Roi. „ M. le Duc de Vendôme mit cette lettre dans une des

siennes, où il mandoit presque la même chose à M. Chamillart, qui fut trois mois à faire réponse. Enfin elle arriva à Mantoue, où M. le Duc de Vendôme avoit établi son quartier-général, après avoir mis son armée dans ceux qu'elle devoit occuper pendant l'hiver. Elle étoit, comme l'autre, dans le paquet de ce Prince, et portoit en substance: „ que ce Ministre étoit fort étonné que le „ Comte de Bonneval s'avisât de se croire „ assez grand Seigneur pour faire des présens „ au Roi; que si la somme en question avoit „ été justement employée, il ne seroit pas „ assez généreux pour faire cette offre, et „ qu'il voyoit bien qu'il ne vouloit éviter „ de compter avec les gens de plume, que „ parce que ces derniers savoient trop bien „ compter. „ La lettre pour M. le Duc de Vendôme étoit sur le même ton.

Les insultes faites au Comte de Bonneval par M. Chamillart dans ces deux lettres, attirerent à ce Ministre une réponse encore plus injurieuse de la part de ce Comte. Pour M.

le Duc de Vendôme, il n'étoit pas moins en colere, tant sur cette affaire que sur d'autres avis et nouvelles qu'il avoit reçues et qui le regardoient personnellement. Il dit plusieurs choses très-vives et très-injurieuses en pleine table le soir à souper devant trente personnes, contre les auteurs de la persécution qu'on lui faisoit, et si un de ses bons serviteurs, homme d'âge, d'expérience et de caractère, n'eût tempéré son premier mouvement, il est sûr qu'il se seroit retiré dans sa terre d'Anet, et seroit parti dès la même nuit, pour ne jamais plus servir le Roi. Il prit quelques jours après, sans congé, la poste pour Versailles. Le Comte de Bonneval, qui ne vouloit pas attendre le fruit de sa réponse à M. Chamillart à Mantoue, alla à Venise. Le Comte de Medavid, Lieutenant-général, commandoit en Lombardie pendant l'absence de M. de Vendôme, il étoit fort ami de Bonneval, et lui fit savoir très-secrétement, quelque temps après, qu'il avoit ordre de le mettre dans la citadelle de Mantoue jusqu'à nouvel ordre, et qu'ainsi il fe-

roit bien de rester à Venise jusqu'à ce qu'il sût comment tourneroient les affaires de M. le Duc de Vendôme. Son conseil fut suivi, et le Comte de Bonneval, sur les faux avis que lui donna un certain Ministre, que M. de Vendôme ne retourneroit plus en Italie, et que ce Prince étoit perdu, prit la résolution d'écrire à M. Chamillart, sans lui parler du passé, pour le prier de demander de sa part au Roi la permission d'aller servir le Roi d'Espagne son petit-fils, d'autant qu'étant neveu de M. l'Archevêque de Cambray, l'Abbé de Fénélon, qui avoit été précepteur de Sa Majesté Catholique, il pourroit espérer quelque fortune de ce côté-là. La réponse de M. Chamillart arriva bientôt, elle portoit, que ce Ministre avoit parlé au Roi sur la demande que le Comte de Bonneval avoit faite d'aller servir en Espagne, mais que Sa Majesté avoit répondu que le Roi d'Espagne n'avoit pas besoin des services du Comte de Bonneval. Sur cette réponse, ce dernier voyant que s'il alloit à Mantoue, on le mettroit en prison; et que s'il alloit en Espagne

sans permission, le crédit de M. Chamillart, dont on avoit alors besoin, l'y feroit sans doute arrêter, il prit le parti d'aller en Allemagne, où il a servi vingt ans la maison d'Autriche, après lesquels il a eu une démission de tous ses emplois, pour avoir dit simplement que ceux qui avoient calomnié une très-grande Reine étoient des coquins si c'étoient des hommes, et des putains si c'étoient des femmes. Les calomniateurs ont trouvé à Vienne une si puissante protection, que le Comte de Bonneval, outre la démission de ses emplois, est resté un an aux arrêts au château de Brinn, en Moravie, sans être ni accusé ni entendu. Il étoit le plus ancien Général d'infanterie des armées de l'Empereur, et même de cavalerie, ces deux caractères roulant suivant l'ancienneté des commissions. Ce Général étoit aussi Conseiller de guerre depuis long-temps, et Colonel d'un régiment d'infanterie.

SECOND MÉMOIRE

DU COMTE DE BONNEVAL

Touchant ses démêlés avec le Marquis de Prié, pour lesquels il a reçu la démission de tous ses emplois au service de l'Empereur.

Le Marquis des Eaux, jeune gentilhomme flamand, d'une figure agréable, ayant fait l'amour à Madame d'Apremont, fille du Marquis de Prié, Vice-gouverneur des Pays-Bas Autrichiens, du vivant de son mari, ne songea qu'à s'éloigner d'elle d'abord qu'elle fut veuve; car on ne perdit pas un moment chez les Prié, pour lui proposer de remplacer le défunt; il s'en défendit par des paroles civiles et générales : mais ayant craint quelques violences en cas de refus, il prétexta des affaires en Espagne, et il obtint de la Cour de Vienne la permission d'aller dans ce Royaume, sans que Prié en eût connois-

sance, et de peur d'être arrêté, il partit sans congé, et laissa une lettre pour la d'Apremont, dans laquelle il lui promettoit de revenir le plutôt qu'il pourroit, l'assurant au surplus qu'il s'éloignoit d'elle avec beaucoup de douleur, mais sans parler de mariage. Le Comte de Lannoy en fut porteur. Il continua de donner de ses nouvelles à cette veuve encore quelques mois, après lesquels il ne lui écrivit plus. Il y avoit déjà trois ans qu'il étoit absent, lorsque tous les Prié en corps, qui étoient piqués au vif contre ledit Marquis, résolurent de le perdre en Espagne, ou de l'en faire chasser, ne doutant pas que s'ils le tenoient une fois dans leur gouvernement, ils le forceroient bien d'épouser leur fille.

La petite disgrace et les arrêts de la jeune Reine, épouse de Sa Majesté Catholique le Roi Don Louis, pour quelques enfantises qu'elle avoit faites l'an 1724, servit de fondement à la plus horrible noirceur et à la plus imprudente en même temps qu'on ait jamais imaginée.

Ils publièrent hautement que cette disgrace, dont on cachoit l'occasion, venoit de l'amour de cette grande Princesse pour le Marquis des Eaux, et que le Roi son époux en ayant été averti, avoit fait poignarder ledit Marquis dans la chambre de la Reine, et jeter son corps par la fenêtre d'une galerie, dans la rue, pour punition de sa témérité. Le Marquis de Prié, la Marquise de Prié son épouse, et la d'Apremont leur fille, contoient cette histoire à tout le monde, et en répandirent le bruit de manière, que c'étoit la nouvelle courante dans les maisons à biere et dans les cafés de toutes les villes des Pays-Bas.

Le Comte de Lannoy, qui a eu l'honneur de servir le Roi d'Espagne, à qui la Marquise de Prié racontoit cette fable, lui répondit en pleine conversation, devant tout le monde, que cela ne pouvoit pas être, puisque la chambre d'une Reine d'Espagne n'étoit pas d'une aussi facile entrée que celle de Madame d'Apremont, ce qni déconcerta fort la mère et la fille.

Le Comte de Bonneval qui, malgré les engagemens qu'il avoit avec la Maison d'Autriche, a toujours conservé pour Sa Majesté le Roi d'Espagne, et pour toute la Maison de France, un attachement infini, ne crut pouvoir remédier à ces calomnies, qu'en publiant chez lui, un jour d'assemblée, que ceux qui faisoient courir de telles fables contre l'honneur et la vertu d'une aussi grande Princesse que la jeune Reine d'Espagne, étoient des coquins si c'étoient des hommes, et des putains si c'étoient des femmes, sans en excepter qui que ce soit; et quand même ces discours se seroient tenus dans la maison du Marquis de Prié ou de la Marquise son épouse, ou dans celle de Madame d'Apremont, mais sans les désigner personnellement.

Ce Comte étoit très-aimé dans les Pays-Bas, une pareille déclaration de sa part rompoit toutes les mesures des Prié contre le Marquis des Eaux, et faisoit remonter tout le monde à la source de ces calomnies, à leur

grande confusion. Ils résolurent de se venger de lui. On envoya ce Général au château d'Anvers, et le Prince Eugène, à Vienne, prit avec autant de fureur le parti des Prié, que si on l'eût attaqué lui-même; mais, malgré sa protection et son crédit, l'on destitua Prié de son progubernatoriat, et on lui ôta à lui-même son gouvernement de Flandres. Il n'en devint que plus animé contre le Comte de Bonneval, qu'on accusoit, entr'autres choses, d'avoir relevé une affaire qui pouvoit occasionner une guerre &c. Il eut ordre de se rendre aux arrêts au château de Spilberg, en Moravie; il y est resté un an, et a reçu de plus la démission de tous ses emplois au service de l'Empereur; ce grand et sage Monarque ayant sacrifié le Comte de Bonneval pour dédommager en quelque manière le Prince Eugène du chagrin qu'il a eu de la chute des Prié, et de la perte de son gouvernement des Pays-Bas.

Cependant Sa Majesté Impériale, dont la bonté est infinie, quelques mois après toute

cette histoire, envoya le grand Chancelier de sa Cour, M. le Comte de Sinzendorf., à M. le Prince Eugène, pour lui dire : que Sa Majesté verroit très-volontiers que toute cette affaire du Comte de Bonneval s'accommodât, que c'étoit un officier qui l'avoit bien servi, et qu'il souhaitoit que Son Altesse cherchât lui-même les moyens de rétablir les choses comme elles étoient auparavant. M. le Prince Eugène répondit séchement au Chancelier : „ Monsieur, l'Empereur est le maître, mais „ si M. le Comte de Bonneval entre dans „ Vienne par une porte, j'en sortirai par „ l'autre. „

Cette réponse a paru vive et forte à tout le monde, et depuis ce temps-là l'on ne parla plus que de donner des lettres de recommandation au Comte de Bonneval pour quelque allié de l'Empereur, chez qui il devoit rester en attendant que ses affaires se pussent raccommoder à Vienne. Il a refusé cette grâce le plus poliment qu'il a pu, car il ne s'est pas plutôt vu libre du service im-

périal, qu'il a songé à servir le Roi d'Espagne, ainsi qu'il l'avoit souhaité avant que d'entrer au service de la Maison d'Autriche. Il avoit résolu d'aller tout droit en Espagne au sortir de ses arrêts; mais la paix de Riperda qui est survenue, et un autre accident ont rompu ses mesures pour quelque temps, Voici le fait.

Quelques mois après le traité de Vienne, un Ministre étranger, ami du Comte de Bonneval, se trouvant chez le grand Chancelier de la Cour Impériale, M. le Comte de Sinzendorf, où étoit aussi le Marquis de Rialp, Secrétaire des dépêches universelles, tous deux amis aussi de Bonneval, ces Messieurs lui dirent, que l'on chercheroit à mettre le Comte de Bonneval quelque part, en attendant que ses affaires se pussent pacifier à la Cour, et que Sa Majesté Impériale lui donneroit de fortes recommandations où il voudroit. Ce Ministre étranger leur répondit, que la paix de l'Empereur et du Roi d'Espagne pouvoit faciliter beaucoup leurs idées,

puisque si Sa Majesté Impériale avoit la clémence de recommander ledit Général à Sa Majesté Catholique, ces Monarques étoient si unis, qu'il ne doutoit pas que Bonneval ne fût accepté à Madrid. Oh! pour cela non, Monsieur, répondit le Chancelier, nous avons lieu d'espérer que notre union avec l'Espagne sera de durée, mais comme il n'y a cependant aucun lien qui ne puisse se rompre, nous ne voulons point donner aux Espagnols un Général qui connoît aussi bien l'Italie et la maniere d'y faire la guerre, que le Comte de Bonneval, et comme il n'a pas moins de connoissance de la guerre de Flandres, il ne nous convient point du tout dans ce pays-là. Mais nous le recommanderons par-tout ailleurs, par exemple en Pologne, ou en Russie.

Ce discours ayant fait comprendre au Comte de Bonneval qu'il seroit aussi traversé par les Impériaux, s'il vouloit se présenter à présent pour avoir l'honneur de servir le Roi d'Espagne, qu'il l'avoit été autrefois par M.

Chamillart, il s'est rendu à Venise au sortir de ses arrêts, pour attendre une conjoncture plus favorable, afin de présenter ses très-humbles services à Sa Majesté Catholique.

Signé BONNEVAL.

POST-SCRIPTUM.

Il est cependant très-certain que les plus grands ennemis du Comte de Bonneval, en Allemagne, auroient tort, s'ils trouvoient mauvais que Sa Majesté Catholique usât de sa clémence et de sa générosité ordinaire envers le Comte de Bonneval; et quant à Sa Majesté Impériale, elle est trop juste pour le désapprouver, et trop grande pour le craindre, comme de certaines gens l'ont voulu dire.

Enfin, l'occasion pour laquelle ce Général a perdu ses emplois à la Cour de Vienne, et souffert une dure persécution, n'étant que pour avoir soutenu l'honneur et la réputa-

tion d'une Reine d'Espagne faussement calomniée, les grâces d'un si grand Monarque envers le Comte de Bonneval, ne peuvent altérer l'union de l'Espagne et de l'Empire, et donneront encore plus à connoître à toute l'Europe la fausseté desdites calomnies.

J'espère, Monsieur, que vous aurez la bonté de donner copie dudit mémoire à Madame de Bonneval, avec la présente conclusion.

Au dos étoit écrit : Je prie mon cousin de vouloir bien remettre et recommander mon mémoire à Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Fleury, et s'il trouve une occasion favorable pour le communiquer à M. le Blanc, et à M. de Chauvelin, il obligera infiniment son très-humble serviteur le Comte de Bonneval.

NOTE

NOTE CINQUIÈME.

Sur le Duc de BOUFFLERS, depuis Maréchal de France; fournie par le Maréchal de Villars, dans une de ses lettres.

LETTRE de M. le Maréchal de Villars, à M. le Comte de Pontchartrain.

Du 25 novembre 1709.

J'AI été ravi de voir, Monsieur, que mes lettres-patentes servissent à l'éloge de M. le Maréchal de Boufflers. . . . .

Je dois me souvenir, toujours avec la plus vive reconnoissance, qu'un Maréchal de France, plus ancien, comblé de mérite, d'actions et de dignités, a bien voulu servir de volontaire dans une armée que j'avois l'honneur de commander, et bien que Sa Majesté ait pensé que la jalousie si naturelle entre

gens de même état, me pourroit faire quelque peine, elle eut la bonté de me mander que M. le Maréchal de Boufflers ne viendroit à l'armée qu'au cas que quelque blessure (1) ou maladie m'obligeassent à en quitter le commandement. Je suppliai M. le Maréchal de Boufflers de vouloir bien venir le partager avec moi, et dans le commencement de l'action, de se charger de la principale et plus noble partie (2) de l'armée, où il fit des merveilles, s'exposant plus que personne sans contredit.... Les louanges qu'il a méritées,... et dont je suis ravi de voir une partie dans mes patentes, ne peuvent m'empêcher de desirer que l'on y voye ce qui a porté Sa Majesté à m'en honorer... &c.

(1) M. de Villars fut blessé à la bataille d'Aulnoi, et cet accident fut la cause de la perte du champ de bataille.

(2) Les gardes du corps étoient à l'aile droite. M. de Boufflers, qui étoit leur Capitaine, eut cette aile. Il ne se retira que quatre heures après la blessure de Villars. (*Tiré des Lettres de Villars.*)

COPIE *d'une lettre écrite de Bruxelles, le 27 septembre 1709, à M. le Maréchal de Villars, et dont l'original a été envoyé à la Cour.*

MONSIEUR,

JAMAIS la France n'aura l'occasion plus belle ni plus favorable pour reprendre les Pays-Bas qu'elle n'a présentement : considérant la grosse perte que les Alliés ont faite par la derniere action du 11 de ce mois, puisque par compte fait et arrêté, on trouve trente-cinq mille hommes hors de combat, l'élite de leur infanterie étant périe, et la terreur étant dans le reste de leurs troupes.

NOTE SIXIÈME.

SUR LA BRINVILLIERS.

On a trouvé une lettre de Louis XIV à Colbert, sur cette fameuse empoisonneuse. Elle peut servir à l'histoire.

LOUIS XIV à COLBERT.

Le 28 juin 1676.

Sur l'affaire de Madame de Brinvilliers, je crois qu'il est important que vous disiez au premier Président et au Procureur général, de ma part, que je m'attends qu'ils feront tout ce que des gens de bien comme eux doivent faire pour déconcerter tous ceux de quelque qualité qu'ils soient, qui sont mêlés dans un si vilain commerce. Mandez-moi tout ce que vous pourrez en apprendre. On prétend qu'il y a de fortes sollicitations et beaucoup d'argent répandu; dites encore

susdits premier Président et Procureur général, que je souhaite qu'ils prennent un soin particulier d'exécuter la déclaration qui regar de la régale.

NOTE SEPTIÈME.

Sur CAVALIER, chef des Protestans des Cévennes.

LETTRE de M. le Marquis de Villars à M. de Chamillart.

Du 5 juin 1704.

C'EST un grand bien que j'aye ôté aux rebelles Cavalier. C'est un paysan du plus bas étage, qui n'a que vingt-deux ans et n'en paroît pas dix-huit, petit et aucune mine qui impose, qualité nécessaire pour les peuples; mais une fermeté et un bon sens surprenant. Je vous en conterai ce trait. Il est

certain que pour contenir ses gens il en faisoit souvent mourir : et je lui demandois hier, est-il possible qu'à votre âge, et n'ayant pas un long usage du commandement, vous n'eussiez aucune peine à ordonner souvent la mort de vos propres gens? — Non, Monsieur, me dit-il, quand elle me paroissoit juste. — Mais, de qui vous serviez-vous pour la donner? — Du premier à qui je l'ordonnois, sans qu'aucun ait jamais hésité à suivre mon ordre. Je crois, Monsieur, que vous trouverez cela surprenant. D'ailleurs il avoit beaucoup d'arrangement pour sa subsistance, et disposoit aussi bien ses troupes pour une action que des officiers très-entendus le pourroient faire. Comme il faisoit la guerre en quatre lieues de pays, la parfaite connoissance qu'il en avoit pouvoit beaucoup l'aider....

NOTE HUITIEME.

Sur le Prince de CELLAMARE et sur ses intrigues.

Il courut beaucoup de bruits sur la découverte du plan de la révolution : voici ce que je sais de plus vrai sur cet objet ; ce fut une affaire de filles, qui nous le découvrit et qui sauva le Régent.

Le Secrétaire de l'Ambassadeur d'Espagne étoit, comme son maître, fort libertin, il voyoit des filles après avoir travaillé sur les affaires d'Etat, et dit un soir chez la Fillon, qui étoit à la tête d'une maison prostituée, qu'il étoit venu ce soir là trop tard, à cause des lettres longues et importantes que devoit porter l'Abbé Porto-Carrero. La Fillon rendit ce propos au Régent, que d'autres indices avoient déjà tenu dans l'attente de quelque révolution, et qui sur le champ envoya des courriers pour qu'on arrêtât l'Abbé.

Extrait d'un Mémoire du temps.

NOTE NEUVIÈME.

COLBERT.

COLBERT est un des Ministres dont les opérations ont le plus influé sur le sort de la France; le Duc de Saint-Simon en parle si peu, que le meilleur moyen de traiter son article est de publier une correspondance originale de ce Ministre avec Mazarin, avec son fils, et quelques mémoires de lui sur l'administration.

On y voit comment Colbert s'éleva; comment il étoit agréable à Mazarin; comment il servoit ce Cardinal.

COLBERT à MAZARIN.

LES bâtimens de Vincennes vont toujours, non pas avec la diligence que je souhaiterois bien, je les presse autant que je puis, j'aurai soin d'y faire établir les faisandiers au

mois d'août prochain. Les veaux sont toujours nourris avec grand soin, mais je crains fort que l'âge ne les fasse maigrir: comme je doute de l'industrie des François pour les bien nourrir, j'ai écrit à Rome que l'on m'envoyât un mémoire de la maniere que l'on éleve les cordolles mongavis dont l'on parle tant, afin de le faire observer pour les nôtres; les poules, poulets, et poulets d'Inde sont en fort bon état; j'espere que Votre Eminence en aura satisfaction, comme aussi des pigeons de voliere; j'ai demandé à M. du Plessis un ordre du Roi aux officiers des eaux et fontaines du Roi, pour visiter dans tous les villages circonvoisins toutes les eaux, et ce que l'on en pourra faire venir dans le parc et dans le château.

J'ai fait cueillir les fruits, et on fait faire des confitures pour la Reine, que je fais mettre dans de grandes tasses de porcelaine, ce qui sera fort propre.

Le même au même.

A Paris, ce 11 mai 1654.

MONSEIGNEUR,

M. de Vendôme avoit pris aujourd'hui pour aller à Fontainebleau, où je devois avoir l'honneur de l'accompagner pour conclure une fois le contract de mariage de M. et de Madame de Mercoeur, et cela sur les paroles réciproques que M. Chapelain et moi nous étions donné réciproquement sur les articles qui étoient en contestation, savoir de la part de Votre Eminence.

Que l'on rayeroit l'article de la dot, et qu'à côté seroient mis ces mots: cet article a été rayé par ordre du Roi, qui a signé de sa main, et fait contresigner par le Secrétaire d'Etat.

Que la donation de Martigues seroit approuvée par préciput.

Et que nonobstant la dite donation, M. et Madame de Vendôme, auroient la faculté de disposer de six cents mille livres entier.

Et de la part de M. de Vendôme, que l'on nous donneroit une renonciation de M. de Beaufort à toute donation du duché de Beaufort, ou piece équivalente, en sorte qu'il n'y puisse avoir aucun droit, sans quoi je me suis toujours déclaré qu'il ne seroit fait aucun accommodement; et ledit sieur Chapelain, sans vouloir s'expliquer du détail qu'il m'a toujours traité d'une pièce secrete dans la maison, et qu'il ne me pourroit déclarer, qu'après que nous serions convenus de tous les autres articles.

Ou que l'on donneroit le change de la principauté de Martigues, avec le duché de Beaufort en bonne forme, du consentement de M. de Beaufort, et qu'au lieu du préciput qui lui est accordé par la donation de ladite principauté de Martigues, l'on donneroit à M. de Mercoeur, aussi par préciput, les terres

de Vendeuil, aussi St. Lambert d'Armetal et Argenton.

Et que M. et Madame de Vendôme ne pourroient disposer par testament ou autrement des six cents mille livres qui lui sont réservés en faveur de l'un de messieurs leurs enfans, au préjudice de l'autre.

Après avoir presque travaillé trois jours consécutifs avec Messieurs les avocats des conseils de la maison de Vendôme et de Votre Eminence, à contester et rédiger par écrit tous ces articles, et qu'aucun de ceux promis de la part de Votre Eminence n'ont été contestés; ceux qui avoient été promis de la part de M. de Vendôme, ont reçu les difficultés qui en suivent.

L'on s'est déclaré ne pouvoir donner le change de la principauté de Martigues avec le duché de Beaufort, qui étoit le plus grand avantage qui peut revenir à M. de Mercoeur de toute cette affaire, parce que M. de Beau-

fort n'a point voulu y consentir, et que M. son père et lui se sont séparés fort mal sur cette difficulté, à ce que l'on dit.

M. et Madame de Vendôme se sont voulu réserver la faculté entiere de disposer des six cents mille livres en faveur de qui bon leur sembleroit : et sur le refus absolu que j'en avois fait, mondit sieur de Vendôme avoit remis à décider ce point avec M. le Tellier, en arrivant à Fontainebleau, à quoi j'avois consenti, même déclarant que c'étoit une clause promise, et qu'il ne trouveroit aucune disposition ici pour être persuadé de ce qu'il desiroit.

Pour l'article du duché de Beaufort, que l'on avoit toujours remis, ce dernier, M. Chapelain, m'a enfin déclaré en secret que le délaissement en donation faite dudit duché, en 1649, sur lequel M. de Beaufort a été reçu Duc et Pair, est une pièce fausse, qui n'a jamais été signée par M. de Vendôme, et qui fut alors fabriquée par M. de Beaufort,

avec un notaire de Paris, pour parvenir au but qu'il avoit d'être fait Duc et Pair; et qu'il retireroit la minute de cet acte, pour me la remettre à main propre, ce qui m'avoit satisfait.

Hier après midi ce discours changea, et me dit que l'on ne pouvoit retirer cette minute sans le consentement de M. de Beaufort, et que l'on travailloit à l'avoir.

Quelques heures après, il me fit connoître que l'on ne pourroit pas avoir le consentement de mondit sieur de Beaufort, et s'efforce de me persuader la nullité de ce delaissement ou donation par soi, sans aucune révocation ni suppression, à quoi ayant résisté et fait voir, avec l'aide des avocats de Votre Eminence, l'importance de cette piece, nous convinmes, de concert avec ledit sieur Chapelain et ses avocats, d'un acte de distraction de M. de Vendôme, de la faculté dudit délaissement, avec obligation d'en faire désister M. de Beaufort, au cas qu'il s'en

voulut prévaloir, ce qui, ayant été refusé par M. de Vendôme, et voulant en remettre encore la décision à Fontainebleau, je me suis dispensé de ce voyage, sachant bien que Votre Eminence ne vouloit point se relâcher de ce point, et que la discussion ne lui en pourroit être que fâcheuse.

Les raisons pour lesquelles nous nous sommes tenus fermes, nonobstant ce que M. Chapelain m'a assuré de la fausseté dudit délaissement, sont :

Que cette fausseté est alléguée par eux et non prouvée, et ne le peut être que très-difficilement par nous, d'autant qu'il est en quelque sorte approuvé par un arrêt du Parlement, et que la signature de M. de Vendôme est très-facile à contrefaire, et de plus que nous serions entièrement à la discrétion de mondit sieur de Vendôme, qui au lieu d'une fausse signature sur cet acte, en pourroit mettre une véritable toutes fois et quantes que bon lui sembleroit.

J'écris amplement de toutes ces choses Votre Eminence, afin que M. de Vendôme allant aujourd'hui à Fontainebleau, comme il l'a résolu, elle fut instruite de tout ce qui se passoit.

Je lui envoye ci-joint les comptes mis en un cahier, de toutes les avances faites de ses deniers pour le service du Roi pendant l'année dernière, qui sont conformes à ceux qu'elle a déjà vus : elle trouvera aussi ci-joints trois mémoires, l'un des avantages que lui peut tirer de tous les comptes de Contacry ; l'autre de ce qui a été à faire pour conclure leurs comptes avec M. Herveau ; et le troisième contient toutes les sommes et deniers qu'elle fournit pendant la campagne 1648 audit sieur Herveau Contacry, et contenant, tant pour ses affaires propres que pour celles du Roi. Je la supplie de voir le tout à son loisir, et de croire que je suis autant que je dois, &c.

COLBERT

COLBERT à MAZARIN.

25 juin 1654.

Je supplie Votre Eminence de me laisser agir au procès pendant au conseil entre Votre Eminence, comme Abbé de Cluny, et les jésuites d'Alsace. Il y a deux ans que les jésuites demandent du temps pour faire venir leurs titres; depuis quatre mois on leur a donné trois remises consécutives, ce n'est que subterfuges pour éviter leur condamnation.

Le même au même.

10 juillet 1654.

Hubert me mande que l'aversion que les matelots ont pour les officiers de la marine d'à présent, et la mauvaise manière d'agir qu'ils pratiquent envers eux, fera grand tort au gouvernement de Votre Eminence, et qu'assurément une bonne partie pourront quitter et aller chercher retraite ailleurs. Ils ont fait jeter un écu sous la porte de chaque

matelot, et prétendu les avoir engagés au service par ce moyen, et les envoyer prendre ensuite par des archers. Je sais bien qu'il faut que le service se fasse; mais quand on ne le fait faire que par la force, il se fait d'une étrange sorte, de la façon que ledit sieur Hubert m'a écrit. Je crois que M. d'Estrades en a fait savoir ses sentimens à Votre Eminence.

Le même au même.

2 août 1654.

L'AMBASSADEUR de Portugal s'est laissé entendre à M. de Guise, qu'il avoit ordre du Roi son maître de conclure la ligue aux premieres conditions, c'est-à-dire, cinq millions de livres en dix ans; ou bien aux dernières qui lui ont été proposées, que les six millions de livres en trois ou cinq ans, si je ne me trompe, en y joignant le mariage pour lequel il doit faire de grandes offres; et si l'on n'accepte aucune de ces conditions, de dépêcher en toute diligence, en Portu-

gal, pour en donner avis. Je verrai le confesseur de l'Ambassadeur, pour tâcher d'en tirer davantage.

Le même au même.

22 août 1654.

M. le Chancelier m'ayant dernièrement fait voir les expéditions d'assemblées contre M. le Cardinal de Retz, me fit un discours ensuite que j'estime important, que Votre Eminence sache à quoi aboutiront ces expéditions, et quelle voie le Roi aura pour pourvoir à l'administration du spirituel. Il me dit donc que l'arrêt du Cardinal, qui ordonne que le Chapitre nommeroit des grands Vicaires, ayant été signifié, si le chapitre....

Le même au même.

22 août 1654.

J'AI vu M. l'Abbé Jonquet et lui ai dit ce que Votre Eminence m'a ordonné touchant le prêtre qui est à la Bastille, ensuite

de la lettre que l'Archevêque en écrit à Votre Eminence. Tout le monde convient ici que l'Archevêque n'est qu'un fripon, et qu'il seroit bien à propos de le chasser.

Le même au même.

16 avril 1655.

Je me suis obligé de dire à Votre Eminence, que non seulement le rapport du premier Président a été mal fait au doyen des chambres, ayant affoibli tout ce qui lui avoit été dit pour l'autorité du Roi, et relevé extraordinairement tout ce qui regardoit le Parlement, s'étant expliqué qu'il espéroit même qu'on leur donneroit quelques-uns des édits à examiner, en sorte qu'il n'y a pas un des Conseillers qui ne dise en toutes les compagnies, que le Roi leur doit faire amende honorable dimanche prochain, en présence des grands du Royaume, mais même tous les Présidents rapportent très-faussement et très-désavantageusement pour Votre Eminence, la conférence d'entre Elle

et eux. Tous les bien-intentionnés ont horreur de la malice de ces gens-là; et se plaignent avec raison et justice que Votre Eminence ne veuille point forcer sa bonté naturelle pour imprimer des marques de crainte dans leurs esprits, qui est la seule voie de les retenir dans le devoir. On croit que le remède présent seroit de faire venir dimanche les Doyens des chambres des enquêtes, outre les Présidents, de leur parler sobrement de la satisfaction que le Roi a du Parlement, et de leur ôter toute espérance de s'assembler, par des termes forts et énergiques.

Le même au même.

17 juillet 1655.

M. le premier Président supplie Votre Eminence d'admettre la résignation ci-jointe du sieur Bertaud, musicien de la chapelle, qui a été blessé, depuis deux jours d'un coup de pistolet, en faveur de son neveu, autre musicien de la chapelle, des deux

petits bénéfices dont ledit Bertaud est pourvu.

Nous avons deux veaux à Vincennes qu'il faut nécessairement manger, parce qu'ils sont trop grands, si Votre Eminence desire qu'on les envoye au lieu où elle sera, elle me le fera savoir, s'il lui plaît; j'y pourrai joindre deux dindonneaux de la ménagerie, des faisandeaux et de gros poulets. Mais la dépense de cette voiture sera bien grande, parce qu'il faut une charette exprès pour cela: si Votre Eminence étoit en lieu fixe, et qu'elle en voulût envoyer une des siennes, nous épargnerions pour le moins quarante écus.

Le même au même.

16 mars 1657.

VOICI un nouvel embarras de nos bleds, plus grand que tous ceux qui se sont présentés jusqu'à présent; je ne doute point que cette matière ne donne beaucoup de déplaisir à Votre Eminence, mais je la supplie

très-humblement de croire que j'ai employé tout mon peu d'industrie et toute mon application, pour surmonter les difficultés, sans toutefois y avoir pu réussir jusqu'à présent. Pour cet effet j'avois donné au sieur Hubert une assez ample instruction de toutes les choses qu'il falloit faire pour les faire passer, et même je lui donnois pouvoir de payer quelqu'un des péages où il trouveroit plus de résistance. Cependant ledit sieur Hubert s'est en allé en Languedoc, et a laissé auprès de ces bleds un commis fort ignorant, auquel il n'a pas même donné cette instruction, ensorte qu'au passage de Valence, les bleds ont été arrêtés par tous les péagers, nonobstant les arrêts du conseil, ordres du Roi, et lettres de cachet aux Gouverneurs et Intendans que j'avois envoyé, ce qui a obligé le sieur Commesson de me dépêcher son fils en poste pour me donner avis de toutes ces difficultés, et pour m'apporter une liste de tous les péages que l'on prétend faire payer depuis Lyon jusqu'en Arles, qui montent à six livres neuf sous par ânée, et y en ayant

trois mille deux cents ânées, cela monteroit à plus de vingt mille livres, ce qui sera une dépense excessive; et comme cela me donne beaucoup de défiance de celui qui les conduit, j'estime qu'il n'y a point d'autre remède que d'envoyer une personne choisie par Votre Eminence, soit un des gentilshommes qui seront dans sa compagnie des Gardes, soit un grand même, qui ait de l'esprit, ou quelque autre personne à qui je donnerai une instruction de tout ce qu'il y auroit à faire, avec des lettres de change pour payer les péages dont l'on ne pourroit se dispenser; il seroit nécessaire en même temps de lui donner des lettres du Roi aux Intendans de Dauphiné et de Languedoc, portant ordre de faire passer lesdits bleds, sans rien payer, et d'y aller même en personne s'il étoit nécessaire, et de mettre sur les bateaux les archers de la prévôté de l'hôtel, qui servent près d'eux, avec ordre de les faire passer de gré ou de force.

Le même au même.

20 mai 1657.

NOUS avons ici, dans l'écurie de Votre Eminence, deux grands limiers, qui nous mangent chacun huit sous par jour. Si Votre Eminence a dessein de les donner ou de les envoyer, il faudroit s'en défaire au plutôt.

Le même au même.

29 mai 1657.

VOTRE Eminence ayant trouvé la dépense du mois d'avril un peu forte, je dois lui dire que les festins de Vincennes au Roi et à la Reine, et ceux de Son Altesse Royale, ont augmenté considérablement la dépense de ce mois. Je sais bien que l'on pourroit apporter quelque plus grand ménage, mais peut-être que l'abondance y étant un peu moins grande, le service y seroit moins agréable à Votre Eminence. Lorsque je serai auprès d'Elle, je lui en ferai voir le détail en

un demi-quart d'heure de temps, quand il lui plaira me l'ordonner.

Le même au même.

8 juin 1657.

Le nommé Chevrier, qui est dans la Bastille, dont Votre Eminence me parla à Vincennes, m'a donné caution qu'il ne parlera plus, et qu'il sera plus sage que par le passé, en sorte que je crois que Votre Eminence peut donner l'ordre pour son élargissement.

Le même au même.

22 juin 1657.

Je ferai les sollicitations que Votre Eminence m'ordonne pour M. l'Ambassadeur d'Angleterre. Pour ce qui est des pieces de la négociation de Munster, Votre Eminence doit être, s'il lui plaît, persuadée que les papiers qu'elle m'a donnés, ont toujours été soigneusement conservés sous la clef, que je

ne me suis pas même confié à mon frère pour vérifier les années 43, 44, 45 et 46, les ayant vérifié moi-même. Mais en un mot Votre Eminence doit tenir pour constant et véritable que c'est une négociation fort importante, y ayant trouvé une infinité de dépêches et de pièces qui manquent, en lisant toutes celles qui y sont; et Votre Eminence verra par la fin une preuve indubitable de ce que je lui dis, vu qu'elle se souvient bien de ne m'avoir donné qu'une malle pleine de ces papiers-là; et lorsqu'elle sera achevée, outre la copie qui avoit été faite, si je trouve tout ce qui manque, je lui rendrai une autre malle aussi grande et aussi pleine que celle qu'elle m'a donnée. Par-là elle connoîtra la vérité de deux choses, l'une que nous lui rendrons la même quantité de papiers qu'elle nous aura donnée; et la seconde, que nous en aurons amassé une autre fois autant.

Le même au même.

4 juillet 1657.

Je fais partir demain une voiture de melons et de fruits, qui arrivera samedi de bonne heure; à la fin de la semaine prochaine j'enverrai un veau.

Le même au même.

8 juillet 1657.

L'abbé Siri m'a rendu les papiers que je lui avois donnés par ordre de Votre Eminence; en même temps il me dit qu'il s'en alloit en Italie avec Monseigneur le Cardinal Antoine. Mais je croyois que ce fut avec la participation et le consentement de Votre Eminence, ce qui m'empêcha de faire réflexion sur ce qu'il me disoit; depuis avoir reçu l'ordre de Votre Eminence, je l'ai fait parler; il se plaint que ce que Votre Eminence lui a donné n'étoit point assuré, et prétend bien savoir qu'il ne le sera de long-

temps; il dit de plus que tous les démêlés qu'il a eu cette année, auxquels il prétend n'avoir point contribué, lui ont donné tant de déplaisir, qu'il avoit pris la résolution de se retirer d'ici. Je puis assurer Votre Eminence que, sans qu'il ait connu qu'elle m'eût ordonné de lui parler, je l'ai fait changer de résolution ; il dit qu'il ne peut pas se dispenser de faire un voyage en Italie pour retirer beaucoup de papiers qu'il y a ; mais il fera un voyage près de Votre Eminence avant que de partir.

Le même au même.

20 octobre 1657.

Les bleds, quoique nouveaux et fort bons, ont attiré dans ce trajet, à cause de la vieillesse des flûtes, une infinité de petites bêtes qui les mangent; j'ai donné ordre qu'on les fit remuer incessamment, pour en chasser cette vermine; mais si cela ne se pouvoit, je supplie Votre Eminence de me faire savoir s'il y auroit inconvénient de les faire tous convertir en farine.

Le même au même.

21 juillet 1657.

Pour le projet du grand dessein que j'ai envoyé, je sais qu'il y aura beaucoup de choses à changer et à corriger; Votre Eminence prendra, s'il lui plaît, la peine de le voir et de considérer à son loisir, pour y employer quelques parties de ses grandes lumières, puisque c'est un dessein qui doit porter son nom dans les siécles avenir.

Le même au même.

4 janvier 1660.

Dans l'éclaircissement que Son Eminence m'a ordonné d'avoir avec M. le Procureur-général, ayant été particulièrement important de pénétrer d'où pouvoient provenir les plaintes qu'il a faites de moi, et la connoissance qu'il a témoigné avoir du mémoire que j'ai envoyé concernant les finances, j'estime devoir mettre par écrit tout ce que

j'ai reconnu et toutes les conséquences que l'on peut tirer sur ce sujet.

Premièrement, il est certain qu'avant son départ pour la Cour, qui fut le 22 septembre, son esprit étoit dans la même assiette qu'il a toujours été à mon égard; c'est-à-dire, me traitant avec beaucoup d'amitié, et moi lui témoignant beaucoup de respect, en sorte qu'il est constant, comme il le paroîtra même par les suites de ce discours, qu'il n'avoit fait aucun dessein de se plaindre de moi lorsqu'il est parti de Paris.

Il est bon d'observer sur ce sujet, que dès lors qu'il fut fait surintendant, au mois de février 1653, je lui demandai une grâce, qui étoit de trouver quelqu'un de ses gens d'affaire qui remboursât à M. de St. Pouange, qui est mon bon parent, et auquel je suis obligé, et à mon père, la finance des greffes de notifications de Champagne, dont le revenu est considérable, mais qui ne leur est pas propre, à cause qu'il faut souvent avoir

recours à des partisans, pour être déchargé de taxe, ce qu'il me promit de faire de bonne grâce, et même témoigna à M. de St. Pouange, que je lui avois demandé cette grâce-là seul, et qu'étant de mes amis autant qu'il l'étoit, il lui pouvoit assurer qu'elle seroit accordée ; et comme je ne lui en avois point parlé depuis, il m'avoit assuré de temps en temps qu'il cherchoit les moyens de faire faire l'achat de ces greffes que je lui avois proposé, sur quoi je l'avois toujours remercié, sans faire de nouvelles instances. Quelques jours avant son départ, il envoya audit sieur de St. Pouange, le tiers du remboursement, ce qui est, à mon avis, une marque certaine qu'il n'avoit pas fait dessein de se plaindre de moi.

Voilà l'état de l'assiette de son esprit à son départ.

L'ayant été voir à son retour, je lui dis que Son Eminence m'avoit ordonné de l'éclaircir sur beaucoup de plaintes qu'il avoit

faites

faites de moi : et ensuite je lui parlai de la conférence avec M. Talon sur l'affaire des prisonniers du parlement, pour le 8 de juillet, et lui dis que je n'avois pas vu M. Talon depuis le 10 septembre; que le dimanche précédent 29 décembre, qu'il m'étoit venu voir, croyant que je dusse partir quelques jours après, et ensuite lui ayant dit qu'il ne devoit jamais appréhender de moi aucune liaison pour lui nuire, il me répartit qu'il étoit bien aise que l'avis qu'on lui avoit donné se trouvât faux, qu'il étoit vrai qu'il avoit fait des plaintes de moi à Son Eminence, mais qu'il les avoit faites de sorte que je ne pouvois pas même m'en plaindre, que servant bien Son Eminence comme je faisois, et Elle ayant autant de confiance en moi, il lui avoit été très-important de bien observer l'état de mon esprit à son égard. Que depuis un an il m'avoit trouvé beaucoup plus froid qu'auparavant; qu'on lui avoit même donné une infinité d'avis de plusieurs discours tenus par M. Herveau, et par d'autres personnes, qu'il savoit plusieurs visites et plusieurs dé-

marches que j'avois faites, qui l'avoient obligé de mettre ces moyens en pratique pour me pénétrer et découvrir si tous les avis qu'on lui donnoit étoient véritables, et qu'enfin il avoit découvert des choses qu'il ne me pouvoit dire, et dont il ne pouvoit douter la vérité: qu'elles lui étoient de telle conséquence qu'elles n'alloient pas moins qu'à lui ôter l'honneur et les biens, qu'il étoit obligé plus que qui que ce soit au monde, au moyen par lequel il l'avoit découvert, et que dans cette extrémité il n'avoit pu prendre d'autre parti que celui de se plaindre à moi, et qu'il étoit bien assuré que je l'aurois fait si j'avois été en sa place, et même que je l'approuverois, s'il ne pouvoit expliquer les causes et les raisons de la conduite qu'il avoit tenu.

Lui ayant témoigné que je m'estimois heureux de l'entendre parler de cette sorte, vu qu'il m'avoit fait paroître le jour de son départ la même amitié qu'il avoit toujours fait, il me répondit qu'il ne savoit pas le plus important lorsqu'il partit, et même que s'il

n'avoit pas été trop avancé dans son voyage lorsqu'il l'apprit, il seroit retourné pour s'éclaircir avec moi, et pour me faire connoître les motifs de sa conduite, ensorte qu'il ne doutoit pas qu'il ne m'eût obligé, ou à révoquer, ou à remédier par quelque autre moyen; et ensuite il me parla des billets de l'Espagne, du dessein de l'administration des finances, par Votre Eminence seule. Et me rapportant ensuite une partie des choses que Votre Eminence lui avoit dites, il me dit qu'elles étoient toutes conformes à ces avis; joint qu'il y en avoit beaucoup qui ne pouvoient venir que de moi.

Il me dit de plus, que peut-être un jour les choses changeroient de face, et que les personnes ne seroient plus en certaines places, s'expliquant comme pour me donner soupçon de quelques-uns de mes domestiques, et qu'en ce cas il me diroit de quelle sorte il avoit eu cet avis. Dans tout cet entretien, il m'a fait connoître en une infinité de rencontres qu'il ne faisoit aucun fonde-

ment sur la liaison de MM. Talon et Herveau, dont ils m'avoient accusé, ne l'ayant fait que pour s'instruire et donner quelque force à son dessein, d'annuller ou de diminuer la force des avis qu'il avoit.

Par tous ses discours, il est aisé de juger que ledit sieur Procureur-général a vu le mémoire dont il est question, qu'il l'a vu pendant ses voyages, et qu'il m'a voulu donner soupçon de quelques-uns de mes domestiques.

La proposition qu'il a faite d'abord à Son Eminence de résilier les baux des généralités, et de n'en laisser que le tiers aux gens d'affaires, en est encore une autre preuve bien forte, sachant très-bien qu'il n'avoit point cette pensée lorsqu'il est parti d'ici, ensorte que le mal que le sieur Herveau a prétendu lui faire en faisant changer Votre Eminence de la résolution qu'elle avoit prise avec lui sur ce sujet, lui a été bien agréable. Et en effet, par l'aveu même dudit

sieur Herveau, il n'a fait aucun effet sur lui.

Il est question d'examiner de quelle voie il s'est pu servir pour voir ce mémoire, et si le soupçon qu'il a voulu me donner est bien fondé, ou bien si le sieur Herveau en a eu connoissance, et s'il l'a pénétré par lui, comme il l'a voulu persuader à Son Eminence.

Non seulement il est très-véritable que ledit sieur Herveau n'en a jamais eu la moindre connoissance, qu'il n'a donné aucun mémoire, et que jamais l'on n'est entré en aucun concert avec lui directement ni indirectement sur ce sujet, mais même ce qui est dit ci-dessus du resiliément des baux des généralités d'une infinité de maximes contraires aux siennes. . . . vu qu'il ne raisonne jamais et ne connoît les finances d'un grand royaume, comme celui-ci, que par la vacillation de la banque, dans laquelle il n'a jamais été bien habile, joint qu'il n'a garde

de conseiller une recherche exacte de tout ce qui s'est fait dans les finances, vu qu'il s'y trouveroit enveloppé. Toutes ces raisons et les discours tenus à Paris par le sieur Procureur-général, font connoître clairement qu'il ne peut pas en avoir rien connu par la voie dudit sieur Herveau.

Il reste à examiner si quelqu'un de mes domestiques m'a trahi, et s'il lui a fait voir. Pour cet effet, il faut savoir,

Que la minute de ce mémoire n'a été commencée que dans le temps que le Procureur-général est parti de cette ville, qui fut le 28 septembre, et qu'il ne fut achevé que le lendemain 29, que pendant tout ce temps-là il a toujours été enfermé sous la clef, dans un arrière-cabinet; que j'enfermai dans le même cabinet Pecon, le 30 septembre et le premier octobre, pour le copier; et qu'il n'en sortit que pour manger; que le premier octobre au soir je retirai la minute et la copie, et je mis cette derniere dans

mon paquet à Son Eminence, qui partit le lendemain 2 octobre.

Il faut observer que le 3, au matin, M. le Procureur-général passa à Poitiers et alla coucher à Verteuil; ensorte que pour être persuadé que la trahison vienne du côté de Pecon, il faudroit que dans le même temps qu'il eut achevé cette copie, il se fût enfermé dans sa chambre, eût fait un mémoire de tout ce qu'il pouvoit se souvenir d'avoir écrit, et l'eût envoyé ensuite par un courier exprès à M. le Procureur-général, ou bien qu'il eût été dire à quelque personne dépendante dudit sieur Procureur-général, tout ce qu'il avoit vu, et qu'ensuite cette personne le lui eût fait savoir par un courier exprès.

Les raisons qui font croire que cette trahison ne vient point de lui, sont sa fidélité que j'ai éprouvée et reconnue en une infinité de rencontres, depuis seize ans qu'il me sert.

Par le discours du Procureur-général, il paroît clairement qu'il a mis depuis long-temps en pratique les moyens dont il s'est servi. Si cela étoit, il auroit fait de grandes gratifications, et il y paroîtroit, ou à la dépense ou à la fortune de Pecon; je ne me suis point apperçu ni de l'un ni de l'autre.

Enfin, après avoir bien examiné les raisons de toutes parts, je ne puis m'empêcher d'être persuadé que le moyen dont il s'est servi est celui des officiers de la poste, c'est-à-dire M. de Nouveau et ses officiers subalternes, avec lesquels j'ai vu fort souvent qu'il a eu des conférences secrètes fort grandes, et je suis persuadé que dans l'envie qu'il avoit de découvrir mes sentimens, il a vu toutes mes lettres depuis le départ de Son Eminence, et que le paquet du premier octobre ayant été trouvé important, lui a été envoyé à Bordeaux, et qu'après l'avoir vu et même copié le mémoire, il l'a laissé passer à Son Eminence, et a recherché les moyens de le

paßer et de diminuer la force de la vérité qui y étoit contenue.

Je suis confirmé dans cette pensée, non-seulement par ce que le Procureur-général m'a fait connoître, par ses discours, qu'il savoit tout ce qui étoit contenu audit mémoire, ce qui ne se pourroit pas si le sieur Pecon m'avoit trahi, parce qu'il n'auroit pu rapporter que ce dont il se seroit souvenu, vu qu'il n'est point sorti de mon cabinet jusqu'à ce que la copie ait été faite.

Davantage, la lettre à laquelle étoit joint ce mémoire, est datée du premier octobre, est partie de Paris le 2 au matin, devoit arriver à Bordeaux le 5 et à Saint-Léon-de-Lus au plus tard le 8; il se trouve que la réponse de Son Eminence n'est point datée, qu'elle m'a été envoyée par un courier de M. de Nouveau, et qu'elle commence par ces mots: „ J'ai vu le mémoire et achevé de le lire un „ moment auparavant que M. le Surinten- „ dant soit arrivé. „ Ce qui fait juger que

la lettre et le mémoire n'ont été rendus que la veille de son arrivée.

Par une autre réponse de Son Eminence du 22 octobre, à Saint-Léon-de-Lus, il est dit au premier article : „ Je vous écrivis hier „ au long par un courrier de M. de Nouveau, „ et ayant pris la précaution que personne „ n'ouvrît le paquet particulier que vous-„ même, je m'assure que Pecon vous l'aura „ envoyé. „ Cet article est en réponse d'une lettre de moi du 12.

Par cet article il paroît que la réponse à la lettre du premier octobre est du 21, et par ce qui est dit ci-dessus, qu'elle n'aura été rendue que le 20.

Ce qui est d'autant plus certain qu'entre ces deux lettres du premier et du 12, il y en a deux autres de moi du 5 et du 8, auxquelles Son Eminence a fait réponse le 16 et le 19, en sorte que Son Eminence témoignant impatience de recevoir ce mémoire,

et même m'ayant dit qu'elle craignoit de ne pas le recevoir avant l'arrivée dudit Procureur-général, il n'y a pas apparence qu'elle ait remis si long-temps, c'est-à-dire depuis le 8 qu'elle devoit l'avoir reçû, jusques au 20, vu qu'elle a fait réponse à deux lettres postérieures, qui n'étoient ni si importantes ni si pressées, les 16 et 19, sans faire mention de ladite lettre.

Toutes ces raisons font voir clairement que la lettre a été retenue un ordinaire tout entier, et que pendant ce temps l'on a eu tout loisir de voir le mémoire et d'en tirer copie.

COLBERT à MAZARIN.

A Nevers ce 28 octobre 1659.

JE reçus hier à desir les dépêches de Votre Eminence du 20 de ce mois, auxquelles je ferai double réponse, celle-ci servira, s'il lui plaît, pour ce qui concerne le discours fait par M. le Procureur-général, et ce mé-

moire que j'ai envoyé à Votre Eminence.
Il est vrai, Monseigneur, que j'ai entretenu une amitié assez étroite avec lui depuis les voyages que je fis en 1650 avec Votre Eminence, et que je l'ai continuée depuis, ayant toujours eu beaucoup d'estime pour lui, et l'ayant trouvé un des hommes du monde le plus capable de bien servir Votre Eminence, et de la soulager dans ses grandes affaires, dont elle est surchargée; cette amitié a continué pendant tout le temps que M. de Servien a eu sa principale autorité dans ses finances; et souvent j'ai expliqué à Votre Eminence même la différence que je faisois de l'un à l'autre, mais dès lors que, par le partage que Votre Eminence fit en 1655, toute l'autorité des finances fut tombée entre les mains dudit sieur Procureur-général, et que par succession de temps je vins à connoître que sa principale maxime n'étoit pas de fournir, par économie et par ménage, beaucoup de moyens à Votre Eminence pour étendre la gloire de l'Etat; et qu'au contraire il n'employoit les moyens que cette grande

charge lui donnoit, qu'à acquérir des amis de toute sorte et à amasser, pour ainsi dire, des matieres pour faire réussir, à ce qu'il prétendoit, tout ce qu'il auroit voulu entreprendre, et même pour se rendre nécessaire; et en un mot qu'il a administré les finances avec une profusion qui n'a point d'exemple; à mesure que je me suis apperçu de cette conduite, à mesure notre amitié a diminué. Mais il a eu raison de dire à Votre Eminence que je me suis souvent ouvert à lui, et que je lui ai même donné quelques conseils, par ce que, pendant tout ce temps-là, je n'ai laissé passer aucune occasion de lui faire connoître, autant que cette matière le pouvoit permettre, combien la conduite qu'il tenoit, étoit éloignée de ses propres avantages, qu'en administrant les finances avec profusion, il pouvoit peut-être amasser des amis et de l'argent, mais que cela ne se pouvoit faire qu'en diminuant l'estime et l'amitié que Votre Eminence avoit pour lui, au lieu qu'en suivant ses ordres, agissant avec ménage, économie, lui rendant compte exact de tout, il pourroit

multiplier à l'infini, l'amitié, l'estime et la confiance qu'elle avoit en lui, et que sur ce fondement il n'y avoit rien de grand dans l'Etat, et pour lui et pour ses amis, à quoi il ne pût parvenir. Quoique j'eusse travaillé inutilement jusqu'en 1657, lorsqu'il chassa Delorme, je crus que c'étoit une occasion très-favorable pour lui faire changer de conduite; aussi redoublai-je mes diligences et mes persuasions, lui faisant connoître qu'il pouvoit rejeter toutes les profusions passées sur le sieur Delorme, pourvu qu'il changeât de conduite, lui exagérant fortement tous les avantages qu'il pouvoit tirer de cette favorable conjoncture. Je ne me contentai pas de faire toutes ces diligences, je sollicitai encore M. Chamu, pour lequel je sais qu'il a estime et respect, de se joindre à moi, l'ayant trouvé dans les mêmes sentimens. Je fus persuadé quelque temps qu'il suivroit mon avis, et pendant tout ce temps notre amitié fut fort rechauffée; mais depuis, l'ayant vu retomber plus fortement que jamais dans les mêmes désordres, insensiblement je me

suis retiré, et il est vrai qu'il y a quelque temps que je ne lui parle plus que des affaires de Votre Eminence, parce que je suis persuadé qu'il n'y a rien qui le puisse faire changer; mais il est vrai qu'il n'y a rien que j'aye tant souhaité et que je souhaite tant, que ledit sieur Procureur-général pût quitter ces deux mauvaises qualités, l'une de l'intrigue, et l'autre de l'horrible corruption dans laquelle il s'est plongé, parce que si ses grands talens étoient séparés de ces deux grands défauts, j'estime qu'il seroit très-capable de bien servir Votre Eminence.

Quant à ma liaison avec M. Hervéau et M. Talon, dont il a parlé à Votre Eminence, je ne saurois lui desirer un plus grand bien et un plus grand avantage que d'être éloigné de toutes liaisons, et de ne pas l'être autant que je le suis, étant fortement persuadé, et par inclination naturelle, et par toutes sortes de raisonnemens, que la seule liaison que l'on puisse et que l'on doive avoir, ne consiste qu'à bien servir son maî-

tre, et que toutes les autres ne font qu'embarrasser. Mais je serois d'esprit à chercher des liaisons, la dernière personne avec qui je les voudrois faire, ce seroit avec M. Herveau, pour lequel je n'ai jamais pu concevoir aucune estime. Pour M. Tallon, il est vrai que j'ai beaucoup d'estime pour lui, et que je l'ai vu trois fois cet été à Vincennes chez lui et à mon logis; mais aussi est-il vrai que j'ai cru qu'il étoit peut-être bon pour le service du Roi, et pour la satisfaction de Votre Eminence, de garder avec lui quelques mesures pour le faire souvenir dans les occasions qui se peuvent présenter des protestations qu'il m'a souvent faites, de bien servir le Roi et Votre Eminence, pourvu qu'on lui fasse savoir dans les occasions ce que l'on desire de lui, avouant lui-même qu'il peut quelquefois se tromper.

Pour ce qui est de la connoissance que le dit sieur Procureur-général a témoigné avoir du mémoire que j'ai envoyé à Votre Eminence, je puis lui dire avec assurance que s'il

s'il le sait, il a été bien servi par les officiers de la poste, avec lesquels je sais qu'il a de particulières habitudes, n'y ayant que Votre Eminence, celui qui la transcrit et moi, qui en ayent eu connoissance, et ne pouvant pas douter du soin de celui qui l'a transcrit, y ayant seize ans qu'il me sert avec fidélité, en une infinité de rencontres plus importantes que celle-ci. Ce mémoire n'a été fait sur aucun qui m'ait été donné par le sieur Herveau, duquel je n'en ai jamais voulu recevoir, ne l'estimant pas assez habile homme pour bien pénétrer une affaire et pour dire la vérité. Ce que Votre Eminence trouvera de bon dans ce mémoire vient d'elle-même, n'ayant fait autre chose que de rédiger par écrit une petite partie des belles choses que je lui ai entendues dire sur le sujet de l'économie des finances. Pour ce qui est rapporté du fait de la conduite du Sur-intendant, Votre Eminence sait tout ce que l'on peut en dire, et je suis bien assuré qu'il n'y a personne en France qui souhaite plus que moi que sa conduite soit réglée,

en sorte qu'elle plaise à Votre Eminence et qu'elle puisse se servir de lui.

Quant à tous les discours que le sieur Herveau a fait, et que ledit sieur Procureur-général m'attribue en commun, et qu'il dit savoir de la source, je crois bien qu'il le sait dudit sieur Herveau, parce qu'il a été espion de lui, mais je ne suis pas garant de l'impudence de cet homme-là, avec lequel j'ai toujours agi avec beaucoup de retenue, m'étant apperçu, dans une infinité de rencontres, qu'il se laisse souvent emporter à dire même tout ce qu'il avoit appris de Votre Eminence.

Si dans ce discours, et dans le mémoire que j'ai envoyé à Votre Eminence, la vérité n'y paroît sans aucun fard, déguisement, envie de nuire, ni autres fins indiscretes, de quelque nature que ce soit, je ne demande pas que Votre Eminence ait jamais aucune créance en moi; et il est même impossible qu'elle la puisse avoir, parce que je suis

assuré que je ne puis jamais lui exposer la vérité plus à découvert, et plus dégagée de toutes passions, et outre que Votre Eminence le découvre assez par le discours même, si elle considère que je ne souhaite la place de personne, que je n'ai jamais témoigné d'impatience de monter plus haut que mon emploi, lequel j'ai toujours estimé, et estimé infiniment plus que tout autre, puisqu'il me donne plus d'occasions de servir personnellement Votre Eminence, et que d'ailleurs si j'avois dessein de tirer des avantages d'un Sur-intendant, je ne pourrois en trouver un plus commode que celui-là; ce qui paroît assez clairement à Votre Eminence, par l'envie qu'il lui a fait paroître de vouloir bien vivre avec moi: Votre Eminence jugera, dis-je, assez facilement, qu'il n'y a eu d'autre motif que la vérité, et ses ordres qui m'ont obligé de dire ce qui est porté par le mémoire; et que les discours du sieur Herveau n'ont aucun rapport avec ce qui me regarde en cela.

Quant à l'envie qu'il a fait paroître à Votre Eminence même, de vouloir bien vivre avec moi, il n'y aura pas grande peine, parce que, ou il changera de conduite, ou Votre Eminence agréera celle qu'il tient, ou Votre Eminence l'excusera, par la raison de la disposition présente des affaires, et trouvera peut-être que ses bonnes qualités doivent balancer, et même emporter ses mauvaises; en quel cas que ce soit, je n'aurai pas de peine à me conformer entièrement à ce que je reconnoîtrai être des intentions de Votre Eminence, lui pouvant protester devant Dieu qu'elles ont toujours été et seront toujours les régles des mouvemens de mon esprit.

Réponse de MAZARIN à COLBERT.

JE vous écrivis hier au long sur diverses choses, par un courier de M. de Nouveau, et ayant pris la précaution que personne n'ouvrît un paquet particulier que vous-même, je m'assure que Picon vous l'aura en-

voyé comme il est. Je veux aussi espérer que votre voyage sera court et que cette lettre vous trouvera de retour à Paris. J'ai fait, ce me semble, ce que je devois avec M. le Sur-intendant dans la conjoncture présente, et je suis satisfait de la maniere qu'il m'a parlé et de la maniere dont je suis convenu qu'il en useroit à l'avenir, lui ayant déclaré que je voulois être informé, même dans mon absence, des moindres petites choses, ce qu'il m'a solemnellement promis, et non-seulement de vouloir bien vivre avec vous, mais de rechercher votre amitié et en faire des avances, et avoir en vous la derniere confiance, vous faisant part de toutes choses comme il pouvoit le faire à moi-même; je vous prie donc de le voir lorsqu'il arrivera à Paris, et de faire ce qui pourra dépendre de vous, afin qu'il connoisse que rien n'est capable de vous empêcher de vivre avec lui avec une sincère amitié, puisqu'outre l'estime que vous faites de sa personne, vous savez que je le desire ainsi, et que j'ai toute confiance en sa personne; je

vous prie de vous bien acquitter de tout ceci, car il importe au service, et vous me ferez plaisir.

Herveau n'est pas encore arrivé, et il y a vingt-trois jours qu'il est parti de Paris. Il seroit à souhaiter qu'il fût aussi habile qu'il a de la bonne volonté pour moi, mais malaisément on le peut espérer.

Au reste je n'ai qu'à approuver tout ce que vous avez fait à l'égard de Neuvi, et des diligences pour attraper Annery et Crequy, lesquels il faut qu'ils ayent perdu l'esprit, puisque lors même que les armées se retirent en quartier d'hiver, il parle de faire monter à cheval la noblesse, sans considérer, que si le royaume fût révolté, le Roi auroit assez de force pour le réduire.

J'espére que Dieu permettra à la fin qu'ils soient châtiés, et en tous cas il y a apparence qu'ils passent de méchantes nuits, étant galopés comme ils le sont. Je crois que

le Comte d'Harcourt sera ici demain, témoignant vouloir tout de bon prendre une conduite agréable à Sa Majesté, et qui efface le passé. Je me servirai utilement de la copie que vous m'avez envoyée, après que j'aurai entretenu ledit Comte, lequel sera d'autant plus obligé à la bonté du Roi, voyant qu'il y avoit de quoi le punir, et qu'au lieu de cela je me suis employé pour le rétablir dans l'honneur de la bienveuillance du Roi.

Je suis obligé de vous découvrir quelque chose du sieur Teron, qui vous fera peine comme elle me l'a fait à moi extraordinairement, c'est que lui ayant écrit de ne rendre aucune lettre à ma niéce en cas qu'on lui en adressât pour cet effet, non seulement il me répondit fort froidement là-dessus, me disant qu'il faudroit qu'il s'éloignât, sous quelque prétexte, de la Rochelle, mais il a communiqué en grande confiance ma lettre à ma niéce, lui témoignant grand déplaisir de l'ordre que je lui donnois; et ainsi un commerce qui étoit tout-à-fait cessé,

après les efforts que j'avois fait pour cela, jusques à demander mon congé au Roi, en résolution de quiter tout et me mettre en un vaisseau avec mes nièces pour m'en aller où je pourrois, s'il ne se rompoit, il est sur le point de se renouer plus que jamais par les soins dudit Teron, lequel, en un mot, a prétendu faire une grande fortune par ce moyen, s'étant laissé allé aux flateries qu'il a reçues de deux personnes qui savoient ce commerce. A présent la personne qui est à Toulouse saura l'ordre que j'ai donné à Teron, et elle en sera au désespoir; Dieu veuille que cela ne produise quelque grand inconvénient, car je ne vous saurois assez dire à quel point toutes choses sont disposées pour cela, et tout ce que Teron a mis dans l'esprit de ma nièce, la flattant au dernier point, et la considérant comme le principal instrument pour son élévation auprès des autres personnes. Enfin, il s'est laissé emporter de l'ambition, et le jugement et la considération de mon service eussent été des liens trop foibles pour le retenir; je ne

vous puis dire davantage ; remettant le détail à la voix vive ; espérant que dans six semaines ou deux mois vous pourrez faire un tour à Toulouse. Ce de quoi je vous conjure présentement, c'est de n'en rien témoigner audit Teron, par quelques raisons que ce puisse être, car vous me mettriez en d'étranges embarras, vous protestant que cette affaire est peut-être la plus délicate que j'aye eu de ma vie, et qui m'a donné plus d'inquiétude ; je vous charge donc de n'en rien faire pénétrer, et de ne vous dispenser de cela en aucune façon, quand même vous seriez persuadé de bien faire.

NOTE DIXIÈME.

Sur COLBERT, sur son fils et sur la manière dont son père le formoit.

Instruction de M. de COLBERT pour M. son fils.

JE le prie de faire ensorte que ce soit la fin de mes instructions, et qu'enfin je voye quelques fruits et quelque soulagement de tant de peines et d'application que je me donne depuis dix ans.

L'ordre que j'ai tenu depuis deux mois entiers, que je fais toute la marine, lui doit servir d'une derniere instruction, la plus claire, la plus précise et la plus intelligible de toutes celles que je lui ai donné jusqu'à présent.

Il voit, par tout ce qui a été fait pendant

ces deux mois, la diligence et l'expédition, le peu d'embarras que cette diligence donne, le temps qui reste pour penser, résoudre et expédier les choses plus importantes, et enfin combien peu de temps occupe toute la marine, et combien il en reste pour toutes les autres choses qui sont à faire.

Il doit observer combien de fois je vois, lis et relis toutes les dépêches et expéditions.

Je lis d'abord les dépêches des ports, j'en lis les extraits, je fais mes réponses en marge, fort amples, et même presque toutes sont écrites mot à mot. J'en lis et corrige les expéditions.

Je fais un grand et ample extrait, pour le lire au Roi, et je relis encore au Roi toutes les expéditions faites. C'est cette répétition fréquente de lectures et d'applications qui imprime fortement dans mon esprit toutes les matieres, ce qui me donne la grande facilité que j'ai d'en parler. Outre cela, il n'y

a point d'état ni de mémoire qui vienne des ports que je ne voye et que je n'examine avec soin, et duquel je ne tire le fruit que je me suis proposé, quand j'ai établi tous les ordres et réglemens de marine.

Il résulte de tout ceci, que si mon fils ne se donne cette application et cette diligence pour prendre tout le temps qui lui est nécessaire pour faire des études particulières des réglemens de marine et de tous les ordres qui ont été donnés, il est impossible qu'il puisse devenir habile homme.

Quoique les mémoires qu'il a fait sur tout ce que j'ai fait depuis deux mois et demi soient bons, il ne peut trop y faire réflexion et trop l'étudier, parce qu'il connoîtra par là une très-grande quantité d'affaires importantes négligées depuis sept à huit ans, relevées et achevées, et cela en peu de temps, et sans embarras, au contraire me restant beaucoup de temps pour mes autres affaires et même pour mes promenades, je ne rem-

plirai pas ici tout ce qui a été fait, parce que le mémoire qu'il a fait est assez précis, mais je suis bien aise de lui dire en peu de mots tout ce qu'il doit observer pour continuer cette conduite, qui lui donnera beaucoup de soulagement et de facilité s'il veut s'appliquer à la suivre, savoir :

Expédier toutes les lettres et dépêches au jour même qu'elles arrivent, ou le lendemain au plus tard, sans interruption pour quelque cause que ce soit.

Voir et tirer le fruit de tous les états, papiers et mémoires qui y sont joints.

Bien prendre l'esprit de ces mémoires, pour tenir la main à ce qu'on les envoye toujours, et demander tous les nouveaux que l'on estimera nécessaires pour conserver et augmenter le bon ordre qui est établi dans la marine.

Suivre exactement tout ce que j'ai fait pour

la lecture des dépêches, les extraits, les réponses, retirer les expéditions avec un très-grand soin, faire les extraits pour le Roi et relire à Sa Majesté.

Il faut observer seulement que mon fils doit faire les dépêches de sa main et les relire avec un très-grand soin, pour se former un stile clair et intelligible, et qu'en relisant il se mette toujours en la place de celui à qui il écrit, pour connoître s'il entendra bien clairement les ordres qu'il donne.

J'estime que ce point est le plus important, parce que c'est celui auquel il manque le plus.

Il faut qu'il relise tant de fois les réglemens de marine, qu'il se les rende familiers et qu'il les sache par coeur.

Qu'il mette ensemble tout ce qui doit être imprimé ensuite, et qu'il en prenne soin.

Il faut chercher le réglement des saluts dont les Rois se servent.

Il faut achever les tables des projets des dépenses de marine de l'année 1674, aussitôt que les projets seront venus des ports, pour les faire régler par le Roi.

Observer en cela la différence de la paix ou de la guerre, penser à régler ensuite les armemens de l'année prochaine.

Il faut que cela soit résolu dans le mois de décembre, pour mettre en mer les vaisseaux à la fin de février, tant en levant qu'en ponant.

Faire régler lui-même l'état des galères, et résoudre les voyages qu'elles feront, pour régler en même temps l'extraordinaire, tenir soigneusement la main, que tout ce qui a été écrit pour les achats des marchandises, achats en trois années de tout ce qui est nécessaire pour bien garnir les magasins, ouvrages et bâtimens des arsenaux.

Entretien des soldats, des quatre premiers officiers, sur quarante-huit vaisseaux, école d'hydrographie et du canon.

Fonctions de tous les officiers, matelots et soldats de vingt-sept vaisseaux, tarif de construction, décharge du trésorier de la marine, et généralement sur tous les ordres généraux des galères et de la marine qui ont été donnés, s'exécutent avec soin.

Les Parois, les couleurs des pavillons au premier et flamme. Donner une application toute entière à la terrée des constructions.

Voir et examiner les rapports des officiers.

Faire et régler les termes dont on se servoit dans tous les ports de cette terrée, afin que l'on puisse, par l'uniformité des termes, parvenir plus facilement à former cette terrée.

Tirer les mémoires de toutes les fonctions des officiers de plusieurs endroits.

De

De M. le vice-Amiral et de M. de Quisnes et de tous les ports ; entretenir toujours à fond tous les officiers de marine, pour tirer tout ce que chacun d'eux peut avoir de connoissances, pour s'en former une parfaite de la marine.

Prendre soin tous les trois mois de régler, d'écrire, et se faire rendre compte de tous les articles généraux, école du canon, d'hydrographie, enrolement des matelots, radoub des vaisseaux et autres.

Faire un travail particulier sur l'enrollement des matelots, et le faire vérifier tous les ans, et examiner en particulier celui de Rochefort, voir tout ce que j'ai écrit sur cela et m'en rendre compte.

Mettre un garde-magasin public à Toulon.

Régler les officiers de la pointe de la marine promptement.

Prendre soin d'arrêter les états de dépense de la marine et des galeres, promptement et diligemment, jusqu'à ce qu'ils soient ar-

rêtés jusques en 1677, et ensuite ne laisser passer aucune année sans les arrêter.

Pour le surplus du travail de la charge, il faut de l'application et de la diligence, et se mettre fortement dans l'esprit, ou l'on languira toujours dans un état de peu de stile et de considération dans le monde, si l'on ne commence tout de bon à s'appliquer et à mettre plus de temps à examiner les affaires que l'on doit rapporter devant le Roi.

NOTE ONZIÈME.

Cardinal d'Estrées, sa correspondance de Rome, sur le Conclave.

RÉCIT DES FUNÉRAILLES DU PAPE,

Envoyé à M. le Marquis de Villars, par M. le Cardinal d'Estrées.

Le Pape mourut la nuit du 27 au 28, avec les mêmes sentimens de piété et de résignation qu'il avoit témoigné pendant sa maladie et dans tout le reste de sa vie.

On porta le lendemain au soir son corps, de Monte-Cavallo, avec le cortége et la cérémonie accoutumée, dans la chapelle Pauline du Vatican. Le lendemain on le mit dans l'église de Saint-Pierre, et l'on continue les obséques et les fonctions ordinaires dans ces rencontres.

Le sacré collége a confirmé dans sa charge l'ancien gouverneur de Rome, que quelque cabale tâchoit d'ôter: et le gouvernement du conclave a été donné au prélat Borghèse, fils du Prince de ce nom. Hier M. le Prince de Monaco alla faire son compliment au sacré collége, et après lui M. l'Ambassadeur de Venise fit la même chose. M. le Cardinal de Bouillon n'ayant pu se trouver à l'assemblée, parce qu'il étoit un peu incommodé, le Cardinal Stecialol, plus ancien après lui, répondit aux discours de ces Ambassadeurs.

Le soir on enterra le Pape dans l'église de Saint-Pierre, et ses seuls créatures avec les trois Cardinaux qui ont été ses Ministres. M. Troch, évêque de Pavie, homme de qua-

lité, riche et de mérite, qui étoit malade depuis quelque temps, est mort deux jours après Sa Sainteté. On tient pour sûr qu'il étoit un des réservés in-petto.

Le Cardinal Sacchek eut hier une nouvelle attaque de ses vapeurs accoutumées. On dit qu'il étoit mieux aujourd'hui.

M. le Cardinal de Médicis est arrivé ici aujourd'hui à une heure après midi.

LETTRE de M. le Cardinal d'Estrées à M. le Marquis de Villars.

Du Conclave le 16 octobre 1700.

PAR votre lettre du 2 octobre vous ne me mandez rien, Monsieur, touchant votre retour en France. Cependant on m'écrit de Paris que vous y reviendrez bientôt. De la maniere dont vous m'avez écrit sur le séjour que vous faites présentement à Vienne, il me semble que je peux vous faire un compliment sur votre prompt départ; le mien ne sera pas retardé, si je peux, après l'élection du Pape. Quoique le lieu où je suis,

me dispense d'une réponse, je ne veux pas manquer de vous remercier de votre lettre. En vérité, dans ces premiers jours, nos occupations sont si grandes, par le commerce que l'on a au-dedans et au-dehors, qu'à peine peut-on sauver quelques heures pour le manger et le dormir.

La situation de ce conclave est difficile par bien des raisons, et j'aurois besoin, pour m'y conduire, de plus d'habileté et même d'expérience que je n'en ai; car il ne ressemble point aux autres. Nos ennemis se servent du traité de partage pour inspirer au collége de précipiter tout et de finir promptement l'élection. Il ne convient ni à nous ni à lui qu'on marche avec cette rapidité.

Nous attendons dans cinq ou six jours M. le Cardinal le Camus, et huit ou dix après M. le Cardinal de Noailles. M. le Cardinal de Bouillon se conduit avec beaucoup de modestie, et, s'il a quelque pratique secrete, les dehors sont fort respectueux à l'égard du Roi C'est, Monsieur, tout ce que je peux vou

dire jusqu'à cette heure, en attendant que les suites de l'affaire que nous traitons me donnent lieu de vous en apprendre davantage. On ne peut être avec plus de vérité et de passion que je suis, Monsieur, très-parfaitement, votre très-véritable, &c.

Le même au même.

De Rome le 28 novembre 1700.

J'AI reçu, Monsieur, la lettre qu'il vous a plû de m'écrire du 13 de ce mois. Elle m'a trouvé, grâces à Dieu, hors du conclave. Vous aurez déjà su le jour de l'élection et l'enthousiasme avec lequel tout le collége y a couru. Il ne lui a pas manqué une voix : il y en eut quarante-cinq : des Cardinaux tous plus vieux que lui, tous les papables, dont le nombre étoit fort grand, se sont rendus sans combattre : et si nous n'avions suspendu quatre jours la conclusion de cette affaire, pour faire voir qu'on ne pouvoit la terminer sans que l'Ambassadeur du Roi n'eût déclaré ses intentions, et conserver le respect dû à sa couronne, ce sujet d'ailleurs étant

agréable à Sa Majesté, la chose auroit commencé et fini en douze heures : mais la bienséance et la réputation, que MM. les Cardinaux de la Maison d'Autriche n'ont pas ménagées, nous obligea de faire suspendre l'action du Conclave jusques aux réponses de M. de Monaco. Cette conduite a été approuvée dans le public ; et, quoique contredite sourdement par quelques Cardinaux qui croyoient qu'on blessoit la liberté de l'élection, elle a été soutenue jusques au bout. Je vis le Pape avant-hier. Il témoigna beaucoup de reconnoissance pour le concours de notre nation, prescrite en des termes si obligeans par Sa Majesté. Vous vous serez bien apperçu, Monsieur, dans la cour où vous êtes, combien ce sujet lui aura été agréable, et vous m'obligerez de m'en mander quelque chose. Nous connoissions ceux qu'elle souhaitoit passionnément et nous avons su les éviter. Il est extrêmement engagé à ne souffrir point ses parens auprès de lui, et a poussé l'abolition du népotisme au-delà des bornes. La bulle d'Innocent XI y a été mise. Le lende-

main de cette élection un courrier dépêché de Florence nous apporta la nouvelle à quatre heures de nuit, de l'acceptation solemnelle du testament du feu Roi d'Espagne et des préparatifs du prompt voyage du nouveau Roi. Cette nouvelle est venue à l'Ambassadeur d'Espagne, dont ce Ministre et les Espagnols qui sont ici sont transportés de joie.

Nous n'avons encore rien reçu de notre Cour; et je suis surpris qu'il n'ait pas été dépêché un courrier à M. de Monaco, tant sur cette affaire que sur celle arrivée au palais Vaini. Je crois voir d'ici la douleur et les regrets que cause où vous êtes un si grand événement et qui paroît sans reméde pour la maison d'Autriche. J'espère que si vous ne partez pas encore de Vienne, vous m'en ferez savoir quelques particularités. Je vous supplie, Monsieur, de me croire toujours de toute mon ame, votre &c.

Fin des Notes du Tome I de l'Histoire des hommes illustres.

OEUVRES COMPLETTES DE LOUIS DE SAINT-SIMON.

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ASIATIC

TOME DIXIEME.

HISTOIRE DES *HOMMES ILLUSTRES* DES RÈGNES DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV. JUSQU'A LA MORT DE L'AUTEUR.

Tome II.

Avertissement.

On a publié en France à différentes reprises des anecdotes sans liaison ni ordre tirées du dépôt des affaires étrangères et qu'on a intitulées *Mémoires du duc de St. Simon*, 3 voll. avec 4 voll. de supplément.

Dans le depôt des affaires étrangères se trouvent en effet onze volumes in-folio de mémoires manuscrits ou imprimés que le Duc de Saint-Simon avoit rassemblés et réunis pêle-mêle et sur lesquels il devoit composer les mémoires de son tems.

Les soi-disants Mémoires du Duc de Saint-Simon en 7 voll. in-8. sont l'extrait, même infidèle de 8 voll. in-4. qu'avoit extrait l'abbé de Voisenon: cet extrait de l'abbé de Voisenon étoit lui-même un Extrait des onze volumes in-fol. déposés au bureau des affaires étrangères et les onze voll. in-fol. sont, non les Mémoires originaux du Duc de Saint-Simon, mais simplement les matériaux de ces Mémoires que nous offrons aujourd'hui au public.

On trouve chez les mêmes Libraires

OEUVRES POSTHUMES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE *en 15 voll. in-8. et un vol. de Supplément.* Seconde édition imprimée sur beau papier et en beaux caractères; prix 32 livres broché, et sur papier vélin 90 liv.

Cette édition originale dans laquelle on a rétabli tous les passages supprimés ou altérés par l'ancien ministère est la seule complette qu'il faut se garder de confondre avec les contrefaçons infidèles et vicieuses.

OEUVRES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE, publiées du vivant de l'auteur; servant à completter la collection des Oeuvres de ce grand roi, *en 4 voll. in-8.* Prix 16 liv. br. et sur papier vélin 30 liv.

OEUVRES
COMPLETTES
DE
LOUIS DE SAINT-SIMON,

Duc et Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi et de la Toison d'or, etc. etc.

Pour servir à l'Histoire des cours de Louis XIV, de la Régence et de Louis XV.

Avec des Notes, des Explications et des Additions à la fin de chaque volume, extraites des Correspondances et des portefeuilles de l'auteur et de plusieurs Princes et Seigneurs ses contemporains.

TOME DIXIEME.

A STRASBOURG

chez J. G. TREUTTEL, Libraire

et se trouve A PARIS

chez ONFROY, Libraire, rue St. Victor n°. 11.

1791.

TABLE

des personnages illustres des regnes de Louis XIV et Louis XV dont l'Auteur a tracé le caractère et les principaux traits de la vie dans le second Tome de ce Dictionnaire.

F.

Fénelon. 1
Feuillade, (duc de la) . 34
Feuquieres. 38
Fleury, (le cardinal) . . 39
Frédéric III, Voyez Tome III *Prusse.*
Fronsac, (le duc de) . 61

G.

Gamaches, (l'abbé de) . 65

pag.

Gesvres, (le duc de) . . . 67
Guillaume III, roi d'Angleterre. 69

H.

Harlay, premier président du parlement. . . 73
Heinsius, grand pensionnaire. 83
Hesse-Darmstadt, (le prince de) 86
Horn, (le comte de) . . 89
Humieres. . . . 96

J.

Jacques II, roi d'Angleterre. 99
Janson, (le cardinal) . . 105
Jesuites, (les) 106

L.

Lausun, (le duc de) . . 120
Lorges, (le duc de) . . 169

page
Louis XIII. 173
Luxembourg, (le duc de) 180
Luxembourg, (le maréchal de) 199

NOTES ET ADDITIONS.

I. *Sur* Fénelon.
Extrait des manuscrits d'un auteur contemporain. Comparaison de ce prélat à Bossuet. 205
II. Fleury.
Anecdotes sur la cour pendant le ministère du cardinal de Fleury. 206
III. *Sur* Fleuriau d'Armenonville. 216
IV. *Sur le duc de* Fronsac, *depuis maréchal de Richelieu.* 217
V. *Sur le card. Tencin.* Guerin. 236
VI. *Sur le comte de* Horn. 241
VII. *Sur le maréchal d'*Huxelles. 246

page
VIII. *Sur* Guerin de Tencin, *cardinal.* 252
IX. *Sur les* Finances *de France à la fin du ministère de M. le Duc, pere de M. le prince de Condé.* 262

HOMMES
ILLUSTRES
DES REGNES DE LOUIS XIV ET LOUIS XV.

FÉNELON.

Mr. de Brias, archevêque de Cambrai, venoit de mourir, et le Roi avoit donné ce grand bénéfice à l'abbé de Fénelon, précepteur des enfans de France.

Ce Brias étoit archevêque quand le Roi prit Cambrai; c'étoit un très-bon gentilhomme flamand, qui avoit fait très-bien pour l'Espagne pendant le siége, et aussi bien pour la France aussitôt après. Il le promit au Roi avec une franchise qui lui plut, et qui toujours depuis fut si bien soutenue de l'effet, qu'il s'acquit une considération bien marquée de

la part du Roi et de ses ministres, qui tous le regrettèrent, et son diocèse infiniment. Il n'en étoit presque jamais absent; il le visitoit en vrai pasteur, et en faisoit toutes les fonctions avec assiduité; il étoit grand aumônier, libéral aux troupes, et prêt à servir tout le monde. Il avoit une bonne, grande et forte table tous les jours; il l'aimoit et en faisoit grand usage, en bonne compagnie, et à la flamande, et s'en levoit souvent à la moindre demande d'une personne même du peuple qui l'envoyoit chercher pour se confesser à lui, et dont il s'acquittoit en vrai apôtre.

Fénelon étoit un homme de qualité qui n'avoit rien, et qui se sentant beaucoup d'esprit, et de cette sorte d'esprit insinuant et enchanteur avec beaucoup de talents, de grâces, et du savoir, avoit aussi montré au commencement beaucoup d'ambition, ayant frappé long-temps à toutes les portes sans les pouvoir faire ouvrir.

Piqué contre les jésuites, où il s'étoit adressé comme aux maîtres des grâces de son état, et rebuté de ne pouvoir prendre avec eux, il se

tourna aux jansénistes pour se dépiquer, par l'esprit et par la réputation qu'il se flattoit de tirer d'eux, des dons de la fortune qui l'avoit méprisé. Il fut un temps assez considérable à s'initier, et parvint après, à être des repas particuliers que quelques importans d'entre eux faisoient alors une ou deux fois par semaine chez la duchesse de Brancas.

Je ne sais s'il leur parut trop fin, ou s'il espéra mieux ailleurs qu'avec gens avec qui il n'y avoit rien à partager que des plaies; mais peu à peu sa liaison se refroidit, et à force de tourner autour de Saint-Sulpice, il parvint à y en former une, dont il espéra mieux. Cette société de prêtres commençoit à percer, et d'un séminaire d'une paroisse, elle commençoit à s'étendre et à gagner quelque célébrité; mais l'ignorance, la petitesse des pratiques, le défaut de toute protection et le manque de sujets de distinction en aucun genre, leur inspiroit encore une obéissance aveugle pour Rome et pour toutes ses maximes, un grand éloignement de tout ce qui passoit pour jansénisme, et une dépendance

des évêques qui les fit successivement désirer dans beaucoup de diocèses. Ils parurent un milieu très-utile aux prélats, qui craignoient également la cour sur les soupçons de doctrine, et la dépendance des jésuites qui les arrêtoient sous leur joug, dès qu'ils s'étoient insinués chez eux, ou les perdoient sans ressource, de manière que ces Sulpiciens s'étendirent fort promptement.

Il n'y avoit assurément personne parmi eux qui pût entrer en comparaison avec l'abbé de Fénelon, de sorte qu'il trouva là de quoi primer à l'aise, et se faire des protecteurs qui eussent intérêt à l'avancer, pour en être protégés à leur tour. Sa piété qui se faisoit à tout, et sa doctrine qu'il forma sur la leur en abjurant tout bas ce qu'il avoit pu contracter d'impur parmi ceux qu'il abandonnoit; les charmes, les yeux, la douceur, l'insinuation de son esprit, le rendirent à cette congrégation nouvelle un ami cher, et lui y trouva ce qu'il cherchoit depuis long-temps, des gens à qui se rallier, et qui pussent et voulussent le porter. En attendant les occasions, il les

cultiva avec grand soin, sans toutefois être tenté de quelque chose d'aussi étroit pour ses vues, que de se mettre parmi eux, et cherchoit toujours à se faire des connoissances et des amis. C'étoit un esprit coquet, qui, depuis les personnes les plus puissantes, jusqu'à l'ouvrier et au laquais, cherchoit à être goûté et vouloit plaire, et ses talens de ce genre secondoient parfaitement ses désirs.

Dans ce temps-là peu connu encore, il entendit parler de madame Guyon, qui a fait depuis tant de bruit dans le monde, qu'elle y est trop connue pour que je m'arrête sur elle en particulier. Il la vit; leur esprit se plut l'un à l'autre; leur coeur s'amalgama, et je ne sais s'ils s'entendirent bien clairement dans ce système et cette langue nouvelle qu'on vit éclore d'eux dans les suites; mais ils se le persuadèrent, et la liaison se forma entre eux; quoique plus connue que lui alors, elle l'étoit peu néanmoins encore, et leur union ne fut point aperçue, parce que personne ne prenoit garde à eux, et Saint-Sulpice même l'ignora.

Le duc de Beauvilliers devint gouverneur des enfans de France, sans y avoir pensé ; comme malgré lui il avoit été fait chef du Conseil royal des finances, à la mort du maréchal de Villeroy, par l'estime et la confiance du Roi ; elle fut telle, qu'excepté Moreau, que de premier valet de garde-robe il fit valet-de-chambre de monseigneur le duc de Bourgogne, il laissa au duc de Beauvilliers la disposition entière des précepteurs, sous-gouverneurs, et de tous les autres domestiques de ce jeune Prince, quelque résistance qu'il y fit. En peine de choisir un précepteur, il s'adressa à Saint-Sulpice où il se confessoit depuis long-temps, et qu'il aimoit et protégeoit fort : il y avoit déjà ouï parler de l'abbé de Fénelon avec éloge : ils lui vantèrent sa piété, son esprit, son savoir, ses talens ; enfin ils le lui proposèrent. Il le vit, il en fut charmé, il le fit précepteur ; il le fut à peine, qu'il comprit de quelle importance il étoit pour sa fortune de gagner entièrement celui qui venoit de le mettre en chemin de la faire, et le duc de Chevreuse son beau-frère, avec qui il n'étoit qu'un, et qui tous

deux étoient au plus haut point de la confiance du Roi et de madame de Maintenon. Ce fut là son premier soin, auquel il réussit tellement au-delà de son espérance, qu'il devint très-promptement le maître de leur coeur et de leur esprit, et le directeur de leurs ames.

Madame de Maintenon dînoit, de règle, une et quelquefois deux fois par semaine à l'hôtel de Beauvilliers ou de Chevreuse, en cinquième, entre les deux soeurs et les deux maris, avec la clochette sur la table, afin de n'avoir point de valets autour d'eux, et de causer sans contrainte. C'étoit une situation qui tenoit toute la cour à leurs pieds, et où Fénelon fut enfin admis. Il eut auprès de madame de Maintenon presque autant de succès qu'il en avoit eu auprès des deux Ducs. Sa spiritualité l'enchanta. La cour s'aperçut bientôt du pas de géant de l'heureux abbé, et s'empressa autour de lui. Mais le désir d'être libre et tout entier à ce qu'il s'étoit proposé, et la crainte encore de déplaire aux Ducs et à madame de Mainte-

non, dont le goût alloit à une vie particulière et fort séparée, lui fit faire bouclier de modestie et de ses fonctions de précepteur, et le rendit encore plus cher aux personnes seules qu'il avoit captivées, et qu'il avoit tant d'intérêt de retenir dans cet attachement. Parmi ses soins il n'oublia pas sa bonne amie madame Guyon. Il l'avoit déjà vantée aux deux Ducs et enfin à madame de Maintenon. Il la leur avoit même produite, mais comme avec peine et pour des momens, comme une femme toute à Dieu, et que l'humilité et l'amour de la contemplation et de la solitude retenoient dans les bornes les plus étroites, et qui craignoit surtout d'être connue. Son esprit plut extrêmement à madame de Maintenon; ses réserves, mêlées de flatteries fines, la gagnèrent. Elle voulut l'entendre sur des matières de piété : on eut peine à l'y résoudre; elle sembla se rendre aux charmes et à la vertu de madame de Maintenon, et des filets si bien préparés la prirent.

Telle étoit la situation de Fénelon lorsqu'il devint archevêque de Cambrai, et qu'il

acheva de se faire admirer pour n'avoir pas fait un pas vers les grands bénéfices, et qu'il rendit en même temps une belle abbaye qu'il avoit eue lorsqu'il fut fait précepteur, et qui, jusqu'à Cambrai, fut sa seule possession. Il n'avoit eu garde de chercher à se les procurer; la moindre étincelle d'ambition auroit détruit tout son édifice, et de plus ce n'étoit pas Cambrai qu'il souhaitoit. Peu à peu il s'étoit approprié quelques brebis d'intrigues du petit troupeau que madame Guyon s'étoit fait, et qu'il ne conduisoit pourtant que sous la direction de cette prophétesse; la duchesse de Mortemart, soeur des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, madame de Morstein, fille de la première, mais surtout la duchesse de Béthune, étoient les principales. Elles vivoient à Paris, et ne venoient guère à Versailles qu'en cachette et pour des momens, lorsque, pendant les voyages de Marly, où Mr. le duc de Bourgogne n'alloit pas encore, ni par conséquent son gouverneur, madame Guyon faisoit des échappées chez ce dernier, et y faisoit des instructions à ces dames. La comtesse de Guiche, fille aînée de M. de

Noailles, qui passoit sa vie à la cour, se déroboit tant qu'elle pouvoit pour profiter de cette manie; Léchelle, et Dupuis gentilhomme de la manche de Mr. le duc de Bourgogne ; y étoient aussi admis, et tout cela se passoit avec un secret et un mystère qui donnoit un nouveau sel à ses faveurs.

Cambrai fut un coup de foudre pour ce petit troupeau ; il voyoit l'archevêque de Paris menacer ruine; c'étoit Paris qu'ils vouloient tous, et non Cambrai, qu'ils considéroient avec mépris comme un diocèse de campagne, dont la résidence, qui ne se pouvoit éviter de temps en temps, les priveroit de leur pasteur. Paris l'auroit mis à la tête du clergé, et dans une place de confiance, immédiate et durable, qui auroit fait compter tout le monde avec lui, et qui l'eût porté dans une situation de tout ôser avec succès pour madame Guyon et la doctrine, qui se tenoit encore dans le secret entre eux. Leur douleur fut donc profonde, de ce que le reste du monde prit pour une fortune éclatante, et la comtesse de Guiche en fut outrée,

jusqu'à ne point pouvoir cacher ses larmes. Le nouveau Prélat n'avoit pas négligé les Prélats qui faisoient le plus de figure, qui de leur côté regardèrent comme une distinction d'être approchés de lui. Saint-Cyr, ce lieu si précieux et si peu accessible, fut le lieu destiné à son sacre (*); les enfans de France en furent spectateurs; madame de Maintenon y assista avec sa petite et étroite cour intérieure, personne d'invité, et portes fermées à l'empressement de faire sa cour.

Fénelon réussissoit ainsi de plus en plus auprès de madame de Maintenon; mais Godet, évêque de Chartres, qui tenoit à elle par les liens les plus intimes, étoit, sans qu'on pût s'en aviser, fort en état de l'écarter. Evêque-diocésain de Saint-Cyr, directeur unique de cette maison, et par-dessus de la favorite, ses moeurs, ses devoirs épiscopaux, sa doctrine, tout étoit irréprochable; n'allant à Paris que peu souvent, et alors, logé au

(*) M. de Meaux, le dictateur alors de l'épiscopat et de la doctrine, fut celui qui le sacra.

séminaire de Saint-Sulpice, il se montroit très-rarement à la cour, et comme un éclair: il ne voyoit madame de Maintenon qu'à Saint-Cyr; mais par lettres il se dédommageoit, et faisoit par lettres ce qu'il vouloit; personne ne se fut douté que ce Prélat obscur osât poursuivre Fénelon. Devenu puissant par les faveurs de sa pénitente, son extérieur étoit celui d'un cuistre, et sa longue figure mal-propre, décharnée et toute sulpicienne, son air niais, ses liaisons avec les plus plats cagots, persuadoient chacun qu'il étoit peu redoutable, surtout à l'aimable et vertueux Fénelon; qui, à toutes les vertus d'un prélat éclairé, vertueux et courtisan, joignoit tout l'extérieur d'un caractère incomparable.

Godet en fut jaloux; et voyant surtout la nouvelle spiritualité de madame Guyon si bien goûtée de madame de Maintenon, et craignant de se voir culbuté par l'archevêque de Cambrai, il se résolut de mettre à la poursuite de ce Prélat adorable tout ce qu'il y avoit de prêtres obscurs, courts de savoir, mais turbulens, que, par le moyen de Saint-

Sulpice et autres de cette trempe, il pourroit avoir en sa disposition. Et voyant, depuis quelque temps, madame Guyon établie à Saint-Cyr, où elle étoit goûtée, et où elle formoit des prosélytes, il résolut de ne pas perdre de temps pour en venir à l'exécution. Déjà elle couchoit à Saint-Cyr, elle y formoit un petit troupeau tout à part du reste de la maison, avec ses maximes particulières, et un langage inconnu de spiritualité rafinée, qui parut différent de tout ce qu'on pensoit, et qui augmenta les soupçons, la jalousie, et parut fort étrange à M. de Chartres.

Ce Prélat n'étoit donc rien moins que ce que M. de Cambrai s'en étoit figuré; il étoit profond théologien; il avoit de la fermeté, et, ce qui étoit le plus surprenant dans un homme qui avoit été mal élevé et n'étoit jamais sorti de la profondeur de son métier, il étoit tel pour la cour et pour le monde, que les plus fins courtisans auroient eu de la peine à le suivre, et auroient eu à profiter de ses leçons; mais c'étoit en lui un talent enfoui pour les autres, parce qu'il ne s'en

servoit jamais sans un vrai besoin. Son désintéressement et sa piété les retranchoient presque tous, et madame de Maintenon, au point où il en étoit avec elle, suppléoit à tout. Dès qu'il eut le vent de cette doctrine étrangère, il fit en sorte d'y faire admettre deux dames de Saint-Cyr, sur l'esprit et le discernement desquelles il pouvoit compter, et qui pourroient faire impression sur madame de Maintenon. Il les choisit surtout parfaitement à lui, et les instruisit bien; ces nouvelles prosélytes parurent d'abord ravies et puis enchantées; elles s'attachèrent plus que personne à leur nouvelle Directrice, qui, sentant leur esprit et leur réputation dans la maison, s'applaudit d'une conquête qui lui applaniroit ce qu'elle se proposoit; elle s'attacha donc aussi à gagner entièrement ces filles, elle en fit ses plus chères disciples, elle s'ouvrit à elles comme aux plus capables de profiter de sa doctrine et de la faire goûter dans la maison. Elle et M. de Cambrai, qu'elle instruisoit de ses progrès, triomphoient, et le petit troupeau exultoit. M. de Chartres, par le consentement duquel madame Guyon étoit

entrée à Saint-Cyr, et y étoit devenue maîtresse extérieure, la laissa faire; il la suivoit de l'oeil; ses fidelles lui rendirent un compte exact de tout ce qu'elles apprenoient en dogmes et pratiques. Il se mit bien au fait de tout, il l'examina avec exactitude; et quand il crut qu'il étoit temps, il éclata. Madame de Maintenon fut étrangement surprise de tout ce qu'il lui apprit de sa nouvelle école, et plus encore de ce qu'il lui en prouva par la bouche de ses affidées, et par ce qu'elles avoient mis par écrit. Madame de Maintenon interrogea d'autres écolières; elle vit par leurs réponses, que plus ou moins instruites, et plus ou moins admises dans la confiance de leur nouvelle maîtresse, tout alloit au même but, et que ce but et le chemin étoient fort extraordinaires. La voilà bien en peine, puis en grand scrupule. Elle se résolut à parler à M. de Cambrai; celui-ci, qui ne soupçonnoit pas qu'elle fût si instruite, s'embarrassa et augmenta les soupçons. Tout-à-coup madame Guyon fut chassée de Saint-Cyr, et on ne s'appliqua plus qu'à effacer, jusqu'aux moindres traces, ce qu'elle y avoit enseigné.

On y eut beaucoup de peine; elle en avoit charmé plusieurs, qui s'étoient véritablement attachées à elle et à sa doctrine ; et M. de Chartres en profita pour faire sentir tout le danger de ce poison, et pour rendre M. de Cambrai, qui n'agissoit que de la meilleure foi du monde, fort suspect. Un tel revers, et si peu attendu, l'étourdit, mais il ne l'abattit point. Il paya d'esprit, d'autorités mystiques, de fermeté sur ses étriers. Ses amis principaux le soutinrent. M. de Chartres, content de s'être solidement affermi dans l'esprit et la confiance de madame de Maintenon, ne voulut pas pousser si fort de suite un homme si soutenu; mais sa pénitente, piquée d'avoir été conduite sur le bord du précipice, se refroidit de plus en plus pour M. de Cambrai, et s'irrita de plus en plus contre madame Guyon. On sut qu'elle continuoit à voir sourdement du monde à Paris, on le lui défendit sous de grandes peines. Elle se cacha davantage; mais sans pouvoir se passer de dogmatiser bien en cachette, ni son petit troupeau de se rassembler autour d'elle, par parties, en différens lieux. Cette conduite,

qui

qui fut éclairée, lui fit donner ordre de sortir de Paris. Elle obéit, mais incontinent s'y revint cacher dans une petite maison obscure du faubourg St.-Antoine. L'extrême attention avec laquelle elle étoit suivie, fit que ne la dépistant de nulle part, on ne douta pas qu'elle ne fût rentrée dans Paris; où, à force de chercher, on la soupçonna où elle étoit, sur le rapport des voisins des mystères, sans lesquels cette porte ne s'ouvroit point. On voulut être éclairci. Une servante qui portoit le pain et les herbes fut suivie de si près, qu'on entra avec elle. Madame Guyon fut trouvée et conduite à la Bastille sur le champ, avec ordre de l'y bien traiter, mais avec les plus rigoureuses défenses de la laisser voir, écrire ni recevoir des nouvelles de personne. Ce fut un coup de foudre pour M. de Cambrai et pour ses amis, et pour le petit troupeau qui ne se réunit pas davantage.

Un autre contre-temps contraria aussi la fortune et les opinions de M. Fénelon; car on mettoit tout en mouvement pour lui nuire, et on poursuivit jusqu'à la mort un

disciple de sa doctrine. Un arrêt du parlement de Dijon fit, dans l'année 1698, grand bruit à ce sujet. Il fit brûler le curé de Seurre, convaincu d'abominations, et particulièrement des erreurs de Molinos, et fort ami de madame Guyon. Cela vint fort mal en cadence avec la réponse de M. de Cambrai, aux *Etats d'oraison* de M. de Meaux, qui n'eut ni le succès, ni les applaudissemens qu'avoit eu ce livre, et qu'il conserva toujours.

Quant au physique de Fénelon, ce prélat étoit un grand homme maigre, bien fait, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sortoient comme un torrent, et une physionomie telle que je n'en ai vu qui y ressemblât, et qui ne se pouvoit oublier quand on ne l'auroit vu qu'une fois. Elle rassembloit tout, et les contraires ne s'y combattoient pas. Elle avoit de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaieté; elle sentoit également le docteur, l'évêque et le grand-seigneur; ce qui y surnageoit, ainsi que dans toute sa personne, c'étoit la finesse, l'esprit, les grâces, la décence et surtout la

noblesse. Il falloit faire un effort pour cesser de le regarder. Tous ses portraits sont parlans, sans toutefois avoir pu attraper la justesse de l'harmonie qui frappoit dans l'original, et la délicatesse de chaque caractère que ce visage rassembloit.

Ses manières y répondoient dans la même proportion, avec une aisance qui en donnoit aux autres, et cet air et ce bon goût qu'on ne tient que de l'usage de la meilleure compagnie et du grand monde, qui se trouvoit répandu de soi-même dans toutes ses conversations; avec cela il avoit une éloquence naturelle, douce, fleurie, une politesse insinuante, mais noble et proportionnée, une élocution facile, nette, agréable, un air de clarté, de netteté pour se faire entendre dans les matières les plus embarrassées et les plus obscures; avec cela un homme qui ne vouloit jamais avoir plus d'esprit que ceux à qui il parloit, qui se mettoit à la portée de chacun sans le faire jamais sentir, qui les mettoit à l'aise, et qui sembloit enchanter, de façon qu'on ne pouvoit le quitter, ni s'en défendre, ni ne

pas chercher à le retrouver. C'est ce talent si rare, et qu'il avoit au dernier degré, qui lui tint ses amis si étroitement attachés toute sa vie, malgré sa chute, et qui, dans sa dispersion, les réunissoit pour se parler de lui, pour le regretter, pour le désirer, pour se tenir à lui de plus en plus comme les Juifs pour Jérusalem, et soupirer après son retour, et l'espérer toujours comme ce malheureux peuple attend encore et soupire après le Messie. C'est aussi par cette autorité de prophète qu'il s'étoit acquis sur les siens, qu'il s'étoit accoutumé à une domination qui, dans sa douceur, ne vouloit point de résistance. Aussi n'auroit-il pas souffert long-temps de compagnon, s'il fût revenu à la cour, et entré dans ce conseil qui fut toujours son grand but ; et une fois ancré et hors du besoin des autres, il eût été bien dangereux, non seulement de lui résister, mais de n'être pas toujours pour lui dans la souplesse et dans l'admiration.

Retiré dans son diocèse, il y vécut avec la piété et l'application d'un pasteur, avec

l'art et la magnificence d'un homme qui n'a renoncé à rien, qui se ménage tout le monde et toutes choses. Jamais homme n'a eu plus que lui la passion de plaire, et au valet autant qu'au maître. Jamais homme ne l'a portée plus loin avec une application plus suivie, plus constante, plus universelle. Jamais homme n'a plus entièrement réussi.

Cambrai est un lieu de grand abord et de grand passage. Rien d'égal à la politesse, au discernement, à l'agrément avec lesquels il recevoit tout le monde. Dans les premières années on l'évitoit, il ne couroit après personne. Peu à peu les charmes de ses manières lui rapprochèrent un certain gros. A la faveur de cette multitude, plusieurs de ceux que la crainte avoit écartés, mais qui désiroient aussi jeter des semences pour d'autres temps, furent bien aises des occasions de passer à Cambrai; de l'un à l'autre tous y coururent. A mesure que Mr. de Bourgogne parut figurer, la cour du Prélat grossit; et elle en devint une effective, aussitôt que son disciple fut devenu dauphin. Le nombre de gens qu'il

avoit accueillis, la quantité de ceux qu'il avoit logés chez lui passant par Cambrai, les soins qu'il avoit pris des malades et des blessés, qu'en diverses occasions on avoit portés dans sa ville, lui avoient acquis le coeur des troupes. Assidu aux hôpitaux et chez les moindres officiers, attentif aux principaux, en ayant chez lui en nombre, et plusieurs mois de suite jusqu'à leur parfait rétablissement, vigilant en vrai pasteur au salut de leurs ames, avec cette connoissance du monde qui les savoit gagner, et qui en engageoit beaucoup à s'adresser à lui-même, et il ne se refusoit pas au moindre des hôpitaux qui vouloit aller à lui; ce qu'il suivoit comme s'il n'eût point eu d'autres soins à prendre. Il n'étoit pas moins actif au soulagement corporel; les bouillons, les nourritures, les consolations des dégoûts, souvent encore les remèdes, sortoient en abondance de chez lui; et, dans ce grand nombre, un ordre et un soin, que chaque chose fût du meilleur en sa sorte, qui ne se peut comprendre. Il présidoit aux consultations les plus importantes : aussi est-il incroyable jusqu'à quel point il devint l'idole des gens de guerre,

et combien son nom retentit jusqu'au milieu de la cour.

Ses aumônes, ses visites épiscopales, réitérées plusieurs fois l'année, et qui lui firent connoître par lui-même à fond toutes les parties de son diocèse, la sagesse et la douceur de son gouvernement, ses prédications dans la ville et dans les villages, la facilité de son accès, son humanité avec les petits, sa politesse avec les autres, ses grâces naturelles qui rehaussoient le prix de tout ce qu'il faisoit et disoit, le firent adorer de son peuple; et les prêtres, dont il se déclaroit le père et le frère, et qu'il traitoit tous ainsi, le portoient tous dans leur coeur. Parmi tant d'ardeur de plaire, et si générale, rien de bas, rien de commun, d'affecté, de déplacé; toujours en convenance à l'égard d'un chacun chez lui, abord facile, expédition prompte et désintéressée, un même esprit, inspiré par le sien, en tous ceux qui travailloient sous lui dans ce grand diocèse; jamais de scandale, ni rien de violent contre personne, tout en lui et chez lui dans la plus grande décence; ses matinées se

passoient en affaires du diocèse; comme il avoit le génie élevé et pénétrant, qu'il y résidoit toujours, qu'il ne se passoit point de jour qu'il ne réglât ce qui s'y présentoit, c'étoit chaque jour une occupation courte et légère; il recevoit après qui le vouloit voir, puis il alloit dire la messe, il y étoit prompt; c'étoit toujours dans sa chapelle, hors les jours qu'il officioit, ou que quelque raison particulière l'engageoit à l'aller dire ailleurs. Revenant chez lui il dînoit avec la compagnie toujours nombreuse, mangeoit peu, et peu solidement; mais demeuroit long-temps à table pour les autres, et les charmoit par l'aisance, la variété, le naturel, la gaieté de sa conversation, sans jamais descendre à rien qui ne fût digne d'un évêque et d'un grand-seigneur. Sortant de table il demeuroit peu avec la compagnie; il l'avoit accoutumée à vivre chez lui sans contrainte, et à n'en pas prendre pour elle; il entroit dans son cabinet, il alloit faire des visites ou se promener à pied hors de la ville. Il aimoit fort cet exercice et l'allongeoit volontiers; et s'il n'y avoit personne de ceux qu'il logeoit, ou quelque

personne distinguée, il prenoit quelque grand-vicaire ou quelqu'autre ecclésiastique, s'entretenoit avec ceux du diocèse, de matières de piété ou de savoir; souvent il y mêloit des parenthèses agréables. Les soirs, il les passoit avec ce qui logeoit chez lui, soupoit avec les principaux de ces passages d'armées quand il en arrivoit, et alors sa table étoit servie comme le matin; il mangeoit encore moins qu'à dîner, et se couchoit toujours avant minuit. Quoique sa table fût magnifique et délicate, et que tout chez lui répondît à l'état d'un grand-seigneur, il n'y avoit rien néanmoins qui ne sentît l'odeur de l'épiscopat et de la règle la plus exacte. Parmi la plus honnête et la plus douce liberté, lui-même étoit un exemple toujours présent, mais auquel on ne pouvoit atteindre; partout un vrai prélat, partout un grand-seigneur; partout encore l'auteur de Télémaque. Jamais un mot sur les affaires; quoique ce soit qui pût être requis, ni qui sentît le moins du monde, bassesse, regrets, flatterie; jamais rien ne put seulement laisser soupçonner, ni ce qu'il avoit été, ni ce qu'il pouvoit être encore. Parmi tant de grandes

parties, un grand ordre dans ses affaires domestiques et une grande règle dans son diocèse, mais sans petitesse, sans pédanterie, sans avoir jamais importuné personne d'aucun état sur la doctrine.

Les jansénistes étoient en paix profonde dans le diocèse de Cambrai, et il y en avoit grand nombre. Ils s'y taisoient, et l'archevêque aussi à leur égard. Il eut été à désirer pour lui qu'il eût laissé ceux de dehors dans le même repos : mais il tenoit trop intimement aux jésuites, et il espéroit trop d'eux pour ne leur pas donner ce qui ne troubloit pas le sien. Il étoit aussi trop attentif à son petit troupeau choisi, dont il étoit le coeur, l'ame, la vie et l'oracle, pour ne pas leur donner de temps en temps la pâture de quelques ouvrages qui couroient entre leurs mains avec la dernière avidité, et dont les éloges retentissoient. Il fut rudement réfuté par les jansénistes; et il est vrai de plus que le silence en matière de doctrine auroit convenu à l'auteur, si solennellement condamné, du livre des maximes des Saints; mais l'ambition

n'étoit rien moins que morte. Les coups qu'il recevoit des réponses des jansénistes, lui devenoient de nouveaux mérites auprès de ses amis, et de nouvelles raisons aux jésuites de tout faire et de tout entreprendre pour lui procurer les rangs et les places d'autorité dans l'Eglise et dans l'Etat, à mesure que les temps orageux s'éloignoient, que ceux de son Dauphin approchoient, quoique caché sous une mesure qui certainement lui devoit coûter.

Le célèbre Bossuet, évêque de Meaux, n'étoit plus, ni le Godet, évêque de Chartres. La constitution avoit perdu le cardinal de Noailles, et le père le Tellier devenu tout-puissant et confesseur du Roi, étoit totalement à lui, ainsi que l'élixir du gouvernement des jésuites, et la société entière faisoit profession de lui être attachée, depuis la mort du P. Bourdaloue, du P. Gaillard et de quelques autres principaux qui lui étoient opposés, qui en retenoient d'autres, et que la politique des supérieurs laissoit agir pour ne pas choquer le Roi ni madame de Maintenon

contre tout le corps ; mais ces temps étoient passés, et tout ce formidable corps lui étoit enfin réuni.

Le Roi, en deux ou trois occasions depuis peu, n'avoit pu s'empêcher de le louer. Il avoit ouvert ses greniers aux troupes dans un temps de cherté, et où les munitionnaires étoient à bout, et il s'étoit bien gardé d'en rien recevoir, quoiqu'il en eût tiré de grosses sommes en le vendant à l'ordinaire. On peut juger que ce service ne demeura pas enfoui, et ce fut aussi ce qui fit hasarder de nommer son nom au Roi. Le duc de Chevreuse avoit enfin osé l'aller voir et le recevoir une autre fois à Chaulnes, et on peut juger que ce ne fut pas sans s'être assuré que le Roi le trouvoit bon.

Fénelon, enfin rendu aux plus flatteuses et aux plus hautes espérances, laissa germer cette semence d'elle-même ; mais elle ne put venir en maturité : la mort si peu attendue du Dauphin l'accabla ; et celle du duc de Chevreuse, qui ne tarda pas après, aigrit cette profonde plaie. La mort du duc de Beauvilliers la rendit incurable et l'atterra. Ils

n'étoient qu'un coeur et qu'une ame; et quoiqu'ils ne se fussent jamais vus depuis l'exil, Fénelon le dirigeoit de Cambrai, dans les plus petits détails. Malgré sa profonde douleur de la mort du Dauphin, il n'avoit pas laissé d'embrasser une planche dans ce naufrage. L'ambition surnageoit à tout, se prenoit à tout. Son esprit avoit toujours plu à Mr. le duc d'Orléans. M. de Chevreuse avoit cultivé et entretenu entre eux l'estime et l'amitié. Après tant de pertes et d'épreuves, ce Prélat étoit encore homme d'espérances; il ne les avoit pas mal placées: on a vu les mesures que les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers m'avoient engagé de prendre pour lui auprès de ce prince, et qu'elles avoient réussi de façon que les premières places lui étoient destinées, et qu'on lui en avoit fait passer l'assurance par ces deux Ducs, dont la piété s'intéressoit si vivement à lui, et qui étoient persuadés que rien ne pouvoit être si utile à l'Eglise, ni si important à l'Etat, que de le placer au timon du gouvernement; mais il étoit arrêté qu'il n'auroit que des espérances; sa foible complexion ne put résister à tant

de soins et de traverses; la mort du duc de Beauvilliers lui donna le dernier coup. Il se soutint quelque temps par effort de courage, mais ses forces étoient à bout; les eaux, ainsi qu'à Tantale, s'étoient trop persévérément retirées du bord de ses lèvres, toutes les fois qu'il croyoit y toucher, pour y éteindre l'ardeur de la soif. Il fit un court voyage de visites épiscopales, il versa dans un endroit fort dangereux; personne ne fut blessé, mais il vit tout le péril, et eut dans sa foible machine toute la commotion de cet accident. Il arriva à Cambrai; la fièvre survint, et les accidens tellement coup sur coup, qu'il n'y eut plus de remède; mais sa tête fut toujours libre et saine. Il mourut à Cambrai, le septieme jour de cette année 1715, au milieu des regrets intérieurs, et à la porte du comble de ses désirs. Il savoit l'état touchant du Roi; il savoit ce qui le regardoit après lui; il étoit déjà consulté du dedans et courtisé du dehors, parce que le goût du soleil levant avoit déjà percé; il y étoit porté par le zèle infatigablement actif de son petit troupeau, devenu la portion d'élite du grand parti de la constitu-

tion, par la haine des anciens ennemis de l'archevêque de Cambrai, qui ne l'étoient pas moins de la doctrine des jansénistes, qu'il s'agissoit de tolérer, à grande peine qu'elle avoit été depuis son P. Molina, de rendre triomphante, maîtresse et unique.

Que de puissans motifs de regretter la vie! et que la mort est amère dans des circonstances si parfaites et si à souhait de tous côtés! toutefois il n'y parut pas. Soit amour de la réputation, qui fut toujours un objet auquel il donna toute préférence; soit grandeur d'ame, qui méprise enfin ce qu'elle ne peut atteindre; soit dégoût du monde si continuellement trompeur pour lui, et de sa figure qui passe et qui alloit lui échapper; soit piété ranimée par un long usage, et ranimée peut-être par ces tristes, mais puissantes considérations, il parut insensible à tout ce qu'il quittoit, et uniquement occupé de ce qu'il alloit trouver, avec une tranquillité, une paix qui n'excluoit que le trouble; et qui embrassoit la pénitence, le détachement, le soin unique des choses spirituelles et de son

diocèse : enfin, une confiance qui ne faisoit que surnager à l'humanité et à la crainte ; dans cet état il écrivit au Roi une lettre, sur le spirituel de son diocèse, qui ne disoit pas un mot sur lui-même ; qui n'avoit rien que de touchant, et qui ne convînt, au lit de la mort, à un grand évêque. La sienne, à moins de soixante-cinq ans, munie des sacremens de l'Eglise, au milieu des siens et de son clergé, peut passer pour une grande leçon à ceux qui survivoient, et pour laisser des grandes espérances de celui qui étoit appelé. La consternation, dans tous les Pays-bas, fut extrême. Il y avoit apprivoisé jusqu'aux armées ennemies, qui avoient autant et même plus de soin de conserver ses biens que les nôtres. Leurs généraux et la cour de Bruxelles se piquoient de le combler d'honnêtetés et des plus grandes marques de considération ; et les protestans pour le moins autant que les catholiques. Les regrets furent donc sincères et universels dans toute l'étendue des Pays-bas. Ses amis, surtout son petit troupeau tombèrent dans l'abyme de l'affliction la plus amère. A tout prendre, c'étoit un bel esprit

et

et un grand homme. L'humanité rougit pour lui que ses moeurs ayent jamais été soupçonnées; son attachement pour madame Guyon a été le plus pur; il est mort après en avoir été le martyr, sans qu'il ait jamais été possible de l'en séparer. Malgré la fausseté notoire de toutes ses prophéties, elle fut toujours le centre où il aboutit dans ce petit troupeau, et l'oracle suivant lequel Fénelon vécut et conduisit les autres. Si je me suis un peu étendu sur ce personnage, la singularité de ses talens, de sa vie et de ses diverses fortunes, la figure et le bruit qu'il a fait dans le monde, m'ont entraîné, persuadé aussi que je ne devois pas moins au feu duc de Beauvilliers, pour un ami et un maître qui lui fut si cher, et pour montrer que ce n'étoit pas merveille qu'il en fût aussi si enchanté, lui qui avec sa candeur n'y vit jamais que la piété la plus sublime, et qui n'y soupçonna pas même l'ambition. Tout étoit si bien et exactement compassé chez M. de Cambrai, qu'il mourut sans devoir un sou, et sans nul argent (*).

(*) Voyez encore sur l'archevêque de Cambrai, livre XII, § XVII.

FEUILLADE. (DUC DE LA)

COMME chacun partoit pour se rendre aux différentes armées, le duc de la Feuillade passa un jour par Metz pour aller à celle d'Allemagne, et s'y arrêta chez l'évêque, frère de feu son père, qui étoit tombé en enfance et qui étoit fort riche. Il jugea à propos de se nantir, et demanda les clés de son cabinet et de ses coffres; et sur le refus que les domestiques lui en firent, il les enfonça bravement, et prit trente mille écus en or, beaucoup de pierreries, et laissa l'argent blanc. Le Roi, d'ailleurs de longue main fort mécontent des débauches et de la négligence de la Feuillade dans le service, s'expliqua très-durement sur cet étrange avancement d'hoirie, et fut si près de l'en punir, que Pontchartrain eut toutes les peines du monde à l'empêcher: ce n'est pas que la Feuillade ne vécut très-mal avec Chateauneuf, secrétaire d'état, et avec sa fille qu'il avoit épousée en 1692; mais un coup de cet éclat leur parut mériter à tous, tous les efforts de leur crédit pour le parer.

Le duc de la Feuillade, dans la suite, ne put faire revenir le Roi sur son compte; et la colère de ce prince, lorsqu'il apprit le vol qu'il avoit fait à son oncle, ne fut rien moins que propre à favoriser ses vues : ses débauches de toutes les sortes, son extrême négligence pour le service, son très-mauvais et très-vilain régiment, son arrivée tous les ans très-tard à l'armée qu'il quittoit avant personne, tout cela, dis-je, le tenoit dans une manière de disgrace très-marquée.

Il étoit parfaitement bien fait, avoit un air et les manières fort nobles, et une physionomie si spirituelle qu'elle réparoit sa laideur, le jaune et les bourgeons dégoûtans de son visage; il tenoit parole et avoit beaucoup d'esprit, et de toute sorte d'esprit. Il savoit persuader son mérite à qui se contentoit de la superficie, et surtout avoit le langage et le manège d'enchanter les femmes; son commerce, à qui ne vouloit que s'amuser, étoit charmant; il étoit magnifique en tout, libéral, poli, fort brave et fort galant, gros et beau joueur; il se piquoit fort de toutes

ces qualités; il étoit fort avantageux, fort hardi, grand débiteur de maximes et de morale, et disputoit volontiers pour faire parade d'esprit; son ambition étoit sans bornes; et comme il étoit sans suite pour rien, comme pour tout, cette passion et celle du plaisir prenoient le dessus tour à tour; il recherchoit fort la réputation et l'estime, et il avoit l'art de courtiser utilement les personnes des deux sexes, de l'approbation desquelles il pouvoit le plus espérer, et, par cet applaudissement qui en entraîne d'autres, de se faire compter dans le grand monde; il paroissoit vouloir avoir des amis, il en trompa long-temps; c'étoit un coeur corrompu à fond, une ame de boue, un impie du bel air et de profession; pour tout dire, le plus solidement mal-honnête homme qui ait paru de long-temps; il étoit veuf, sans enfans, de la fille de Châteauneuf, et soeur de la Vrillière, secrétaire d'état, avec qui il avoit très-mal vécu, sans aucune cause, et avec un parfait mépris. Ne sachant où se reprendre dans un excès d'ambition, il imagina que Chamillart seroit en état de tout

faire pour lui, en épousant sa seconde fille; il le fit proposer à ce ministre, qui s'en trouva d'autant plus flatté, que sa fille étoit cruellement vilaine. Chamillart en parla au Roi, qui l'arrêta tout court: „ Vous ne connoissez pas „ la Feuillade, lui dit-il, il ne veut votre fille „ que pour vous tourmenter et pour que „ vous me tourmentiez pour lui: or je vous „ déclare que je ne ferai rien pour lui, et „ vous me ferez plaisir de n'y plus penser. „ Chamillart se tut tout court, et resta fort affligé. La Feuillade ne se rebuta point; plus il se vit sans ressource, plus il sentit que ce mariage lui en seroit une unique, et plus il fit presser Chamillart. On ne comprend pas aisément, qu'après un tel refus, il ait osé retourner quelque temps après à la charge, et beaucoup moins comment le Roi se rendit à ses instances, à qui a connu ce prince; il donna 200000 # à Chamillart comme il faisoit à ses ministres; Chamillart y ajouta 100000 #, et le mariage fut conclu: la Feuillade vécut encore plus mal, s'il étoit possible, avec sa seconde femme; il manqua étrangement à Chamillart, qui n'en demeura pas moins

affolé de lui tant qu'il vécut : nous verrons dans la suite combien ce mariage a coûté à la France.

FEUQUIÈRES.

FEUQUIÈRES mourut en 1711. Il étoit ancien lieutenant-général, d'une grande et froide valeur, de beaucoup plus d'esprit qu'on n'en a d'ordinaire, orné et instruit, et d'une science à la guerre qui l'auroit porté à tout, pour peu que sa méchanceté suprême lui eût permis de cacher au moins qu'il n'avoit ni cœur ni âme. C'étoit un homme qui ne servoit jamais dans les armées qu'à dessein de commander, de s'emparer du général, de s'approprier tout, de se jouer de tous les officiers-généraux et particuliers; et, comme il ne se trouva pas de général d'armée qui s'accommodât de son joug, il devenoit son ennemi et encore celui de l'État, en lui faisant manquer, tant qu'il pouvoit, toutes ses entreprises. On feroit un livre de ces sortes de crimes. Aussi ne servoit-il plus il y avoit très-long-temps, parce qu'aucun général ne le vouloit dans son

armée pour en avoir tous tâté. Il a laissé des Mémoires sur la guerre, qui seroient un chef-d'oeuvre en ce genre, et savamment, clairement, précisément et noblement écrits, si, comme un chien enragé, il n'avoit pas déchiré, et souvent mal-à-propos, tous les généraux sous lesquels il a servi. Aussi mourut-il pauvre, sans récompense et sans amis.

FLEURY. (LE CARDINAL DE)

FRÉJUS tout-à-fait vacant, l'abbé Fleury languissoit après un évêché depuis long-temps; le Roi s'étoit flatté de ne lui en point donner; il n'estimoit pas sa conduite, et il disoit qu'il étoit trop dissipé, trop dans les bonnes compagnies, et que trop de gens lui parloient pour lui. Il l'avoit souvent refusé. Le Père de la Chaise y avoit échoué, et le Roi s'étoit expliqué qu'il ne vouloit plus que personne lui en parlât davantage.

Il y avoit quatre ou cinq ans que le pauvre abbé, après une longue espérance, étoit

tombé dans cette espèce d'excommunication; et il l'a comptoit d'autant plus sans ressource, qu'il avoit essayé la faveur naissante de M. de Paris, qui n'avoit pas mieux réussi que les autres, en sorte que le pauvre garçon ne savoit que devenir. Il étoit sans biens et presque sans bénéfice. Il étoit trop petit compagnon pour quitter sa charge par dépit; et la garder aussi sans espérance, c'étoit le dernier mépris.

Son père étoit receveur des décimes du diocèse de Lodève. Il s'étoit fourré par les valets du cardinal de Bonzi, dont il avoit obtenu la protection du temps de sa faveur à la cour, et qu'il pouvoit tout en Languedoc.

L'abbé Fleury étoit fort beau garçon, bien fait dans sa première jeunesse, et en a conservé les restes toute sa vie. Il plut fort au bon cardinal. Il voulut en prendre soin; il le fit chanoine de l'église de Montpellier, où il fut ordonné prêtre en 1674, après avoir fait à Paris des études telles quelles dans un grenier de ces petits colléges à bon marché. Le cardinal de Bonzi, qui étoit grand-aumônier de la

Reine, se fit une affaire de lui en faire avoir une charge d'aumônier, ce qui parut assez étrange ; sa figure adoucit les esprits ; il se trouva discret, liant, doux; il se fit des amis et des amies, et se fourra dans le monde sous la protection du cardinal de Bonzi. La Reine mourut, et le cardinal obtint pour lui une charge d'aumônier du Roi ; on en cria beaucoup, mais on s'accoutuma à tout. Fleury, respectueux, d'une humeur et d'un esprit qui avoient su plaire, d'une figure qui plaisoit peut-être encore plus, d'une modestie, d'une componction, d'une profession qui rassuroit, gagna toujours du terrain, et il eut la fortune et l'entregent d'être d'abord souffert, puis admis dans les meilleures compagnies de la cour, et de se faire des protecteurs ou des amis illustres des personnages principaux, en hommes, en femmes, dans le ministere et dans les premières places, ou dans le premier crédit. Il étoit reçu chez M. de Seignelay; il ne bougeoit de chez M. de Croissy, puis de chez M. Pomponne et chez M. de Torcy, où, à la vérité, il étoit comme ailleurs sans conséquence ; il suppléoit souvent aux sonnettes

avant qu'on en eût l'invention. Le maréchal et la maréchale de Villeroy l'avoient très-souvent, les Noailles extrêmement; et il eut le bon esprit de se lier étroitement avec ce qu'il y avoit de meilleur et de plus distingué parmi les aumôniers du Roi, comme les abbés de Beuvron et de Saint-Luc, et avec d'autres de son métier qui lui faisoient honneur, le maréchal de Belle-fonds et le vieux Villars, madame de Saint-Geran, M. et madame de Castries. Il ne sortoit point de chez eux, et passoit une vie très-agréable et très-honorable pour lui. Mais le Roi n'avoit point tort de n'y rien trouver d'ecclésiastique; et quoiqu'il se conduisît fort sagement, il étoit difficile que tout en fût ignoré. Il étoit donc là sans moyen quelconque d'avancer ni de reculer, fort plein du gros monde, mais sans secours pour sortir de ce bourbier.

Lorsque Fréjus vaqua, M. de Paris, qui l'en vit touché jusqu'aux larmes, en prit si généreusement pitié, que, malgré les défenses du Roi, il se hasarda de faire encore une fois une tentative. Elle fut mal reçue,

et de façon à fermer la bouche à tout autre; mais le Prélat fit effort de bien dire, pour représenter au Roi que c'étoit déshonorer et désespérer un homme, et sans une cause éclatante à quoi il s'en pût prendre, et insista si fortement et si long-temps, que le Roi d'impatience lui mit la main sur l'épaule; et le serrant et le remuant : *Eh bien, monsieur, lui dit-il ! vous le voulez donc que je fasse l'abbé Fleury évêque de Fréjus; et malgré toutes les raisons que je vous ai dites et redites, vous insistez sur ce que c'est un diocèse au bout du royaume, et en pays perdu, il faut donc vous céder pour n'être plus importuné ; mais je le fais à regret: souvenez-vous bien, et je vous le prédis, que vous vous en repentirez.*

Ce fut de la sorte qu'il eut Fréjus, arraché par M. de Paris à la sueur de son front, et de toute la force de ses bras. L'abbé Fleury fut accablé de joie et de reconnoissance pour un service si peu attendu, et qui le tiroit de l'état du monde le plus cruel et le plus violent, auquel il ne voyoit point d'issue. Le Roi fut prophète, et bien plus qu'il ne pensoit,

mais d'une toute autre sorte. Le nouvel Evêque se pressa le moins qu'il put de se confiner à Fréjus. Il fallut pourtant bien y aller. Ce qu'il y fit pendant quinze ou seize ans n'est pas de mon sujet ; ce qu'il a fait depuis cardinal, et plutôt roi absolu que premier ministre, c'est ce que tous les historiens ne laisseront pas ignorer à la postérité. Je veux pourtant ne pas laisser perdre la fameuse anecdote du duc de Savoie.

Ce Prince allant faire le siége de Toulon, arriva à Fréjus. L'Evêque, qui nous gouverne aujourd'hui si fort en plein et sans voile, sous le nom de cardinal de Fleury, (car j'écris ceci sous son règne) le reçut dans sa maison épiscopale comme il ne pouvoit s'en empêcher. Il en fut comblé d'honneurs et de caresses, et l'enivra si parfaitement par ses civilités, que le pauvre homme également fait pour tromper, pour être trompé, prit ses habits pontificaux, présenta l'eau-bénite, l'encens à la porte de la Cathédrale à M. de Savoie, et y entonna le *Te Deum* pour l'occupation de Fréjus. Il y jouit quelques jours

des caresses moqueuses de la reconnoissance de ce Prince, pour une action tellement contraire à son devoir et à son serment, qu'il n'auroit osé l'exiger. Le Roi en fut dans une telle colère, que Torcy, ami intime du Prélat, eut toutes les peines du monde à le détourner d'éclater. Fréjus, qui le sut, et qui après coup sentit sa faute, et quelle peine il auroit d'en revenir auprès du Roi, trouva fort mauvais que Torcy ne la lui eût pas cachée, comme s'il eût été possible qu'une démarche si étrange et si publique, et dont M. de Savoie s'applaudissoit, ne fût pas revenue de mille endroits; et ce que Fréjus pardonna le moins au ministre, fut la franchise avec laquelle il lui en parla, comme s'il eût pu s'en dispenser, tenant la place qu'il occupoit. L'Evêque, flatté au dernier point des traitemens personnels de M. de Savoie, le cultiva toujours depuis; et ce prince, par qui les choses les plus inutiles ne laissoient pas d'être ramassées, répondit toujours de manière à flatter la sottise d'un évêque de la frontière, duquel il pouvoit peut-être espérer de tirer quelque parti dans une autre occasion.

Tout cela entre eux se passa toujours fort en secret, mais dévoua l'évêque au prince. Tout cela joint à l'éloignement marqué du Roi pour lui, et à la peine extrême qu'il avoit montrée à le faire évêque, n'étoit pas le chemin pour être choisi par lui pour précepteur de son successeur. Devenu premier ministre au point d'autorité sans partage avec laquelle il règne seul et en chef publiquement depuis seize ans, il n'oublia ni sa rancune contre Torcy, à qui il l'avoit si soigneusement cachée depuis ses premières plaintes, ni son attachement à M. de Savoie. Dès auparavant il lui rendoit un compte assidu de tout ce qui regardoit l'éducation du Roi. Il me l'a dit à moi-même, en s'écriant que c'étoit un devoir, que M. de Savoie étoit son grand-père, qu'il n'avoit de parent que lui. Premier ministre, il le consulta sur les affaires, il s'ouvrit à lui de tout pendant deux ans; il me le fit entendre encore, mais sans s'expliquer aussi nettement qu'il avoit fait sur l'éducation. C'est son grand-père, me dit-il encore; le Roi est toujours jeune, on est en paix; M. de Savoie est le plus habile prince de

l'Europe, il est mon ami intime, il m'a voulu faire précepteur de son fils; j'ai sa confiance depuis long-temps, il ne peut que prendre grand intérêt au Roi. Qui pourrois-je consulter plus utilement et plus raisonnablement en Europe? A la fin pourtant il s'aperçut que c'étoit M. de Savoie qui avoit sa confiance, mais qu'il n'avoit pas la sienne; qu'il en abusoit et qu'il le trompoit cruellement; l'amour-propre fut long-temps à se convaincre, mais à la fin il le fut, et vit tout d'un coup d'oeil le précipice qu'il s'étoit creusé. Il se tût pour ne pas faire éclater une si lourde duperie; mais il rompit, et ne lui pardonna jamais. Il le lui rendit bien à son emprisonnement par son fils. Jamais il ne souffrit que le Roi fît la moindre démarche, le moindre office même pour ce grand-père, pour ce parent unique. Il ne put dissimuler sa joie de se voir vengé. Ce n'est pas ici le lieu de dire comment ni jusqu'à quel point l'Angleterre très long-temps, l'Empereur, ensuite M. de Lorraine, enfin la Hollande, ont utilement entretenu pour eux sa plus aveugle confiance, et cruellement abusé de sa crédulité. J'en rapporterai

ici seulement quelques traits, parce que le temps dépasse celui où je me suis proposé de me taire, et qu'ils sont trop curieux pour les omettre, parce qu'ils peuvent trouver place tout naturellement ici. Il faut se souvenir de la fameuse aventure qui pensa culbuter M. de Fréjus. Il étoit toujours présent au travail particulier. M. le Duc, qu'il avoit fait ministre à la mort de M. le duc d'Orléans, pour lui en donner l'écorce et en retenir la réalité pour soi, M. le Duc, poussé par sa fameuse maîtresse, madame de Prie, voulut le déposter et travailler seul avec le Roi. Il venoit de faire son mariage, et pouvoit tout sur la Reine, qui fit que le Roi vint chez elle un peu avant l'heure du travail. M. le Duc s'y rendit avec son porte-feuille, tandis que M. de Fréjus attendoit dans le cabinet du Roi. Lassé d'y croquer le marmot une heure, il envoya chez la Reine savoir ce qui pouvoit y retenir le Roi si long-temps; il apprit qu'il y travailloit seul avec elle dans son cabinet, et M. le Duc, où elle n'avoit été qu'un peu en tiers. M. de Fréjus, qui connoissoit ce qu'il pouvoit sur le Roi, s'en alla

chez

chez lui, et dès le soir même s'en alla à Issy, d'où il envoya une lettre au Roi, qui eut l'effet et fit le bruit que chacun a su. Robert Walpole gouvernoit alors l'Angleterre comme il la gouverne encore, et Horace son frère étoit ambassadeur ici, et qui l'a été si long-temps. Dès le lendemain matin il alla voir M. de Fréjus à Issy, dans le temps qu'on ignoroit encore s'il étoit perdu sans retour et chassé, ou si le Roi, malgré M. le Duc, le rappelleroit, et se serviroit de lui à l'ordinaire. M. de Fréjus fut si touché de la démarche de ce rusé anglois dans cette crise, qu'il le crut son ami intime. L'ambassadeur n'y risquoit rien, et n'avoit point à compter avec M. le Duc, si M. de Fréjus demeuroit exclus; que s'il revenoit en place, c'étoit un trait à lui faire valoir et à en tirer parti : aussi fit-il; et après plusieurs années devenu premier ministre, après avoir renversé M. le Duc et madame de Prie, auxquels il ne pardonna jamais, non plus qu'à la Reine, la peur qu'ils lui en avoient faite, il s'abandonna entièrement aux Anglois, avec une dépendance qui sautoit aux yeux de tout le monde. Je résolus enfin de

lui en parler. Je lui dis donc un jour ce que j'en pensois là-dessus, les inconvéniens solides dans lesquels il se laissoit entraîner, et beaucoup de choses sur les affaires, qui seroient ici déplacées. Sur les affaires, il entra en matière; mais sur la confiance en Walpole, en son frère et aux Anglois dominans, il se mit à sourire. Vous ne savez pas tout, me répondit-il : savez-vous bien ce qu'Horace a fait pour moi? et me fit valoir cette visite comme un trait héroïque d'attachement et d'amitié qui levoit pour toujours tout scrupule; puis continuant : savez-vous, me dit-il, qu'il me montre toutes ses dépêches, et que je lui dicte les siennes, qu'il n'écrit que ce que je veux : voilà un intrinsèque qu'on ignore et que je veux bien vous confier; Horace est mon ami intime, il a toute confiance en moi, mais je dis aveugle. C'est un très-habile homme; il me rend compte de tout; il n'est qu'un avec Robert, qui est un des plus habiles hommes de l'Europe, et qui gouverne tout en Angleterre : nous nous concertons, nous faisons tout ensemble et nous laissons dire. Je demeurai stupéfait, moins encore de la chose, que

de l'air de complaisance, de repos et de conjouissance en lui-même avec laquelle il me le disoit. Je ne laissai pas d'insister, et de lui demander qui l'assuroit qu'Horace ne reçût et n'écrivît pas doubles dépêches, et ne le trompât ainsi bien aisément. Autre sourire d'applaudissement en lui. Je le connois bien, me dit-il; c'est un des plus honnêtes hommes, un des plus francs et des plus incapables de tromper qu'il y ait peut-être au monde, et de là à battre la campagne en exemples et en faits dont Horace l'amusoit. Le dénouement fut qu'après s'être servi de la France contre l'Espagne et contre elle-même pour leur commerce et pour leur grandeur, et l'avoir amusée jusqu'au moment de la déclaration de cette courte guerre de 1733, les Walpoles, ses confidens, ses chers amis, qui n'agissoient que par ses ordres et ses mouvemens, se moquèrent de lui en plein parlement, l'y traitèrent avec cruauté, et de point en point manifestèrent toute la duperie et l'enchaînement de lourdise, où, à leur profit et à notre grand dommage, ils avoient fait tomber, six ans durant, notre premier

ministre, qui en conçut une rage difficile à exprimer, mais qui ne le corrigea pas. Il se jeta à M. de Lorraine, l'ennemi-né de la France, et par lui à l'Empereur. Ce prince, esclave de sa grandeur et de sa gravité, ne se prêtoit pas autant que le vouloit M. de Lorraine, qui, plus près de notre cour, et par les gens qu'il y avoit, la connoissoit à revers. Lécheren, qui, par mille intrigues dans tous les pays, s'étoit assuré d'un chapeau du roi Auguste, et l'avoit comme perdu par le déréglement de sa conduite, le vendit au comte de Zintzendorff pour son fils, qui n'avoit que vingt-trois ou vingt-quatre ans, et qui, appuyé de l'Empereur et du prétexte de la nomination de Pologne, l'attrapa. Lécheren en eut beaucoup d'argent comptant, l'évêché de Namur, promesse de mieux et toute entrée d'affaires auprès de l'Empereur que Zintzendorff gouvernoit alors. Il connoissoit notre terrain aussi bien que M. de Lorraine; il fut à son secours, et fit tant auprès de l'Empereur, qu'il le persuada enfin d'écrire de sa main au cardinal de Fleury, de lui faire des caresses, de l'accabler de louanges

et de confiance, de lui témoigner qu'il vouloit se conduire par lui pour la grande estime qu'il avoit conçue de sa probité et de sa capacité. Le Cardinal se sentit transporté de joie; il n'avoit peut-être jamais su le manégé pareil de Charles V avec le cardinal Wolsey; il s'entêta de l'Empereur et de M. de Lorraine de plus en plus, à qui il crut devoir toute cette confiance, fit tout pour ce dernier, et ce fut par lui désormais que le commerce des lettres passa de lui à l'Empereur, et de l'Empereur à lui, à l'insu de nos ministres et des plus intimes secrétaires du Cardinal, qui ne voyoient que le dos de ces lettres. J'eus encore la sottise de l'avertir qu'il étoit trompé. Il me conta, avec ce même air de confiance et de complaisance, ce commerce de lettres, et sans façon, m'ajouta-t-il, je lui écris rondement, franchement ce que je pense; il me répond avec une amitié, une familiarité, une déférence, pour cela, la plus grande du monde, et se mit à entrer en affaires, mais moins solidement qu'il n'avoit fait sur l'anglois, et battit un peu la campagne. Cette courte guerre ne put lui dessiller les yeux; il crut

avoir fait la paix à son mot par sa considération personnelle. Il me la conta à Issy, comme je revenois de la Ferté; et la Lorraine, lui dis-je, est-ce que vous ne la stipulez pas? Mon homme s'embarrassa, et me dit que Campredon s'étoit trop avancé, et avoit signé contre ses ordres; mais la Lorraine, ajoutai-je? Mais la Lorraine, me dit-il, ils n'ont jamais voulu la céder. Campredon a signé; nous n'avons pas voulu le désavouer. C'étoit chose faite. Alors je lui représentai avec force la suite de la Pragmatique qu'il garantissoit, l'étrange danger d'un Empereur, duc de Lorraine, qui fortifieroit cet état, qui y entretiendroit des troupes, couperoit l'Alsace et la Franche-Comté, nous obligeroit de faire à neuf une frontière aux Evêchés et en Champagne, si nous voulions éviter de le voir à Paris quand il voudroit; que si on se contentoit de promesses, il avoit l'exemple de Ferdinand le catholique avec Louis XII, et de Charles-Quint avec François I, avec cette extrême différence qu'en se déportant des prétentions d'Italie, ces Princes demeureroient en repos et en sureté de ce côté-là avec

les Alpes et les états de Savoie entre deux, au lieu que la position de la Lorraine nous tenoit dans un danger imminent et continuel. Ce discours, plus étendu et fort appuyé, qu'il écouta tant que je voulus le pousser, sans m'interrompre, avec grande attention, le jeta dans une rêverie profonde, qui, après que nous eûmes achevé, nous tint tous deux assez long-temps en silence. Il le rompit le premier pour parler d'autre chose. Un mois après je sus que l'on nous cédoit la Lorraine en plein et pour toujours : j'en fus ravi, et j'avoue que je crus en être la cause, mais je me gardai bien de dire un seul mot qui pût le faire soupçonner. L'admirable est, que depuis jamais le Cardinal et moi nous ne nous sommes parlés de la Lorraine. On a vu, à la mort de l'Empereur, duquel jusqu'alors le Cardinal fut toujours la dupe, tous les traités faits et signés par lui contre nous, et la même guerre déclarée, sous laquelle Louis XIV avoit été au moment de succomber. Les bassesses de Zintzendorff à Soissons, le consentement de l'Empereur pour son chapeau avant la

promotion des couronnes, avoient préparé les voies dont Léchéren et M. de Lorraine surent si dangereusement profiter un mois avant la mort de l'Empereur, laquelle fit avorter en même temps que découvrir cette ligue toute dressée et à l'instant d'agir. Schemerling, qui faisoit tout ici pour l'Empereur, tandis que Liechtenstein y étoit ambassadeur de splendeur et de parade, donna dans l'antichambre du Cardinal et publiquement devant tout le monde, une riche chaîne d'or avec la médaille de l'Empereur, de sa part, à Barjac, valet-de-chambre principal du Cardinal, et que tout le monde a connu pour sa familiarité et son crédit avec lui, et lui fit le remercîment de ce prince, des soins qu'il prenoit de la santé de son maître, et que c'étoit pour l'en remercier et pour l'exhorter à continuer que l'Empereur lui faisoit ce présent. Barjac le reçut, le Cardinal fut charmé, et toute la cour en silence et bien étonnée. Pour conclusion, Vanhoey, ambassadeur de Hollande, s'étoit insinué fort avant dans son esprit par ses cajoleries. Il le goûtoit fort; il s'abandonna à lui à cette

époque de la mort de l'Empereur, il crut disposer de la Hollande, et fut constamment entretenu dans cette erreur jusqu'au moment que la dernière révolution de Russie, en faveur d'Elisabeth, a manifesté la quadruple alliance de l'Angleterre, de la cour de Vienne, du Dannemarck et de la Russie, où le courrier, qui en portoit les ratifications à Pétersbourg, y trouva toute la face changée, ceux à qui il la portoit, tombés du trône et prisonniers, et Elisabeth, jusqu'alors honnêtement prisonnière, portée à leur place sur ce même trône.

Fleury avoit été toute sa vie courtisan du maréchal de Villeroy ; il voyoit mesdames de Dangeau et de Lévis dans l'intimité de madame de Maintenon et dans toutes les parties intérieures du Roi. Il avoit toujours cultivé Dangeau et sa femme, où la bonne compagnie de la cour étoit souvent, et qui étoient amis intimes du maréchal. Il s'initia auprès de madame Lévis, et la subjugua par ses manières, son liant, son langage. A la faveur suprême où il vit le maréchal de

Villeroy auprès du Roi, ramené puis porté par madame de Maintenon sans cesse, il ne douta pas qu'il ne fût dans les dispositions du Roi, surtout depuis qu'il le vit successeur des places du duc de Beauvilliers dans le conseil. Il avoit toujours courtisé M. du Maine ; et de tout cela il conclut que, marchant par ces deux Dames, il pouvoit se faire nommer précepteur. Toutes deux étoient parfaitement à lui. Madame de Dangeau pouvoit beaucoup sur le maréchal de Villeroy : celui-ci et M. du Maine étoient dans les mesures les plus intimes, dont madame de Maintenon étoit le lien. Les jésuites le connoissoient trop pour s'y fier, et c'est ce qui détermina sa fortune. Madame de Maintenon les haïssoit ; le maréchal de Villeroy intérieurement ne les aimoit pas plus qu'elle ; M. du Maine en savoit trop pour vouloir un précepteur de leur main, conduit, instruit et soutenu par eux. Les deux Dames rompirent la glace auprès de madame de Maintenon ; elles furent bien reçues. Madame de Dangeau parla au maréchal de Villeroy, qui devint aisément favorable à un homme qu'il avoit protégé

toute sa vie, jusqu'à l'avoir logé quelquefois chez lui. Il s'en ouvrit à M. du Maine, qui n'ayant rien contre Fleury, et voyant le goût de madame de Maintenon, se rendit aisément à le porter. Ces mesures prises, Fleury comprit qu'il falloit ôter tout prétexte au refus, en quittant un évêché à l'extrémité du royaume. Sur ces espérances il demanda à s'en défaire, sous prétexte de sa santé. Le P. Tellier, tout habile et clair-voyant qu'il fût, n'en sentit pas le piége, la démarche lui parut indifférente; c'étoit un évêché à remplir d'une de ses créatures; il ne songea qu'à en être quitte à bon marché, en ne donnant à Fleury qu'une légère abbaye. Celle de Tournus vaqua bientôt après; elle lui fut offerte, et Fleury l'accepta sans marchander, en attendant, pressé de pouvoir veiller de près au grand objet qui lui faisoit quitter Fréjus. Il fit un mandement d'adieu à ses diocésains, dont le tour ne fut pas fort approuvé. Le démon en sut profiter. Fleury, dont la science, les moeurs ni la religion n'avoient jamais fait le capital de sa vie, avoit toujours évité les questions de doctrine: peu

aimé des jésuites et lié avec la meilleure compagnie, il ne s'étoit pas contraint de blâmer l'inquisition et la tyrannie qui s'exerçoient sur le jansénisme, et avoit toujours laissé son diocèse en paix. L'idée d'être précepteur le fit changer de conduite. Il vouloit ranger les écueils et aller au-devant de tout, en matière si délicate et si surement exclusive, tellement que les derniers six mois de son épiscopat à Fréjus ne furent employés qu'à la recherche de la doctrine, des livres, des confesseurs, et à tourmenter le peu de religieuses de son diocèse. Comme il vouloit du bruit, il en fit plus que du mal; mais ce bruit, qui entroit si bien dans ses vues et que ses amis surent faire valoir à la cour, retentit jusque dans les Pays-bas et dans la retraite du fameux P. Quenel. Il venoit d'achever son septième Mémoire pour servir à l'examen de la Constitution, qui n'a été imprimé qu'en 1716, et il travailloit à la préface, lorsqu'irrité du nouveau personnage de persécuteur que Fleury venoit de prendre, il reçut le mandement de ses adieux à ses diocésains. Il ne put résister au désir de châtier le

nouveau zèle de Fleury, par le ridicule de cette pièce qu'il sut enchâsser dans sa préface avec l'ironie la plus amère, la plus méprisante, qui en effet mit en pièces ce beau mandement : *inde iræ.* Fleury, avec son air doux, riant, modeste, étoit l'homme le plus superbe en dedans, et le plus implacable que j'aye jamais connu : il ne le pardonna pas au P. Quenel, et c'est la cause unique qui a produit en Fleury cette fureur jusqu'à lui inouie, et qui s'est portée sans cesse aux derniers excès de cruauté et de tyrannie contre les jansénistes et les anti-constitutionnaires, et les infernales mesures pour les perpétuer, après sa mort, aux dépens de l'Eglise et de l'Etat.

LE DUC DE FRONSAC,

DEPUIS MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU.

LE duc de Fronsac épousa en 1711 la fille du feu marquis de Noailles, frère du Cardinal et de la troisième femme du duc de Richelieu

son père, qui en se mariant avoit arrêté cette affaire entre leurs enfans. Ce petit duc de Fronsac, qui n'avoit guère alors que seize ans, étoit la plus jolie créature de corps et d'esprit qu'on pût voir; son père l'avoit déjà présenté à la cour, où madame de Maintenon, ancienne amie de M. de Richelieu, en fit comme de son fils, et par conséquent madame la duchesse de Bourgogne et tout le monde lui fit merveille, jusqu'au Roi. Il y sut répondre avec tant de grâce, et se démêler avec tant d'esprit, de finesse, de liberté, de politesse, qu'il devint la coqueluche de la cour. Son père lui laissa la bride sur le col; sa figure enchanta les dames; celle de sa femme, qui n'avoit pourtant rien de désagréable, ne le charma pas. Livré au monde avec tout ce qu'il falloit pour plaire et ne rien valoir, il fit force sottises qui firent faire, moins de trois mois après son mariage, celle à son père de le faire mettre à la Bastille. Ce fut un lieu avec lequel il fit si bonne connoissance, qu'on l'y verra plus d'une fois.

Mademoiselle de Valois s'étoit prise d'une

belle passion pour le jeune duc de Richelieu, et là chose fit assez d'éclat pour que madame (mère du Régent) en fût instruite. Elle le prit avec beaucoup de hauteur, et fit avertir le Duc, s'il se soucioit de vivre, de ne pas approcher des lieux où seroit sa petite-fille; et le Duc fut assez prudent pour ne pas négliger cet avis.

L'abbé Dubois saisit ce moment pour laisser transpirer ce qui se négocioit du mariage avec le prince de Piémont: cela fut jusqu'à Madame, qui entretenoit avec la reine de Sicile une correspondance d'amitié assez suivie; elle n'eut rien de plus pressé que d'écrire à cette Reine qu'elle étoit trop de ses amies pour penser à lui faire un si mauvais présent que mademoiselle de Valois.

Quelques jours après, elle crut devoir faire part au duc et à la duchesse d'Orléans du bel acte de franchise qu'elle avoit fait. La duchesse d'Orléans en fut au désespoir; mais mademoiselle de Valois ne s'en soucia guère.

L'abbé Dubois alors joua le fâché, et le

Régent ne fit que rire de l'incartade de sa mère. Mademoiselle de Valois épousa dans la suite le duc de Modène, et profita de la leçon que lui donna la grande-duchesse de Toscane, lorsqu'elles prirent congé l'une de l'autre. *Mon enfant*, lui *dit cette Princesse*, *faites comme moi*, *ayez deux ou trois enfans*, *et de-là tâchez de revenir en France; il n'y a que ce pays de bon pour nous.*

Avant que de partir pour Modène, où elle alloit avec un grand regret, mademoiselle de Valois obtint la liberté du duc de Richelieu, qui, ayant eu part à l'affaire de Cellamare, fut arrêté et conduit à la Bastille : il en sortit; et fut accompagné quelque temps d'un gentilhomme à Conflans, chez le cardinal de Noailles, qui avoit demandé aussi au Régent sa liberté; ensuite, après quelque temps, on lui laissa une liberté absolue.

GAMACHES, (L'ABBÉ DE)

AUDITEUR DE ROTE.

L'ABBÉ de Gamaches étoit à Rome depuis assez long-temps qu'il y avoit été envoyé succéder au cardinal de Polignac, à la place d'auditeur de Rote : le frère de cet abbé avoit épousé une fille de Pomponne, frère de madame de Torcy ; et Torcy, ministre, lui avoit valu cet emploi. Le père de Gamaches étoit chevalier de l'ordre de 1661 ; et tous deux avoient épousé les soeurs de MM. de Lomenie et de Brienne, père et fils, et secrétaires-d'état des affaires étrangères que le fils quitta, parce que sa tête se dérangea, et a vécu long-temps, et est mort enfermé.

Le nom de l'abbé de Gamaches est Rouault ; il s'appliqua beaucoup au tribunal de la Rote ; il ne songea qu'à plaire à la cour de Rome et à ceux qui la gouvernoient, et se mit en tête de devenir cardinal. L'abbé Dubois avoit des agens secrets à Rome pour son chapeau. Gamaches les découvrit, les suivit,

chercha à avoir quelque part à leurs menées, fut piqué de leur mystère, se brouilla avec eux, les traversa, et voulut faire sentir à Dubois qu'il avoit besoin de lui. Dubois, furieux, résolut de le rappeler: Gamaches, qui l'avoit prévu; se prépara à repousser le choc; il temporisa d'abord, mais il déclara à Dubois que le rappel n'étoit pas en son pouvoir, ni du Régent, ni du Roi; que le feu Roi, en le nommant, avoit consommé son pouvoir dès qu'il avoit été agréé à Rome; qu'il ne dépendoit plus ni de la France, ni du Roi, et qu'il ne répondoit qu'au Pape. A la lecture de la dépêche qui apprit cette réponse de Gamaches, Dubois sauta en l'air; et après avoir tempêté, il craignit de se compromettre; et comme il désiroit de placer cet abbé qui pouvoit lui nuire, et qui étoit sur les pistes de tous ses agens, (car il en entretenoit trois ou quatre à Rome, inconnus les uns aux autres) il lui offrit l'archevêché d'Embrun, vaquant par la mort de Brûlard-Genlis, le plus ancien prélat de la France, et un des plus saints et des plus résidens évêques. Gamaches, incapable d'abandonner

ses vues, le refusa net, et déclara qu'il ne vouloit quitter ni Rome, ni la Rote, fit le reconnoissant, offrit ses services à Dubois, et lui en rendit effectivement; avec tous ces manèges, il demeura auditeur de Rote, mais il en résulta que jamais auditeur de Rote n'avoit imaginé ne pouvoir être rappelé.

GESVRES. (LE DUC DE)

CE vieux Gesvres étoit le mari le plus cruel, le père le plus dénaturé, enfin l'homme le plus complétement méchant qui fût jamais.

Il fit, cette même année, un tour au maréchal de Villeroy à le tuer. Tous deux étoient venus de secrétaires d'état, et tous deux avoient eu des péres qui avoient fait grande et extraordinaire fortune. Un jour que le petit couvert étoit servi, et que le Roi étoit encore chez madame de Maintenon, les courtisans étoient autour de la table du Roi à l'attendre, et M. de Gesvres pour le servir; le maréchal de Villeroy arriva avec ce bruit et ces airs qu'il avoit pris de tout temps, et que sa

faveur et ses emplois rendoient plus superbes. Je ne sais si cela impatienta le vieux Gesvres plus qu'à l'ordinaire; mais, dès qu'il le vit arriver derrière un coin du fauteuil du Roi où il se mettoit toujours : *M. le Maréchal*, lui dit-il tout d'un coup, la table et le fauteuil entre deux, *il faut avouer que vous et moi sommes bien heureux.* Le Maréchal, étonné d'un propos que rien n'amenoit, en convint avec un air modeste; et secouant sa tête et sa perruque, voulut le rompre en parlant à quelqu'un : mais l'autre, qui n'avoit pas si bien commencé pour rien, continue l'apostrophe pour se faire écouter; admire la fortune de Villeroy qui épouse une Créquy, et de son père qui épouse une Luxembourg; et de-là des charges, des dignités, des biens sans nombre; et les pères de ces gens-là, des secrétaires d'état. *Arrêtons-nous là*, *M. le Maréchal*, s'écria-t-il, *n'allons pas plus loin ; car qui étoient leurs peres à ces deux secrétaires d'état ? De petits commis, et petits commis eux-mêmes ; et de qui venoient-ils ? Le vôtre d'un vendeur de marée aux halles, et le mien d'un porte-balle, et*

peut-être de pire. Messieurs, s'adressant à la compagnie tout de suite, *est-ce que je n'ai pas raison de trouver notre fortune prodigieuse à M. le Maréchal et à moi? N'est-il pas vrai donc, monsieur le Maréchal, que nous sommes bien heureux?* Puis à regarder et à s'avancer, à rire, et le Maréchal, au dernier désespoir, qui auroit bien voulu avoir la douce satisfaction de pouvoir l'étrangler.

GUILLAUME III,

ROI D'ANGLETERRE.

Le roi Guillaume, tout occupé d'armer l'Europe contre la France et l'Espagne, avoit fait un voyage en Hollande pour mettre la dernière main à ce grand ouvrage, entamé par lui dès l'instant qu'il fut informé des dernières dispositions de Charles II; et il étoit dans sa maison de chasse de Loo. Au plus fort de cette grande occupation, lorsqu'il apprit la mort du Roi son beau-père, et la reconnoissance que le Roi avoit faite du prince de

Galles, qui donna toute liberté à Guillaume d'éclater par-tout, et d'agir à découvert, il se hâta d'achever en Hollande tout ce qui assuroit cette formidable ligue à laquelle ils donnèrent le nom de grande alliance, et s'en retourna en Angleterre animer la nation et chercher des secours pécuniaires dans son parlement. Ce Prince, usé avant l'âge par les travaux et les affaires qui firent le tissu de sa vie, avec une capacité, une adresse, une supériorité de génie qui lui acquit la suprême autorité en Hollande, la couronne d'Angleterre, la confiance et la dictature parfaite de toute l'Europe, excepté la France, étoit tombé dans un épuisement de forces et de santé, qui, sans attaquer ni diminuer celles de l'esprit, ne lui fit rien relâcher des travaux infinis de son cabinet; et dans une difficulté de respirer, qui avoit fort augmenté l'asthme qu'il avoit depuis plusieurs années, il sentoit son état, et ce puissant génie ne se le désavoua pas. Il fit faire des consultations aux plus célèbres médecins de l'Europe sous des noms feints, entr'autres une à Fagon, sous le nom d'un curé, lequel y donnant de bonne foi,

la renvoya sans ménagement, et sans autre conseil que celui de se préparer à une mort prochaine. Le mal augmentant ses progrès, Guillaume consulta de nouveau mais à découvert : Fagon qui le sut, reconnut la maladie du curé ; il ne changea pas d'avis, mais fut plus considéré, et prescrivit, dans un savant raisonnement, les remèdes qu'il jugea les plus propres, sinon pour guérir, au moins pour alléger. Ces remèdes furent suivis et soulagèrent ; mais enfin les temps étoient arrivés où Guillaume devoit sentir que les plus grands hommes finissent comme les plus petits, et voir le néant de ce que le monde appelle les plus grandes destinées. Il se promenoit encore quelquefois à cheval, et il s'en trouvoit soulagé ; mais n'ayant plus la force de s'y tenir par sa maigreur et sa foiblesse, il fit une chute qui précipita sa fin par la secousse : elle fut aussi peu occupée de religion que l'avoit été la suite de sa vie. Il ordonna de tout, et parla à ses ministres et à ses familiers avec une tranquillité surprenante et une présence d'esprit qui ne l'abandonna point jusqu'au dernier moment, quoiqu'accablé de vomissemens et

de dévoiement dans les derniers jours de sa vie. Uniquement rempli des choses qui le regardoient, il se vit finir sans regret, avec la satisfaction d'avoir consommé la grande alliance à n'en craindre aucune désunion par sa mort, et l'espérance du succès des grands coups que par elle il avoit projetés contre la France. Cette pensée, qui le flatta jusque dans la mort même, lui tint lieu de toute consolation; consolation frivole et cruellement trompeuse, qui le laissa bientôt à d'éternelles vérités. On le soutint les deux derniers jours par des liqueurs fortes et des choses spiritueuses. Sa dernière nourriture fut une tasse de chocolat; il mourut le dimanche 19 mars, sur les dix heures du matin: la princesse Anne sa belle-soeur, épouse du prince George de Danemarck, fut en même temps proclamée Reine; peu de jours après elle déclara son mari grand amiral et généralissime; rappela dans son conseil le comte de Rochester, son oncle maternel, et Sunderland, fameux par son esprit et ses trahisons, et envoya le comte de Marleborough, si célèbre dans la suite, suivre en Hollande tous les plans de son prédécesseur.

HARLAY,

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT.

HARLAY étoit un petit homme à visage en losange; le nez grand et aquilin ; des yeux de vautour, qui sembloient dévorer les objets et percer les murailles; un rabat et une perruque noire, mêlée de blanc, l'un et l'autre guère plus longs que les ecclésiastiques les portent; une calotte; des manchettes plattes comme les prêtres et le chancelier, mais étriquées; le dos courbé ; une parole lente, toute pesée ; une prononciation ancienne et gauloise, et souvent les mots de même ; tout son extérieur contraint, gêné, affecté ; l'air hypocrite; le maintien faux et cynique ; des révérences profondes; allant toujours rasant les murailles avec un air respectueux, mais à travers lequel pétilloient l'audace et l'insolence ; et des propos composés, à travers lesquels sortoient toujours l'orgueil de toute espèce, et, tant qu'il osoit, le mépris et la dérision. Les sentences et les maximes

étoient son langage ordinaire, même dans les propos communs; toujours laconique, jamais à son aise ni personne avec lui; beaucoup d'esprit naturel et fort étendu; beaucoup de pénétration; une grande connoissance du monde, surtout des gens avec qui il avoit à faire; beaucoup de belles-lettres; profond dans la science du droit, et, ce qui malheureusement est devenu si rare, du droit public; une grande lecture et une grande mémoire; et avec une lenteur dont il s'étoit fait une étude, une justesse, une promptitude, une vivacité de réparties surprenante et toujours présente: supérieur aux plus fins procureurs dans la science du palais; et un talent incomparable du gouvernement, par lequel il s'étoit rendu tellement le maître du parlement, qu'il n'y avoit aucun de ce corps qui ne fût devant lui en écolier; et que la grand'chambre et les enquêtes assemblées n'étoient que des petits garçons en sa présence, qu'il dominoit et qu'il tournoit où et comme il vouloit, souvent sans qu'ils s'en apperçussent; et quand ils le sentoient, sans oser branler devant lui, sans toutefois avoir jamais donné accès à aucune

liberté ni familiarité avec lui à personne, sans exception; magnifique par vanité aux occasions; ordinairement frugal par le même orgueil, et modeste de-même dans ses meubles et dans son équipage, pour s'approcher des moeurs des anciens magistrats. C'est un dommage extrême que tant de qualités et tant de talens naturels et acquis, se soient trouvés destitués de toute vertu, et n'aient été consacrés qu'au mal, à l'ambition, à l'avarice, au crime. Superbe, venimeux, malin, scélérat par nature; humble, bas, rampant devant ses besoins; faux et hypocrite en toutes ses actions, même les plus ordinaires et les plus communes; juste avec exactitude entre Pierre et Jacque pour la réputation; l'iniquité la plus consommée, la plus artificieuse, la plus suivie suivant son intérêt, sa passion, et le vent surtout de la cour et de la fortune; on en a vu d'étranges preuves en faveur de M. de Luxembourg contre nous. Quelque temps après notre décision dont notre récusation l'avoit exclus, le Roi voulut savoir son avis de cette affaire : il répondit que les ducs avoient toute la justice et toute la raison pour

eux, et qu'il l'avoit toujours cru de cette sorte. Tel est l'empire de la vérité, qu'elle tire les aveux les plus infamans de la bouche même de ceux qui la combattent : après ce que ce juge avoit fait dans ce procès, pouvoit-il davantage? On a su par quelle infamie il s'appropria le dépôt que Ruvigny son ami lui avoit confié. De ces traits publics, on peut juger de ce qui est plus inconnu. Une ame si perverse étoit bourrelée, non de remords qu'il ne connut jamais, ou du moins qu'il n'a jamais laissé apercevoir qu'il en eût saisi aucun, mais d'une humeur qui se pouvoit dire enragée, qui ne le quittoit point, et qui le rendoit la terreur et, presque à mi-mort, le fléau de ce qui avoit affaire à lui. Comme elle ne l'épargnoit pas, elle n'épargnoit personne ; et ses traits étoient les plus perçans et les plus continuels. Ce fut aussi une joie publique lorsqu'on en fut délivré ; mais le parlement, accablé sous la dureté de son joug, en disputa avec le reste du monde. C'est dommage qu'on n'ait pas fait un Harlayana de tous ses dits qui caractériseroient ce cynique, et qui divertiroient en même temps, et qui le plus souvent

se passoient chez lui en public et tout haut en pleine audience; je ne puis m'empêcher d'en rapporter quelques échantillons.

Montataire, père de Lassay, que madame la Duchesse fit faire chevalier de l'Ordre en 1724, avoit épousé en secondes noces une fille de Bussi Rabutin, si connu par son histoire amoureuse des Gaules, qui le perdit pour le reste de ses jours : le mari et la femme que j'ai connus étoient tous deux grands parleurs, et, on disoit, grands chicaneurs. Ils allèrent à l'audience du premier président; il vint à eux à leur tour : le mari voulut prendre la parole, la femme la lui coupa, et se mit à expliquer son affaire. Le premier président écouta quelque temps, puis l'interrompant : *Monsieur*, dit-il au mari, *est-ce là votre femme? Oui, Monsieur*, répondit Montataire, fort étonné de la question. *Que je vous plains, Monsieur!* répliqua le premier Président, haussant les épaules d'un air de compassion, et leur tourna le dos. Tout ce qui l'entendit ne put s'empêcher de rire. Ils s'en retournèrent outrés, confus; et sans

avoir tiré du premier Président que cette insulte. Madame de Lillebonne qui, outre son rang, sa considération et son crédit, et celui de ses filles, alla un jour avec elles à cette audience. Les réponses furent si cruelles, qu'elles sortirent fondantes en larmes de colère et de dépit. Les jésuites et les pères de l'Oratoire, sur le point de plaider ensemble, le premier Président les manda et les voulut accommoder. Il travailla un peu avec eux; puis les conduisant: Mes pères, dit-il aux jésuites, c'est un plaisir de vivre avec vous; et se retournant tout court aux pères de l'Oratoire: Et un bonheur mes pères, de mourir avec vous. Le duc de Rohan, sortant mal content de son audience, vif et brusque comme il étoit, l'avoit prié de ne le point conduire, et après quelques complimens, crut avoir réussi dans cette opinion; il descend le degré, disant rage et injure de lui à son intendant qu'il avoit mené avec lui. Chemin faisant, l'intendant tourne la tête et voit le premier Président sur ses talons; il s'écrie pour avertir son maître. Le duc de Rohan se tourne et se met à complimenter,

pour faire remonter le premier Président. *Oh, Monsieur*, lui dit le premier Président, *vous dites de si belles choses qu'il n'y a pas moyen de vous quitter;* et en effet ne le quitta point qu'il ne l'eût vu en carrosse et partir. La duchesse de la Ferté alla lui demander l'audience; et comme tout le monde essuya son humeur, en s'en allant, elle s'en plaignit à son homme d'affaires, et traita le premier Président de vieux singe: il la suivoit, et ne dit mot; à la fin elle s'en aperçut, mais elle espéra qu'il ne l'avoit pas entendue; et lui, sans en faire aucun semblant, il la mit dans son carrosse. A peu de temps de-là, sa cause fut appelée et tout de suite gagnée; elle accourut chez le premier Président, et lui fit toutes sortes de remercîmens. Lui, humble et modeste, se plongea en révérence; puis la regardant entre deux yeux: *Madame*, lui répondit-il tout haut devant tout le monde, *je suis bien aise qu'un vieux singe ait pu faire quelque chose à une vieille guenon;* et de-là tout humblement sans plus dire un mot, se met à la conduire, car c'étoit sa façon de se défaire des gens, d'aller toujours et les

laisser là d'une porte à l'autre. La duchesse de la Ferté auroit voulu le tuer ou être morte : elle ne sut plus ce qu'elle disoit, et ne put jamais s'en défaire; lui, toujours en profond silence, en respect, et les yeux baissés, jusqu'à ce qu'elle fût montée en carrosse. Les gens du commun, il les traitoit du haut en bas; et il ne se contraignoit pas de dire à un procureur et à un homme d'affaire, que des gens de considération amenoient à son audience pour expliquer leur fait mieux qu'ils ne l'eussent fait eux-mêmes : Taisez-vous, mon ami, vous êtes un bel homme pour me parler; je ne parle pas à vous : on peut croire, après ces sorties, comme le reste se passoit. Il ne traitoit guère mieux certains conseillers. Les deux frères Doublet, tous deux conseillers, et dont l'aîné avoit du mérite, de la capacité et de l'estime, avoient acheté les terres de Persan et de Croy, dont ils prirent les noms. Ils allèrent aux audiences du Président. Il les connoissoit très-bien; mais il ne laissa pas de demander qui ils étoient. A leur nom, le voilà courbé tout bas et aux révérences; et les regardant comme les connoissant, avec

surprise

surprise marquée, il leur dit, *je vous connois*, et leur tourna le dos. Pendant les vacances il étoit chez lui à Gros-bois. Deux jeunes conseillers qui étoient dans le voisinage l'y allèrent voir. Ils étoient en habit gris de campagne, avec leurs cravates passées dans une boutonnière, comme on la portoit alors. Cela choqua l'humeur du cynique; il appela une manière d'écuyer; puis regardant un de ses laquais: chassez-moi, lui dit-il, ce coquin-là toute à cette heure, qui a la témérité de porter la cravate comme messieurs. Messieurs pensèrent en tomber en défaillance, s'en allèrent le plutôt qu'ils purent; ils se promirent bien de n'y pas retourner. Le peu de ses plus familiers et sa plus intime famille n'en souffrirent pas moins que le reste du monde. Il traitoit son fils comme un nègre: c'étoit entre eux une comédie perpétuelle. Ils logeoient et mangeoient ensemble, et jamais ne se parloient que de la pluie et du beau temps. S'il s'agissoit d'affaires domestiques ou autres, ce qui arrivoit continuellement, ils s'écrivoient, et les billets cachetés marchoient d'une chambre à l'autre. Ceux du père étoient

impitoyables; ceux du fils, qui se rebéquoit volontiers, très-piquans; jamais il n'alloit chez son père, qu'il ne lui envoyât demander s'il ne l'incommoderoit point. Le père répondoit comme il eût fait à un étranger. Dès que le fils paroissoit, le père se levoit le chapeau à la main, disoit qu'on apportât une chaise à monsieur, et ne se rasséyoit qu'en même temps que lui. Au départ il se levoit, et faisoit la révérence. Madame de Moussy, sa soeur, ne le voyoit guère plus aisément ni familièrement, quoique dans le même logis, et il lui faisoit souvent de telles sorties à table, qu'elle se réduisit à manger dans sa chambre. C'étoit une dévote de profession, dont le guindé, l'affecté, le ton et les manières étoient fort semblables à celles de son frère. La belle-fille, très-riche héritière de Bretagne, étoit, avec toute sa douceur et sa vertu, la victime de tous les trois. Le fils avoit tout le mauvais du père, et n'en avoit pas le bon. Un composé de petit-maître le plus écervelé, et du magistrat le plus grave, le plus austère, le plus compassé, une manière de fou, étrangement dissipateur et débauché. Lui et son

père s'étoient figurés être parens du comte d'Oxfort, parce qu'il s'appeloit Harlay. Jamais race si glorieuse, et glorieuse en tous points; jamais tant de fausse humilité.

HEINSIUS,

GRAND-PENSIONNAIRE.

La France perdit, en 1720, un de ses plus implacables ennemis, mais dans un temps où il ne pouvoit plus lui nuire, par la mort du célèbre Heinsius, pensionnaire de Hollande: il avoit quatre-vingt-un ans, la tête et le sens comme à quarante, la santé ferme. Il fut emporté par une maladie de peu de jours, à la Haie, le troisième août, à quoi le chagrin eut beaucoup de part. Créature, puis confident intime, conseiller le plus accrédité du prince d'Orange, et l'instrument de l'autorité et du pouvoir sans bornes qu'il s'étoit acquis dans les Provinces-Unies: il en avoit épousé tous les intérêts, ses affections et ses haines. Heinsius succéda, non à ses charges et à l'autorité qu'elles donnent, mais à tout

son crédit sur tous les esprits et à son art de gouverner, et de devenir le premier mobile et comme le maître de toutes les délibérations importantes de sa république. Entraîné par son grand objet d'humilier la France et la personne du Roi, flatté par la cour rampante que lui faisoient sans ménagement le prince Eugène et le duc de Marlborough, jusqu'à attendre quelquefois deux heures dans son antichambre : il ne voulut jamais la paix, et tous trois ne visèrent pas à moins, au milieu de leurs énormes succès, qu'à réduire la France au dessous de la paix de Vervins; les finances de l'Empereur, quoique le plus intéressé, étoient toujours fort courtes; quelque animés que fussent les Anglois, leur parlement sentoit avec peine le poids d'une distribution si inégale, et n'alloit pas à beaucoup près à ce qu'il étoit nécessaire d'en tirer. Ce fut donc à la Hollande à suppléer pour ces deux puissances. La haine d'Heinsius et les cajoleries des deux héros du temps l'aveuglèrent; il acheva de ruiner sa république que son crédit entraîna; il fut trente ans pensionnaire, et jamais pensionnaire n'a été si maître de toutes

les affaires; on pourroit dire si absolu, si la forme du gouvernement n'eût demandé des insinuations lumineuses et adroites, mais qui avoient toujours un plein succès : on peut juger par-là de la capacité de sa connoissance, de la dextérité, de l'éloquence, de l'expérience et de la force de tête de ce ministre, qui, n'ayant pas de Stadhouder depuis la mort du roi Guillaume, se trouvoit en tout genre le chef, le premier homme de sa république, de longue main si accoutumée, du temps du roi Guillaume et depuis, à suivre comme aveuglément ses impulsions et ses sentimens; mais la paix faite, la république désenivrée de ses espérances fondées sur une guerre heureuse jusqu'au prodige, et ramenée sur elle-même, aperçut enfin jusqu'où la passion d'Heinsius l'avoit menée, et vit avec horreur la profondeur des engagemens où il l'avoit jetée, et l'immensité des dettes dont elle se trouva accablée. Les yeux s'ouvrirent donc sur la conduite d'Heinsius; le mécontentement ne se contraignit plus; le crédit du ministre tomba; ses embarras à se défendre d'avoir précipité la république dans cet

abyme, se multiplièrent; les dégoûts devinrent fréquens, puis continuels, qui le conduisirent au tombeau. Outre la place de pensionnaire, il avoit aussi les sceaux pour que rien ne manquât à son autorité. Les états-généraux séparèrent les deux emplois; et, après avoir délibéré six semaines et davantage, ils donnèrent, le 20 septembre, la garde du grand-sceau au baron de Wassenaer Statstumberg, et l'importante place de pensionnaire de Hollande et de Westfrise, à Hoornbeck, pensionnaire de la ville de Rotterdam.

HESSE DARMSTADT, (LE PR. DE)

GRAND D'ESPAGNE.

Ce Prince étoit un homme fort bien fait, de la maison de Hesse, parent de la reine d'Espagne, de ces cadets qui n'ont rien, qui servent où ils peuvent pour vivre, et qui vont cherchant fortune. On prétend qu'à un premier voyage qu'il fit en Espagne, il n'avoit pas déplu à la Reine. On prétendit aussi que le conseil de Vienne, qui, pour raison d'état,

ne se fit pas scrupule d'empoisonner la reine d'Espagne, fille de Monsieur, parce qu'elle n'avoit point d'enfans, et parce qu'elle avoit trop d'ascendant sur l'esprit et sur le coeur de son mari, et qui fit exécuter ce crime par la comtesse de Soissons, réfugiée en Espagne sous la direction du comte de Mansfeld, ambassadeur de l'Empereur à Madrid, ne fut pas plus scrupuleux sur un autre point. Il avoit remarié le roi d'Espagne à la soeur de l'Impératrice. C'étoit une princesse grande, majestueuse, très-bien faite, qui n'étoit pas sans beauté, et qui, conduite par les ministres de l'Empereur, et par le parti qu'il s'étoit de longue main formé à Madrid, prit un grand crédit sur le roi d'Espagne. C'étoit bien une partie principale de ce que le conseil de l'Empereur s'étoit proposé : mais le plus important manquoit; c'étoit des enfans. Il en avoit espéré de ce second mariage, parce qu'il s'étoit leurré que l'empêchement venoit de la Reine dont ce conseil s'étoit défait. Ne pouvant plus se dissimuler, au bout de quelques années de ce second mariage, que le roi d'Espagne ne pouvoit avoir d'enfans, ce même

conseil eut recours au prince de Darmstadt; et comme l'exécution n'étoit pas facile, et demandoit des occasions qui ne pouvoient être amenées que par un longtemps, ils l'engagèrent à s'attacher tout-à-fait au service de l'Espagne : l'Empereur et ses partisans l'appuyèrent de toutes leurs forces, non-seulement pour lui faire trouver tous les avantages qui pouvoient l'y fixer, mais tous les moyens encore de pouvoir demeurer à la cour, qui étoit tout leur but; c'est ce qui le fit gouverneur des armes en Catalogne, après la perte de Barcelone, et la paix faite; c'est ce qui, à la fin de cette année, le fit grand d'Espagne à vie, pour qu'il pût demeurer à la cour, et s'y insinuer à loisir pour venir à bout de faire un enfant à la Reine. Lorsque cette cour veut s'attacher quelqu'un, elle le fait Grand à vie de la première classe; ce titre lui donne le pouvoir d'aller par-tout, et le premier rang par-tout. Je ne dirai pas si la Reine fut inaccessible de fait ou de volonté; je ne dirai pas non plus si elle-même, comme on l'a assuré, (mais je le crois sans le bien savoir) avoit un empêchement de devenir mère; quoi qu'il

en soit, M. de Darmstadt, grand d'Espagne, s'établit et se familiarisa à la cour de Madrid, fut des mieux avec la Reine et le Roi, arriva à des privances fort rares dans ce pays-là, sans aucun fruit qui pût mettre la succession de la monarchie en sureté contre les différentes prétentions, ni rassurer de ce côté-là le politique conseil de Vienne.

HORN. (LE COMTE DE)

Le comte de Horn alla, le vendredi de la Passion 1720, dans la rue Quinquampoix, voulant acheter, disoit-il, cent mille écus d'actions, et il donna pour cela rendez-vous à un agioteur dans un cabaret. L'agioteur s'y trouva avec son porte-feuille et des actions : le comte de Horn y vint, accompagné, lui dit-il, de deux de ses amis : un moment après ils se jetèrent tous trois sur l'agioteur; le comte de Horn lui donna plusieurs coups de poignard, et prit son porte-feuille; un de ses deux prétendus amis, qui étoient piémontois, nommé Mille, voyant que l'agioteur n'étoit pas mort, acheva de le tuer; au bruit qu'ils firent, les gens du cabaret

accoururent, non assez promptement pour ne pas trouver le meurtre fait, mais assez tôt pour se rendre maîtres des assassins et les arrêter. Parmi ce bagarre, l'autre coupe-jarret se sauva, mais le comte de Horn et Mille ne purent se sauver. Les gens du cabaret envoyèrent chercher la justice, aux officiers de laquelle ils les remirent, qui les conduisirent à la conciergerie. Cet horrible crime, commis ainsi en plein jour, fit aussitôt grand bruit; l'instant après, plusieurs personnes considérables, parens de cette illustre maison, allèrent crier miséricorde à M. le Régent, qui évita tant qu'il put de leur parler, et qui ordonna avec raison, qu'il en fût fait bonne et prompte justice : enfin les parens percerent jusqu'au Régent; ils tâchèrent de faire passer le comte pour fou, disant même qu'il avoit un oncle enfermé, et demandèrent qu'il fût renfermé aux petites-maisons, ou chez les PP. de la Charité, à Charenton, chez qui on met aussi des fous; mais la réponse fut qu'on ne pouvoit se défaire trop tôt des fous qui portent la folie jusqu'à la fureur. Econduits de leur demande, ils représentèrent

quelle infamie ce seroit que l'instruction du procès, et ses suites pour une maison illustre, qui appartenoit à tout ce qu'il y avoit de plus grand et à presque tous les souverains de l'Europe; mais Mr. le duc d'Orléans leur répondit, que l'infamie étoit dans le crime et non dans le supplice. Ils le pressèrent sur l'honneur que cette maison avoit de lui appartenir à lui-même. *Eh bien, Messieurs,* leur dit-il, *fort bien : j'en partagerai la honte avec vous.* Le procès n'étoit ni trop long, ni difficile. Law et l'abbé Dubois, si intéressés à la sureté des agioteurs, sans laquelle le papier tomboit tout court et sans ressource, prirent fait et cause auprès de Mr. le duc d'Orléans, pour le rendre inexorable; lui, pour éviter la persécution qu'il essuyoit sans cesse pour faire grâce; eux, dans la crainte qu'il ne se laissât aller, n'oublièrent rien pour presser le parlement de juger. L'affaire alloit grand train, et n'alloit à rien moins qu'à la roue; les parens, hors d'espoir de sauver le criminel, ne pensèrent plus qu'à obtenir une commutation de peine. Quelques-uns d'entre eux vinrent me trouver pour m'engager à les y

servir, quoique je n'aye pas de parenté avec la maison de Horn. Ils m'expliquèrent que la roue mettroit au désespoir toute cette maison et tout ce qui tenoit à elle dans les Pays-bas et en Allemagne, parce qu'il y avoit dans ce pays-là une grande et très-importante différence entre les supplices des personnes de qualité qui avoient commis des crimes ; que la tête tranchée n'influoit en rien sur la famille de l'exécuté, mais que la roue y infligeoit une telle infamie, que les oncles, les tantes, les frères et soeurs, et les trois premières générations suivantes, étoient exclus d'entrer dans un noble Chapitre, qui, outre la honte, étoit une privation très-dommageable, qui empêchoit la décharge, l'établissement et les espérances de la famille pour parvenir aux abbayes de chanoinesses et aux évêchés souverains. Cette raison me toucha ; et je leur promis de la représenter de mon mieux à Mr. le duc d'Orleans, mais sans m'engager à rien au-delà pour la grâce. J'allois partir pour la Ferté, y profiter du loisir de la Semaine-sainte. J'allai donc trouver Mr. le duc d'Orléans, à qui j'expliquai ce que je venois

d'apprendre. Je lui dis ensuite que, quiconque demanderoit la vie du comte de Horn, après un crime si détestable en tous ses points, ne se soucieroit que de la maison de Horn, et ne seroit point son serviteur; que je croyois aussi que ne seroit pas son serviteur quiconque s'acharneroit à l'exécution de la roue, à quoi le comte de Horn ne pouvoit manquer d'être condamné. Je croyois qu'il y avoit un *mezzo termine* à prendre, lui qui les aimoit tant, qui rempliroit toute justice et toute raisonnable attente du public, qui éviteroit le honteux et si dommageable rejaillissement de l'infamie sur une maison si illustre et si grandement alliée, et qui lui dévoueroit cette maison et tous ceux à qui elle tenoit, qui au fond sentoient bien que la grâce de la vie étoit impraticable, au lieu du désespoir et de la rage, où tout entreroit contre lui, et qui se perpétueroit et s'aigriroit même à chaque occasion perdue d'entrer dans les chapitres où la soeur du comte de Horn étoit sur le point d'être reçue. Je lui représentai que ce moyen étoit bien simple; c'étoit de laisser rendre, et prononcer l'arrêt de mort sur la roue, et

de tenir toute prête la commutation de peine toute signée et scellée pour n'avoir que la date à y mettre à l'instant de l'arrêt, et sur le champ l'envoyer à qui il appartient, puis le jour même faire couper la tête au comte de Horn, par là toute justice est accomplie; et l'arrêt de roue prononcé, le public est satisfait, puisque le comte de Horn est assez puni de mort; et la maison de Horn, et tout ce qui y tient, trop raisonnables pour avoir espéré une grâce de la vie, qu'eux-mêmes, à la place du Régent, n'auroient pas accordée, lui seroient redevables d'avoir sauvé leur honneur, et les moyens d'établissemens des filles et des cadets. Mr. le duc d'Orléans trouva que j'avois raison, le goûta, sentit son intérêt de ne pas jeter dans le désespoir, contre lui, tant de gens considérables, en accomplissant toutefois toute justice et l'attente du public, et me promit qu'il le feroit ainsi. Je lui dis que je partois le lendemain, que Law et Dubois, acharnés à la roue, la lui arracheroient. Il me promit de nouveau de tenir fermé à la commutation de peine, m'en dit là-dessus autant que je lui en aurois pu dire

en m'étendant sur ce point. Je lui déclarai que je n'étois ni parent, ni en la moindre connoissance avec la maison de Horn, ni en liaison avec aucun de ceux qui se remuoient pour elle; que c'étoit uniquement raison et attachement pour sa personne et à son intérêt, qui me faisoit insister, et que je le conjurois de demeurer ferme dans la résolution qu'il me témoignoit, puisqu'il en sentoit tout le bon et toutes les tristes suites du contraire, et de ne se point laisser entraîner aux raisonnemens faux et intéressés de Law et de l'abbé Dubois, qui se relayeroient pour arracher de lui ce qu'ils vouloient. Il me le promit de nouveau; et comme je le connoissois bien, je vis que c'étoit de bonne foi. Je pris congé, et partis le lendemain. Ce que j'avois prévu ne manqua pas. Dubois et Law l'assiégèrent et le retournèrent si bien, que la première nouvelle que j'appris à la Ferté, fut que le comte de Horn et son scélérat de Mille avoient été roués en Grève, vifs, et expirés sous la roue, le mardi-saint 26 mars, sur les quatre heures après midi, sur le même écha-faud, après avoir été appliqués à la question;

le succès en fut tel aussi que je l'avois représenté à Mr. le duc d'Orléans. La maison de Horn et toute la grande noblesse des Pays-bas, même d'Allemagne, furent outrés, et ne se continrent de paroles ni par écrit. Il y eut même parmi eux d'étranges partis de vengeance pourpensés; et long-temps, depuis la mort de Mr. le duc d'Orléans, j'ai trouvé de ces messieurs-là, qui n'ont pu se tenir de m'en parler, ni se contenir de répandre le venin qu'ils en conservaient dans le coeur.

HUMIÈRES,

MARÉCHAL DE FRANCE.

Le maréchal d'Humières étoit un homme qui avoit tous les talens de la Cour et du grand monde, et toutes les manières d'un fort grand seigneur; avec cela homme d'honneur, quoique fort liant avec les ministres, et très-bon courtisan; ami particulier de M. de Louvois qui contribua beaucoup à sa fortune, qui ne le fit pas attendre. Il étoit brave et se montra meilleur en second qu'en premier. Il

étoit

étoit magnifique en tout, bien avec le Roi qui le distinguoit fort et étoit familier avec lui. On peut dire que sa présence ornoit la Cour et tous les lieux où il se trouvoit. Il avoit toujours sa maison pleine de tout ce qu'il y avoit de plus grand et de meilleur. Les princes du sang n'en bougeoient, et il ne se contraignoit en rien pour eux ni pour personne, mais avec un air de liberté, de politesse, de discernement qui lui étoit naturel, et qui séparoit toute idée d'orgueil d'avec la dignité et la liberté d'un homme qui ne veut ni se contraindre, ni contraindre les autres. Il avoit les plus plaisantes colères du monde, surtout en jouant, et avec cela le meilleur homme de la terre, et qui étoit généralement aimé. Il avoit le gouvernement général de Flandres et de Lille, où il tenoit comme une cour; il avoit fait un beau lieu de Mouchy, à deux lieues de Compiegne, dont il étoit capitaine. Le Roi l'avoit souvent aidé à accommoder Mouchy, et y avoit été plusieurs fois. M. de Louvois qui, à la mort du duc du Lude, voulut rogner l'office de grand-maître de l'artillerie, en faveur de sa charge de secrétaire

d'état, fit faire le maréchal Humières grand-maître en son absence, comme il revenoit d'Angleterre complimenter de la part du Roi le roi Jacques II sur son avénement à la couronne. Ce ministre contribua beaucoup à le faire faire duc vérifié, et à lui faire accorder la grâce très-singulière de faire appeler dans ses lettres celui qui, avec l'agrément du Roi, épouseroit sa dernière fille, belle comme le jour, et qu'il aimoit passionément. Il avoit perdu son fils unique, sans alliance, au siége de Luxembourg. Il avoit marié sa fille au prince d'Isengheim, en obtenant un tabouret de grâce, et la seconde à Vassé vidame du Mans, qui s'étoit remariée à Surville, cadet d'Hautefort, dont elle avoit été long-temps sans voir son père. Le Maréchal mourut assez brusquement à Versailles; il regretta amèrement de n'avoir jamais pensé à son salut ni à sa santé: il pouvoit ajouter à ses affaires, et mourut pourtant fort chrétiennement, et fut généralement regretté. On peut remarquer qu'il fut assisté à la mort par trois antagonistes, M. de Meaux et l'abbé de Fénelon, qui écrivirent bientôt après l'un contre l'autre, et

le père Caffaro, théatin, son confesseur, qui s'étant avisé d'écrire un livre en faveur de la comédie, pour la prouver innocente et permise, fut puissamment réfuté par M. de Meaux.

JACQUES II,

ROI D'ANGLETERRE.

Ce Prince infortuné, dont la santé s'étoit affoiblie de plus en plus depuis son retour des eaux de Bourbon, où Fagon l'avoit envoyé, tomba, le 8 novembre, dans un état de paralysie et d'autres maux à n'en rien laisser espérer. Dans cette conjoncture le Roi prit une résolution plus digne de la générosité de Louis XII et de François I que de sa sagesse; il alla, de Marly où il étoit, à Saint-Germain. Le 13 septembre le roi d'Angleterre étoit si mal, que lorsqu'on lui annonça le Roi, à peine ouvrit-il les yeux un moment; le Monarque françois lui dit qu'il étoit venu l'assurer qu'il pouvoit mourir en repos sur le prince de Galles, et qu'il le reconnoîtroit roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse. Le peu d'Anglois

qui se trouvèrent là se jettèrent à ses genoux, mais le roi d'Angleterre ne donna aucun signe de vie.

Le Roi espéroit toujours que sa conduite si mesurée en Flandres, le renvoi des garnisons hollandoises, l'inaction de ses troupes, lorsqu'elles pouvoient tout envahir et que rien n'étoit en état de s'opposer à cette action de puissance, retiendroient la Hollande et l'Angleterre, dont la première étoit si parfaitement dépendante de l'autre, de rompre en faveur de la maison d'Autriche; c'étoit alors pousser cette espérance bien loin : mais le Roi s'en flattoit encore, et par-là de terminer bientôt la guerre d'Italie, et toute l'affaire de la succession d'Espagne, que l'Empereur ne pouvoit plus disputer avec ses seules forces et celles même de l'Empire. Rien n'étoit donc plus contradictoire à cette position et à la reconnoissance qu'il avoit solennellement faite, à la paix de Riswick, du prince d'Orange, comme roi d'Angleterre, et que jusqu'alors il n'avoit pas moins solennellement exécutée : c'étoit offenser sa personne par l'endroit le

plus sensible, toute l'Angleterre avec lui et la Hollande à la suite; c'étoit montrer le peu de fond qu'ils avoient à faire sur ce traité de paix; leur donner beau jeu à rassembler avec eux tous les Princes qui y avoient contracté sous leur alliance, et à rompre ouvertement sur leur propre fait, indépendant de celui de la maison d'Autriche. A l'égard du prince de Galles, cette reconnoissance ne lui donnoit rien de solide; elle réveilloit seulement la jalousie, les soupçons et la passion de tout ce qui lui étoit opposé en Angleterre; les attachoit de plus en plus au roi Guillaume, et à l'établissement de la succession, dans la ligue protestante, qui étoit leur ouvrage; les rendoit plus vigilans, plus actifs et plus violens contre tout ce qui étoit catholique, ou soupçonné de favoriser les Stuard en Angleterre, et les ulcéroit de plus en plus contre ce jeune Prince et contre la France qui leur vouloit donner un roi, et décider malgré eux de leur couronne, sans que le Roi, qui marquoit du moins ce désir par cette reconnoissance, eût plus de moyens de rétablir le prince de Galles qu'il n'en avoit eu de rétablir le Roi

son père, pendant une longue guerre, où il n'avoit pas, comme alors, à disputer la succession de la monarchie d'Espagne pour son petit-fils.

Le roi d'Angleterre, dans le peu d'intervalle qu'il eut, parut fort sensible à ce que le Roi venoit de faire; il lui avoit fait promettre de ne pas souffrir qu'il fût fait la moindre cérémonie après sa mort, qui arriva le 16 septembre 1701, sur les trois heures après midi.

Le lendemain samedi, sur les sept heures du soir, le corps de ce Prince, fort légèrement accompagné, et suivi de quelques carrosses remplis des principaux Anglois de Saint-Germain, fut conduit aux Bénédictins anglois, à Paris, rue Saint Jacques, où il fut mis en dépôt dans une chapelle comme le plus simple particulier, jusqu'aux temps, fort éloignés en apparence, où il pût être transporté en Angleterre dans le tombeau de ses pères; son coeur le fut aux filles de Sainte-Marie de Chaillot.

Ce Prince a été si connu dans le monde

sous le titre de duc d'Yorck, et ensuite sous celui de roi d'Angleterre, que je me dispenserai d'en parler ici. Il s'étoit fort distingué par sa valeur et sa bonté, beaucoup plus par la magnanimité constante avec laquelle il a supporté tous ses malheurs, et enfin par une sainteté éminente.

Le comte de Manchester, ambassadeur d'Angleterre, ne parut plus à Versailles après la reconnoissance du prince de Galles, et partit sans prendre congé, quelques jours après l'arrivée du Roi à Fontainebleau. Le roi Guillaume reçut en sa maison de Loo, en Hollande, la nouvelle de la mort du roi Jacques, et de cette reconnoissance; il étoit alors à table avec quelques princes d'Allemagne et quelques seigneurs; il ne proféra pas une seule parole outre la nouvelle; mais il rougit; enfonça son chapeau; ne put contenir son visage. Il envoya ordre à Londres d'en chasser sur le champ Soussin, et de lui faire repasser la mer aussi-tôt après: il faisoit les affaires du Roi en l'absence de l'ambassadeur et d'un envoyé. Cet éclat fut suivi de

près de la signature de grande alliance offensive et défensive contre la France et l'Espagne, entre l'Empereur et l'Empire qui n'y avoit nul intérêt, mais qui sous la maison d'Autriche n'avoit plus de liberté, l'Angleterre et la Hollande, dans laquelle ils surent ensuite attirer d'autres puissances. On venoit d'étouffer une révolte à Naples; Sassinet, neveu du baron de Lisola, chargé des procurations de l'Empereur, l'avoit conduite; il fut pris: le prince de Murcia et le duc de Telena en étoient les principaux chefs, et se sauvèrent. Le prince de Montesarchio, à quatre-vingt ans, monta à cheval au premier bruit avec le duc de Popoli, et avec leurs amis ils dissipèrent la canaille qui s'étoit assemblée, par où la révolte devoit commencer, et tout fut étouffé dans l'instant. Le duc de Gaetano sortit de Rome dans le carrosse de l'ambassadeur de l'Empereur, quoique le Pape le lui eût défendu sous peine de 50000 écus d'amende. Le duc de Medina-Céli, viceroi, s'y conduisit très-bien; le prince Eugène avoit ordre d'y envoyer dix mille hommes si la révolte eût réussi. Le duc de Medina-Céli fut rappelé en Espagne tout

à la fin de l'année, avec la présidence du conseil des Indes, un des plus riches et des plus importans emplois de toutes les Espagnes.

JANSON. (LE CARDINAL)

Le Roi voyant, au conseil, des dépêches de Rome, qui ne ressembloient pas à celles qu'il avoit accoutumé de recevoir du cardinal de Janson qui, après sept ans de séjour fort utile, ne faisoit qu'en arriver, se mit sur les louanges de ce cardinal, et ajouta qu'il regardoit comme un vrai malheur de ne pouvoir pas le faire ministre. Torcy, qui avoit porté les dépêches, mais sans s'asseoir ni opiner encore, crut faire sa cour de dire, entre haut et bas, qu'il n'y avoit personne plus propre que lui; et dès qu'il avoit le bonheur d'en être estimé capable par le Roi, il ne voyoit pas ce qui pouvoit l'empêcher de l'être. Le Roi, qui l'entendit, répondit que lorsqu'à la mort du cardinal Mazarin il avoit pris le timon de ses affaires, il avoit été, en grande connoissance de cause, bien résolu de n'admettre jamais aucun ecclésiastique dans son conseil, et moins encore

un cardinal que les autres; qu'il s'en étoit bien trouvé, et qu'il ne changeroit pas. Il ajouta qu'il étoit bien vrai qu'outre la capacité, le cardinal de Janson n'auroit pas les inconvéniens des autres, mais que ce seroit un exemple qu'il ne vouloit pas faire, ce qui ne l'empêchoit pas de regretter de ne l'y pouvoir faire entrer. Je l'ai su de Torcy même, et long-temps auparavant de M. de Beauvilliers et de M. de Pontchartrain père.

JÉSUITES. (LES)

L'AMBITION de cette célèbre compagnie est telle depuis son établissement jusqu'à ce jour, qu'on ne pourra guère écrire l'histoire des monarchies modernes, qu'ils ne s'y montrent quelque part; et il ne se passera guère de grandes affaires dans lesquelles ils ne soient impliqués en bien ou en mal.

Leur politique de tous les temps est de vouloir paroître zélés défenseurs de la foi dans sa plus stricte pureté; et il faut reconnoître, pour être juste que les hérétiques, et surtout

parmi eux les protestans, n'ont jamais eu de plus ardens antagonistes ; et les Jésuites n'auroient qu'à se louer de leur zèle sur cet article, s'ils n'avoient passé les bornes raisonnables, puisqu'ils firent poursuivre les Huguenots par le fer et le feu, le plus qu'ils purent, surtout dans les années de la foible vieillesse du feu Roi.

Mais autant leur zèle est ouvert et déclaré pour la foi, autant la politique du corps entier favorise une morale mondaine, inconnue à l'Eglise. Cela est même si outré quelquefois, que le clergé de France, et souvent le Pape même, qui craignent ou ménagent cette redoutable compagnie, sont obligés d'anathémiser leurs principes de morale si erronnée ; et alors la politique du Pape et du clergé est ordinairement telle, qu'ils condamment telle et telle proposition, sans dire où elle est, pour sauver l'honneur du corps et de l'auteur ; tandis que ces habiles jésuites poursuivent plutôt l'auteur que la proposition erronnée qu'il a écrite ; d'où l'on a inféré de tout temps que c'est aux gens plutôt qu'à leur doctrine que ces bons pères en vouloient.

Et effectivement, lorsqu'il ne fut plus de mode d'écrire contre les protestans, et lorsque Bossuet (qu'ils attaquèrent d'abord et firent aussi attaquer par plusieurs des leurs, pour obscurcir sa gloire naissante) eût fait là-dessus les plus beaux chefs-d'oeuvres, impossibles non-seulement de surpasser, mais d'atteindre, alors ils allèrent à la recherche de nouvelles hérésies dans des livres admirés de tout le monde, pour trouver de grands obstacles à combattre, et pour cela la France fut leur plus grand théâtre; car en Italie, le Pape trop souverain eût eu, en les dévoilant, le pouvoir de faire trop tôt finir la dispute ; en Espagne une décision eût anéanti toute autre opinion de même qu'en Portugal. Les pères adroits choisirent donc la France, les Pays-bas pour théâtre de leurs guerres, parce qu'ils savoient bien que l'autorité de Rome et la bulle où ils en vouloient venir, seroient contestées; et ils vouloient se donner la gloire de se porter pour des intrépides défenseurs de la vérité. Ils choisirent même parmi les questions dogmatiques les plus subtiles, celles de la grâce et de la liberté, et les plus métaphysiques

pour surprendre plus de monde, et trouver l'hérésie où ils vouloient la trouver, et la faire tenir à ce qu'ils vouloient qu'elle tînt.

La compagnie parvint où elle vouloit : on eut une bulle, et ce qu'il y eut de plus plaisant, c'est qu'il fallut long-temps tourmenter Rome pour augmenter le nombre des hérésies déclarées telles. L'effet en est connu; et je l'ai décrit dans ces mémoires. Aujourd'hui quiconque n'est pas des leurs, quiconque même est indifférent à leurs querelles, ces pères le noircissent de l'accusation toute prête, et le terrassent avec l'arme accoutumée : et c'est là tout le mystère du jansénisme, devenu véritablement l'hérésie subtilement trouvée par la société, et mise en lumière après le huguenotisme, avec le double avantage, d'un côté, de terrasser leurs ennemis ou de leur nuire ; et de l'autre, de paroître attachés à la scrupuleuse lettre de l'Evangile et à la doctrine de l'Eglise, jusqu'à la subtilité, tandis que dans les pays lointains cette société ne faisoit pas scrupule d'avoir des missionnaires dont la croyance étoit païenne, et des théologiens approuvés

par eux en Europe, dont la morale ne vaut pas davantage.

Pendant la ligue les Jésuites ont été des boute-feux secrets, ou émissaires du Pape, tandis qu'il s'est trouvé des corps qui ont été constamment fidelles à Henri IV. Avisés pendant le règne de ce Roi une fois affermi, ils ont été jugés coupables par la renommée d'avoir commis des parricides horribles, sans qu'on les leur ait pu prouver. Humbles sous Richelieu, mais utiles, ils ont prouvé combien la compagnie, bien veillée de près, peut être utile à la religion et à l'état; humbles aussi, mais forcément, pendant les longues prospérités de Louis XIV, ils n'ont guère pris leur élan, leur vol hardi, que lorsqu'ils l'ont vu vieux, cassé, ou foible, malheureux et dévôt. On connoît toutes les horreurs qu'ils ont aidé, conseillé, tant contre les jansénistes que contre les protestans, et comment ils ont trompé la religion du feu Roi sur cet objet. Humiliés ensuite tout-à-coup et comme par un coup de tonnerre par le Régent, ils se vengèrent par l'horrible projet d'ôter la régence

au duc d'Orléans, en aidant de conseils, de correspondances criminelles, les projets de la cour d'Espagne, en complottant sous main; ensuite ayant reconnu combien l'abbé Dubois avoit de pouvoir sur le Régent, ils ont composé pour rentrer en grâce; ils lui ont applani, ouvert même les chemins pour le faire cardinal, pourvu qu'il voulût changer en leur faveur un Prince qui, au commencement, avoit eu en eux toute confiance pour bien des choses, et pourvu encore qu'il leur fît restituer le confessionnal qui avoit été ôté au père Tellier, et donné à un prêtre séculier, recevoir et protéger la bulle.

Je voyois alors combien les jésuites redoutoient les suites d'une éducation du Roi à laquelle ils n'auroient pas participé. Le Régent, que le Roi aimoit, paroissoit devoir vivre fort long-temps, et dans le cas de leur devenir utile comme avant sa régence, puisqu'il leur avoit confié la feuille des bénéfices de ses appanages; et les jansénistes élevés, introduits à la cour, leurs prisonniers élargis, des grâces accordées, même signalées, faisoient redouter

aux jésuites un avenir pendant lequel ils seroient peu comptés. Ce fut cette vue qui les rendit protecteurs de l'abbé Dubois, jusqu'à l'aider pour le chapeau; ce qui confirma bien du monde, et apprit à bien d'autres que le fond de cette compagnie est vicieux, puisque ses chefs portent sur leurs épaules des gens sans honneur, sans foi ni probité, quand ils leur sont ou peuvent être utiles, tandis qu'ils envoient à des cachots, et dévouent à l'anathême et à la perdition quiconque ils haïssent, non pour la religion qu'ils professent être éternelle et ne devoir jamais manquer, mais parce qu'ils voient dans le malheureux qu'ils ont dévoué à la ruine, une raison qui offusque la société, un talent, un droit présent ou à venir qu'ils redoutent; je demande si ce n'est pas là se comporter en gens du monde plutôt qu'en religieux.

Toute cette politique a été plus ou moins reconnue par divers esprits: aussi tout homme qui veut parvenir doit s'appuyer ordinairement des jésuites; et le cardinal qui nous gouverne aujourd'hui avec tant d'autorité, a bien

eu

eu le soin de se faire tout à eux, et il faut avouer aussi qu'ils récompensent fort au large tout dévouement, soit à leur corps, soit à la défense de leur morale, de leurs usages, habitudes et manières, pourvu d'ailleurs que le dévouement, qu'ils ont l'art de mettre à l'épreuve, soit entier, sincère, aveugle, et d'autant plus vil et bas, que le protégé est plus ou moins distingué dans l'Eglise; car ils se connoissent fort bien en hommes et en rangs.

L'éducation sert prodigieusement aux jésuites pour distinguer en qui ils doivent avoir foi : ils connoissent d'avance tout ce qu'il y a de vicieux, de foible, de spirituel dans le caractère d'un sujet, qu'ils ont observé dans l'âge où les habitudes extérieures ne sont pas retenues, et où l'on est ouvert. Le haut clergé, ils le dominent par l'influence ou la crainte; le bas clergé, ils jouissent de sa timidité; les moines, ils les méprisent ou les soutiennent par vanité : les sulpiciens en sont protégés, pourvu qu'ils ne s'avancent pas trop; et à la mort de Fleury ils montreront assurément à Saint-Sulpice combien ils ont souffert de les

voir aussi sur le haut du pavé; et je ne serois pas surpris, surtout si les sulpiciens ont pris un grand vol et s'y soutiennent, que les jésuites ne leur trouvent quelque chicane; et bien leur en vaut peut-être même aujourd'hui que leur politique leur défende de ces talens qui se montrent au-dehors et attirent la considération; car ils auroient peut-être bien leur affaire à s'occuper aussi. Pour l'Oratoire ils en sont monstrueusement jaloux; et il n'a pas tenu à eux d'en faire comme de Port-Royal; en cela ils sont portés par jalousie contre leur institut, fait encore, malgré leurs coups, pour produire de grands hommes. C'est un tel corps que les jésuites cherchent à dévorer, qu'ils ont accablé de coups comme une compagnie d'hérétiques, qu'il est bon de dévouer à l'anathême.

Cette oppression du plus fort contre le plus foible empêchera toujours les prêtres de la mission, les sulpiciens et autres petites sociétés semblables, de viser à l'illustration extérieure, et les retiendra dans leur état servile auprès d'eux, dans leur crasse ignorance, et les

forcera à se dire leurs disciples, même pour les sentimens d'école, crainte d'être observés, inquiétés, culbutés, ou du moins fortement traversés; les jésuites se montrant jaloux, dans les lettres, de tous les talens, même obscurs, ayant voulu eux-mêmes traiter tous les genres de science, celles même qui ne sont pas de leur état.

Pour l'Histoire, ils en ont fait partout l'instrument de leur flatterie auprès des rois, et ils l'ont souillée de mille romans, ou bien ils ont tu bien des vérités; on a vu ce qu'ils ont fait en France par la plume du P. Daniel: ils exercent d'ailleurs dans l'imprimerie une telle inspection, obscure et peu connue, qu'on ne peut guère imprimer en France un livre où il s'agit d'eux, si ce n'est des éloges outrés et des panégyriques : aussi je regarde comme impossible de jamais publier en France mes Mémoires, excepté clandestinement, et alors plus ils voudront les étouffer, plus ils les mettront au jour, et ne seront fâchés, sinon que j'aye été assez hardi pour dévoiler le plus profond de leur conduite, qu'en homme

d'état j'ai été dans le cas de suivre de près et de loin.

Et cependant soyons exacts : cette compagnie, qui se complaît dans ses vices, réformée, ou même bien dirigée, et surtout dominée par un ministre ou par nos rois, peut faire de grandes choses, à cause de ses talens, de son zèle, s'il étoit bien dirigé, et de la servile dépendance des membres aux chefs. Dans les missions, les jésuites ont l'art de ramener à Dieu, et de faire du bien; leurs ouvrages de piété parlent au coeur fort souvent, parce qu'ils ont chez eux quantité de bons religieux de la meilleure foi du monde; leurs prédicateurs sont toujours bien choisis, bien suivis et bien écoutés; ils donnent à la jeunesse beaucoup d'honnêteté, facilité pour la société, et beaucoup d'instruction; leur obéissance est aveugle pour aller prêcher la foi aux infidelles; et quoiqu'ils aiment l'argent, comme on pourra juger, surtout par l'anecdote qui va venir, c'est moins pour eux que pour la compagnie entière, ou pour leur très-révérend père général, que chacun aime,

craint et respecte mieux qu'un bon françois ne fait le Roi, ou l'anglois sa liberté; j'ai même lu dans quelqu'un de leurs ouvrages, qu'il s'est trouvé de ces pères si aveuglément soumis à ce révérend père général, qu'ils ne lui écrivoient des lettres qu'à genoux. Aussi un jésuite aimeroit mieux pâtir lui-même que de voir le père général ou sa société en souffrance : ce qui a fait et fera à jamais de ce corps un tout fort redoutable.

Ces réflexions apprennent qu'avec ses vices et ses bonnes qualités, le meilleur parti du gouvernement est, non de persécuter cette compagnie, ce qui la rend toujours plus méchante et plus dangereuse; mais de la bien dominer sans la frapper, pour qu'elle soit utile à l'état, comme elle l'a été sous les belles années de Louis XIV ; temps où l'on lui a vu produire Bourdaloue surtout, et autres gens de mérite qui n'ont été qu'utiles à l'état; afin qu'ils n'y fassent plus de mal : car très-certainement jusqu'à ce jour ils y en ont fait plus que de bien.

Quant à l'amour de l'or que les jésuites ont

toujours eu dans le cœur, on n'a pas oublié qu'il arriva une flotille à Cadix, riche de plus de 60 millions en or et en argent, et 12 millions de marchandises, sans les fraudes et les pacotilles. J'avancerai à cette occasion le récit d'une aventure qui n'arriva que depuis que le roi d'Espagne fut à Madrid. En déchargeant ces vaisseaux, il se trouva huit grandes caisses de chocolat pour le très-révérend père général de la compagnie de Jesus. Ces caisses pensèrent rompre les reins à ceux qui les déchargèrent, et qui s'y mirent au double de ce qu'il falloit à les transporter, à proportion de leur grandeur; l'extrême peine qu'ils y eurent encore avec ce renfort, donna curiosité de savoir quelle en pouvoit être la cause : toutes les caisses arrivées dans les magasins de Cadix, ceux qui les régissoient en ouvrirent une entre eux, et n'y trouvèrent que de grandes et grosses billes de chocolat, arrangées les unes sur les autres; ils en virent une dont le poids les surprit, puis une seconde une troisième également pesantes; ils en rompirent une qui résista, mais le chocolat s'éclata; et ayant redoublé, ils trouvèrent

que c'étoient toutes billes d'or, revêtues d'un doigt épais de chocolat tout à l'entour; car, après cet essai, ils visitèrent au hasard le reste de la caisse, et après toutes les autres. Ils en donnèrent avis à Madrid, où, malgré le crédit de la société, on s'en voulut donner le plaisir. On fit avertir les jésuites, mais en vain; ces fins politiques se gardèrent bien de réclamer un chocolat si précieux, et ils aimèrent mieux le perdre que de l'avouer. Ils protestèrent et jurèrent qu'ils ne savoient pas ce que c'étoit, et ils persévérèrent avec tant de fermeté et d'unanimité, que l'or demeura au profit du Roi, et qui ne fut pas médiocre, et on en peut juger par le volume de huit grandes caisses toutes remplies de grandes et grosses billes d'or.

Il arriva une chose, après la prise de Namur, qui fit du bruit, et qui auroit pu avoir des suites fâcheuses avec un autre prince que le Roi. Avant qu'il entrât dans la ville, où pendant le siége du château il n'auroit pas été convenable qu'il eût été, on visita tout avec exactitude, quoique par la capitulation les

mines, les magasins, et tout, en un mot, eût été montré. Lorsque dans une dernière visite, après la prise du château, on la voulut faire chez les jésuites, ils ouvrirent tout, en marquant toutefois leur surprise et quelque chose de plus, de ce qu'on ne s'en fioit pas à leur témoignage. Mais en fouillant par-tout, où ils ne s'attendoient pas, on trouva leurs souterrains pleins de poudre, dont ils s'étoient bien gardés de parler. Ce qu'ils en prétendoient faire, est demeuré incertain. On enleva leur poudre; et comme c'étoit des jésuites, il n'en fut rien.

LAUSUN. (LE DUC DE).

Le duc de Lausun étoit un petit homme blondasse, bien fait dans sa taille, de physionomie haute, pleine d'esprit, qui imposoit, mais sans agrément dans le visage, à ce que j'ai ouï dire aux gens de son temps; plein d'ambition, de caprices, de fantaisies, jaloux de tout, voulant toujours passer le but, jamais content de rien, sans lettres, sans aucun ornement ni agrément dans l'esprit, naturel-

lement chagrin, solitaire, sauvage, fort noble dans toutes ses façons, méchant et malin par nature, encore plus par la jalousie et par ambition, et toutefois fort bon ami quand il l'étoit, ce qui étoit rare, et bon parent; volontiers ennemi, même des indifférens, et cruel aux défauts et à trouver et donner des ridicules, extrêmement brave, et aussi dangereusement hardi, courtisan, également insolent, moqueur et bas jusqu'au valetage, et plein de recherches d'industrie, d'intrigues, de bassesses pour arriver à ses fins, avec cela dangereux aux ministres, à la cour redouté de tous, et plein de traits cruels et pleins de sel, qui n'épargnoient personne. Il vint à la cour, sans fortune, cadet de Gascogne, fort jeune, débarqué de sa province sous le nom de Peguilhem. Le maréchal de Grammont, cousin-germain de son père, le retira chez lui. Il étoit lors dans la première considération à la cour, dans la confidence de la Reine-mère et du cardinal Mazarin, et avoit le régiment des Gardes, et la survivance pour le comte de Guiche son fils aîné, qui de son côté étoit la fleur des dames et des braves,

et des plus avant dans les bonnes grâces du Roi et de la comtesse de Soissons, nièce du Cardinal, de chez laquelle le Roi ne bougeoit, et qui étoit la reine de la cour. Le comte de Guiche y introduisit le marquis de Peguilhem, qui en fort peu de temps devint le favori du Roi, qui lui donna son régiment de dragons en le créant, et bientôt après le fit maréchal de camp, et créa pour lui la charge de colonel-général de dragons. Le duc de Mazarin, déjà retiré de la cour en 1669, voulut se défaire de sa charge de grand-maître de l'artillerie; Peguilhem en eut vent des premiers; il la demanda au Roi, qui la lui promit, mais sous le secret pour quelques jours. Le jour venu que le Roi lui avoit dit qu'il le déclareroit, Peguilhem, qui avoit les entrées des premiers gentilshommes de la chambre, qu'on nomme aussi les grandes entrées, alla attendre la sortie du Roi du conseil des finances, dans une pièce où personne n'entroit pendant le conseil, entre celle où toute la cour attendoit, et celle où le conseil se tenoit. Il s'y trouva Nyert, premier valet-de-chambre, en quartier, qui lui demanda par quel

hasard il y venoit : Peguilhem, sûr de son affaire, crut se dévouer ce premier valet-de-chambre, en lui faisant confidence de ce qui alloit se déclarer en sa faveur ; Nyert lui en témoigna sa joie, puis tira sa montre, et vit qu'il avoit encore le temps d'aller exécuter, disoit-il, quelque chose de court et de pressé que le Roi lui avoit ordonné. Il monte quatre à quatre un petit degré, au haut duquel étoit le bureau où Louvois travailloit toute la journée ; car à Saint-Germain les logemens étoient fort petits et fort rares, et les ministres et presque toute la cour logeoient chacun chez soi à la ville. Nyert entre dans le bureau de Louvois, et l'avertit qu'au sortir du conseil des finances, dont Louvois n'étoit point, Peguilhem alloit être déclaré grand-maître de l'artillerie, et lui conte ce qu'il venoit d'apprendre de lui-même, et où il l'avoit laissé. Louvois haïssoit Peguilhem, ami de Colbert son émule, et il en craignoit la hauteur et la faveur, dans une charge qui avoit tant de rapports nécessaires avec son département de la guerre, et de laquelle il envahissoit les fonctions et l'autorité tant qu'il pouvoit, ce

qu'il sentoit que Peguilhem ne seroit ni d'humeur, ni de faveur à souffrir; il embrasse Nyert, le remercie, le renvoie au plus vîte, prend quelques papiers pour lui servir d'introduction, descend et trouve Peguilhem et Nyert dans cette pièce ci-devant dite. Nyert fait le surpris de voir arriver Louvois, et lui dit que le conseil n'a pas levé. *N'importe*, répondit Louvois; *je veux entrer; j'ai quelque chose de pressé à dire au Roi;* et tout de suite entre. Le Roi surpris, lui demande ce qui l'amène, se lève et va à lui. Louvois le tire dans l'embrâsure d'une fenêtre, lui dit qu'il sait qu'il va déclarer Peguilhem grand-maître de l'artillerie, qui l'attend à la sortie du conseil, dans la pièce voisine, que S. M. est pleinement maîtresse de ses grâces et de ses choix; mais qu'il a cru de son service, de lui représenter l'incompatibilité qui est entre Peguilhem et lui, ses caprices, ses hauteurs; qu'il voudra tout faire et tout changer dans l'artillerie; que cette charge a une si nécessaire connexion avec le département de la guerre, qu'il est impossible que le service s'y fasse parmi des entreprises et des fantaisies conti-

nuelles jointes à la mésintelligence déclarée entre le grand-maître et le secrétaire d'état, dont le moindre inconvénient sera d'importuner S. M. tous les jours de leurs querelles, et de leurs réciproques prétentions, dont il faudra qu'elle soit juge à tout moment. Le Roi se sentit extrêmement piqué de voir son secret su de celui à qui principalement il le vouloit cacher ; il répond à Louvois d'un air fort sérieux, que cela n'est pas fait encore, le congédie, et se va rasseoir au conseil; un moment après qu'il fut levé, le Roi sort pour aller à la messe, voit Peguilhem et passe sans lui rien dire. Peguilhem, fort étonné, attend le reste de la journée; et voyant que la déclaration promise ne venoit point, en parle au Roi à son petit coucher, qui lui répond que cela ne se peut encore, et qu'il verra. L'ambiguité de la réponse et son ton sec alarmèrent Peguilhem. Il avoit le vol des dames et le jargon de la galanterie; il va trouver madame de Montespan, à qui il conte son inquiétude, et il la conjure de la faire cesser : elle lui promet merveille, et l'amuse ainsi plusieurs jours. Las de tout ce manége, et ne pouvant deviner

d'où lui vient son mal, il prend une résolution incroyable, si elle n'avoit été attestée de toute la cour d'alors. Il couchoit avec une femme-de-chambre favorite de madame de Montespan; car tout lui étoit bon pour être averti et protégé; et vint à bout de la plus hasardeuse hardiesse dont on ait jamais ouï parler. Parmi tous ses amours, le Roi ne découcha jamais d'avec la Reine, souvent tard, mais sans y manquer, tellement que, pour être plus à son aise, il se mettoit, les après-dînées, entre deux draps chez ses maîtresses. Peguilhem se fit cacher par cette femme-de-chambre sous le lit, dans lequel le Roi s'alloit mettre avec madame de Montespan; et, par leur conversation, y apprit l'obstacle que Louvois avoit mis à sa charge, la colère du Roi de ce que son secret avoit été éventé, la résolution de ne lui point donner l'artillerie par ce dépit, et pour éviter les querelles et l'importunité continuelle d'avoir à les décider entre Peguilhem et Louvois. Il y entendit tous les propos qui se tinrent de lui entre le Roi et sa maîtresse; et que celle-ci, qui lui avoit promis tous bons offices, lui en

rendit tous les mauvais qu'elle put : une toux, le moindre mouvement, le plus léger hasard, pouvoit décéler ce téméraire, et alors que seroit-il devenu ? Ce sont de ces choses dont le récit étouffe et épouvante tout à la fois. Il fut plus heureux que sage, et ne fut point découvert. Le Roi et sa maîtresse sortirent enfin de ce lit ; le Roi se r'habilla et s'en alla chez lui. Madame de Montespan se mit à sa toilette pour aller à la répétition d'un ballet, où le Roi, la Reine, toute la cour devoient aller. La femme-de-chambre tira Peguilhem de dessous ce lit, qui apparemment n'eut pas un moindre besoin de s'aller rajuster chez lui ; de-là il s'en revint se coller à la porte de la chambre de madame de Montespan. Lorsqu'elle en sortit pour aller à la répétition du ballet, il lui présenta la main, et lui demanda avec un air plein de douceur et de respect, s'il pouvoit se flatter qu'elle eût daigné se souvenir de lui auprès du Roi. Elle l'assura qu'elle n'y avoit pas manqué, et lui composa comme il lui plut tous les services qu'elle venoit de lui rendre. Par-ci par-là il l'interrompit crédulement de questions pour la

mieux enferrer ; puis s'approchant de son oreille, il lui dit qu'elle étoit une menteuse, une friponne, une coquine, une pute à chien, et lui répéta mot pour mot toute la conversation du Roi et d'elle. Madame de Montespan en fut si troublée, qu'elle n'eut pas la force de lui répondre un seul mot, et eut peine de gagner le lieu où elle alloit, avec grande difficulté à surmonter et à cacher le tremblement de ses jambes et de tout son corps, en sorte qu'en arrivant dans le lieu de la répétition du ballet, elle s'évanouit. Toute la cour y étoit déjà. Le Roi, tout effrayé, vint à elle; on eut de la peine à la faire revenir. Le soir elle conta au Roi ce qui lui étoit arrivé, et ne doutoit pas que ce ne fut le diable qui eût sitôt et si précisément informé Peguilhem de tout ce qu'ils avoient dit de lui dans le lit. Le Roi fut extrêmement irrité de toutes les injures que madame de Montespan en avoit essuyées, et fort en peine comment Peguilhem avoit été si exactement et si subitement instruit. Peguilhem, de son côté, étoit furieux de manquer l'artillerie, de sorte que le Roi et lui se trouvoient dans une

étrange

étrange contrainte ensemble. Cela ne put durer que quelques jours. Peguilhem, avec les grandes entrées, épia un tête à tête avec le Roi; il lui parla de l'artillerie, et le somma audacieusement de sa parole. Le Roi lui répondit qu'il n'en étoit plus temps, parce qu'il ne la lui avoit donnée que sous le secret, et qu'il y avoit manqué. Là-dessus Peguilhem, éloigné de quelque pas, tourne le dos au Roi, tire son épée, en casse la lame avec son pied, et s'écrie avec fureur, qu'il ne servira de sa vie un prince qui lui manque si vilainement de parole. Le Roi, transporté de colére, fit peut-être dans ce moment la plus belle action de sa vie; il se tourne à l'instant, ouvre la fenêtre, jette sa canne dehors, dit qu'il seroit fâché d'avoir frappé un homme de qualité, et sort. Le lendemain matin, Peguilhem, qui n'avoit osé se montrer depuis, fut arrêté dans sa chambre et conduit à la Bastille. Il étoit ami intime de Guitry, favori du Roi, pour lequel il avoit créé la charge de grand-maître de sa garde-robe. Il osa parler au Roi en sa faveur, et tâcher de rappeler ce goût infini qu'il avoit

pris pour lui. Il réussit à toucher le Roi d'avoir fait tourner la tête à Peguilhem par le refus d'une aussi grande charge, sur laquelle il avoit cru devoir compter sur sa parole, tellement que le Roi voulut réparer ce refus. Il donna l'artillerie au comte du Lude, chevalier de l'ordre en 1661, qu'il aimoit fort par habitude et par la conformité du goût de la galanterie et de la chasse. Il étoit capitaine et gouverneur de Saint-Germain, premier gentilhomme de la chambre; il le fit duc non vérifié, ou à brevet, en 1675. La duchesse du Lude, dame d'honneur de madame la Dauphine, étoit sa seconde femme, et sa veuve sans enfans. Il vendit sa charge de premier gentilhomme de la chambre, pour payer l'artillerie, au duc de Gêvres, qui étoit capitaine des Gardes-du-corps, et le Roi fit offrir cette dernière charge, en dédommagement, à Peguilhem dans la Bastille. Peguilhem voyant cet incroyable et prompt retour du Roi pour lui, reprit assez d'audace pour se flatter d'en tirer un plus grand parti, et refusa. Le Roi ne s'en rebuta point. Guitry alla prêcher son ami dans la Bastille, et obtint

à grande peine qu'il auroit la bonté d'accepter l'ordre et l'offre du Roi. Dès qu'il eut accepté, il sortit de la Bastille, alla saluer le Roi, et prêter serment de sa nouvelle charge, et vendit les dragons. Il avoit eu, dès 1665, le gouvernement de Berri, à la mort du maréchal de Clérembaut. Je ne parle point ici de ses aventures avec Mademoiselle, et l'extrême folie qu'il fit de différer son mariage avec elle, auquel le Roi avoit consenti, pour avoir de belles livrées, et pour obtenir que le mariage fût célébré à la messe du Roi; ce qui donna le temps à Monsieur, poussé par M. le prince, d'aller tous deux faire des représentations au Roi, qui l'engagèrent à rétracter son consentement, ce qui rompit le mariage. Mademoiselle jeta feu et flamme; mais Peguilhem, qui depuis la mort de son père avoit pris le nom de comte de Lausun, en fit au Roi le sacrifice de bonne grâce, et plus sagement qu'il ne lui appartenoit. Il avoit eu la compagnie des cent gentilshommes de la maison du Roi au Bec-de-Corbin qu'avoit son père, et venoit d'être fait lieutenant-général.

Il étoit amoureux de madame de Monaco, soeur du comte de Guiche, intime amie de Madame, et dans toutes ses intrigues, tellement que, quoique ce fût chose sans exemple, et qui n'en a pas eu depuis, elle obtint du Roi, avec qui elle étoit extrêmement bien, d'avoir, comme fille d'Angleterre, une surintendante comme la Reine, et que ce fût madame de Monaco. Lausun étoit fort jaloux, et n'étoit pas content d'elle. Une après-dînée d'été qu'il étoit allé à Saint-Cloud, il trouva madame et sa cour assises à terre, sur le parquet, pour se rafraîchir, et madame de Monaco à demi-couchée, une main renversée par terre. Lausun se met en galanterie avec les dames, et tourne si bien qu'il appuie son talon dans le creux de la main de madame de Monaco, y fait la pirouete et s'en va. Madame de Monaco eut la force de ne point crier, et de s'en taire. Peu après il fit bien pis. Il écuma que le Roi avoit des passades avec elle, et l'heure où Bontems la conduisoit enveloppée d'une cape par un degré dérobé, sur le pallier duquel étoit une porte de derrière des cabinets du Roi, et

vis-à-vis, sur le même pallier, un privé : Lausun prévint l'heure, et s'embarqua dans le privé, le ferme en dedans d'un crochet, voit par le trou de la serrure le Roi qui ouvre sa porte, et met la clé en dehors, et la referme. Lausun attend un peu, écoute à la porte, la ferme à double tour avec la clé, la tire et la jette dans le privé où il s'enferme de nouveau; quelque temps après arrivent Bontemps et la dame, qui sont bien étonnés de ne point trouver la clé à la porte du cabinet : Bontems frappe doucement plusieurs fois inutilement, enfin si fort que le Roi arrive. Il lui dit qu'il est là, et d'ouvrir, parce que la clé n'y est pas. Le Roi répond qu'il l'y a mise. Bontems la cherche à terre pendant que le Roi veut ouvrir la porte, et il trouve la porte fermée à double tour. Les voilà tous trois bien étonnés et bien empêchés. La conversation se fait à travers la porte, comment ce contre-temps peut être arrivé. Le Roi s'épuise à vouloir forcer le pêne et ouvrir malgré le double tour; à la fin, il fallut se donner le bonsoir à travers la porte; et Lausun, qui les entendoit à n'en pas perdre un mot, et qui les

voyoit de son privé par le trou de la serrure; bien enfermé au crochet comme quelqu'un qui seroit sur le privé, rioit bas de tout son coeur, et se moquoit d'eux avec délices.

En 1670, le Roi voulut faire un voyage triomphant avec les dames, sous prétexte d'aller visiter ses places de Flandre, accompagné d'un corps d'armée et de toutes les troupes de sa maison, tellement que l'alarme en fut grande dans les Pays-bas, que le Roi prit soin de rassurer. Il donna le commandement du total au comte de Lausun avec la patente de général d'armée. Il en fit les fonctions avec beaucoup d'intelligence, une galanterie et une magnificence extrême. Cet éclat et cette marque si distinguée de la faveur de Lausun donna fort à penser à Louvois, que Lausun ne ménageoit en aucune sorte. Ce ministre se joignit à madame de Montespan qui ne lui avoit pas pardonné la découverte qu'il avoit faite, et les injures atroces qu'il lui avoit dites, et ils firent si bien tous deux qu'ils réveillèrent dans le Roi le souvenir de l'épée brisée, l'insolence d'avoir si peu respecté Sa Majesté,

et encore dans la Bastille refusé plusieurs jours la charge de capitaine des Gardes-du-corps; et le firent regarder comme un homme qui ne se connoissoit plus, qui avoit subordonné Mademoiselle jusqu'à s'être vu près de l'épouser, et s'en être fait donner des biens immenses; enfin, comme un homme très-dangereux par son audace, et qui s'étoit mis en tête de se dévouer les troupes par ses magnificences, ses services aux officiers, et par la manière dont il avoit vécu avec elles au voyage de Flandre, et s'en étoit fait adorer; ils lui firent un crime d'être demeuré ami et en grande liaison avec la comtesse de Soissons chassée de la cour, et soupçonnée de crimes. Il faut bien qu'ils en ayent donné quelques-uns à Lausun, par le traitement barbare qu'ils vinrent à bout de lui faire. Ces menées durèrent toute l'année 1671, sans que Lausun pût s'apercevoir de rien au visage du Roi ni à celui de madame de Montespan, qui le traitoient avec la familiarité et la distinction ordinaires. Il se connoissoit fort en pierreries, et à les faire bien monter, et madame de Montespan l'y employoit souvent. Un soir du milieu de

novembre 1671, qu'il arrivoit de Paris où madame de Montespan l'avoit envoyé le matin pour des pierreries, comme le comte de Laûsun ne faisoit que mettre pied à terre et entrer dans sa chambre, le maréchal de Rochefort, capitaine des Gardes, en quartier, y entra presqu'au même moment, et l'y arrêta. Lausun, dans les dernières surprises, voulut savoir pourquoi, voir le Roi ou madame de Montespan, au moins leur écrire. Tout lui fut refusé: il fut conduit à la Bastille, et peu après à Pignerol, où il fut enfermé sous une basse voûte. Sa charge de capitaine des Gardes-du-corps fut donnée à M. de Luxembourg, et le gouvernement de Berri au duc de la Rochefoucauld, qui, à la mort de Guitry, au passage du Rhin, le 12 juin 1672, fut grand-maître de la garde-robe.

On peut juger de l'état d'un homme tel qu'étoit Lausun précipité, en un clin d'oeil, de si haut, dans un cachot du château de Pignerol, sans voir personne, et sans imaginer pourquoi. Il s'y soutint pourtant assez long-temps; mais à la fin il y tomba si malade,

qu'il falloit songer à se confesser. Je lui ai ouï conter qu'il craignoit un prêtre supposé; à cause de cela, il voulut opiniâtrément un capucin; et, dès qu'il fut venu, il lui sauta à la barbe, et la tira tant qu'il put, de tout côté, pour voir si elle n'étoit point postiche. Il fut quatre ou cinq ans dans ce cachot. Les prisonniers trouvent des industries que la nécessité apprend : il y en avoit au dessous de lui, et à côté, aussi plus haut. Ils trouvèrent moyen de lui parler; ce commerce les conduisit à faire un trou bien caché pour s'entendre plus aisément, puis de l'accroître et de se visiter. Le surintendant Fouquet étoit enfermé dans leur voisinage depuis 1664 qu'il y avoit été conduit de la Bastille, où on l'avoit emmené de Nantes où le Roi étoit, et où il l'avoit fait arrêter le 6 septembre 1661, et mener à la Bastille; il sut, par ses voisins qui avoient trouvé aussi moyen de le voir, que Lausun étoit sous eux. Fouquet, qui ne recevoit aucune nouvelle, en espéra par lui, et eut grande envie de le voir. Il l'avoit laissé jeune homme pointant à la cour par le maréchal de Grammont, bien reçu chez la comtesse

de Soissons, d'où le Roi ne bougeoit, et le voyoit déjà de bon oeil. Les prisonniers, qui avoient lié commerce avec lui, firent tant qu'ils le persuadèrent de se laisser hisser par leur trou pour voir Fouquet chez eux, que Lausun étoit aussi bien aise de voir. Les voilà donc donc ensemble, et Lausun à conter sa fortune et ses malheurs à Fouquet. Le malheureux surintendant ouvrit les oreilles et de grands yeux, quand il entendit dire à ce cadet de Gascogne, trop heureux d'être recueilli et hébergé chez le maréchal de Grammont, qu'il avoit été général des dragons, capitaine des Gardes-du-corps, et eu la patente et la fonction de général d'armée. Fouquet ne savoit plus où il en étoit, le crut fou, et qu'il lui racontoit ses visions, quand il lui expliqua comment il avoit manqué l'artillerie, et ce qui s'étoit passé après là-dessus; mais il ne douta plus de sa folie arrivée à son comble, jusqu'à avoir peur de se trouver avec lui, quand il lui raconta son mariage consenti par le Roi avec Mademoiselle, comment rompu, et tous les biens qu'elle lui avoit assurés. Cela refroidit fort leur commerce du côté de

Fouquet, qui, lui croyant totalement la cervelle renversée, ne prenoit que pour des contes en l'air toutes les nouvelles que Lausun lui disoit de tout ce qui s'étoit passé dans le monde depuis la prison de l'un jusqu'à la prison de l'autre. Celle du malheureux surintendant fut un peu adoucie avant celle de Lausun. Sa femme et quelques officiers du château de Pignerol eurent permission de le voir et de lui apprendre des nouvelles du monde. Une des premières choses qu'il leur dit, fut de plaindre ce pauvre Peguilhem qu'il avoit laissé jeune et sur un assez bon pied à la cour pour son âge, à qui la cervelle avoit tourné, et dont on cachoit la folie dans cette même prison; mais quel fut son étonnement, quand tous lui apprirent la vérité des mêmes choses qu'il avoit sues de lui. Il n'en revenoit pas, et fut tenté de leur croire à tous la cervelle dérangée; il fallut du temps pour le persuader. Lausun fut tiré du cachot à son tour, et eut une chambre, et bientôt après la même liberté qu'on avoit donnée à Fouquet; enfin de se voir tous deux tant qu'ils voulurent. Je n'ai jamais su ce qui en

déplut à Lausun, mais il sortit de Pignerol son ennemi, et a fait depuis tout du pis qu'il a pu à Fouquet, et après sa mort jusques à la sienne, à sa famille.

Le comte de Lausun avoit quatre soeurs, qui toutes n'avoient rien. L'aînée fut fille d'honneur de la Reine-mère, qui la fit épouser en 1663 à Nogent, qui étoit capitaine de la porte, et maître de la garde-robe, tué au passage du Rhin, laissant un fils et des filles. La seconde épousa Belsunce, et passa sa vie avec lui dans leur province. La troisième fut abbesse de N. D. de Saintes, et la quatrième de Roncerai, à Angers.

Madame de Nogent n'avoit ni moins d'esprit, ni guère moins d'intrigue que son frère, mais bien plus suivie et bien moins extraordinaire que lui, quoiqu'elle en eût aussi sa part; mais elle fut arrêtée par l'extrême douleur de la perte de son mari, dont elle porta, tout le reste de sa vie, le premier grand deuil de veuve, et les contraignantes bienséances. Ce fut la première qui s'en avisa. Madame de Vaubrun, sa belle-soeur, suivit

son exemple. Elles avoient épousé les deux frères, et dans ces derniers temps, madame de Cavoye. Malgré ce deuil, madame de Nogent plaça l'argent des brevets de retenue de la dépouille de son frère, et des dragons qu'il avoit eus pour rien, régiment et charge de colonel-général qu'il avoit vendus. Elle prit soin du reste de son bien; et en accumula si bien les revenus, et le fit si bien valoir pendant sa longue prison, qu'il en sortit extrêmement riche. Elle eut enfin la permission de le voir, et fit plusieurs voyages à Pignerol. Mademoiselle étoit inconsolable de cette longue et dure prison, et faisoit toutes les démarches possibles pour délivrer le comte de Lausun. Le Roi résolut enfin d'en profiter pour le duc du Maine, et de la lui faire acheter bien cher. Il lui en fit faire la proposition, qui n'alla pas à moins que d'assurer après elle au duc du Maine le comté d'Eu, le duché d'Aumale et la principauté de Dombes.

Le don étoit énorme, tant pour le prix que pour la dignité et l'étendue de ces trois

morceaux. Elle avoit de plus assuré les deux premiers à Lausun, avec le duché de Saint-Fargeau, et la belle terre de Thiers en Auvergne, lorsque leur mariage fut rompu, et il falloit le faire renoncer à Eu et à Aumale, pour que mademoiselle en pût disposer en faveur du duc du Maine. Mademoiselle ne put se résoudre à passer sous ce joug, et à dépouiller Lausun de bienfaits si considérables. Elle fut priée jusqu'à la dernière importunité, enfin, menacée par les ministres, tantôt Louvois, tantôt Colbert, duquel elle étoit plus contente, parce qu'il étoit bien de tout temps avec Lausun, et qu'il la manioit plus doucement que Louvois, son ennemi, qui étoit toujours réservé à porter les plus dures paroles, et qui s'en acquittoit encore plus durement. Elle sentoit sans cesse que le Roi ne l'aimoit pas, et qu'il ne lui avoit jamais pardonné le voyage d'Orléans, qu'elle rassura dans sa révolte, moins encore le canon de la Bastille qu'elle fit tirer en sa présence sur les troupes du Roi, et qui sauva M. le prince et les siens à la journée de St.-Antoine. Elle comprit donc enfin que le Roi, éloigné d'elle

sans retour, et qui ne consentoit à la liberté de Lausun, que par sa passion d'élever et d'enrichir ses bâtards, ne cesseroit de la persécuter jusqu'à ce qu'elle eût consenti sans aucune espérance de rien rabattre : elle y donna enfin les mains avec les plaintes et les larmes les plus amères; mais, pour la validité de la chose, on trouva qu'il falloit que Lausun fût en liberté pour renoncer au don de Mademoiselle, tellement qu'on prit le biais qu'il avoit besoin des eaux de Bourbon, et madame de Montespan aussi, pour qu'ils y pussent conférer ensemble de cette affaire. Lausun y fut amené, et gardé à Bourbon par un détachement de Mousquétaires, commandé par Maupertuis. Lausun vit donc plusieurs fois madame de Montespan chez elle à Bourbon; mais il fut si indigné du grand dépouillement qu'elle lui donna pour condition de sa liberté, qu'après de longues disputes, il n'en voulut plus ouir parler, et fut reconduit à Pignerol comme il en avoit été ramené. Cette fermeté n'étoit pas le compte du Roi pour son bâtard bien-aimé. Il envoya M. de Nogent à Pignerol, après Barin, ami

de Lausun, et qui se mêloit de toutes ses affaires, avec des menaces et des promesses, qui, avec grande peine, obtinrent le consentement de Lausun, qui firent résoudre à un second voyage de Bourbon, de lui et de madame de Montespan, sous le même prétexte des eaux. Il y fut conduit comme la première fois, et n'a jamais pardonné à Maupertuis la sévère pédanterie de son exactitude. Ce dernier voyage se fit dans l'automne de 1680. Lausun y consentit à tout. Madame de Montespan revint triomphante; Maupertuis et ses mousquétaires prirent congé du comte de Lausun à Bourbon, d'où il eut permission d'aller demeurer à Angers, et incontinent après, cet exil fut élargi, en sorte qu'il eut la liberté de tout l'Anjou et la Touraine. La consommation de l'affaire fut différée au commencement de février 1681, pour lui donner un plus grand air de pleine liberté. Ainsi Lausun n'eut de Mademoiselle que Saint-Fargeau et Thiers, après n'avoir tenu qu'à lui de l'épouser, en se hâtant de le faire, et de succéder à la totalité de ses immenses biens. Le duc du Maine fut instruit à faire

sa cour à Mademoiselle, qui le reçut très-fraîchement, et qui lui vit prendre ses livrées avec grand dépit, comme une marque de sa reconnoissance, mais en effet pour s'en relever et honorer; car c'étoient celles de Gaston que, dans la suite, le comte de Toulouse prit aussi, non par la même raison, mais sous prétexte de conformité avec son frère, et l'ont fait passer à leurs enfans.

Lausun, à qui on avoit fait espérer un traitement plus doux, demeura quatre ans à se promener dans ces deux provinces, où il ne s'ennuyoit guère moins que Mademoiselle faisoit de son absence. Elle cria, se fâcha contre madame de Montespan et contre son fils, se plaignit hautement, qu'après l'avoir impitoyablement rançonnée, on la trompât encore en tenant Lausun éloigné, et fit tant de bruit qu'enfin elle obtint son retour à Paris, où il vit assidûment sa bienfaitrice. L'ennui de cette sorte d'exil, pourtant si adouci, le jeta dans le gros jeu, et il y fut extrêmement heureux, toujours beau et sûr joueur. Il y gagna fort gros. Monsieur, qui

faisoit quelquefois de petits séjours à Paris, et qui y jouoit gros jeu, lui permit de venir jouer avec lui au palais royal, puis à Saint-Cloud, où il faisoit l'été de plus grands séjours. Lausun passa ainsi plusieurs années, gagnant et prêtant beaucoup d'argent fort noblement. Mais plus il se trouvoit près de la cour et parmi le grand monde, plus la défense d'en approcher lui étoit insupportable; enfin, n'y pouvant plus tenir, il fit demander au Roi la permission d'aller se promener en Angleterre, où on jouoit beaucoup et fort gros; il l'obtint, et y porta beaucoup d'argent, qui le fit recevoir à bras ouverts à Londres, où il ne fut pas moins heureux qu'à Paris. Jacques II y régnoit, qui le reçut avec distinction. La révolution s'y brassoit déjà, elle éclata au bout de huit à dix mois que Lausun fut en Angleterre: elle sembla faite exprès pour lui, par le succès qui lui en revint, et qui n'est ignoré de personne.

Jacques II ne sachant plus ce qu'il alloit devenir, trahi par ses favoris et ses ministres, abandonné de toute sa nation, le prince

d'Orange maître des coeurs, des troupes et des flottes, et près d'entrer dans Londres, le malheureux monarque confia à Lausun ce qu'il avoit de plus cher, la Reine et le prince de Galles, qu'il passa heureusement à Calais. Cette princesse dépêcha aussitôt un courrier à Versailles, qui suivit de près celui que le duc de Charost, qui prit depuis le nom de duc de Bethune, gouverneur de Calais, et qui y étoit alors, avoit envoyé à l'instant de l'arrivée de la Reine. Cette princesse, après les complimens, insinua dans sa lettre, que, parmi la joie de se voir en sureté sous la protection du Roi avec son fils, elle avoit la douleur de n'oser mener à ses pieds leur libérateur. La réponse du Roi, après tout ce qu'il y mit de généreux et de galant, fut qu'il avoit partagé cette obligation avec elle, et qu'il avoit hâte de la lui témoigner, et revoyant le comte de Lausun, et lui rendant ses bonnes grâces. En effet, lorsqu'elle le présenta au Roi dans la plaine de Saint-Germain, où le Roi avec la famille royale et toute sa cour vint au-devant d'elle, il traita Lausun parfaitement bien, lui rendit là même

les grandes entrées, et lui promit un logement au château de Versailles, qu'il lui donna incontinent après, et de ce jour-là il en eut un à Marly; il eut aussi un logement dans le château de St.-Germain, choisi pour le séjour de cette cour fugitive, où le roi Jacques II arriva bientôt après. Lausun fit tout l'usage qu'un habile courtisan sait faire de l'une et de l'autre cour, et sut se procurer par celle d'Angleterre les occasions de parler au Roi et d'en recevoir des commissions; enfin, il sut si bien s'en aider, que le Roi lui permit de recevoir dans N. D. de Paris, l'ordre de la jarretière des mains du roi d'Angleterre, le lui accorda à son second passage en Irlande, pour le général de son armée auxiliaire, et permit en même temps qu'il le fût de celle du roi d'Angleterre qui, la même campagne, perdit l'Irlande, et revint en France avec le comte de Lausun, pour lequel il obtint enfin des lettres de duc, qui furent vérifiées au parlement, en mai 1692.

Il jouit, le reste de sa longue vie, de ses privances avec le Roi, de ses distinctions à

la cour, d'une grande considération, d'une abondance extrême de la vie, du maintien d'un très-grand seigneur, et de l'agrément de tenir une des plus magnifiques maisons de la cour, et la meilleure table, soir et matin, la plus honorablement fréquentée, et à Paris de même, après la mort du Roi. Tout cela ne le contentoit point. Il n'approchoit familiérement du Roi que par les dehors; il sentoit l'esprit et le coeur de ce monarque en garde contre lui, et dans un éloignement que tout son art et son application ne purent jamais rapprocher. C'est ce qui lui fit épouser ma belle-soeur, dans le projet de se mettre en commerce sérieux avec le Roi, à l'occasion de l'armée que M. le maréchal de Lorges commandoit en Allemagne, et ce qui le brouilla aussitôt après avec lui, quand il vit ses desseins échoués de ce côté-là. C'est ce qui lui fit faire le mariage de Lorges avec la fille de Chamillart, pour se raccrocher par le crédit de ce ministre, sans y avoir pu réussir. C'est ce qui lui fit faire le voyage d'Aix-la-Chapelle, sous prétexte des eaux, pour y lier et y prendre des connoissances qui le portassent

à des particularités avec le Roi sur la paix, ce qui lui fut encore inutile ; c'est enfin ce qui le porta aux extravagances qu'il fit, de prétendue jalousie du fils, presqu'enfant, de Chamillart, pour faire peur au père, et l'engager à l'éloigner par l'ambassade pour traiter de la paix. Tout lui manquant dans ses divers projets, il s'affligeoit sans cesse et se disoit dans une profonde disgrâce. Rien ne lui échappoit pour faire sa cour avec un fond de bassesse et un extérieur de dignité, et il faisoit tous les ans une sorte d'anniversaire de sa disgrâce par quelque chose d'extraordinaire, dont l'humeur et la solitude étoit le fond : il en parloit lui-même, et disoit qu'il n'étoit pas raisonnable, au retour annuel de cette époque, qui étoit plus forte que lui.

Il arriva au camp de Compiègne une plaisante aventure au comte de Tessé : il étoit colonel-général des dragons. M. de Lausun lui demanda, deux jours auparavant, avec un air de bonté, de douceur et de simplicité qu'il prenoit presque toujours, s'il avoit songé à ce qu'il lui falloit pour saluer le Roi à la

tête des dragons, et là-dessus entrèrent au récit du cheval, de l'habit et de l'équipage. Après les louanges, mais le chapeau, lui dit bonnement Lausun; je ne vous en entends point parler. Mais non, répondit l'autre; je compte avoir un bonnet. Un bonnet! reprit Lausun: mais y pensez-vous? un bonnet! cela est bon pour tous les autres; mais le colonel-général avoir un bonnet! M. le comte, vous n'y pensez pas. Comment donc, lui dit Tessé, qu'aurai-je donc? Lausun lui fit douter et se fit prier long-temps, en lui faisant accroire qu'il savoit mieux qu'il ne disoit. Enfin, vaincu par ses prières, il lui dit qu'il ne vouloit pas lui laisser commettre une si lourde faute; que cette charge ayant été créée pour lui, il en savoit bien toutes les distinctions; dont une des principales étoit, lorsque le Roi voyoit les dragons, d'avoir un chapeau gris. Tessé, surpris, avoue son ignorance; et dans l'effroi de la sottise où il seroit tombé sans cet avis si à propos, se répand en actions de grâces, et s'en va vîte chez lui dépêcher un de ses gens à Paris pour lui rapporter un chapeau gris. Le duc de Lausun avoit bien

pris garde à tirer adroitement Tessé à part pour lui donner cette instruction, et qu'elle ne fût entendue de personne. Il se doutoit bien que Tessé, dans la honte de son ignorance, ne s'en vanteroit à personne, et lui aussi se garda bien d'en parler. Le matin de la revue, j'allai au lever du Roi; et, contre sa coutume, j'y vis M. le duc de Lauzun y demeurer, qui, avec ses grandes entrées, s'en alloit toujours quand les courtisans entroient; j'y vis aussi, avec un chapeau gris, une plume noire, Tessé qui passoit avec une grosse cocarde, et se pavanoit de son chapeau; cela me parut extraordinaire, et la couleur du chapeau que le Roi avoit en aversion, et que personne ne portoit plus depuis bien des années, me frappa, et me le fit regarder; car il étoit presque vis-à-vis de moi et M. de Lausun, assez près de lui, et un peu en arrière. Le Roi, après s'être chaussé, avise le chapeau. Dans la surprise où il en fut, il demanda à Tessé où il l'avoit pris; l'autre, s'applaudissant, répondit qu'il lui étoit arrivé de Paris. Et pourquoi faire, dit le Roi? Sire, répondit l'autre, c'est que Votre Majesté nous

fait l'honneur de nous voir aujourd'hui. Eh bien, reprit le Roi, de plus en plus surpris, que fait cela pour un chapeau gris ? Sire, dit Tessé [illegible] cette réponse commençoit à embarrasser, c'est que le privilége de colonel-général est d'avoir ce jour-là un chapeau gris. Un chapeau gris, dit le Roi ! où diable avez-vous pris cela ? C'est M. de Lausun, Sire, pour qui vous avez créé la charge, qui me l'a dit. Et à l'instant le bon Duc à pouffer de rire et à s'éclipser. Lausun s'est moqué de vous, répondit le Roi un peu vivement ! Croyez-moi, envoyez tout à l'heure ce chapeau au général des prémontrés. Jamais je ne vis homme plus confondu que Tessé ; il demeura les yeux baissés, et regardant ce chapeau avec tristesse, et une honte qui rendit la scène parfaite. Aucun des spectateurs ne se contraignit de rire, ni des plus familiers avec le Roi d'en dire son mot. Enfin, Tessé reprit assez ses sens pour s'en aller. Mais toute la cour en dit sa pensée, et lui demanda s'il ne connoissoit point encore M. de Lausun, qui en rioit sous cape, toutes les fois qu'on lui en parloit. Avec tout cela, Tessé n'osa s'en

fâcher; et la chose, quoiqu'un peu forte, demeura en plaisanterie, dont Tessé fut long-temps tourmenté, et bien honteux.

Dans l'été qui suivit la mort de Louis XIV, il y eut une revüe de la maison du Roi dans la plaine qui longe le bois de Boulogne. Passy y tient de l'autre côté, où Lausun avoit une jolie maison. Madame de Lausun y étoit avec bonne compagnie, et j'y étois allé coucher la veille de cette revue. Madame de Poitiers mouroit d'envie de la voir, comme une jeune personne qui n'a rien vu encore, mais qui n'osoit se montrer dans ce premier deuil de veuve. Le *comment* fut agité dans la compagnie, et on trouva que madame de Lausun l'y pouvoit mener un peu enfoncée dans son carrosse, et cela fut conclu ainsi. Parmi la gaieté de cette compagnie, M. de Lausun arriva de Paris où il étoit allé le matin. On tourna un peu pour le lui dire; dès qu'il l'apprit, le voilà en furie jusqu'à ne se posséder plus, à la rompre presqu'en écumant, et à dire à sa femme les choses les plus désobligeantes, avec les termes non-seulement les plus durs, mais

les plus forts, les plus injurieux et les plus foux. Elle s'en prit doucement à ses yeux. Madame de Poitiers a pleuré aux sanglots, et toute la compagnie dans le plus grand embarras. La soirée parut une année, et le plus triste réfectoire un repas de gaieté en comparaison du soupé. Il fut farouche au milieu du plus profond silence, chacun à peine et rarement disoit un mot à son voisin. Il quitta la table au fruit, à son ordinaire, et s'alla coucher. On voulut après se soulager et en dire quelque chose, mais Madame de Lausun arrêta tout sagement et poliment, et fit promptement donner des cartes pour détourner tout retour de propos. Le lendemain dès le matin j'allai chez M. de Lausun pour lui dire très-fortement mon avis de la scène qu'il avoit faite la veille; je n'en eus pas le temps; dès qu'il me vit entrer il étendit les bras, et s'ecria que je voyois un fou qui ne meritoit pas ma visite, mais les petites maisons, fit le plus grand éloge de sa femme, qu'elle méritoit assurément, dit qu'il n'étoit pas digne de l'avoir, et qu'il devoit baiser tous les pas par où elle passoit, s'accabla de pouilles, puis, les larmes aux yeux, me dit qu'il étoit

plùs digne de pitié que de colère, qu'il falloit m'avouer toute sa honte et toute sa misère, qu'il avoit plus de 80 ans, qu'il n'avoit ni enfans ni suivans, qu'il avoit été capitaine des gardes; que quand il le seroit encore, il seroit incapable d'en faire les fonctions, qu'il se le disoit sans cesse, et qu'avec tout cela il ne pouvoit se consoler de ne l'être plus depuis tant d'années qu'il avoit perdu sa charge, qu'il n'en avoit jamais pu arracher le poignard de son coeur, que tout ce qui lui en rappeloit le souvenir le mettoit hors de lui-même, et que d'entendre dire, que sa femme alloit mener Madame de Poitiers voir une revue des gardes du corps, dont il n'étoit plus rien, lui avoit renversé la tête, et l'avoit rendu extravagant au point où je l'avois vu; qu'il n'osoit plus se montrer devant personne après ce trait de folie, qu'il s'alloit enfermer dans sa chambre, et qu'il se jetoit à mes pieds pour me conjurer d'aller trouver sa femme, et de tâcher d'obtenir, qu'elle voulût avoir pitié d'un vieillard insensé qui mouroit de douleur et de honte, et qu'elle daignât lui pardonner. Cet aveu si sincère, et si douloureux à faire, me

pénétrer : je ne cherchai plus qu'à le remettre et [illegible] consoler. Le raccommodement ne fut pas difficile. Nous le tirâmes de sa chambre, non sans [illegible], et il lui en parut visiblement une fort grande pendant plusieurs jours à se montrer.

J'ai réfléchi souvent, à cette occasion, sur l'extrême malheur de se laisser entraîner à l'ivresse du monde, et au formidable état d'un ambitieux, que ni les richesses, ni le domestique le plus agréable, ni la dignité acquise, ni l'âge, ni l'impuissance corporelle, n'en peuvent déprendre, et qui, au lieu de jouir de ce qu'il possede, et d'en sentir tranquillement le bonheur, s'épuise en regrets et en amertumes continuelles.

Cette folie de capitaine des gardes dominoit si cruellement le duc de Lausun, qu'il s'habilloit souvent d'un habit bleu de galons d'argent qui, sans être semblable à l'uniforme de capitaine des gardes du corps aux jours de revue, en approchoit tant qu'il pouvoit, mais bien plus de celui des capitaines des chasses, des capitaineries royales, et l'auroit rendu ridicule,

ridicule, si, à force de singularités, il n'y eût accoutumé le monde qui le craignoit, et ne se fût rendu supérieur à tous les ridicules.

Avec toute sa politique et sa souplesse, il tomboit sur tout le monde par un mot acéré le plus perçant, toujours en toute douceur; les ministres, les généraux d'armée, les gens heureux et leurs familles étoient les plus maltraités. Il avoit comme usurpé un droit de tout dire, de tout faire, sans que qui que ce fût osât se fâcher. Les seuls Grammont étoient exceptés. Il se souvenoit toujours de l'hospitalité et de la protection qu'il avoit trouvées chez eux au commencement de sa vie; il les aimoit, il s'y intéressoit, et il étoit en respect devant eux. Le vieux comte de Grammont en abusoit, et vengeoit la cour par les brocards qu'il lui lâchoit à tout propos, sans que le duc de Lausun lui en rendît jamais aucun ni s'en fachât, mais il l'évitoit doucement volontiers. Il fit toujours beaucoup pour les enfans de ses soeurs. Quand la peste de Marseille fut tout-à-fait passée, M. de Lausun demanda

une abbaye pour l'évêque de Marseille à Mr. le duc d'Orleans. Il donna les bénéfices peu après, et oublia M. de Marseille; Mr. de Lausun feignit de l'ignorer, et demanda à Mr. le duc d'Orléans, s'il avoit eu la bonté de se souvenir de lui : le regent fut embarassé. Le duc de Lausun, comme pour lever l'embarras, lui dit d'un ton doux et respectueux; Monseigneur, il fera mieux une autre fois : et avec ce sarcasme rendit le régent muet, et s'en alla en souriant. Le mot courut fort, et Mr. le duc d'Orléans honteux repara son oubli par l'évêché de Laon; et sur le refus de Mr. de Marseille de changer d'épouse, il lui donna une grosse abbaye, quoique Mr. de Lausun fût mort.

Trois ou quatre ans avant sa mort il eut une maladie, qui le mit à l'extrémité. Nous y étions tous fort assidus, il ne voulut voir pas un de nous que Madame de St. Simon une seule fois. Languet curé de St. Sulpice y venoit souvent et perçoit quelquefois jusqu'à lui, qui lui tenoit des discours admirables. Un jour qu'il y étoit le duc de la Force se glissa

dans sa chambre. M. de Lausun ne l'aimoit point du tout, et s'en moquoit souvent; il le reçut assez bien, et continua d'entretenir tout haut le curé. Tout d'un coup il se tourne à lui, lui fait des complimens et des remercîmens, lui dit qu'il n'a rien de plus cher à lui donner que sa bénédiction, tire son bras du lit, la prononce et la lui donne. Tout de suite se tourne au duc de la Force, lui dit qu'il l'a toujours aimé et respecté comme l'ami et le chef de sa maison, et qu'en cette qualité il lui demande sa bénédiction. Ces deux hommes demeurèrent confondus d'étonnement sans proferer un seul mot. Le malade redouble ses instances. M. de la Force revenu à soi, trouve la chose si plaisante qu'il lui donne sa bénédiction; et, dans la crainte d'éclater, sort à l'instant, et nous revient trouver dans la pièce joignante, mourant de rire, et pouvant à peine nous raconter ce qui venoit de lui arriver. Un moment après le curé sortit aussi, l'air fort consterné, souriant tant qu'il pouvoit, pour faire bonne mine. Le malade qui le savoit ardent et adroit à tirer des gens pour le bâtiment de son église, avoit dit souvent, qu'il ne seroit jamais de ses

gues : il soupçonna ses assiduités d'intérêt et se moqua de lui en ne lui donnant que sa bénédiction qu'il devoit recevoir de lui, et du duc de la Force en même temps, en lui demandant la sienne. Le curé qui le sentit, en fut très-mortifié, et en homme d'esprit il ne le revit pas moins; mais M. de Lausun abrégeoit les visites, et ne voulut point entendre le francois. Un autre jour qu'on le tenoit fort mal, Biron et sa femme, fille de M. de Nogent, se hasardèrent d'entrer sur la pointe du pied, et se tinrent derrière ses rideaux, hors de sa vue : mais il les aperçut par la glace de sa cheminée, lorsqu'ils se persuadèrent n'en pouvoir être ni vus ni entendus. Le malade aimoit assez Biron, mais non point du tout sa femme qui étoit pourtant sa niéce et sa principale héritière. Il la croyoit fort intéressée, et toutes ses manières lui étoient insupportables. En cela il étoit comme tout le monde. Il fut choqué de cette entrée subreptice dans sa chambre, et comprit qu'impatientée de l'héritage, elle venoit pour tâcher de s'assurer par elle-même s'il mourroit bien-tôt. Il voulut l'en faire repentir, et s'en divertit

d'autant. Le voilà donc qui se prend tout d'un coup à faire tout haut, comme se croyant tout seul, une oraison jaculatoire, à demander pardon à Dieu de sa vie passée, à s'exprimer comme un homme bien persuadé de sa mort très-prochaine, et qui dit que dans la douleur où son impuissance le met de faire penitence, il veut au moins se servir de tous les biens que Dieu lui a donnés pour en racheter ses pechés, et les léguer tous aux hôpitaux, sans aucune réserve, que c'étoit l'unique voie que Dieu lui laissoit pour faire son salut, après une si longue vie passée sans y avoir jamais pensé comme il faut, et à remercier Dieu de cette unique ressource qu'il lui laisse, et qu'il embrasse de tout son coeur. Il accompagna cette prière et cette resolution d'un ton si touché, si persuadé, si determiné, que Biron et sa femme ne doutèrent pas un instant qu'il n'allât exécuter ce dessein; et qu'ils ne fussent privés de toute cette succession. Ils n'eurent pas envie d'épier là davantage, et vinrent confondus, consternés raconter à la duchesse de Lausun l'arrêt cruel qu'ils venoient d'entendre, et la conjurer d'y apporter quelque

modération. Là-dessus, le malade envoie chercher des notaires : et voilà Madame de Biron éperdue. C'étoit bien le dessein du testateur de la rendre telle. Il fit attendre les notaires, puis les fit entrer, et dicta son testament qui fut un coup de mort pour Madame de Biron; néanmoins il différa de le signer, et se trouvant de mieux en mieux, ne le signa point. Il se divertit beaucoup de cette comédie, et ne put s'empecher d'en rire avec quelques-uns, quand il fut rétabli. Malgré son âge et une si grande maladie, il revint promptement en son premier état, sans qu'il y parût en aucun sorte.

C'étoit une santé de fer, avec les dehors trompeurs de la délicatesse. Il dînoit et soupoit à fond tous les jours, faisoit très-grande chère et très-délicate; toujours avec bonne compagnie soir et matin; mangeoit de tout, gras et maigre, sans aucune sorte de choix que son goût, ni de ménagement.

La galanterie lui dura fort long-temps; Mademoiselle en fut jalouse; cela les brouilla à plusieurs reprises. J'ai ouï dire à madame de Fontenilles, femme très-aimable, de

beaucoup d'esprit, très-vraie et d'une singulière vertu depuis un très-grand nombre d'années, qu'étant à Eu avec Mademoiselle, M. de Lausun y vint passer quelque temps, et ne put s'empêcher d'y courir des filles; Mademoiselle le sut, s'emporta, l'égratigna, le chassa de sa présence. La comtesse de Fiesque fit le raccommodement; Mademoiselle parut au bout d'une galerie; il étoit à l'autre bout, et il en fit toute la longueur sur les genoux, jusqu'aux pieds de Mademoiselle. Ces scènes, plus ou moins fortes, recommencèrent dans les suites. Il se lassa d'être battu, et à son tour battit bel et bien Mademoiselle; et cela arriva plusieurs fois, tant qu'à la fin, lassés l'un de l'autre, ils se brouillèrent une fois pour toutes, et ne se revirent jamais depuis : il en avoit pourtant plusieurs portraits chez lui, et il n'en parloit qu'avec beaucoup de respect : on ne doutoit pas qu'ils ne se fussent mariés en secret. A sa mort il prit une livrée presque noire, avec des galons d'argent, qu'il changea en blanc avec un peu de bleu, quand l'or et l'argent furent défendus aux livrées.

Son humeur naturellement triste et difficile, augmentée par la prison et l'habitude de la solitude, l'avoit rendu solitaire et rêveur; en sorte qu'ayant chez lui la meilleure compagnie, il la laissoit avec madame de Lausun, et se retiroit tout seul des après-dînées entières, mais toujours plusieurs heures de suite, sans livre le plus souvent, car il ne lisoit que des choses de fantaisie, sans suite et fort peu, en sorte qu'il ne savoit rien que ce qu'il avoit vu, et jusqu'à la fin, tout occupé de la cour et des nouvelles du monde. Sa conversation étoit toujours contrainte par l'humeur ou par la politique, et n'étoit plaisante que par sauts et par les traits malins qui en sortoient souvent. Peu de mois avant sa dernière maladie, c'est-à-dire, à plus de quatre-vingt-dix ans, il dressoit encore des chevaux, et il fit cent passades au bois de Boulogne, devant le Roi qui alloit à la Meute, sur un poulain qu'il venoit de dresser, et qui à peine l'étoit encore, où il surprit les spectateurs, par son adresse, sa fermeté et sa bonne grâce. On ne finiroit point à raconter de lui.

Sa dernière maladie se déclara, sans prélude, par le plus horrible de tous les maux, un cancer dans la bouche. Il le supporta avec une fermeté et une patience incroyables, jusqu'à la fin, sans plainte, sans humeur, sans le moindre contre-temps, lui qui en étoit insupportable à lui-même. Quand il se vit un peu avancé dans son mal, il se retira dans un petit appartement qu'il avoit d'abord loué dans cette vue, dans l'intérieur du couvent des Petits-Augustins, dans lequel on entroit de sa maison, pour y mourir en repos, inaccessible à madame de Biron et à toute autre femme, excepté la sienne qui eut permission d'y entrer à toutes les heures, suivie d'une de ses femmes. Dans cette dernière retraite, le duc de Lausun n'y donna accès qu'à ses neveux et à ses beaux-frères, et encore le moins et le plus courtement qu'il put. Il ne songea qu'à mettre à profit son état horrible et à donner tout son temps aux pieux entretiens de son confesseur, et à quelques religieux de la maison, et à de bonnes lectures, et à tout ce qui pouvoit préparer le mieux à la mort. Quand nous le voyons, rien de mal

propre, rien de lugubre, rien de souffrant, politesse, tranquillité, conversation peu animée, fort indifférente à ce qui se passoit dans le monde, parlant peu et difficilement; toutefois, pour parler de quelque chose, peu ou point de morale, encore moins de son état; et cette uniformité, si courageuse et si pénible, se soutint égale, quatre mois durant, jusqu'à la fin; mais les dix ou douze derniers jours, il ne voulut plus voir ni beaux-frères, ni neveux; et sa femme, il la renvoyoit promptement. Il reçut tous les sacremens avec beaucoup d'édification, et conserva sa tête entière jusqu'au dernier moment. Le matin du jour, dont il mourut la nuit suivante, il envoya chercher Biron, lui dit qu'il avoit fait pour lui tout ce que madame de Lausun avoit voulu; que par son testament il lui donnoit tous ses biens, excepté un legs assez médiocre à Castelmoron, fils de son autre soeur, et des récompenses à ses domestiques; que tout ce qu'il avoit fait pour lui depuis son mariage, et ce qu'il faisoit mourant, Biron le devoit en entier à madame de Lausun; qu'il n'en devoit jamais oublier la reconnoissance;

qu'il lui défendoit, par autorité d'oncle et de testateur, de lui faire jamais ni trouble, ni peine, ni obstacle, et d'avoir jamais aucun procès contre elle, sur quoi que ce puisse être: c'est Biron lui-même qui me le dit le lendemain, dans les mêmes termes que je les rapporte: il lui dit adieu d'un ton ferme, et le congédia. Il défendit avec raison toute cérémonie. Il fut enterré aux Petits-Augustins. Il n'avoit rien du Roi que cette ancienne compagnie de Bec-de-Corbin, qui fut supprimée deux jours après. Un mois avant sa mort, il avoit envoyé chercher Dillon, chargé ici des affaires du roi Jacques, et officier-général très-distingué, à qui il remit son collier de l'ordre de la jarretière, et un George d'Onyx, entouré de parfaitement beaux et gros diamans, pour les renvoyer à ce prince.

LORGES. (LE DUC DE)

Il mourut le 22 octobre, suite d'une opération de la pierre que lui fit le frère Jacques, le jeudi 19, à l'âge de soixante et quatorze ans, en 1702.

On n'a pas connu une plus belle ame, ni un cœur plus grand, ni meilleur, et cette vérité n'a pas trouvé de contradicteurs. Jamais un plus honnête homme, plus droit, plus égal, plus uni, plus simple, plus aisé à servir, et prompt à obliger. D'ailleurs, c'étoit la vérité, la candeur même, sans humeur, sans fiel, toujours prompt à pardonner. Avec une énonciation peu heureuse, et un esprit peu brillant et peu soucieux de l'être, c'étoit le plus grand sens d'homme qu'il soit possible, et qui, avec une hauteur naturelle, ne se faisoit jamais sentir qu'à propos, mais que nulle considération n'en pouvoit rien faire rabattre; il dédaignoit les routes les plus utiles, si l'honneur le plus délicat et la vertu la plus épurée ne les avoient frayées; avec de la valeur, des vues vastes, des projets concertés et démontrés, une facilité

extrême à manier les troupes, l'art de prendre ses suretés par-tout sans les fatiguer, le choix exquis des postes, et toute la prévoyance et la combinaison de ses mouvemens avec ses subsistances. J'ai ouï dire merveilles à ceux qui l'ont vu dans les actions; il avoit du flegme sans lenteur, et de la justesse dans le coup d'oeil, de la diligence à remédier à tout, et à profiter de ce qui eût échappé à d'autres généraux. Il sauvoit les fautes avec une bonté paternelle; aussi étoit-il adoré, dans les armées, des troupes et des officiers généraux et particuliers, dont la confiance en lui étoit parfaite par estime. Sa compagnie des Gardes avoit pour lui le même amour. Mais ce qui est bien rare, c'est que la cour si jalouse, et où chacun est si personnel, ne le chérissoit pas moins, et qu'excepté Louvois, il n'eut pas un ennemi, et s'acquit l'estime universelle jusqu'à une sorte de vénération. Rien n'étoit égal à sa tendresse et à sa douceur dans sa famille; il avoit d'ailleurs beaucoup de vrais amis; au reste grand ennemi des frippons, leur fléau sans ménagement, et l'homme qui, avec le plus de simplicité et

de modestie, conservoit le plus d'équité, et s'attiroit le plus de considération et de respect; le Roi même, qui l'aimoit, le ménageoit; jamais homme, dans le commerce, si aimable, si sûr, si égal, ni plus honnêtement gai, ni si amèrement et longuement regretté.

Toute l'Europe admira et célébra le combat et la savante retraite d'Altenheim, et la gloire du maréchal de Lorges qui y commandoit en chef, tandis que tout retentissoit de la mort du grand Turenne. M. le Prince, qui commandoit l'armée de Flandre alors, d'où il eut ordre d'aller prendre la place de M. de Turenne, rehaussa encore cette belle action, en disant qu'il donneroit volontiers plusieurs de celles qui l'ont mené à l'immortalité pour celle-là. Qu'on se représente effectivement la situation, l'étonnement, la désertion de l'armée au coup de canon qui emporta ce grand homme; la douleur extrême et subite de sa perte, dont M. de Lorges fut pénétré, et dont la sensibilité le devoit rendre l'homme de toute l'armée le plus stupide et le plus incapable de penser et d'agir; qu'on ajoute

à tout ce que la tendresse fit d'impression sur le coeur de ce neveu si chéri, ce qui y durent opérer après les réflexions de la privation d'un tel appui, à la porte de la fortune, dont M. de Lorges n'avoit pas reçu la moindre faveur encore, ayant en perspective Louvois, ennemi de Turenne et le sien.

M. de Lorges vit, peu de jours après, faire plusieurs maréchaux de France, sans en être : le bruit que fit cette injustice fut tel qu'il inquiéta Louvois. Vaubrun venoit de laisser le commandement en chef d'Alsace, de plus de 50000.# de rentes. Louvois ne douta pas que ce morceau ne fût du goût d'un homme qui n'avoit rien, et l'envoya à M. de Lorges : le même courrier le lui rapporta avec cette réponse, que ce qui étoit bon pour un cadet de Nogent, ne l'étoit pas pour un cadet de Duras. Alors il projetta de se retirer à l'Oratoire; mais la Rochefoucault parla au Roi avec tant de force, qu'on lui donna le bâton, malgré Louvois, en 1676.

LOUIS XIII.

Anecdotes peu connues sur ce Roi.

JE ne puis passer sous silence ce que mon père m'a raconté de la consternation qui saisit Paris et la cour, lorsque les Espagnols prirent Corbie, après s'être rendus maîtres de toute la frontière jusque-là, et de tout le pays jusqu'à Compiègne, et du conseil qui fut tenu. Le Roi laissa parler le cardinal de Richelieu le premier. Il opina à des partis foibles, et surtout de retraite pour le Roi au-delà de la Seine, et compta d'emporter l'avis de tout ce qui étoit au conseil, comme il ne manqua pas d'arriver. Ce Prince les laissa tous dire, sans témoigner ni impatience, ni répugnance, et puis leur demanda s'ils n'avoient rien à ajouter. Comme ils eurent répondu que non, il dit donc que c'étoit à lui à leur expliquer à son tour son avis. Il parla un bon quart d'heure, réfuta le leur par les plus fortes raisons, allégua que sa retraite ne feroit qu'achever le désordre,

précipiter la fuite, perdre toute espérance, décourager ses troupes et ses généraux; puis expliqua pendant un autre quart d'heure le plan qu'il estimoit devoir être suivi; et tout de suite se retournant à mon père sans plus prendre les avis, lui ordonna que tout ce qui pouvoit être prêt de ses charges le fût à le suivre, le lendemain matin, vers Corbie, et que le reste le joindroit quand il pourroit. Cela dit d'un ton à n'admettre point de réplique, il se lève, sort du conseil, et laisse le cardinal et tous les autres dans le dernier étonnement. On peut voir par l'histoire et les mémoires de ce temps-là, que ce hardi parti fut le salut de l'Etat, et les succès qu'il eut. Le cardinal, tout grand homme qu'il étoit, en trembla jusqu'à ce que les premières apparences de fortune l'enhardirent à joindre le Roi. Voilà un échantillon de ce Roi foible et gouverné par son premier ministre, à qui les muses et les écrivains ont donné bien de la gloire qu'ils ont dérobée à son maître, comme l'opiniâtreté et tous les travaux du siége de la Rochelle, et l'invention et le succès inoui de sa digue si célèbre, qui uniquement dus au feu Roi.

Louis XIII étoit véritablement amoureux de mademoiselle de Hautefort. Il alloit plus souvent chez la Reine à cause d'elle, et il y étoit toujours à lui parler. Il en entretenoit continuellement mon père, qui vit clairement combien il en étoit épris. Mon père étoit jeune et galant, et il ne comprenoit pas un roi si amoureux, si peu maître de le cacher et en même temps qui n'alloit pas plus loin. Il crut que c'étoit timidité, et sur ce principe un jour que le Roi lui parloit avec passion de cette fille, mon père lui témoigna sa surprise, que je viens d'expliquer, et lui proposa d'être son Ambassadeur, et de conclure bientôt son affaire. Le Roi le laissa dire, puis prenant un air sevère : „ Il est vrai, lui dit-il, „ que je suis amoureux d'elle, que je le sens, „ que je la cherche, que je parle d'elle „ volontiers, et que j'y pense encore davan- „ tage, il est vrai encore que tout cela se fait „ en moi, malgré moi, parce que je suis „ homme et que j'ai cette foiblesse; mais „ plus ma qualité de Roi me peut donner „ plus de facilité à me satisfaire qu'à un „ autre, plus je dois être en garde contre le

„ péché et le scandale. Je pardonne pour „ cette fois à votre jeunesse; mais qu'il ne „ vous arrive jamais de me tenir un pareil „ discours, si vous voulez que je continue à „ vous aimer„ . Ce fut pour mon père un coup de foudre; les écailles lui tombèrent des yeux; l'idée de la timidité du Roi dans son amour, disparut à l'éclat d'une vertu si pure et si triomphante. C'est la même qui fut dame d'atours de la Reine, et que sous ce prétexte il fit appeler madame d'Hautefort, qui fut à la fin la seconde femme du dernier maréchal de Schomberg.

Les diverses ruses suivies de toutes les difficultés militaires que le fameux Charles Emanuel avoit employées au délai d'un traité, et à l'occupation de son duché de Savoie, l'avoient mis en état de se bien fortifier à Suze, d'en empêcher les approches par de prodigieux retranchemens bien gardés, si connus sous le nom de barricades de Suze, et d'y attendre les troupes impériales et espagnoles, dont l'armée venoit à son secours. Ces dispositions, favorisées par les précipices d[illegible]

à forcer, arrêtèrent le cardinal de Richelieu, qui ne jugea pas à propos d'y risquer les troupes, et qui emporta l'avis de tous les généraux à la retraite. Le Roi ne la put goûter. Il s'opiniâtra à chercher des moyens de vaincre tant et de si grands obstacles naturels et artificiels, auxquels le duc de Savoie n'avoit rien épargné. Le cardinal, résolu de n'y pas commettre l'armée, empêchoit les généraux d'y donner aucun secours au Roi, qui, s'irritant des difficultés, ne chercha plus de ressources qu'en soi-même. Pour le dégoûter, le cardinal y ajouta l'industrie. Il fit en sorte que, sous divers prétextes, le Roi étoit laissé fort seul tous les soirs, après s'être fatigué toute la journée à tourner le pays pour chercher quelque passage; ce qui dura ainsi plusieurs jours, jusqu'à ce qu'enfin, ayant trouvé un passage, à l'aide d'un paysan et encore plus de lui-même, il fit seul toute la disposition de l'attaque, et l'exécuta glorieusement le 9 mars 1629. J'ai ouï conter à mon père, qui fut toujours auprès de sa personne, qu'il mena lui-même ses troupes aux retranchemens, et qu'il les escalada à leur tête, l'épée à la

main, et poussé par les épaules pour escalader sur les roches, et sur les parapets. Sa victoire fut complète ; Suze fut emporté après, ne pouvant se soutenir devant le vainqueur ; mais ce que je ne puis assez m'étonner de ne trouver point dans les histoires de ce temps-là, et que mon père m'a raconté comme l'ayant vu, c'est que le duc de Savoie, éperdu, vint à la rencontre du Roi, mit pied à terre, lui embrassa la botte, et lui demanda grâce et pardon ; que le Roi, sans faire aucune mine de mettre pied à terre, lui accorda en considération de son fils, et plus encore de sa soeur qu'il avoit eu l'honneur d'épouser. Ce furent les termes du Roi à M. de Savoie. On sait combien il tâcha d'en abuser aussitôt après qu'il se vit délivré de la présence d'un prince, qui ne devoit un si grand succès qu'à la ferme volonté de le remporter, et à ses travaux pour y parvenir, et à son épée pour en remporter tout le prix et la gloire, et combien ce duc en fut châtié par le prompt retour du Roi. Mais depuis cette humiliation de Charles Emmanuel, ce prince, si longuement et si dangere[illegible]

compté dans toute l'Europe, qui s'étoit emparé du marquisat de Saluces pendant les derniers désordres de la ligue sous Henri III, qui avoit donné tant de peine à Henri IV, régnant et affermi dans la paix, et qui n'avoit pu être forcé à rendre ce fameux vol à un roi si guerrier; Charles Emmanuel, dis-je, depuis son humiliation ne parut plus en public de dépit et de honte; il s'enferma dans son palais, n'y vit que ses ministres pour les ordres seulement qu'il avoit à leur donner, et son fils des momens nécessaires, aucun de ses domestiques que les plus indispensables, et pour le service personnel seulement, dont il ne put se passer, et mourut enfin de honte et de douleur, le 26 juillet 1630, c'est-à-dire, treize mois après. C'est ainsi que Louis XIII sut protéger le nouveau duc de Mantoue auparavant son sujet, et l'établir et le maintenir dans les états que la nature et la loi lui donnoient, malgré la maison d'Autriche, celle de Savoie et toutes leurs armées.

LUXEMBOURG. (LE DUC DE)

A mon retour de la Trappe, où je n'allois que clandestinement, pour dérober ces voyages aux discours du monde à mon âge, je tombai dans une affaire qui fit grand bruit, et qui eut pour moi bien des suites. M. de Luxembourg, fier de ses succès, se crut assez fort pour se porter du dix-huitième rang d'ancienneté qu'il tenoit parmi les Pairs, au deuxième, immédiatement après M. d'Uzès. Ceux qu'il attaqua en préséance furent :

HENRI DE LORRAINE, duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie et de l'Artois.

CHARLES DE ROHAN, duc de Monbazon, prince de Guemenée.

CHARLES DE LEVI, duc de Ventadour et de Vendôme, gouverneur de Provence, et chevalier de l'ordre.

MAXIMILIEN DE BETHUNE, duc de Sully, chevalier de l'ordre.

CHARLES DE LA TREMOILLE, premier gentilhomme de la chambre, chevalier de l'ordre.

CHARLES D'ALBERT, duc de Chevreuse, chevalier de l'ordre, capitaine des Chevau-légers de la Garde.

Le fils mineur de la duchesse de LESDIGUIÈRES-GONDI.

HENRI DE COSSÉ, duc de Brissac.

CHARLES D'ALBERT, dit d'Ailly, chevalier de l'ordre, gouverneur de Bretagne, si connu par ses ambassades.

ARMAND-FRANÇOIS DE VIGNEROT, dit DUPLESSIS, duc de Richelieu et de Fronsac, chevalier de l'ordre.

LOUIS, duc de Saint-Simon.

FRANÇOIS, duc de la Rochefoucault, chevalier de l'ordre, grand-maître de la garde-robe, toujours si bien avec le Roi, et grand-veneur de France.

JACQUES NOMPAR DE CAUMONT, duc de la Force.

HENRI GRIMALDI, duc de Valentinois, prince de Monaco, chevalier de l'ordre.

CHARLES, duc de Rohan et de la Tour-de-Bouillon, grand-chambellan de France, et gouverneur d'Auvergne.

Un grand nom qui, dans les commencemens de la vie du jeune Boutteville, brilloit encore de la mémoire de cette branche illustre des derniers connétables et de l'amour que la princesse douairière de Condé portoit à son nom, beaucoup de valeur, une ambition que rien ne contraignit, beaucoup d'esprit, mais un esprit d'intrigue, de débauche et du grand monde, lui faisoit supporter le désagrément d'une figure d'abord fort rebutante; mais, ce qui ne se peut comprendre de qui ne l'a point vue, une figure à laquelle on s'accoutumoit, et qui, malgré une bosse médiocre par-devant, mais grosse et pointue par-derrière, avec tout le reste de l'accompagnement ordinaire des bossus, avoit un feu, une noblesse et des grâces naturelles qui brilloient dans ses plus simples actions; il s'attacha, en entrant dans le monde, à M. le Prince, et bientôt après, M. le Prince s'attacha à sa soeur; le frère, aussi peu scrupuleux qu'elle, s'en fit encore un degré de fortune pour tous les deux. M. le Prince se hâta de procurer son mariage avec le fils du maréchal de Châtillon, jeune homme de

grande espérance, qui lui étoit attaché avant que cet amour fût bien découvert, et lui procura un brevet de duc en 1646. Le cardinal Mazarin avoit renouvelé cette sorte de dignité qui n'a que des honneurs sans rang et sans succession, comme sous François I, et sous ses successeurs, mais depuis quelque temps tombée en désuétude, et qui parut propre au premier ministre à retenir et à récompenser des gens considérables, ou qu'il vouloit s'attacher. C'est de ceux-là qu'il disoit qu'il en feroit tant, qu'il seroit honteux de ne l'être pas et honteux de l'être; et à la fin il se le fit lui-même pour donner plus de désir de ses brevets. M. de Châtillon n'en jouit que trois ans, bon et paisible mari, et toutefois fort à la mode. M. le Prince dominoit la cour et le cardinal Mazarin, qu'il s'étoit attaché par sa réputation et ses services; ce qui ne dura pas long-temps. Il assiégeoit Paris pour la cour qui en étoit sortie, contre le parlement et les mécontens, en 1649, lorsque le duc de Châtillon fut tué à l'attaque du pont de Charenton, et enterré à St.-Denis; l'amant et l'amante s'en consolèrent.

La grandeur du service que M. le Prince avoit rendu au cardinal Mazarin en le ramenant triomphant dans Paris, pesa bientôt trop à l'un par la fierté et les prétentions de l'autre, d'où naquit la prison des princes, pendant laquelle la princesse douairière de Condé se retira à Châtillon-sur-Loire, avec la fidelle amante de son fils, et y mourut. De la délivrance forcée des princes, aux désordres, puis à la guerre civile qu'entreprit M. le Prince, il n'y eut presque pas d'intervalle. La bataille du faubourg Saint-Antoine la finit, et jeta M. le Prince entre les bras des Espagnols jusqu'à la paix des Pyrénées. Boutteville le suivit par-tout. Sa valeur et ses moeurs, son activité, tout en lui étoit fait pour plaire au Prince, et toutes sortes de liaisons fortifioient la leur; à son retour en France madame de Châtillon reprit son empire; son frère avoit 33 ans; il avoit acquis de la réputation à la guerre; il étoit devenu officier général, et avoit auprès de M. le Prince, le mérite d'avoir suivi sa fortune jusqu'au bout, qu'il partageoit avec fort peu de gens de sa volée; ils cherchèrent donc une récompense

qui fit honneur à M. le Prince, et une fortune à Boutteville, et ils dénichèrent ce mariage du second lit, de l'héritière de Piney avec M. de Clermont; elle étoit laide affreusement, et de taille et de visage; c'étoit une grosse vilaine harangère dans son tonneau, mais elle étoit fort riche par le défaut des enfans du premier lit, dont l'éclat parut à M. le Prince un chausse-pied pour faire Boutteville duc et pair. Il crut d'abord se devoir assurer de la religieuse; elle avoit souvent manoeuvré contre ses voeux; il craignoit qu'un mariage de sa soeur du second lit ne la portât à un éclat embarrassant. Il la fut trouver à sa grille; et, moyennant une dispense du Pape, dont il se chargea pour la défroquer, et un tabouret de grâce ensuite, elle consentit à tout, demeura dans ses voeux, et signa tout ce qu'on voulut. Rien ne convenoit mieux au projet que de la lier de nouveau à ses voeux, et ce tabouret de grâce devenoit un échelon pour la dignité en faveur du mariage de sa soeur. Le Pape accorda la dispense de bonne grâce, et la cour le tabouret de grâce, sous le prétexte qu'étant fille du premier lit, elle auroit

succédé au duché de Piney à son frère sans alliance, si elle n'avoit pas été religieuse professe. On la fit dame du palais de la Reine, sous le nom de la princesse de Tingri, avec une petite marque à sa coëffure du chapitre de Prullay, dont elle se défit bientôt. A l'égard du frère, on joua la comédie de lever son interdiction, et de le tirer de Saint-Lazare, et tout de suite de lui faire faire une donation à madame de Bouttevillé par son contrat de mariage de tous ses biens, et une cession de sa dignité, en considération des grandes sommes qu'il avoit reçues pour cela de M. de Boutteville, et qu'il lui avoit payées. Cette clause est importante au procès dont il s'agit. Il assista au mariage de sa soeur; et dès qu'il fut célébré, on le fit interdire de nouveau, et on le fit rentrer de nouveau à Saint-Lazare, d'où il n'est pas sorti depuis le mariage, fait le 17 mars 1661. M. de Boutteville mit l'écu de Luxembourg sur le tour du sien, et signa, MONTMORENCY - LUXEMBOURG ; ce que tous ses enfans et les leurs ont toujours fait aussi incontinent après. Il entama le procès de la prétention pour la dignité de duc et pair

de Piney, et M. le Prince s'en servit pour lui obtenir de nouvelles lettres d'érection de Piney en sa faveur, dans lesquelles on fit adroitement couler la clause, *en tant que besoin seroit*, pour lui laisser entière sa prétention de l'ancienneté de la première érection de 1581. Avec ces lettres il fut reçu duc et pair au parlement le 22 mai 1662, et y prit le dernier rang après tous les autres Pairs. Le reste de la vie de Luxembourg est assez connu; il se trouva enveloppé dans les affaires de la Voisin, cette devineresse, et pis encore, accusée de poison, qui, par arrêt du parlement, fut brûlée à la grève, et qui fit sortir la comtesse de Soissons du royaume pour la dernière fois, et la duchesse de Bouillon sa soeur. Lors du mariage de M. de Luxembourg, et, quand il l'eut repris pour se faire un chausse-pied à une érection nouvelle, M. le Prince avoit obtenu des lettres-patentes de renvoi au parlement; M. Talon, avocat-général, d'une grande réputation, y parla avec grande éloquence et une grande capacité; et, après avoir traité la question à fond, avec toutes les raisons de part et d'autre, avoit conclu en plein

contre M. de Luxembourg; ce fut aussi où il arrêta son affaire, eut son érection nouvelle, et attendit sa belle. Il crut l'avoir trouvée quelques années après. Novion, premier président, étoit Potier comme le duc de Gesvres; l'intérêt de son cousin, qu'on a vu dans la généalogie ci-dessus, l'avoit mis dans celui de M. de Luxembourg. Ils crurent pouvoir profiter de l'état, prêt à être jugé, où le procès en étoit demeuré, et résolurent de l'étrangler à l'improviste, et peut-être en seroient-ils venus à bout, sans le plus grand hasard du monde. A une audience ouvrante de sept heures du matin, destinée à rendre en sommaire justice au peuple, aux artisans et aux petites affaires qui n'ont qu'un mot, l'intendant de mon père et celui de M. de la Rochefoucault, qui se trouvèrent là sans penser à rien moins qu'à ce procès de préséance, en entendirent appeler la cause, et tout aussitôt un avocat parler pour M. de Luxembourg; ils s'écrièrent, s'opposèrent, et représentèrent l'excès d'une telle surprise, si bien que le coup fut manqué par-là et les mesures rompues. Par ce singulier contre-temps, M. de

Luxembourg demeura court, et laissa de nouveau dormir son affaire jusqu'au temps dont il s'agit ici. Ce M. de Novion fut surpris en quantité d'iniquités criantes, et souvent à prononcer à l'audience, à l'étonnement des deux côtés. Chacun croyoit que l'autre avoit fait l'arrêt, et ne le pouvoit comprendre, tant qu'à la fin ils se parlèrent au sortir de l'audience, et découvrirent qu'ils étoient les dupes du seul premier président. Il en fit tant que le Roi résolut enfin de le chasser. Novion tint ferme, en homme qui a toute honte bue, et qui se prend à la forme qui rendoit son expulsion difficile; mais on le menaça enfin de tout ce qu'il méritoit, et pour lors on lui montra une charge de président à mortier pour son petis-fils, car son seul fils étoit mort de bonne heure, et il prit enfin son parti de se retirer. Harlay, procureur-général, lui succéda; et la Briffe, simple maître des requêtes, mais d'une brillante réputation, passa à l'importante charge de procureur-général.

Harlay étoit fils d'un autre procureur-général du parlement et d'une Bellièvre, duquel

le grand-père fut ce fameux Achille de Harlay, premier président du parlement, après ce célèbre Christophe de Thou son beau-père, lequel étoit père de ce fameux historien. Issu de ces grands magistrats, Harlay en eut toute la gravité, qu'il outra en cynique, et affecta le désintéressement et la modestie qu'il déshonora, l'un par sa conduite, l'autre par un orgueil raffiné, mais extrême, et qui, malgré lui, sautoit aux yeux. Il se piqua surtout de probité et de justice, dont le masque tomba bientôt. Entre Pierre et Jacques il conservoit la plus exacte droiture; mais dès qu'il appercevoit un intérêt ou une faveur à ménager, tout aussitôt il étoit vendu. En attendant, ce procès-ci le manifesta à découvert. Il étoit savant en droit public; il possédoit le fonds des diverses jurisprudences; il égaloit les plus versés aux belles-lettres; il connoissoit bien l'histoire, et savoit surtout gouverner sa compagnie avec une autorité qui ne souffroit point de réplique, et que nul autre premier président n'atteignit jamais avant lui. Une austérité pharisaïque le rendoit redoutable par la licence qu'il donnoit à ses répréhensions

publiques, aux parties, aux avocats et aux magistrats, en sorte qu'il n'y avoit personne qui ne tremblât d'avoir affaire à lui. D'ailleurs, soutenu en tout par la cour, dont il étoit l'esclave, et le très-humble serviteur de ce qui étoit en vraie faveur, fin courtisan, singulièrement fin politique, tous ses talens il les tournoit uniquement à son ambition de dominer et de parvenir, et de se faire une réputation de grand homme; d'ailleurs sans honneur effectif, sans moeurs dans le secret, sans probité intérieure, sans humanité même, en un mot, un hypocrite parfait, sans foi, sans loi, sans dieu et sans ame; cruel mari, père barbare, frère tyran, ami uniquement de soi-même, méchant par nature, se plaisant à insulter, à outrager, à accabler, et n'en ayant de la vie perdu une occasion. On feroit un volume de ses traits, en tout d'autant plus perçans, qu'il avoit infiniment d'esprit; l'esprit naturellement porté à cela, et toujours maître de soi, pour ne rien demander dont il pût avoir à se repentir : pour l'extérieur, un petit homme vigoureux et maigre, un visage en losange, et un nez grand et aquilin,

des yeux beaux, parlans, perçans, qui ne regardoient qu'à la dérobée, mais qui fixés sur un client ou sur un magistrat, étoient pour les faire rentrer en terre; un habit peu ample, un rabat presque d'ecclésiastique, et des manchetes plates comme eux; une perruque fort brune et fort mêlée de blanc, touffue, mais courte avec une grande calotte pardessus. Il se tenoit et marchoit un peu courbé, avec un faux air, plus humble que modeste, et rasoit toujours les murailles pour se faire faire place avec plus de bruit, et n'avancer qu'à force de révérences respectueuses, et comme honteuses, à droite et à gauche. A Versailles, il tenoit au Roi et à madame de Maintenon par l'endroit sensible, et c'étoit lui qui, consulté sur la légitimation inouie d'enfans, sans nommer la mère, avoit donné la planche du chevalier de Longueville, qui fut mise en avant, sur le succès duquel ceux du Roi passèrent. Il eut alors parole de l'office de chancelier de France et toute la confiance du Roi, de ses enfans, et de leur toute-puissante gouvernante, qu'il sut bien se conserver et s'en ménager de continuelles privances.

L'affaire

L'affaire en réglement de juges se poussa vivement au conseil : chacun de nous, excepté M. de Lesdiguières et moi, à cause de notre minorité, y forma une demande à part, pour alonger, chose dont nous ne nous cachions plus : force *factums* de part et d'autre, et force sollicitations, comme nous avions fait au parlement. M. de Vendôme et moi fûmes chargés d'aller ensemble parler au chancelier Boucherat, et nous y fûmes à la chancellerie, à Versailles, de chez Livry, où M. de Vendôme m'avoit donné rendez-vous; d'Argouge, Bignon, Ribeyre et Harlay, gendre du chancelier, tous commissaires d'état, furent nos commissaires; et Creil de Crissy, maître des requêtes, rapporteur; quantité de conseillers d'état se récusèrent, Bignon aussi, comme parent de la duchesse de Rohan : nous regrettâmes sa vertu et sa capacité; on ne le remplaça point : d'Argouge s'étoit ouvert à M. de la Rochefoucault, et nous manqua de parole, ce que le Duc lui reprocha cruellement. Ribeyre, gendre du premier président de Novion, grand ennemi des Pairs, et aussitôt fort maltraité par eux, fut soupçonné d'avoir

épousé les haines de son beau-père, quoiqu homme d'honneur et de probité. Harlay fut entraîné par sa famille et par le bel air auquel il n'étoit pas insensible. Cette même raison donna à M. de Luxembourg le gros de Messieurs des requêtes, petits-maîtres de robe, et fort peu instruits du droit public et de ces grandes questions, de manière que nous fûmes renvoyés au parlement; mais notre vue n'en fut pas moins remplie. Nous voulions gagner du temps, et par ce moyen notre procès se trouva hors d'état d'être jugé cette année. Cependant les procédures s'étoient peu-à-peu montées en procédés; il y avoit toujours eu quelques propos aigre-doux à l'entrée du conseil entre quelques-uns d'entre nous et M. de Luxembourg; et comme c'est une suite presque immanquable dans ces sortes de procès de rang, l'aigreur et la pique s'y étoient mises; je ne fus pas le seul à qui plus particulièrement qu'aux autres M. de Luxembourg fit sentir la sienne, qui, pour le dire en passant, ne saluoit presque plus du tout MM. de la Tremouille et de Richelieu. Il étoit plus personnellement outré contre ce dernier,

d'avoir vu toutes ses mesures rompues par le règlement de juges, entrepris au conseil sous son nom. Aussi n'épargna-t-il ni sa personne, ni sa conduite, ni le ministère du cardinal de Richelieu dans un de ses factums. M. de Richelieu, très-vivement offensé, fit sur le champ une réponse, et tout de suite imprimer et distribuer, par laquelle il attaqua la fidélité dont M. de Luxembourg avoit vanté sa maison, par les complots du dernier duc de Montmorency, pris en bataille dans son gouvernement de Castelnaudari contre le feu Roi; et pour cela exécuté à Toulouse en 1632; en la personne de M. de Luxembourg, par sa conduite sous M. le Prince, par sa prison pour les poisons et les diableries, par la sellette sur laquelle il avoit été interrogé et répondu, et par la lâcheté qui l'avoit empêché en cette occasion de réclamer les droits de sa dignité à demander à être jugé en forme de pairie. Outre ces faits fortement articulés, le sel le plus âcre y étoit répandu par-tout. M. de Richelieu ne s'en tint pas là : il rencontra M. de Luxembourg dans la salle des Gardes à Versailles; il fut droit à lui, et lui dit

qu'il étoit fort surpris de son procédé à son égard, mais qu'il n'étoit point ladre ; (ce furent ses termes) que dans peu il feroit paroître une réponse aussi vive que son factum le méritoit ; qu'au reste il vouloit bien qu'il sût qu'il ne le craignoit ni à pied ni à cheval, ni lui ni sa sequelle, ni à la cour, ni à la ville, ni même à l'armée, quand bien même il iroit, ni en pas un lieu du monde. Tout cela fut dit avec tant d'impétuosité, et il lui tourna le dos après avec tant de brusquerie, que M. de Luxembourg n'eut pas l'instant de lui répondre un mot; et quoiqu'il fût accompagné à son ordinaire et au milieu des grandeurs de sa charge ; il demeura confondu. L'effet répondit à la menace; le lendemain le factum fut signifié et débité par-tout. Des pièces aussi fortes, et une sortie faite à un capitaine des Gardes-du-corps, au milieu de la salle, firent le bruit qu'on peut imaginer. Tous les Ducs opposèrent tout ce qu'ils eurent d'amis très-disposés à soutenir pleinement le duc de Richelieu ; tout ce que la charge et le commandement des armées donnoit de partisans en même dessein pour lui,

étoit un mouvement fort nouveau, qui pouvoit avoir de grandes suites. M. de Luxembourg sentit, à travers sa colère, qu'il s'étoit attiré ce fracas par les injures de son factum. Il comprit que solliciter pour lui, ou prendre un parti éclatant contre dix-sept pairs de France, seroit chose fort différente, à la dernière partie, fort difficile à lier; que les princes du sang, ses amis intimes, se garderoient bien de s'y laisser aller; que le Roi, qui au fond ne l'aimoit pas, seroit tenu, d'après le gros de ses parties, et en particulier par le duc de la Rochefoucault; et que madame de Maintenon, amie intime de tous les temps du duc de Richelieu, et toujours depuis dans la liaison la plus étroite avec lui, qui, seul de la cour, la voyoit à toute heure, feroit son affaire propre de la sienne. Le héros en pâlit, et eut recours à ses amis pour le tirer de ce fâcheux pas. Il s'adressa à M. le Prince, et aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, et à quelques autres encore de moindre étoffe, qu'il crut pouvoir le servir. Il fit offrir par les trois premiers une excuse verbale, avec suppression entière de son

factum, à condition de celle de la réponse. M. de Richelieu, prié de se trouver chez M. le Prince avec les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, y fut prêché plus d'une fois, sans se vouloir rendre, tandis que sa réponse couroit de plus en plus, et qu'il la faisoit distribuer à pleines mains, et à la fin se rendit. Là fut réglé comme la chose devoit se passer. M. de Luxembourg, les jour et heure marqués, rencontra M. de Richelieu chez le Roi, dans le temps de la journée où il y a le plus de monde, il s'approcha de lui, et lui dit en ces propres termes, qu'il étoit très-fâché de l'impertinence du factum publié contre lui, qu'il lui en faisoit ses excuses, qu'il le supplioit d'être persuadé qu'il l'avoit toujours fort estimé et honoré, et le faisoit encore, ainsi que la mémoire de M. le cardinal de Richelieu; qu'au reste il n'avoit point du tout vu cette pièce; qu'il châtieroit ses gens d'affaires, auxquels il avoit toujours soigneusement défendu toutes sortes d'invectives; qu'enfin il avoit donné des ordres très-précis pour la faire supprimer. M. de Richelieu, vif et bouillant, le laissa dire, et lui répondit par quelques

honnêtetés entre les dents, et il finit par une assurance mieux prononcée, qu'il feroit aussi supprimer sa réponse. Elles le furent en effet de part et d'autre ; mais après que M. de Richelieu nous en eut donné à tous et à notre conseil, à ses amis à pleines mains, et surtout aux bibliothèques.

LUXEMBOURG. (LE MARÉC. DE)

M. de Luxembourg ne survécut pas long-temps au beau mariage qu'il avoit fait de sa fille avec un bâtard obscur du dernier comte de Soissons, que madame de Nemours avoit comblé de biens, et qui avoit pris le nom de prince de Neuchatel. A soixante-sept ans il vivoit comme un homme qui n'en a que vingt-cinq, et ne s'en croyoit pas réellement davantage. Au défaut de bonnes fortunes dont son âge et sa figure l'excluoient, il y suppléoit par de l'argent ; et l'intimité de son fils et de lui, de Mr. le prince de Conti et d'Albergotti, portoit presque toute sur des moeurs communes et des parties secrètes qu'ils faisoient ensemble avec des

filles. Tout le fait des marches; des ordres, des subsistances portoit, toutes les campagnes, sur Puiségur, qui même dégrossissoit les projets. Rien de plus juste que le coup-d'oeil de M. de Luxembourg; rien de plus brillant, de plus avisé, de plus prévoyant que lui devant les ennemis, ou un jour de bataille, avec une audace, et en même temps un sang-froid qui lui laissoit tout voir et tout prévoir au milieu du plus grand feu et du danger le plus imminent, et c'étoit là où il étoit grand. Pour le reste, la paresse même; peu de promenades sans grande nécessité, du jeu, de la conversation avec ses familiers, et tous les soirs, un souper, avec un très-petit nombre, presque toujours le même; et si on étoit voisin de quelque ville, on avoit soin que le sexe y fût agréablement mêlé; alors il étoit inaccessible à tout: et s'il arrivoit quelque chose de pressé, c'étoit à Puiségur à y donner ordre. Telle étoit à l'armée la vie de ce grand Général, et telle encore à Paris, où la cour et le grand monde l'occupoient pendant ses journées, et le soir ses plaisirs. A la fin, l'âge, le tempérament, la

conformation le trahirent. Il tomba malade à Versailles, d'une péripneumonie qui l'enleva, le 4 janvier 1695, après cinq jours de maladie. Il fut regretté de beaucoup de gens, quoique, comme particulier, il ne fût estimé de personne, et aimé de fort peu.

Fin du Tome II. des Hommes illustres.

NOTES,

ADDITIONS ET EXPLICATIONS

Des matières contenues dans le Tome II de

L'HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES

DES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

Extraites du porte-feuille du DUC DE SAINT-SIMON, de plusieurs autres porte-feuilles des Seigneurs ses contemporains et de quelques Mémoires imprimés.

NOTE PREMIERE.

Addition à l'article FÉNELON, tirée des manuscrits d'un auteur contemporain. Comparaison de ce Prélat à Bossuet.

FÉNELON étoit, dans toute l'étendue du terme, un honnête homme, son savoir étoit caché sous une grande modestie; son attachement à la vérité et à la probité lui avoit attiré le venin des dévots qui avoient voulu le perdre pour un livre : il n'y avoit pas d'ecclésiastique d'une dévotion plus aisée ni plus sincère : sa candeur l'avoit jeté dans la disgrâce et son Télémaque avoit fait rougir le despotisme de Louis XIV.

Bossuet, au contraire, étoit un des plus fougueux prédicans, si on le met en parallèle avec Fénelon.

NOTE SECONDE.

Anecdotes de la Cour pendant le ministère du Cardinal de FLEURY.

Pour servir de supplément à l'article de ce Prélat.

LETTRE DE M. LE MARQUIS DE SILLY.

A Silly le 29. novembre 1725.

LE Roi aime le Cardinal comme on aime un père, il lui a donné toute sa confiance; il est jeune, et les maximes de gouvernement et de forme que le Cardinal vient de lui donner demeureront toujours dans sa tête; le Cardinal ne peut lui être suspect, ni dans le présent, ni dans l'avenir. D'ailleurs, la forme de conseil est décente, et telle qu'il convient pour le gouvernement du Royaume.

Du même.

A Paris le 23 janvier 1726.

Le systême de M. de Fréjus seroit que le Roi gouvernât comme son bisayeul, et vous sentez bien que son exécution porteroit également contre les Ducs d'Orléans et de Condé ; elle excluroit aussi le tiers parti, je veux dire ceux qui voudroient que l'on formât un conseil ; ce que M. de Fréjus regarde, selon toutes les apparences, comme une espece d'anarchie : d'ailleurs sa façon de penser n'est pas, je crois, de vouloir se charger des événemens.

Sur cet exposé, vous pouvez aisément conclure que M. de Fréjus ne veut pas perdre M. le Duc, et que ses vues se restreignent quant à présent à l'expulsion de Madame de Prie et de M. Duverney. C'est sur ce fondement et sur l'incertitude des événemens que je vous ai dit qu'il me sembloit que vous deviez regarder tout ceci comme

chose non avenue, et observer une parfaite neutralité entre les parties belligérantes.

Il est bon de vous dire que depuis le dernier événement, M. de Fréjus ne s'ouvre sur rien de considérable, même avec ses meilleurs amis : cependant je présume, et ce n'est pas sans fondement, que je viens de vous expliquer ses véritables sentimens. Il voit tous les jours la Reine à Marly, elle le traite assez bien à l'extérieur, mais sans aucune confiance de part ni d'autre.

Il se répand un bruit que M. Duverney se retire : on assure qu'il l'a dit à un de ses amis : on dit aussi que Madame de Prie remet à Madame de Cavois Lussienne ; que M. le Duc lui fait meubler Vambres. La chronique scandaleuse ajoute que sa santé a besoin d'une retraite de quelques semaines. En voilà assez sur ce chapitre, sur lequel vos autres correspondans s'étendront vraisemblablement plus amplement que moi.

La Reine n'est point grosse : le Roi qui ne montre aucune sorte de goût pour elle que le marital, parle et se communique beaucoup plus qu'à l'ordinaire : il entre même des attentions dans ce qu'il dit aux courtisans. Il commence à fixer ses yeux sur quelques femmes, mais cela ne va pas plus loin. Il semble que son caractère commence à se développer.

Lettre de M. de Richelieu à M. de Silly.

Du 24 août 1726.

Je suis persuadé que le goût du Roi pour Madame la Comtesse de Toulouse ne passe pas la décence. Je suis fâché que le Roi ne prenne point goût aux affaires. Je ne suis pas surpris que la familiarité de M. le Duc avec le Roi lui ait déplu, c'est dans le caractère de l'un et de l'autre : depuis longtemps j'ai remarqué que celui du Roi exigeoit de grands ménagemens.

Lettre de M. le Marquis de Silly.

A Paris le 9 septembre 1726.

Je crains bien pour M. le Duc qu'il ne soit tombé avec le Roi dans le même cas où nous voyons le Maréchal de Villeroy. J'ai su, par une voie bien sûre, qu'il y a plus d'un an qu'il commençoit à lui être à charge, qu'il sentoit qu'il avoit peu d'esprit, et qu'il étoit blessé de la familiarité peu respectueuse avec laquelle il vivoit avec lui : je sais encore qu'il a cité à cette occasion le respect avec lequel feu M. d'Orléans l'abordoit toujours. Faites vos réflexions sur cela.

Tout me paroît suspendu à l'égard de M. d'Orléans et des bâtards. Suivant ce qui me revient de Fontainebleau, le visage du Roi est un peu meilleur; mais les ménagemens qu'il a et sur la chasse et sur son manger, font penser qu'il se sent lui-même moins fort et moins vigoureux.

Il y a ici nombre de gens qui aspireroient

à l'ambassade de Madrid : je crois que le Duc de Noailles voudroit bien être le ministre du raccommodement, mais non pas faire résidence à Madrid.

Le Marquis de Brancas seroit un candidat, il est bien avec M. de Fréjus qui en a fort bonne opinion : son caractère sage et sensé et sa dévotion ont captivé la bienveillance de l'évêque; il le regarde comme un sujet propre à tout; aussi est-il vrai qu'il est bon à bien des choses. Sans la difficulté de lui donner un titre qu'il voudroit avoir, et de lui fournir beaucoup d'argent, parce qu'il est pauvre, vous le verriez nommé pour Rome, et c'est lui dont j'ai voulu vous parler dans ma derniere lettre.

Il n'en est pas de même pour l'Espagne, la dépense y est médiocre, et l'espérance de la grandesse fait que le Marquis de Brancas desireroit fort d'y aller.

Bonnac, qui meurt d'envie d'être employé

à quelque chose de considérable, est encore un postulant.

Le cadet Matignon, c'est celui qu'on appelle le Marquis, avoit déjà des arres au coche du temps de M. le Duc, et depuis que ce dernier est à Chantilly, ledit cadet Matignon s'est jetté à corps perdu au Maréchal d'Uxelles, redouble de soins pour M. de Morville, et cherche tous les moyens de se rapprocher de M. de Fréjus.

Voilà, je crois, les principaux sujets qui s'agitent et se remuent pour l'ambassade d'Espagne, si le cas arrive; et c'est aussi, ce me semble, ceux sur lesquels M. de Fréjus et son conseil pourront jeter les yeux, supposé toutefois que le Roi d'Espagne ne nomme pas quelqu'un, auquel cas on le lui donneroit certainement.

A l'égard du chapeau de M. de Fréjus, les nouvelles de Rome persuadent que la promotion est encore éloignée.

Du même.

A Paris le 7 février 1727.

Les bruits qui avoient couru, et qui paroissoient même aux courtisans être fondés en vraisemblance, que le Roi avoit du goût pour Mademoiselle de Charolois, sont tout-à-fait tombés. Il est vrai qu'il n'y a sorte d'avances qu'elle n'ait faites, et le jeune monarque paroissoit les recevoir avec plaisir, et témoignoit de l'empressement pour elle, mais les trois derniers jours du voyage, il changea totalement de maniere, et l'on m'a assuré que cela alloit jusqu'à la dureté de sa part.

L'Abbé Pollet, confesseur du Cardinal de Fleury, joua un grand rôle au commencement du ministère du Cardinal. C'étoit un vicaire de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et supérieur du séminaire, fort oublié aujourd'hui, mais recherché alors de tout ce qu'il y avoit de

grand et d'illustre dans Paris, parce qu'il étoit Confesseur du Ministre.

L'Abbé Chamillart, supérieur du Séminaire avant lui, l'avoit fait connoître à Madame de Maintenon, il vit le Roi, et comme il étoit habile, spirituel et zélé moliniste, on se servit de lui pour différens espionages dans la destruction de Port-Royal, à laquelle il contribua. C'est à cette époque que Fleury le prit pour Confesseur.

Le caractère de cet ecclésiastique étoit tel qu'il refusa des pensions et des bénéfices que Louis XIV vouloit lui donner ; diriger la conscience des grands et des Ministres, et tourmenter des jansénistes, étoient ses passions dominantes. Il refusa la cure de Saint-Nicolas, et ne voulut être que simple vicaire de la paroisse, se mêlant toujours des affaires de la bulle et de celles du gouvernement, par le moyen du confessional.

Quand M. le Duc fut déclaré ministre, il

ne cessa d'avertir Fleury que ce Prince le supplanteroit; il lui apprit des particularités, des faits et des projets, et lui fit prendre des mesures pour en empêcher l'exécution; enfin il le fit résoudre à renvoyer M. le Duc; il vouloit avoir la conscience d'un Ministre à diriger, pour donner un essor à son génie persécuteur, et pour jouer le rôle, en France, du Père le Tellier, sous le règne de Louis XIV. Il voyoit venir chez lui des femmes titrées, des Ministres même, pour obtenir des bénéfices du Cardinal, et Pollet qui en refusoit pour lui-même, influoit sur le choix des évêques et des abbés commendataires, quand il ne les nommoit pas.

NOTE TROISIÈME.

Sur FLEURIAU d'Armenonville, Garde-des-sceaux, père de M. de MORVILLE, Ministre des affaires étrangères.

FLEURIAU d'Armenonville, Garde-des-sceaux, dont la retraite parut volontaire, n'avoit pas été averti du retour du Chancelier à Paris, pour prendre sa place : son maître d'hôtel lui en donna le premier la nouvelle; il remit les sceaux à Morville son fils, qui jouissoit de beaucoup de considération. Cette manière d'être renvoyé, ou la perte de sa place, firent en lui une telle révolution, qu'il mourut des suites d'une vie languissante qu'il mena depuis ce temps-là.

NOTE QUATRIÈME

Sur le Duc de Fronsac, depuis Maréchal de Richelieu ; sur ses amours avec Madame la Duchesse de Bourgogne, mère du Roi Louis XV, avec Mademoiselle de Valois, fille du Régent, et avec Mademoiselle de Charolois, Princesse du sang.

M. le Duc de Saint-Simon parle peu du Duc de Richelieu, père du Maréchal.

Le cas que le feu Roi Louis XIV faisoit d'un Seigneur qui étoit le chef d'une maison que ce Monarque regardoit comme une des colonnes de l'Etat, méritoit qu'il dît un mot de ce personnage.

Le Duc de Richelieu étoit bon, timide, peu hardi dans ses conceptions, et sans imagination.

Mais sa femme, Bretonne, avoit du caractère, et de ce mêlange nâquit le Maréchal de Richelieu.

La maison de Richelieu avoit accueilli à Paris et à Richelieu Mademoiselle d'Aubigné, depuis Madame de Maintenon, qui n'oublia point leurs services.

Je ne veux point laisser l'article de ce Duc sans publier quelques lettres de cette favorite, qui ne sont pas connues.

Madame de Maintenon au Duc de Richelieu.

De Saint-Cyr le 23 juin 1709.

Je vous demande mille fois pardon, M. le Duc, de ne vous avoir pas répondu plutôt à la derniere lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et qui m'a affligé, parce que vous êtes affligé. Car, du reste, je ne crois pas l'affaire bien fâcheuse. Je la montrai au Roi, qui me dit qu'il n'en avoit

pas

pas oui parler, qu'il étoit vrai qu'il avoit donné un ordre général pour faire payer tous les courtisans, qui assurant tous les jours qu'ils donneroient leur sang pour son service, ne veulent point payer cette capitation. (1) Si vous en entendez encore parler, mon cher Duc, faites-le moi savoir, et croyez que jusqu'au dernier moment de ma vie, je conserverai l'estime, l'amitié et la reconnoissance que je vous dois. C'est une fluxion sur les yeux qui m'a empêché de vous écrire, et je n'avois point mon secrétaire avec moi.

Signé MAINTENON.

La même au même.

De Versailles le 17 décembre 1712.

Je ne me suis point pressée, Monsieur, de vous rendre la réponse du Roi, parce qu'elle n'a pas été décisive. Il trouve le temps peu propre à donner de grosses pensions et

(1) La Noblesse de France, à cause de ses priviléges, refusoit de payer cet impôt.

encore moins à les faire payer. Cependant, Monsieur, je ne me rebuterai point. Il n'y a rien que je ne voulusse faire pour soulager, par quelqu'endroit, l'état où je vous ai vu, et pour vous persuader que les obligations que je vous ai, me sont toujours présentes, que votre personne m'est infiniment chère, et qu'il n'y a personne qui soit aussi véritablement que moi, votre très-humble et très-obéissante servante.

Signé Maintenon.

La même au même.

De Marly, le 16 septembre.

Il y eut hier cinq semaines que je suis accablée d'un rhumatisme, qui me fait tomber dans une langueur qui m'ôte la force et qui me fait mener une vie bien opposée à mon activité naturelle. J'ai beaucoup de peine à écrire, quoique ma plus grande douleur soit au bras gauche, je serois très-fâchée, mon cher Duc, de douter que vous

prissiez intérêt à ma santé et à tout ce qui me touche, et je vous assure qu'il n'y a rien qui peut me consoler de quelque diminution dans votre amitié. Vous savez celle que j'ai toujours eue pour vous, qui a été directe et indépendante de toute autre. Je suis bien persuadée que vous avez eu de la joie de voir Madame la Duchesse de Richelieu, et vous savez si je comprens que l'on soit charmé de Richelieu. J'y ai passé trois mois que je n'oublierai jamais, et si je me faisois à plaisir un projet, il approcheroit fort de ce que nous y faisions. Je suis ravie de ce que vous me mandez ce que vous y avez fait, qui doit encore l'avoir embelli. Les avis de M. de Chandenier ne vous y auront pas été inutiles. Permettez-moi de lui rendre mille grâces de l'honneur de son souvenir, d'assurer Madame la Duchesse de mon respect très-humble et de vous embrasser avec notre ancienne et innocente liberté. (1)

(1) Pas tant innocente, les Mémoires secrets qu'on doit publier au plutôt ne le disent pas : Madame Scarron n'avoit pas toujours eu les principes de Madame de Maintenon. Le nom, les principes et les temps étoient changés.

La même au même.

13 octobre.

J'AI fait votre compliment au Roi. Il est bien persuadé que vous le serviriez de bon coeur et que vous aimez sa personne et l'Etat, et il a reçu vos offres de service comme vous pouviez le desirer. Vous me manquez bien au besoin, mon cher Duc, car vous savez que j'aime à parler des affaires avec vous. Je n'aurois jamais cru en être occupée au point où je le suis, ni que M. le Prince d'Orange pût m'empêcher de dormir. Cependant l'affaire de l'Angleterre m'afflige sensiblement. Elle est mauvaise pour la religion, mauvaise pour un Roi estimable, et mauvaise pour la France. D'un autre côté, j'ai à Philisbourg beaucoup de jeunesse où je prends intérêt, et j'y ai M. du Maine, que vous savez que j'aime follement. Tout cela ne rend pas ce séjour-ci fort gai. Mais pour mêler quelques bonnes nouvelles aux mauvaises, le Roi se porte à merveille, et

conserve une tranquilité que j'envie plus que tous les autres avantages qu'il a sur nous. On va à l'appartement. M. le Duc toujours malade, et je crois, entre nous, que la retraite est forcée par son mal et volontaire par son goût.

Après avoir parlé du père, voici quelques anecdotes du fils; elles sont plus étendues, plus variées dans les Mémoires du Maréchal de Richelieu, ouvrage composé par l'Abbé Soulavie, sur divers mémoires manuscrits du temps et sur les correspondances de plusieurs Seigneurs.

Le Duc de Fronsac, depuis Maréchal de France, fit connoître d'abord à la Cour une grande inclination pour le jeu. Voici comment Madame de Maintenon en parle au Duc son père.

Madame de Maintenon au Duc de Richelieu.

5 mars 1711.

„ M. le Duc de Fronsac sort de ma cham-
„ bre, pénétré de douleur de ce qu'il a fait
„ et de vous avoir fâché. Il n'ose se présen-
„ ter devant vous. Il doit demain vous écrire
„ pour vous en demander la permission, il
„ desire que ma lettre soit reçue avant la
„ sienne, il m'assure qu'il n'a joué qu'une
„ fois sur sa parole et qu'il n'a fait qu'un
„ seul voyage de mille louis ; il m'a donné
„ sa parole plusieurs fois de ne jamais jouer
„ qu'argent comptant et à de petits jeux. Il
„ m'a parlé avec tout l'esprit possible et m'a
„ montré des sentimens dont on doit tout
„ espérer, s'ils sont sincères. Il comprend
„ son malheur d'avoir perdu en un moment
„ tout ce qu'il avoit acquis d'estime. Je l'ai
„ assuré que s'il ne retomboit plus, on par-
„ donneroit une folie à son âge et qu'il se
„ retrouveroit avec toute sa réputation. Je
„ lui ai dit que je dirois au Roi que j'ai sa

„ parole, et que s'il ne la tient pas, il achève
„ de se noyer. Je lui ai déclaré qu'on ne
„ l'abandonneroit pas à quinze ans, que vous
„ essayeriez, par toutes sortes de voies de
„ le corriger, que le Roi s'en mêleroit, et
„ qu'il seroit encore bien des années très-
„ malheureux. A tout cela il a répondu avec
„ douceur, esprit, politesse, et une grande
„ tendresse pour vous. Voilà, mon cher
„ Duc, tout ce que j'ai pu faire, achevez,
„ et surtout affligez-vous le moins qui vous
„ sera possible. Je suis si malade en vous
„ écrivant, que je n'ai pas la force de vous
„ en dire davantage. „

MAINTENON.

Quelque temps après, le Duc de Fronsac fit parler de ses amours pour Madame la Duchesse de Bourgogne, mère de Louis XV. Son père le mena lui-même à la Bastille pour faire cesser ces bruits. Voici, à ce sujet une lettre de Madame de Maintenon à la Duchesse de Richelieu, lorsque le Duc de Fronsac fut mis en liberté.

P 4

LETTRE de Madame de Maintenon à Madame la Duchesse de Richelieu, du 18 août 1712, après la sortie de la Bastille de M. le Duc de Fronsac, et après son arrivée à l'armée près le Maréchal de Villars.

„ JE suis bien fâchée, Madame, que ce „ soit quelque incommodité qui empêche „ M. le Duc de Richelieu de venir ici; mais „ du reste je l'aime bien mieux dans le re- „ pos qu'en tout autre lieu, et j'espère que „ les chaleurs étant diminuées, il s'en por- „ tera mieux. Il est bien vrai, Madame, „ qu'il doit de grands remercimens au Roi; „ je ne l'ai jamais vu faire pour personne „ ce qu'il fait pour M. le Duc de Fronsac, „ et il sera bien à plaindre et bien blâma- „ ble s'il ne profite d'une telle grâce et de „ l'inclination que tout le monde a pour „ lui. M. le Maréchal de Villars me mande „ qu'il lui a offert sa maison, mais que M. „ de Fronsac a voulu demeurer avec M. le „ Prince d'Epinoy, dont on dit beaucoup

„ de bien. On ne peut s'intéresser plus que
„ je fais en M. votre gendre, qui certaine-
„ ment est un prodige. Mon affection m'a
„ fait prendre la liberté de lui parler là-
„ dessus bien librement : il l'a reçu avec
„ toutes les marques de reconnoissance et
„ de politesse dont il est capable, et qui
„ vont toujours plus loin qu'on ne peut
„ prévoir : il a un véritable ami en M. de
„ Cavoye. Je suis, Madame, avec toute
„ l'estime et le respect que je dois, votre
„ très-humble et très-obéiss. servante

MAINTENON. „

Le Duc de Fronsac se distingua à l'armée sous le Maréchal de Villars, qui le chargea près du Roi Louis XIV, d'une commission flatteuse, que Madame de Maintenon raconte ainsi.

Lettre de Madame de Maintenon au Duc de Richelieu, le 22 octobre 1713, après la prise des forts de Fribourg.

„ M. le Duc de Fronsac nous a apporté

„ une grande nouvelle, et à laquelle vous
„ croyez bien, Monsieur, que je n'ai pas
„ été insensible : je vous assure que je ne
„ suis pas indifférente au courier et à la ma-
„ nière dont il s'est acquitté de sa commis-
„ sion. Le Roi me dit, et plus d'une fois,
„ qu'on ne pouvoit pas rendre un meilleur
„ compte, ni mieux parler en homme de
„ guerre; qu'il lui avoit rendu raison de
„ tout, comme sachant son métier, et qu'il
„ s'expliquoit en beaux et bons termes. Je
„ n'ai point vu le Roi plus satisfait dans de
„ pareilles occasions; car il fait beaucoup
„ de questions et il est très-difficile sur les
„ expressions. Je me réjouis donc avec
„ vous, mon cher Duc, du plaisir que vous
„ allez avoir. J'embrassai M. de Fronsac d'u-
„ ne manière qui le surprit; car il est très-
„ poli, et très-sérieux; mais il faut qu'il
„ pardonne cette liberté à la tendresse que
„ j'ai pour vous, qui ne peut ne pas passer
„ jusqu'à lui. Je crois qu'après cela il faut
„ encore se réjouir avec vous, comme bon
„ François, de la fin de cette glorieuse cam-

„ pagne. Je suis, Monsieur, votre très-
„ humble et très-obéissante servante

MAINTENON. „

Le Duc de Fronsac, arrivé de l'armée, profita de sa liberté pour faire l'amour. Il raconte lui-même, en ces termes, son attachement à Mademoiselle de Valois, fille du Régent, et à Mademoiselle de Charolois, soeur du Prince de Condé.

„ J'étois à peine arrivé de la campagne
„ d'Allemagne, que Mademoiselle de Cha-
„ rolois, soeur de M. le Duc, se prit d'une
„ telle passion pour moi, que malgré mes
„ infidélités habituelles, elle ne cessa, de
„ plusieurs années, de me témoigner le
„ plus grand attachement. Brouillé avec le
„ Prince son frère, je ne pouvois aller à
„ l'hôtel que pendant la nuit, en courant
„ le danger d'être découvert; car la mère
„ de la Princesse la faisoit suivre de près;
„ mais sa soeur se prêtoit à lui rendre
„ service, parce que celle-ci à son tour le

„ lui rendoit en faveur du Marquis de la
„ Fare.

„ La Duchesse de Berry servoit mieux
„ encore les amours de Mademoiselle de
„ Charolois ; on ne pouvoit lui refuser sa
„ cousine, quand elle la demandoit pour
„ souper avec elle. J'étois introduit avec
„ Riom par des portes secrètes, et alors il
„ n'y avoit rien de secret entre les Princesses
„ ni entre nous deux.

„ Je m'apperçus dans ce temps-là que
„ Mademoiselle de Valois, fille du Régent,
„ fixoit sur moi les plus beaux yeux du
„ monde ; âgée de dix-sept ans, elle avoit
„ le teint d'une blancheur de lys, bien faite
„ de sa personne et l'héritière du tempéra-
„ ment de son père et de son inclination
„ pour les plaisirs : accoutumé de me pla-
„ cer au jeu près d'elle, la conversation
„ s'établit d'abord entre nos pieds, je fis
„ passer une lettre, et le bal fini, je lui ex-
„ primai de vive voix mon tourment. „

On connoît la suite de ces amours dans les mémoires. Il fut mis à la Bastille pour la seconde fois, parce qu'il se trouva dans une de ces orgies luxurieuses que le Régent avoit mis en usage : il se battit en duel, et pour le soustraire aux poursuites du parlement, le Régent l'envoya à la Bastille, où il fut pour la seconde fois; il fut heureux encore cette fois-ci.

Mais ayant conspiré contre la tranquillité du Régent, et s'étant uni à l'Espagne contre lui, on alla se saisir de sa personne dans le lit, à neuf heures du matin : et Duchevron, lieutenant de la prévôté, accompagné d'archers, le mena à la Bastille. „ Les Pairs „ trouvèrent, dit-il, que je devois être arrêté „ plus honorablement. „ Son régiment et celui de Saillant étoient en garnison à Bayonne, et on disoit que ces deux Messieurs avoient de grands commerces avec Albéroni. Le Duc de Richelieu fut mis dans une petite chambre au-dessus des cachots, qui n'a du jour que par en haut; il répondit à des

questions, car il ne fut pas interrogé en forme ; dans ses réponses il ne se justifia pas bien ; M. le Duc d'Orléans dit qu'il avoit quatre lettres de sa main au Cardinal Albéroni, dont trois sont signées ; il demandoit, pour récompense de ses services, la promesse d'être Colonel du régiment des gardes.

Voici une lettre du Duc de Richelieu, Ambassadeur à Vienne, au Cardinal de Polignac, Ambassadeur à Rome, où le Duc de Richelieu lui rappelle ces aventures.

Vienne 8 juin 1726.

„ On dit ici que notre Prince de Cellamare pourroit bien y venir ; je vous avoue „ que je ne serois pas fâché de le revoir. „ Votre Eminence a eu ce plaisir à Rome, „ et je crois qu'elle n'a pas été fâchée de „ raisonner avec lui sur tout ce qui s'étoit „ passé. Mais un homme avec lequel elle a „ eu encore le plaisir de converser et que „ je meurs d'envie de pouvoir connoître par

„ moi-même, c'est le Cardinal Albéroni.
„ J'ose même supplier Votre Eminence de
„ lui dire le desir que j'ai de le voir et de
„ pouvoir lui reprocher moi-même le mal
„ qu'il m'a fait, dont je ne lui sais abso-
„ lument point de mauvais gré, mais sur
„ quoi il y a des circonstances que j'avoue
„ que j'ai bien envie d'éclaircir. La conjonc-
„ ture présente ne seroit-elle point favora-
„ ble pour le faire retourner en Espagne.
„ Il me semble que Votre Eminence en avoit
„ eu quelque envie et que cela avoit été
„ goûté de M. le Duc. „

On sait quelle influence le Duc de Richelieu, depuis Maréchal de France, eut sur les affaires de la Cour. Nous placerions ici, pour continuer son histoire, le récit de la part qu'il eut aux premieres amours de Louis XV. On trouvera les poésies qui en parlent dans l'article de Louis XV.

La guerre ayant été déclarée, en 1733, le Duc de Richelieu servit avec son régiment au siége de Kehl.

Il fut fait brigadier, en 1734, et employé dans ce grade au siége de Philisbourg et autres actions.

Il fut fait, en 1738, Maréchal de camp, et fut envoyé commander en Languedoc en qualité de Lieutenant-général de la Province.

En 1742, les mouvemens des Autrichiens et alliés dans les Pays-Bas, font rassembler des troupes françoises sur cette frontière pour sa sûreté. Le Duc de Richelieu fut du nombre des Maréchaux de camp qui furent employés, aux ordres du Maréchal de Noailles, sous lequel il servit sur le Rhin, en 1743, et se trouva à la bataille de Dettingen.

En mars 1744, il fut fait Lieutenant-général, et accompagna le Roi en Flandres, il fut son Aide-de-camp. Il fut aux siéges de Menin, d'Ypres, Furnes, Fribourg, Tournay, Anvers, et fut aux batailles de Fontenoi et Laufeld.

Les

Les preuves qu'il a données à Fontenoy, où il réunit en sa personne la fermeté, la pénétration et autres qualités, engagèrent le Roi à l'envoyer à Gènes à la fin de 1747, pour y commander le corps de troupes que Louis XV y avoit fait passer au secours de la république.

Le choix du Roi fut justifié par le succès qu'il y maintint jusqu'à la paix. Il sut, par sa sagesse, préserver la côte du Levant contre les tentatives du Comte de Brown, malgré la supériorité de ses forces.

Il fut, en conséquence de ces services, fait Maréchal de France, le 11 octobre 1748.

NOTE CINQUIÈME

Sur le Cardinal TENCIN, (Guerin) sur ses talens dans l'Apostolat et sur son habileté à convertir des protestans à la foi romaine et à déclarer, par des sentences canoniques, des Evêques Romains, hérétiques.

Article tiré d'un mémoire du temps.

L'ABBÉ Tencin, qui fut l'apôtre de Law, étoit déjà connu dans Paris par ses intrigues et par la réputation qu'il s'étoit donnée d'être capable de tout faire, même des choses impossibles, pour se procurer un avancement; descendu de son grenier où il s'étoit relégué au commencement, il vivoit avec une de ses soeurs, qu'il avoit fait apostasier, et qui avoit commencé par être religieuse à Grenoble, attirant dans son monastère, par ses grâces et son esprit enclin à l'intrigue, tout

ce qu'il y avoit de bonne compagnie dans cette capitale du Dauphiné : le desir de s'avancer à Paris et de cacher une grossesse scandaleuse, engagea l'Abbé à la faire enlever du couvent, en attendant de Rome la sécularisation canonique qu'il négocia, et qu'il obtint, en 1714, par la voie de Fontenelle.

Madame de Tencin, unie très-étroitement avec son frère, fut aimée et entretenue de l'Abbé Dubois, et ouvrit sa maison à tout ce qu'il y avoit de plus délicat parmi les courtisans. Dubois fournissoit à tout ce qu'il falloit pour soutenir une grande maison et pour y attirer la plus brillante compagnie; c'est où je fis la connoissance de la dame et de l'Abbé son frère, qui me parut dès lors dévoré d'ambition, hardi, entreprenant, spirituel, peu rebuté par les difficultés, souple et plein d'artifice; attaché à la bulle surtout, comme à un moyen sûr de parvenir, par les jésuites, quoiqu'il n'eût ni foi, ni loi, ni conscience.

Quand Law voulut être Ministre, l'occasion s'en présenta : ce personnage étoit protestant, il étoit Ecossais, et pour être Ministre en France, il falloit être naturalisé et Romain.

Mais depuis la révocation de l'édit de Nantes, on ne pouvoit être naturalisé sans abjuration de toute hérésie ; pour abjurer, il falloit être instruit et converti, et pour la conversion il falloit un apôtre facile et sûr de son affaire, parce qu'un honnête homme eût ordonné à Law de respecter en France la première loi de l'Etat, celle qui conserve au citoyen ses propriétés, et qui défend de toucher à la femme de son prochain.

Or Law, dans ce temps-là, faisoit de faux billets de banque, et il en fit pour plusieurs millions.

La femme d'ailleurs qu'il avoit, étoit une femme enlevée.

Comment donc se convertir et embrasser une autre religion qui proscrit ces deux crimes? comment trouver un apôtre de bon accommodement?

Tencin se présenta et dit qu'il le convertiroit. Il convertit donc M. Law, il le confessa, il défendit sa conversion, il le déclara bien converti, sans en avoir fait un honnête homme.

Tencin, qui d'un protestant avoit fait un romain, fit un plus grand miracle quelque temps après ; car il faisoit ce qui convenoit au ministère.

D'un romain il fit un hérétique.

Il déclara, en effet, dans un petit concile tenu à Embrun, que Soanen, Evêque de Senez, étoit janséniste, et il le déclara suspendu et interdit de ses fonctions ; il fit plus, il le fit exiler dans le fond de l'Auvergne. Aussi ces talens incompréhensibles l'élevèrent au cardinalat.

Le siécle n'a pas voulu croire à ces grandes opérations; il a appelé le concile d'Embrun un brigandage, et la conversion de Law un acte d'hypocrisie ridicule.

Tout le monde connoît les avantures de sa soeur, et surtout le scandale que donna chez elle son amant.

Le 6 avril 1726, la Frenaye, Conseiller au grand conseil, se donna la mort d'un coup de pistolet dans la tête, chez Madame de Tencin. On prétend que c'est par désespoir ou jalousie, ayant trouvé un écrit chez elle, qui disoit, que s'il mouroit d'une mort violente, Madame de Tencin en seroit la cause. La dame Tencin fut décrétée et conduite au Châtelet, où on l'interrogea; mais l'Archevêque son frère obtint d'ôter à ce tribunal la connoissance de cette affaire, de faire transferer sa soeur à la Bastille, et remettre sa cassette à M. le Duc, premier Ministre. Le renvoi de l'affaire fut fait au grand Conseil, qui se trouva par

en possession du privilége des officiers de son corps. La mémoire de M. de la Frenaye fut condamnée, et Madame Tencin déchargée de l'accusation.

NOTE SIXIÈME.

Sur le Comte de HORN, roué vif pendant le Systême.

Anecdotes de la Cour pendant la chûte du Systême.

LES crimes se joignoient à la folie du systême, qui avoit mis tous les vices en action; et les jeunes débauchés surtout, pour avoir de l'argent, se permettoient des actions de toute espèce. Le Comte de Horn, accompagné de deux libertins, et passant par le cloître Saint-Germain, où le corps d'un Procureur étoit exposé en attendant l'inhumation, *que fais-tu là?* dit le Comte

au cadavre, *léves-toi*, et il frappe le cadavre de plusieurs coups d'épée et le renverse, d'un côté le benitier, de l'autre le chandelier. Le curé enterra le mort comme il put, et ne dit pas le mot.

Le lendemain, le Comte de Horn trouva un colporteur qui crioit des arrêts, il en prit un et le paya un écu, à condition que l'homme placeroit à l'entrée de la nef de Saint-Germain une grosse pierre de taille qu'il lui indiqua.

La pierre placée, le Comte de Horn se plaça dessus, et pendant la grand' messe, il entonna l'antienne qu'on chante quand on enterre les morts, et proclama l'enterrement des billets de banque. Le curé cette fois alla se plaindre. Le Comte de Horn fut envoyé à la Bastille, mais pour quelques jours seulement.

Sorti de la Bastille, il alla rue Quincampoix se mêler avec les agioteurs et figurer

comme Négociant. Il offrit à un courtier de vendre des actions à un prix fort bas, sans en avoir aucune. La scène, selon l'usage du temps, se passoit dans un cabaret, et là le Comte de Horn, écervelé, fou, extravagant, joignant à ces qualités la scélératesse, assassina, à coup de poignard le courtier, lui enleva son porte-feuille, sauta par la fenêtre pour prendre la fuite, un fort de la halle arrêta ce Prince, et il se flatta vainement d'obtenir sa grâce; les Princes, les Grands se réunirent aussi pour la solliciter près du Régent, le Prince voulut un exemple et leur répondit que ce n'étoit point l'échafaud qui déshonoroit, mais le crime, et que les actions étoient personnelles; on lui attribua encore ces paroles, quand on lui représenta que le Comte de Horn étoit son parent : *Hé bien, quand j'ai du mauvais sang, je le fais tirer.* Et il s'en alla en secret à Saint-Cloud pour n'être point interrompu pendant l'exécution.

La France étoit alors aristocratique, et on

regardoit la décision du Régent si insolite et même si étrange, qu'il fut blâmé de laisser expirer un gentilhomme sur l'échafaud, même pour ce crime énorme. Toute la noblesse de la France blâma le Duc d'Orléans, la féodale Allemagne s'en plaignit avec amertume et on fit courir dans ce temps-là une copie de la lettre que le frère du Comte de Horn écrivit au Régent, où il se plaint en ces termes de l'exécution austère de son frère par les ordres précis du Régent.

„ Je ne me plains pas, Monsieur, de la „ mort de mon frère. Il avoit commis un „ crime si horrible qu'il n'y avoit punition „ qu'il ne méritât: je me plains de ce que „ vous avez violé en sa personne, *les droits* „ *du Royaume, de la Noblesse et des Nations:* je vous remercie de la confiscation „ de ses biens que vous avez bien voulu „ m'offrir, je me croirois aussi infâme que „ lui si je recevois la moindre grâce de „ Votre Altesse Royale. Au surplus j'espère „ que Dieu et le Roi vous rendront un

„ Pour une justice aussi exacte que celle que „ vous avez rendue à mon malheureux frère.

Les droits du Royaume ce me semble, sont, qu'une justice sévère soit faite pour de semblables assassinats : les droits de la Noblesse sont de donner l'exemple de la soumission aux loix et non d'être soustraite aux peines des délits, mais on pardonnoit au ressentiment d'un Prince qui se croyoit déshonoré du supplice de son frère. Voilà cependant quels étoient les fruits du systême.

NOTE SEPTIÈME

Addition à l'article du Maréchal d'Huxelles.

Le Maréchal d'Huxelles fut à la tête du conseil des affaires étrangères pendant les premières années de la régence.

Voici les principales affaires dans lesquelles il eut part.

On songeoit en France à faire la paix de l'Espagne avec l'Empereur qui craignoit qu'on n'en fît un plan et qu'on ne le forçât ensuite à l'accepter; l'Empereur s'unit plus intimément avec l'Angleterre, et avec Dubois qu'il flatta de son secours pour le cardinalat. Le Régent l'envoya à Londres pour cet objet, mais effrayé des instructions que le conseil des affaires étrangères avoit dressé parce qu'elles ne favorisoient pas ses vues particulières, il multiplia les lettres et les

courriers pour les faire changer: le Maréchal d'Huxelles lui fit répondre qu'on lui ordonnoit de s'y conformer et qu'il y alloit de sa tête s'il prévariquoit; mais l'Abbé encore plus intrépide, expliqua les instructions comme il l'entendit; il favorisa les projets d'agrandissement de l'Empereur, et résolut de sacrifier l'Espagne, ne cessant, dans ses lettres privées, de faire entendre au Régent qu'en cas de mort du Roi, toujours foible et cacochime, il seroit secouru des forces de la Grande-Bretagne.

Le Duc d'Orléans ne voyoit pas combien il irritoit contre lui l'ambitieuse reine d'Espagne, jalouse de le voir régner si absolument en France, où les droits du sang appeloient Philippe V, et où elle eut voulu venir exercer un empire que les Espagnols ne voyoient qu'avec un grand mécontentement qu'elle exerçât chez eux; c'est dans ces circonstances critiques, que l'Espagne ordonna la fameuse expédition contre la Sardaigne, ce qui rendit Dubois plus auda-

cieux dans ses plans, en remplissant ses dépêches de nouvelles considérations sur ces mouvemens. Il faisoit craindre au Duc d'Orléans que les puissances maritimes se joignant à l'Empereur contre les prétentions de l'Espagne, ne renouvellassent la guerre de 1701 en en renouvellant les motifs : Dubois présenta l'adhésion de l'Espagne au traité de l'alliance dont on conviendroit, comme nécessaire à la paix de l'Europe, et persuada le Régent.

L'Espagne elle-même, en attaquant l'Empereur, alléguoit pour raison que ce chef de l'Empire avoit, de son côté, contrevenu le premier à la neutralité de l'Italie; mais Dubois, toujours plus ardent à soutenir l'Empereur, envoyoit des projets de paix entre ce Prince et l'Espagne, que l'honneur de Philippe V ne pouvoit adopter : vainement on représenta au Régent, même en présence de Stanhope, Ministre d'Angleterre, que sans vouloir la guerre contre l'Espagne, la France s'y verroit forcée; le Régent placé

entre Dubois et le conseil des affaires étrangeres, flotoit indécis et incertain de tout événement.

Ce conseil étoit formé d'Huxelles, qui avoit déjà menacé Dubois ; de l'Archevêque de Cambray, d'Estrées, qui le méprisoit et se soucioit peu des événemens, aimant de conserver sa place avec tranquillité ; de Canillac, l'un des roués, que le Régent avoit appelé à ce conseil, et qui s'étoit déjà déchaîné contre l'Abbé ; de Chiverni, personnellement attaché d'intérêt et d'affection à la maison d'Orléans. Le président du conseil des affaires étrangeres et les Conseillers combattirent vivement les articles du traité de la quadruple alliance de Dubois dans le conseil, le Régent résista, et d'Huxelles résolut de rendre ses provisions de Président.

Si le Maréchal eut alors exécuté cet acte de patriotisme et de générosité, il est certain que le Régent eût abandonné Dubois et son traité ; d'Huxelles étoit soutenu par le conseil

et par toute la France, qui se ressouvenoit des dangers qu'elle avoit encourus pour placer un Prince de la maison de Bourbon sur le trône d'Espagne ; mais le Maréchal, qui alla jusqu'au palais royal, sa démission à la main, trembla, balbutia, et ne la présenta pas : il prit la résolution seulement de proposer par écrit ce qu'il n'avoit pas eu le courage de faire en personne ; il écrivit et fit une autre faute, il menaçoit de se retirer et n'envoya pas sa démission ni ses provisions ; incapable de cette noble résolution qu'un Ministre intégre prend sur le champ quand son honneur et les intérêts de l'État sont compromis.

Le Régent jugea bientôt le Maréchal et le conduisit comme un enfant d'une foiblesse à l'autre jusqu'à ses desseins ; il se croyoit assuré de l'obéissance de Chiverni, et suppléa au refus du Maréchal, en lui envoyant une commission de signer, au nom du Roi, la quadruple alliance. Chiverni refusa de se prêter à cet acte de condescendance, et ce

Prince

Prince fit de nouveaux efforts auprès du Maréchal.

On lui dépêcha d'Antin, Beringhem, Madame de Ferriol, et le Marquis de Torcy; celui-ci qui avoit donné des preuves de fermeté, se voyant éloigné des affaires où il eût encore voulu être employé, eut la foiblesse de déclarer le traité utile à la France; Madame de Ferriol alla inonder de larmes le vieillard, un autre le menaça.

Enfin, le Maréchal d'Huxelles fut entraîné; il signa le traité. Les Anglois prouvèrent ainsi leur ascendant sur le Duc d'Orléans; l'Empereur fut agrandi, et l'Espagne sacrifiée.

Cette dernière puissance fut extrêmement irritée, et contre le Régent et contre Dubois, de la signature de ce traité. La Reine d'Espagne avoit en horreur tout ce qui pouvoit confirmer les renonciations portées par le traité d'Utrecht, étant perpétuellement atta-

chée à son plan de multiplier les souverainetés, pour les conserver aux enfans du second lit, auxquels elle avoit donné le jour. C'est alors que se fit la liaison secrette de Philippe V avec la maison du Maine, la Bretagne et plusieurs notables du Royaume, personnellement mécontens du Régent.

NOTE HUITIEME

Pièces justificatives sur GUÉRIN DE TENCIN, Cardinal.

LE Cardinal Tencin devint Ministre, comme on le sait, sans département; il se mêloit des affaires ecclésiastiques; il mettoit le trouble dans l'église de France; il animoit les partis entr'eux; il s'unissoit à Boyer et à Beaumont.

A la fin, découvert et bien dévoilé par Louis XV, hué dans le Conseil, il se retira:

on voit ici le regret qu'en eut la Cour de Rome.

Le Cardinal Tencin au Roi.

4 avril 1751.

SIRE,

JE suis comblé des grâces de Votre Majesté. Je suis pénétré de la plus vive reconnoissance, et si je l'ose dire, du plus tendre attachement pour elle. Je goûte la douceur inexprimable de servir un bon maître; mais je commence à plier sous le poids des années, ma mémoire s'en va, mes oreilles se durcissent, et les petites infirmités qui m'arrivent, m'en annoncent bientôt de plus grandes.

Il ne seroit pas d'un homme sage, et surtout de mon état, de ne pas se ménager un intervalle entre la vie et la mort, et d'attendre au milieu de la Cour une décrépitude

complette, dont l'âge où je suis, m'avertit assez que je ne suis pas éloigné.

C'est pourquoi j'ai formé, sous le bon plaisir de Votre Majesté, la résolution de me retirer dans mon diocèse, pour finir mes jours au milieu de mon troupeau. Je vous supplie, Sire, de m'en accorder la permission pour le temps où Votre Majesté ira à Compiegne.

Ce délai m'est nécessaire pour mettre quelque ordre à mes affaires domestiques; mais j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de prévenir Votre Majesté sur le parti où je me vois réduit, et à la suite duquel elle auroit peut-être quelque arrangement à prendre.

Je sens d'avance toute la douleur et toute l'amertume que j'éprouverai en m'éloignant de sa personne. Quelque vifs que soient en moi ces sentimens, je ne puis me cacher qu'ils doivent céder aux réflexions que je viens d'exposer.

Seconde lettre du Cardinal Tencin au Roi Louis XV.

Premier mai.

SIRE,

LES raisons qui ont déterminé le parti que j'ai pris de me retirer, et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, ont des principes si solides, que je ne puis douter de son approbation. Mais je craindrois de lui manquer en rendant publics les arrangemens que je suis obligé de prendre, sans en avoir obtenu la permission que mon profond respect attendoit : le peu d'amis, ou de domestiques à qui j'ai été forcé de les communiquer, ont fait transpirer mon secret ; le temps d'ailleurs s'avance, et une pareille mort civile est nécessairement accompagnée de beaucoup de devoirs, qui exigent une sorte de publicité que je ne dois pas me permettre sans en rendre compte à Votre Majesté. J'ose lui

demander de nouveau son approbation? Ne pourrois-je pas me flater de la continuation des bontés dont elle m'a donné tant de marques? Elles seroint pour moi la plus grande consolation dans ma retraite, où je conserverai toujours le même zèle pour votre gloire, Sire, et le même amour pour votre personne. Mais le reste de ma vie seroit mêlé d'amertume, si je ne pouvois me flater qu'un maître, auquel je suis tendrement attaché, continue de m'honorer de ses mêmes bontés, et approuve que je lui renouvelle, de temps en temps, le souvenir et les voeux du plus reconnoissant et du plus fidèle de ses sujets, qui sera, jusqu'au dernier soupir, avec un très-profond respect, &c.

J'aurai l'honneur, au commencement de juin, de demander les ordres de Votre Majesté, pour lui rendre compte de la commission et m'en démettre.

Réponse du Roi.

A la Meutte, ce 3 mai 1751.

MON COUSIN, si je n'ai pas répondu à votre première lettre, c'est que je voulois vous laisser refléchir encore davantage au parti que vous m'y annonciez que vous étiez résolu de prendre, et auquel je vous avoue que j'espérois que vous ne persisteriez pas. Votre seconde lettre me fait voir que votre parti étoit bien pris, et que je me trompois. Ainsi je ne puis différer plus longtemps à vous accorder la permission que vous me demandez. Je souhaite de tout mon coeur que vous trouviez dans votre retraite toutes les douceurs que vous en attendez, et surtout que vous ne m'y oubliez pas, non plus que les obligations que vous pouvez avoir eues à mes antécésseurs. Avec cela, soyez sûr de la continuation de mon amitié. Je serai charmé de recevoir souvent de vos nouvelles, et de vous donner des miennes, surtout dans les occasions qui pourront se pré-

senter, et où vos avis pourront m'être très-utiles. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

Signé LOUIS.

Extrait de la lettre du Pape au Cardinal de Tencin.

12. mai 1751.

BENEDICTUS P. P. XIV.

VENERABILIS FRATER &c.

Voilà déjà bien des années que nous nous écrivons l'un à l'autre, avec disposition de notre part de continuer tant qu'il plaira à Dieu de nous conserver la vie, et nous n'avons jamais reçu de vous aucune lettre qui nous ait causé la moindre peine. Mais ce qui n'est pas arrivé pendant le cours de tant d'années, vous vous l'êtes reservé dans votre lettre du 19 avril, à laquelle nous répondons. Vous faites plus en un seul coup que vous n'auriez pu faire, si dans chacune

de vos précédentes lettres, vous aviez pris à tâche de nous donner du chagrin. Ce qui est encore digne de remarque, c'est que notre Nonce reléve, dans sa lettre au Cardinal Secrétaire d'Etat, tous les motifs qui nous percent le coeur d'amertume, comme si nous n'étions pas que trop capable de les relever de nous-même, sans le secours de personne. Vous voyez où va tout ceci, et que nous vous parlons du départ de la Cour. Grand Dieu ! quelle perte fait le Saint Siége, dans cet éloignement. Il y avoit au moins dans le Conseil du Roi un ecclésiastique d'une grande probité, parfaitement au fait de nos affaires, ami personnel du pape, attaché à la Religion, à son Chef, à l'Etat Ecclésiastique, qui savoit parler, qui a parlé tant de fois, et qui étoit fait pour parler encore en faveur des intérêts de l'Eglise ; qui enfin avoit l'oreille du Roi.

Or, après lui, qui est-ce qui reste ? à qui est-ce que le Pape peut écrire confidemment, pour faire savoir à Sa Majesté ce

qu'il faut qu'elle sache? et qui reste dans le Conseil, qui puisse ou qui veuille parler pour nous dans les différentes occasions? Il y a sans doute dans ce Conseil des personnes d'un mérite distingué. Supposons (et cette supposition est grande) que le plus grand nombre soit bien disposé pour nous; mais le peu d'expérience qu'ils ont de nos maximes, fait qu'il ne sera pas impossible qu'ils nous donnent des *bastonnades* en croyant nous faire des caresses. (1)

Nous comptons pour tout ce que peut se compter l'affoiblissement de votre santé, et l'augmentation de votre âge. Nous comptons aussi pour beaucoup, comme cela se doit, votre résidence personnelle dans votre diocèse; et voilà ce qui remplit un des côtés de la balance; mais que l'on mette dans l'autre l'Eglise, le Saint-Siége, et le Pape;

(1) Ce mot *bastonnades* est en italien, à cause du génie de cette langue fort propre et fort expressif. En France, où nos moeurs ont plus de décence et de gravité, il seroit très-impropre: on le conserve à cause de la singularité de l'expression.

que l'on léve ensuite cette balance, et que l'on voye lequel des deux côtés l'emportera. Notre très-cher Cardinal, nous vous conjurons de ne pas nous abandonner, et de ne plus penser à votre projet, ou du moins d'en éloigner l'exécution : souvenez-vous qu'un bon soldat meurt sur la brêche. Si nous voulions vous détailler toutes nos peines, toutes nos amertumes, le seul profit que nous retirons de notre Souverain Pontificat; si nous vous disions combien de fois il nous est venu dans l'esprit de retourner à notre vie privée, nous remplirions plusieurs feuilles, et nous vous protestons que rien ne nous retient que la pensée de sacrifier à Dieu, en expiation de nos péchés, les dégoûts que nous essuyons, et de mourir l'épée à la main, puisque nous avons tant fait que de la tirer hors du foureau.

NOTE NEUVIEME.

Mémoire sur les FINANCES de France à la fin du ministère de M. le Duc, père de M. le Prince de Condé.

QUOIQUE la France jouît de la paix depuis dix années, à la fin de 1723, la situation des finances étoit bien plus difficile alors qu'en 1719, où l'on sortoit d'une guerre long-temps malheureuse, et qui avoit causé des dépenses considérables.

Au mois de septembre 1715, époque de la mort du feu Roi, les capitaux des rentes ne montoient qu'à environ un milliard. Il y avoit encore pour cinq cents quatre-vingt millions de dettes mobiliaires, d'avances faites par les Receveurs généraux des finances, et par les traitans, et de papiers de toute nature, qui furent réduits à deux cents cinquante millions, et acquittés en billets

d'Etat ; c'étoit en tout un milliard, deux cents cinquante millions de dettes.

A la fin de 1723, après dix années de paix, et la recherche des gens d'affaires par la chambre de justice de 1716, qui avoit été établie pour libérer le Royaume des billets d'Etat, il y avoit pour un milliard, neuf cents trente-cinq millions, cinq cents mille livres de capitaux de rentes, qui existent encore aujourd'hui : ainsi les capitaux des dettes sont supérieurs de six cents quatre-vingt cinq millions à ce qu'il y avoit en 1715.

Il en est de même des arrérages des rentes, il n'y en avoit, en 1715, que pour trente-huit millions neuf cents mille livres, et il s'en est trouvé, en 1723, pour cinquante-un millions, cinq cents mille livres, nonobstant la réduction des arrérages du denier vingt-cinq au denier quarante et cinquante, qui auroit dû produire un grand soulagement pour les finances; mais outre

qu'elles sont surchargées, du paiement des douze millions six cents mille livres d'arrérages accrus depuis 1715, elles sont encore privées du produit de la ferme du tabac, qui a été cédé, en 1723, à la compagnie des Indes, pour quatre-vingt dix millions qu'elle avoit constitués en billets d'Etat.

Cette augmentation de dettes, tant en capitaux qu'en arrérages, a pour origine les opérations de la compagnie des Indes et de la banque, qui, sans doute, furent entreprises dans la vue de libérer l'Etat, mais dont le succès fut bién différent. Il est inutile de retracer ici le tableau du Royaume à la fin de 1720, on se souvient assez d'avoir vu les peuples chargés d'une infinité d'effets et papiers de différentes espèces, qui étoient répandus dans le public par des voies inusitées, et qui étoient tombés dans le plus vil discrédit, parce qu'ils n'avoient eu qu'une valeur fictive ; la compagnie des Indes épuisée par la perte des fonds de ses actionnaires, et accablée sous le poids de dettes

immenses qu'elle avoit contractées avec le public; la plupart des ordres du Royaume intervertis par la décadence des anciennes fortunes, et par l'élévation des nouvelles, et beaucoup d'anciens créanciers de l'Etat, confondus avec de nouveaux porteurs de créances, qui ne leur avoient rien coûté. Le nouveau gouvernement prit des mesures pour démêler le cahos des affaires publiques.

Par le moyen du visa des effets, et par d'autres calculs, on reconnut qu'il avoit été fabriqué pour trois milliards, soixante et dix millions, neuf cents trente mille, quatre cents livres de billets de banque; que les effets répandus dans le public montoient à trois milliards, deux cents mille livres, en y comprenant le prix que les actionnaires avoient déclaré que leurs actions leur avoient coûté, et que la compagnie des Indes avoit perdu un milliard, quatre cents soixante et dix millions, (1) tant par l'achat, que la con-

(1) La perte d'un milliard, quatre cents soixante et dix millions, par la compagnie des Indes et le surhaussement prodi-

version d'actions en billets de banque, que par ses autres opérations, dont le plus grand nombre avoit été autorisé par le gouvernement. Ce fut ce dernier motif qui fit appliquer au profit de cette compagnie les réductions faites par les Commissaires du Conseil sur les effets visés, et qui, parce que ces réductions ne pouvoient suffire à la libérer, détermina aussi le gouvernement à lui faire expédier, en vertu de l'arrêt du Conseil, pour cinq cents soixante et quinze millions d'ordonnances au porteur, qui lui ont servi à retirer le reste des billets de banque, que les sujets avoient porté au trésor royal, pour acquérir des rentes, ce qui a mis cette compagnie en état de rendre compte de la banque à la chambre des comptes.

Le gouvernement, après avoir ainsi pallié les pertes immenses de la compagnie des Indes, s'est trouvé dans l'obligation de la soutenir, non seulement par justice, et pour

gieux des monnoyes, sont les sources des maux qu'il s'agit de réparer aujourd'hui.

éviter la ruine de quantité de familles qui avoient acquis des actions à titres onéreux dans le temps que les remboursemens forcés ne leur laissoient pas d'autre emploi, pour se faire un revenu; mais encore par l'impossibilité où étoit le Roi de se charger d'un objet aussi considérable que l'eût été la liquidation des actions en valeur numérale, d'autant que suivant les déclarations des actionnaires, elles leur tenoient lieu de neuf cents millions, et qu'après la réduction même, c'eût été un accroissement de dettes pour l'Etat, de cinq cents millions de capitaux et de dix millions d'arrérages au denier cinquante.

On ne parle point ici des pertes différentes que les familles ont faites, par la mutation des biens en d'autres mains et par l'événement des opérations de la banque et de la compagnie des Indes, attendu qu'il s'agit seulement de faire connoître d'où procéde l'augmentation de six cents quatre-vingt cinq millions de capitaux, et de douze mil-

lions six cents-mille livres d'arrérages, en 1723, à la charge de l'Etat, et la privation du produit de la ferme du tabac.

La situation n'étoit pas moins difficile par rapport aux dettes mobilieres et la valeur des monnoies. En 1715, le paiement des rentes étoit à jour, et toutes les dettes mobiliaires englobées dans les deux cents cinquante mille livres de billets d'Etat.

En 1723 il étoit dû quarante-trois millions d'arrérages, tant de rentes que d'autres sommes à payer par le trésor royal, sans compter les gages et charges employées dans l'Etat du Roi.

En 1715, les monnoies, à vingt-huit livres le marc d'argent offroient une ressource au gouvernement; aussi dans les huit années suivantes a-t-il été fait une levée de trois cents cinquante-deux millions au profit du Roi sur les peuples, par le surhaussement prodigieux des monnoies jusqu'à

cent vingt livres le marc d'argent, ce qui d'ailleurs a causé une perte immense aux sujets, par les fausses remarques faites dans les pays étrangers.

En 1723 il n'y avoit pour l'Etat qu'une perte indispensable à supporter par la diminution des monnoies, qui étoient encore à soixante-neuf livres le marc d'argent ; cette diminution étoit nécessaire pour remédier aux maux que le surhaussement des espéces produisoit depuis long-temps dans le Royaume, par l'excessive cherté des vivres, denrées et marchandises et de la main-d'oeuvre, pour mettre les troupes en état de vivre et de s'habiller avec leur solde, ce qu'elles ne pouvoient faire ; en sorte que dans ce Royaume si fécond en hommes, on ne trouvoit point de soldats, et pour rendre justice aux créanciers de l'Etat, qui par la réduction de leurs rentes et des gages du denier vingt et vingt-cinq au denier quarante et cinquante, ne recevoient pas réellement un pour cent d'arrérages des capi-

taux à trente livres le marc d'argent, dont ils avoient secouru le feu Roi dans les guerres pénibles et longues qu'il avoit eues à soutenir; déterminé par de si puissants motifs, le gouvernement réduisit donc, en 1724, le marc d'argent monnoyé à quarante-une livre dix sous.

Il y avoit, au premier janvier 1724, cinquante-quatre millions de fonds dans la caisse de Paris et des Provinces, et il étoit dû quarante - trois millions d'arrérages, non compris les gages et charges, il a été payé dans ladite année vingt-neuf millions sur les quarante-trois millions d'arrérages, et les diminutions ont causé une perte de quarante millions. On a porté la bonne cause, et la précision dans presque toutes les parties de recettes et de dépenses, pour empêcher, par des établissemens solides et par un controlle permanent, le divertissement des deniers royaux et la dépravation des finances autrefois si commune. C'est ainsi que s'est passée l'année 1724.

La réduction des monnoies a fait disparoître l'argent du commerce et a coupé la circulation des espéces; effet ordinaire des diminutions d'especes pendant un temps, delà vient qu'il y aura du vuide dans les revenus de la présente année, et du manque de fonds pour le paiement des dépenses ordinaires, qui sont toujours fixes et ne varient point comme les recettes.

Plus on s'éloigne du temps des diminutions d'especes, plus la circulation reprend de force par elle-même. Le gouvernement y concourt aussi dans la conjoncture présente, puisqu'il facilite les conventions particuliéres, par le rétablissement des stipulations au denier vingt. Ainsi l'on peut espérer, avec raison, que l'argent deviendra moins rare de jour en jour, et que les revenus de l'année prochaine ne seront pas altérés comme ceux de la présente année.

Outre cette diminution de recette, qu'il est de nécessité absolue de remplacer, pour

fournir aux dépenses de l'année courante, il reste à payer quatorze millions sur les arrérages de 1723, et environ huit millions sur ceux de 1724.

Le voyage de l'Infante, celui de la Reine, sa maison, et le mariage du Roi, forment encore un surcroît de dépense. Telle est la nature des besoins actuels, il y faut joindre encore les frais qu'il en coûtera pour faire une augmentation dans les troupes du Roi et pour former des magasins de bled et d'avoine sur les frontières du Royaume; précautions que le gouvernement trouve nécessaires, afin de tenir l'Etat en garde contre les entreprises d'une guerre injuste qui pourroit lui être suscitée, et afin que s'il arrivoit une année de stérilité, la nourriture des troupes fût assurée, et que les grains des provinces du Royaume demeurassent tout entiers pour l'usage des peuples.

On ne sauroit satisfaire à tous ces besoins sans des secours extraordinaires et pressans.

C'est pourquoi le Conseil est obligé de faire faire la levée du joyeux avénement dont il avoit suspendu la prescription, à dessein d'en faire la remise aux peuples, si l'état des affaires l'eût permis, et comme ce droit ne suffit pas, le Conseil est encore dans la nécessité d'établir des maîtrises nouvelles à cause du mariage du Roi, et de demander une augmentation de finance aux receveurs des domaines et trois à ceux des actions de villes.

Par ces différens moyens, toutes les dépenses présentes et les restes de celles du passé seront acquittées.

A l'égard de l'avenir, le Gouvernement y pourvoira en deux manières qui ne sont point onéreuses au public. En premier lieu, il a fixé des retranchemens considérables sur diverses parties de dépenses ordinaires. En second lieu, il a formé un plan pour améliorer, par une bonne régie, quelques parties de recette, sans qu'il en coûte rien de

plus aux sujets. Ces deux moyens, qui sont l'effet de l'ordre et de la bonne administration, fourniront une ressource annuelle et sûre de plus de douze millions, qui serviront à l'entretien des troupes d'augmentation, et à l'acquittement des dépenses auxquelles les revenus ne pourront pas fournir; d'autant qu'il est naturel de présumer du rétablissement de la circulation, qu'il n'y aura pas à l'avenir dans les recettes une aussi grande diminution qu'en 1725. Ainsi le paiement de toutes les dépenses de l'Etat et des arrérages des rentes et autres charges, doit être regardé comme certain; on remédie au retardement du produit des impositions fixes, et à la diminution des autres droits du Roi. Dans le cours de cette année les magasins du Roi seront remplis, les frontières en sûreté et les troupes accrues, non pour faire la guerre, mais pour se mettre en état de défense, et pour montrer aux puissances voisines que l'on prend de sages précautions, et les sujets seront forcés de convenir dans la suite qu'ils dé-

vront la tranquillité de ce Royaume à ces mêmes précautions.

Cependant l'Etat resteroit toujours chargé de cent quatre-vingt quinze millions de capitaux de dettes, et de cinquante et un millions, cinq cents mille livres d'arrérages, poids énorme qui l'entraîneroit à la fin à sa ruine, si on ne travailloit pas à sa libération. Ainsi les revenus du Roi seroient toujours absorbés par le paiement des arrérages; Sa Majesté n'auroit aucuns fonds libres, et les peuples seroient inutilement chargés d'impositions, et sans aucun espoir de soulagement. C'est à ces maux, qui se sont prodigieusement accrus en 1719 et 1720, qu'il faut apporter du reméde, pour donner au royaume une véritable force, et pour confirmer l'état de tous les sujets et ramener la confiance publique, enfin, pour arriver au point de réduire les impositions, et de rendre les peuples plus heureux: si la ressource dont on se servira est modique pour ceux qui en supporteront le fardeau,

si elle est puisée dans les plus solides revenus des sujets et repartie entr'eux avec une juste proportion, aucun n'aura lieu de se plaindre, puisqu'en contribuant au soutien de l'État, il pourvoira à sa propre conservation et à ses revenus, de quelque espéce qu'ils puissent être.

L'établissement du cinquantiéme du produit des terres, maisons et biens-fonds, nous est indiqué par la Hollande, qui leve d'ailleurs tant d'autres droits sur ses peuples, les habitans des campagnes et leur industrie sont assez chargées par le paiement de l'imposition des tailles, ils ont peu d'intérêt au paiement des rentes dûes par le Roi. Ceux qui possédent les biens-fonds doivent donc être appellés au secours de l'Etat dans la situation présente.

Fin des Notes du Tome II de l'Histoire des Hommes illustres.

00030251

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016